

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 4 JUIN 2018

Délibération n° D-2018-228

Conseillers en exercice : 45

Votants : 41

Convocation du Conseil Municipal :
le 29/05/2018

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 11/06/2018

Réseau de chaleur du quartier des Brizeaux - Rapport annuel
de Délégation de Service Public - Saison 2016-2017

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Monsieur Alain GRIPPON, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Dominique JEUFFRAULT, Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Sylvette RIMBAUD, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Agnès JARRY, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Christine HYPEAU, Madame Marie-Chantal GARENNE, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Romain DUPEYROU, Monsieur Simon LAPLACE, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Josiane METAYER, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Madame Elodie TRUONG, Monsieur Jacques TAPIN, Madame Isabelle GODEAU, Madame Monique JOHNSON.

Secrétaire de séance : Yvonne VACKER

Excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Fabrice DESCAMPS, ayant donné pouvoir à Madame Rose-Marie NIETO, Madame Carole BRUNETEAU, ayant donné pouvoir à Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Alain PIVETEAU, ayant donné pouvoir à Madame Monique JOHNSON

Excusés :

Madame Christelle CHASSAGNE, Madame Fatima PEREIRA, Madame Nathalie SEGUIN, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

Direction Patrimoine et Moyens

**Réseau de chaleur du quartier des Brizeaux -
Rapport annuel de Délégation de Service Public -
Saison 2016-2017**

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Par délibération en date du 20 février 2012, le Conseil municipal de la Ville de Niort a décidé de déléguer l'exploitation de la chaufferie bois et du réseau de chaleur du quartier des Brizeaux. Cette installation dessert plusieurs structures :

- la résidence d'Accueil de Quartier des Personnes âgées ;
- l'EHPAD (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes) ;
- le groupe scolaire « les Brizeaux » ;
- la crèche « Mélodie » ;
- six bâtiments de la SA HLM ;
- les logements de la SEMIE ;
- le village Sénior ;
- les logements individuels « Magellan ».

Aussi, le 26 septembre 2012 en application d'une délibération en date du 17 septembre 2012, la Ville a conclu un contrat d'affermage d'une durée de huit ans avec la société IDEX Energies, pour l'exploitation de cet équipement.

L'exercice annuel d'exploitation porte sur la période comprise entre le 1er juillet de l'année n et le 30 juin de l'année n+1.

Les articles 52, 53 et 54 du contrat d'affermage prévoient que le délégataire produit, à l'issue de chaque exercice d'exploitation, un rapport comportant un compte rendu technique et financier ainsi qu'un rapport annuel établi conformément aux dispositions de l'article L. 1411-3 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Ce rapport comporte notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à la délégation de service public, ainsi qu'une analyse de la qualité du service. Il est assorti d'une annexe permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

Le rapport annuel portant sur l'exercice d'exploitation du 1er juillet 2016 au 30 juin 2017 a été remis par la Société IDEX ENERGIES et un rapport de contrôle a été réalisé par les services de la Ville.

La Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) s'est réunie le 22 mai 2018.

Vu le rapport annuel du délégataire pour l'exploitation du réseau de chaleur du quartier des Brizeaux ;

Vu le rapport annuel de contrôle de l'affermage du réseau de chaleur du quartier des Brizeaux ;

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- prendre acte de la production par la Société IDEX ENERGIES, délégataire du service public d'exploitation du réseau de chaleur du quartier des Brizeaux, du rapport annuel pour la période du 1er juillet 2016 au 30 juin 2017 ;

- prendre acte de la production du rapport annuel de contrôle d'affermage.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	4

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Michel PAILLEY



Ville de Niort

Délégation de service public
pour l'exploitation d'une chaufferie bois
et du réseau de chaleur du quartier des Brizeaux

Rapport de contrôle

Exercice du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017

SOMMAIRE

I. Le contrat de délégation de service public

- 1. Rappel des obligations du délégataire**
- 2. Rappel des engagements contractuels du délégataire**
- 3. Rappel des installations**

II. Analyse des éléments techniques durant la période concernée

- 1. Les conditions climatiques**
- 2. Le fonctionnement**
- 3. Le bilan thermique**
- 4. Les abonnés et leurs consommations**

III. Analyse des éléments économiques

1. La tarification

- La décomposition de la tarification**
- La facturation des abonnés**
- L'évolution des tarifs**

2. Les redevances

- La redevance pour utilisation des ouvrages mis à disposition**
- La redevance pour occupation du domaine public**
- La redevance pour frais de gestion et de contrôle**

3. Le gros entretien et le renouvellement

- Au crédit**
- Au débit**

IV. Analyse des éléments financiers

1. Le chiffre d'affaires

2. Le compte d'exploitation

- Produits d'exploitation**
- Charges d'exploitation**

Préambule

Ce rapport a pour objectif :

- de vérifier que les pratiques du délégataire sont en accord avec les exigences légales, réglementaires et contractuelles ;
- lister le cas échéant les obligations non respectées de la part du délégataire afin d'exiger leur respect avant le terme du contrat ;
- disposer d'une connaissance plus précise du service délégué.

I- Le contrat de délégation de service public

La ville de Niort a conclu le 26 septembre 2012 un contrat d'affermage avec la société IDEX Energies pour l'exploitation d'une chaufferie bois et d'un réseau de chaleur situé sur le territoire de la ville de Niort dans le quartier des Brizeaux.

Ce contrat est d'une durée de 8 ans à compter du 26 septembre 2012. Son terme prévisionnel est prévu au plus tard le 31 décembre 2020. La prise en charge effective des installations par l'entreprise IDEX Energies a eu lieu le 1^{er} octobre 2012.

L'exercice annuel d'exploitation porte sur la période comprise entre le 1^{er} juillet de l'année n et le 30 juin de l'année n+1.

Les dates de la saison de chauffe (chauffage et eau chaude sanitaire) sont les suivantes :

- début de la saison de chauffage : 15 septembre
- fin de la saison de chauffage : 15 juin

Le siège de la société IDEX Région Centre Ouest est basé à 37250 MONTBAZON.

Son directeur d'agence est monsieur Maricheil VUIDIBIO.

Un responsable d'exploitation, Monsieur Benoit CLEMENT, est affecté à Niort et 4 techniciens interviennent directement, au titre du contrat d'affermage, sur l'exploitation de la chaufferie bois et du réseau de chaleur.

Un technicien en particulier Monsieur Guillaume MINET est le référent pour la chaufferie bois des Brizeaux.

1. Rappel des obligations du délégataire

Conformément aux dispositions de l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le délégataire produit chaque année avant le 1^{er} juin à l'autorité délégante un **rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à la délégation de service public et une analyse de la qualité du service**. Ce rapport est assorti d'une annexe permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

Dans le cas de notre délégation et ses dispositions propres liées à l'activité, le délai de remise du rapport annuel du délégataire est fixé à six mois après la fin de l'exercice considéré, soit au plus tard le 31 décembre qui suit la fin de l'exercice concerné.

D'autre part, conformément aux dispositions de l'article 52 du contrat d'affermage, le rapport annuel du délégataire comprend :

Les données comptables suivantes

- Le compte de résultat annuel de l'exploitation de la délégation rappelant les données présentées l'année précédente au titre du contrat en cours.
- Une présentation des méthodes et des éléments de calcul économique annuel et pluriannuel retenus pour la détermination des produits et charges directes et indirects imputés au compte de résultat de l'exploitation.
- Un état des variations du patrimoine immobilier intervenues dans le cadre du contrat.
- Un compte rendu de la situation des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public délégué.
- Un état du suivi du renouvellement des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public délégué.
- Un état des autres dépenses de renouvellement réalisées dans l'année conformément aux obligations contractuelles.
- Un inventaire des biens désignés au contrat comme biens de retour et de reprise du service délégué.
- Les engagements à incidences financières, y compris en matière de personnel, liés à la délégation de service public et nécessaires à la continuité du service public.

L'analyse de la qualité du service mentionnée à l'article L 1411-3 du C.G.C.T. comportant tout élément permettant d'apprécier la qualité du service rendu et les mesures proposées par le délégataire

pour une meilleure satisfaction des usagers. La qualité du service est notamment appréciée à partir d'indicateurs proposés par le délégataire ou demandée par le délégant et définis par voie contractuelle.

☐ **L'annexe mentionnée à l'article L 1411-3 du C.G.C.T.** qui comprend un compte rendu technique et financier comportant les informations utiles relatives à l'exécution du service et notamment les tarifs pratiqués, leur mode de détermination et leur évolution, ainsi que les autres recettes d'exploitation.

2. Rappel des engagements contractuels du délégataire

☐ **Sources énergétiques et taux de couverture par le bois (article 11)** : les énergies et combustibles utilisés sont le bois en majorité et le gaz en appoint/secours. Le délégataire s'assure que les solutions qu'il met en œuvre garantissent **une proportion d'énergie produite par le bois d'au moins 85 % (87 % proposition IDEX)** pour assurer les fournitures d'énergie totales annuelles de l'ensemble des abonnés, tous usages confondus.

☐ **Conditions relatives à la fourniture du combustible bois (article 12)** : le plan d'approvisionnement bois retenu pour le projet par le délégataire est le suivant :

- **20 % du bois sera issu du CIVAM Marais Mouillé** dont les plateformes actuelles sont situées à Saint Georges de Rex (19 km de la chaufferie) et Mauzé sur le Mignon (23 km de la chaufferie),
- **80 % du bois sera fourni par la SARL BEMA** dont les plateformes sont situées à Dépoué et à Mervent à 35 km de la chaufferie.

Le combustible bois sera constitué à minima de 20 % de plaquettes forestières. L'engagement pris par le délégataire bois est de **60 % de plaquettes forestières**.

☐ **S'agissant de la communication avec le délégant**, la société IDEX Energies s'est engagée à :

- créer un comité de pilotage comprenant le responsable d'agence, l'ingénieur commercial, l'ingénieur méthode exploitation, le responsable d'exploitation et le technicien titulaire ;
- rédiger des comptes rendus des essais et vérifications tous les mois sur le premier trimestre et ensuite tous les trimestres durant l'année de parfait achèvement ;
- rédiger un procès-verbal de prise en charge à l'issue du 1er trimestre d'exploitation au plus tard le 31 décembre 2012 ;
- mettre à disposition un site Internet pour le suivi et le reporting des demandes d'intervention, le suivi des consommations par usager et celui des travaux dans le cadre du GER.

☐ **S'agissant des actions en faveur des économies d'énergie**, la société IDEX s'est engagée à :

- réaliser un kit de présentation du principe de fonctionnement du réseau et des modalités de facturation ;
- réaliser une plaquette commerciale pédagogique expliquant les avantages du chauffage urbain ;
- informer les abonnés sur la démarche environnementale engagée par l'autorité délégante ;
- une rencontre personnalisée avec chaque abonné actuel et futur afin de lui présenter le projet, recueillir les informations techniques nécessaires à son raccordement et répondre à leurs questions ;
- réaliser une étude technico-économique gratuite pour chaque abonné ;
- réaliser un audit énergétique des abonnés et accompagnement dans une démarche volontariste pour l'économie énergie primaire ;
- mettre en place un portail en ligne avec le suivi individuel des consommations énergétiques ;
- accompagner les abonnés dans la gestion de leurs consommations d'énergie ;
- mettre en place un éco challenge.

3. Rappel des installations

La chaufferie est équipée d'une chaudière bois d'une puissance de 730 kW pour combustible 35 % d'humidité, de marque WEISS de type GP5 et d'une chaudière d'appoint gaz naturel de marque GUILLOT de type FBG 1160 d'une puissance de 1090 kW. Le réseau de distribution possède une longueur de canalisations de 1914 mètres en acier et 878 mètres en polyéthylène. Il alimente 9 sous stations collectives et 38 sous stations individuelles.

II- Analyse des éléments techniques durant la période concernée

1. Les conditions climatiques

Les Degrés Jours Unifiés (DJU) permettant d'apprécier la rigueur de l'hiver sont déterminés en fonction des données des stations météorologiques de La Rochelle et de Poitiers. Il s'agit d'une méthode de calcul permettant d'estimer les consommations d'énergie en fonction de la rigueur de l'hiver.

La rigueur de l'hiver entre le 1^{er} juillet 2016 et le 30 juin 2017 inclus est de **1993 DJU**, soit une variation de +0,08 % par rapport à la saison 2015/2016.

2. Le fonctionnement

La saison de chauffe s'est tenue entre le 7 octobre 2016 et le 31 mai 2017, soit 237 jours de chauffe : ce qui représente la plus longue durée depuis la mise en place de ce service. Sur cette année, les chaudières bois et gaz ont fonctionné en continue. Aucune panne significative n'est à mentionner sur l'exercice 2016/2017.

3. Le bilan thermique

Depuis la saison 2015/2016, une évaluation du stock en fin de mois est effectuée.

☐ Les consommations de combustibles

- Achat de 549,06 tonnes de plaquettes de bois soit environ 1 883,89 MWh PCI ;
- Achat de 257,754 MWh PCS de gaz naturel ;
- Achat de 19,409 MWh d'électricité.

Depuis le 27 février 2015 et pendant toute la saison 2015/2016, la livraison a été assurée par un nouveau fournisseur, sans contrat spécifique : Alliance Forêt bois qui assure des livraisons de bois de bonne qualité.

☐ L'énergie produite en sortie chaufferie

Sortie chaudière bois : 1496.01 MWh PCI

Sortie chaufferie gaz : 208.78 MWh PCI

☐ La mixité des combustibles

Le taux de la couverture bois reste efficient. Il est de 88 % sur l'exercice 2016-2017

Le taux de couverture moyen depuis le début du contrat s'élève à 80 %.

L'objectif était fixé à 85 %. Cet écart s'explique par l'arrêt de la chaudière bois sur la saison 2014-2015 pendant 1 mois.

☐ Le rendement de l'installation

	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017
Chaudière bois	51 %	65 %	71 %	78%	78%
Chaudière gaz	97 %	90%	90 %	90%	90%

Le rendement de la chaudière bois pour les 4 saisons cumulées est donc de 73 % (recalculé).

La mesure de la chaleur par le compteur général est défailante : il est ainsi appliqué un coefficient de rendement de 90 % à la chaudière gaz pour déterminer la quantité de chaleur produite : ce coefficient est communément admis dans la profession comme étant le rendement moyen d'une chaudière gaz.

L'étude pour la mise en place d'organes supplémentaires de régulation (V2V) sur les sous-stations ayant pour but d'améliorer le rendement de distribution de chaleur reste sans suite à ce jour.

☐ La chaufferie

Quelques pièces ont été remplacées pour un bon fonctionnement de l'équipement :

- remplacement de pièces nécessaires à la remise en service de la chaudière bois ;
- remplacement du capteur de pression différentiel Autotran 860 ;
- remplacement de la turbine du compteur général ;
- remplacement du câble HT pour électrolyte.

Des travaux de réparation de la voute réfractaire de la chaudière sont à prévoir pour la saison 2017-2018.

La performance environnementale des installations :

Un enlèvement des cendres a été effectué le 19 février 2016, selon le principe de l'épandage. La chaufferie a fait l'objet d'un ramonage par un prestataire extérieur en janvier 2017.

4. Les abonnés et leurs consommations

Les abonnés du réseau sont au nombre de **47**.

Quantité de chaleur vendue

La distribution de chaleur s'est effectuée sur la période du **7 octobre 2016 au 31 mai 2017**. La quantité distribuée (chauffage + eau chaude sanitaire) s'élève à **1329,18 KWh**.

la quantité de chaleur livrée est stable par rapport à l'exercice passé.

Les pertes réseaux depuis le début du contrat sont de l'ordre de 17%

Consommations en MWh par abonné

Liste des collectifs	2014-2015	2015-2016	2016-2017
RAQPA	148,78	159,59	144,59
EHPAD LA CARAVELLE	301,03	293,57	298,11
EHPAD UNITE ALZHEIMER	130,43	116,70	122,80
GROUPE SCOLAIRE ET CRECHE	438,06	379,86	411,98
SA HLM 6 BATIMENTS A, B ET C	142,88	139,65	140,44
SEMIE LOGEMENTS MARCO POLO	83,27	84,01	82,33
VILLAGE SENIOR	47,14	44,74	46,79
LOGEMENTS INDIVIDUELS MAGELLAN	73,14	67,71	82,14

Les installations les plus efficaces pour le réseau de chaleur sont celles du groupe scolaire/crèche et de l'EHPAD La Caravelle.

III- Analyse des éléments économiques

1. La tarification

La décomposition de la tarification

Conformément à l'article 46 du contrat d'affermage, pour l'ensemble des abonnés, la facturation se décompose en deux termes :

- une part facturée proportionnellement, en fonction des consommations de chaleur (**terme R1** représentant le coût des combustibles ou autres sources d'énergie réputées nécessaires, en quantité et en qualité, pour assurer la fourniture d'un Mwh d'énergie calorifique destiné au chauffage des locaux et à la production d'eau chaude sanitaire),
- une autre part facturée proportionnellement, en fonction des de la puissance souscrite (terme R2 représentant le coût de l'énergie électrique utilisée pour assurer le fonctionnement des installations, le coût des prestations d'entretien, de grosses réparations et frais administratifs et le coût des prestations de renouvellement des installations.

□ La facturation des abonnés

Elle s'effectue par application de la formule suivante :

$$R = R1 \times \text{Nombre de MWh consommés par l'abonné} + R2 \times \text{puissance souscrite par l'abonné}$$

Les tarifs R1 et R2 sont soumis au taux de TVA de 5,5 %.

Le terme R1 est un élément proportionnel représentant le coût des combustibles ou autres sources d'énergie (sauf l'électricité afférente aux usages visés en R2) réputés nécessaires en quantité et en qualité pour assurer la fourniture d'un MWh d'énergie calorifique destiné au chauffage des locaux et à la production d'eau chaude sanitaire.

Le terme R2 est un élément fixe exprimé par KW représentant la somme des coûts annuels de l'énergie électrique des prestations d'entretien, de réparations, de frais administratifs, ..., et de renouvellement et modernisation des installations.

On peut noter que IDEX assure le service et livre tous les logements raccordés, même si des difficultés de paiement d'abonnés peuvent parfois être relevés

□ L'évolution des tarifs

Les tarifs R1 et R2 sont révisés mensuellement.

Les pourcentages de variation s'entendent par rapport à la période précédente.

	Base contrat mai-12	mai-13	mai-14	mai-15	mai-16	Mai-17
R1 bois	29,42	29,8972	30,1444	29,8923	29,3096	30,8620
R1 gaz	56,55	59,3957	59,6986	57,3137	48,9626	52,7276
R1	33,00	33,79	34,05	33,51	31,90	33,75
Variation		2,39%	0,77%	-1,58 %	-4,80 %	+5,8%

	Contrat mai-12	mai-13	mai-14	Mai-15	mai-16	Mai-17
R2.1	4,94	5,0534	5,3916	5,5487	5,6039	5,7411
R2.2	32,19	32,6057	32,7366	32,9711	33,1523	33,7996
R2.3	6,23	6,3332	6,3538	6,3899	6,3926	6,4902
R2	43,36	43,99	44,48	44,90	45,15	46,03
Variation		1,45 %	1,11 %	0,94 %	0,56 %	1,9 %

Le coût de la chaleur est très stable.

2. Les redevances

□ La redevance pour utilisation des ouvrages mis à disposition

Elle se compose d'une part fixe d'un montant de 500 euros HT par an et d'une partie variable correspondant à 2 % du résultat positif avant impôt et participation correspondant à l'exploitation du service pour l'exercice échu.

Pour l'exercice 2015/2016, le montant de la redevance pour utilisation des ouvrages mis à disposition versée par la société IDEX s'établit à 524,50 €.

La redevance pour occupation du domaine public

Elle est calculée à partir du nombre de kilomètres de réseau (1476 Mètres) et selon un prix de 0,50 € par mètre linéaire de tranchées et une redevance de 1 000 € correspondant à l'utilisation du terrain de la chaufferie. Cette redevance n'est plus assujettie à TVA.

Pour l'exercice 2015/2016, le montant de la redevance pour occupation du domaine public versée par la société IDEX s'établit à 1 823,16 €.

La redevance pour frais de gestion et de contrôle

Le montant la redevance annuelle pour frais de gestion et de contrôle est fixé à 6 000 € HT. Cette redevance n'est plus assujettie à TVA.

Pour l'exercice 2015/2016, le montant de la redevance pour utilisation des ouvrages mis à disposition versée par la société IDEX s'établit à 6 294 €.

3. Le gros entretien et le renouvellement

Il est rappelé que les travaux d'entretien courant, de réparation et de maintenance et les travaux de gros entretien, de renouvellement et de modernisation, nécessaires au maintien des ouvrages en bon état, sont à la charge du délégataire.

Le délégataire doit renouveler à ses frais les ouvrages et équipements demeurant nécessaires à l'exploitation du service mais devenus inutilisables pour quelque raison que ce soit, y compris l'usure normale et la vétusté.

Il est tenu d'exécuter le plan de renouvellement figurant en annexe 9 du contrat d'affermage qui indique le montant prévisible des travaux prévus à ce titre sur l'ensemble de la durée du contrat ainsi que leur calendrier prévisionnel de réalisation.

Il est tenu d'établir un compte de renouvellement faisant l'objet d'un suivi annuel selon les modalités décrites ci-après :

Au crédit

- les recettes issues du tarif R23 dont le montant est déterminé dans le compte d'exploitation prévisionnel, et actualisé chaque année.
- Les produits financiers, calculés sur le solde cumulé positif du compte de renouvellement, au dernier jour de l'exercice précédent.

Au débit

- les dépenses effectives liées aux travaux de renouvellement effectivement payées par le délégataire, hors fais généraux.
- Les frais financiers calculés sur le solde cumulé négatif du compte de renouvellement au dernier jour de l'exercice précédent.

Pour l'exercice 2016/2017, le solde créditeur du compte de renouvellement s'établit à 6905,23 € HT. Depuis le début du contrat, le compte de renouvellement est créditeur pour un montant total de 28 937,18 € HT.

IV. Analyse des éléments financiers

1. Le chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de la société IDEX s'établit à 103 863,22 € pour l'exercice 2016/2017 alors que le chiffre prévisionnel était de 108 350,76 €.

Conformément aux dispositions de l'article 54 du contrat d'affermage, le délégataire doit communiquer le compte rendu financier. Outre le compte d'exploitation, l'article 54 reprend en détail la liste des documents à fournir par le délégataire.

Parmi les documents non fournis par le délégataire figure le détail des charges de personnel (effectif, qualification, nombre d'heures et rémunération) des personnels affectés au service public.

2. Le compte d'exploitation

☐ Produits d'exploitation

Les produits d'exploitation réalisés, pour un total de **103 863,22€**, sont inférieurs aux prévisions (-4,14 %). L'exercice précédent, le résultat était également inférieur aux prévisions. Cet écart est principalement dû à la variation de rigueur climatique sur le prévisionnel (1993 DJU contre 2612 prévisionnels).

☐ Charges d'exploitation

Globalement, les charges d'exploitation s'élèvent à 98 790,13 € et sont inférieures au prévisionnel (-10%), dont 55% sont des charges de combustibles et 14% de personnels.

CONCLUSION :

La maîtrise des dépenses et l'absence de frais de Gros Entretien-Renouvellement (GER) significatifs en 2016-2017 a permis un résultat financier positif sur la saison ; Il s'agit du premier exercice bénéficiaire depuis le début du contrat.

Rapport annuel

**Délégation de service public pour le réseau de
chaleur du quartier des Brizeaux**

1^{er} juillet 2016 – 30 juin 2017

SOMMAIRE

SOMMAIRE.....	2
Table des annexes.....	4
Table des figures.....	5
Table des tableaux.....	6
1 COMPTE-RENDU TECHNIQUE	7
1.1 Patrimoine	7
1.1.1 Présentation générale	7
1.1.2 Liste des travaux réalisés et évolutions des ouvrages	7
1.1.3 Travaux de renouvellement et ajustement du plan prévisionnel de renouvellement	7
1.1.4 Inventaire	8
1.1.5 Travaux neufs dont raccordement, avec financement.....	8
1.2 Vente d'énergie	9
1.2.1 Stratégie commerciale.....	9
1.2.2 Liste des abonnés	9
1.2.3 Polices d'abonnement	9
1.2.4 Evolutions contractuelles	9
1.2.5 Bilan d'exploitation.....	10
1.2.6 Quantité de chaleur vendue.....	12
1.2.7 Rapport des contrôles périodiques	14
1.2.8 Redevances par abonné.....	15
1.2.9 Tarification.....	22
1.2.10 Révision R1	22
1.2.11 Révision R2.....	24
1.3 Fonctionnement.....	26
1.3.1 Calendrier démarrages et arrêts.....	26
1.3.2 Nombre d'heures de fonctionnement des générateurs bois et gaz à pleine puissance	26
1.3.3 Journal des pannes et des interventions	27
1.3.4 Rapports visites réglementaires	27
1.4 Performance environnementale	27
1.4.1 Evacuation des cendres, méthode, volumes, principe d'élimination	27
1.4.2 Analyse combustion et/ou rejets atmosphériques	27
1.5 Exploitation	28
1.5.1 Biomasse (bois).....	28
1.5.2 Gaz	30

1.5.3	Calcul de rendements	39
1.5.4	Contrats gaz.....	42
1.5.5	Polices d'abonnement	42
1.5.6	Quittances d'assurances	42
1.5.7	Organigramme	43
1.5.8	Convention collective en application.....	44
1.5.9	Législation « emploi travailleurs handicapés ».....	44
1.5.10	Contrats fournisseurs.....	44
1.5.11	Prestations sous-traitées	45
1.6	Qualité service.....	45
2	COMPTE-RENDU FINANCIER.....	47
2.1	Compte d'exploitation (en € HT).....	47
2.2	Recettes	50
2.3	Dépenses d'exploitation.....	50
2.3.1	Analyse des variations importantes.....	50
2.3.2	Provisions pour risques et charges	51
2.3.3	Litiges.....	51
2.4	Dépenses patrimoniales	51
2.4.1	Biens immobiliers et immobilisations.....	51
2.4.2	Provisions pour risques et charges	51
2.4.3	Compte GER	51
3	EGALITE ENTRE USAGERS.....	53
4	PROPOSITION D'AMELIORATION.....	54
5	ANNEXES.....	55

TABLE DES ANNEXES

- Annexe 1 – Inventaire et plan prévisionnel de renouvellement
- Annexe 2 – Entrée/sortie des locataires individuels
- Annexe 3 – Nouvelles polices d'abonnement
- Annexe 4 – Assurance responsabilité civile
- Annexe 5 – Assurance responsabilité décennale
- Annexe 6 – Attestation contribution à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés
- Annexe 7 – Détail des index des abonnés
- Annexe 8 – Révision des tarifs R1 et R2
- Annexe 9 – Facturation des abonnés
- Annexe 10 – Factures de gaz
- Annexe 12 – Attestation et facture de ramonage
- Annexe 13 – Contrôles de combustion chaudière bois
- Annexe 14 – Contrôles de combustion chaudière gaz

TABLE DES FIGURES

Figure 1 – Quantité de chaleur vendue par rapport au DJU (en MWh).....	13
Figure 2 – Rapport des kWh vendus par rapport à la rigueur climatique (kWh vendus/DJU).....	14
Figure 3 – Redevance R1 par abonné et par saison (€ HT)	16
Figure 4 – Redevance R2 par abonné et par saison (€ HT)	19
Figure 5 – Redevance R1+R2 par abonné et par saison (€ HT)	21
Figure 6 – Evolution des différents termes R2	23
Figure 7 – Evolution des différents termes R2	25
Figure 8 – Taux de couverture bois	26
Figure 9 – Livraison de gaz pour les trois dernières saisons	31
Figure 10 – Livraison cumulée de gaz pour les trois dernières saisons	31
Figure 11 – Consommation d’électricité en heures pleines pour les trois dernières saisons	33
Figure 12 – Consommation cumulée d’électricité en heures pleines pour les trois dernières saisons	34
Figure 13 – Consommation d’électricité en heures creuses pour les trois dernières saisons.....	36
Figure 14 – Consommation cumulée d’électricité en heures creuses pour les trois dernières saisons	36
Figure 15 – Consommation d’électricité en heures pleines et creuses pour les trois dernières saisons	38
Figure 16 – Consommation cumulée d’électricité en heures pleines et creuses pour les trois dernières saisons	38
Figure 17 – Rendement annuel de la chaudière bois	39
Figure 18 – Rendement annuel de la chaudière gaz.....	39
Figure 19 – Taux de couverture bois annuel.....	40
Figure 20 – Rendement annuel de la chaufferie	40
Figure 21 – Perte réseau annuelle	41
Figure 22 – Nombre annuel d'heures et d'interventions pour la maintenance	45
Figure 23 – Nombre mensuel d'heures pour la maintenance	45
Figure 24 – Cumul des heures pour la maintenance	46

TABLE DES TABLEAUX

Tableau 1 – Quantité de chaleur vendue (en MWh)	12
Tableau 2 – kWh vendus par rapport à la rigueur climatique	13
Tableau 3 – Redevance R1 par abonné et par mois (€ HT)	15
Tableau 4 – Redevance R1 par abonné et par saison (€ HT)	15
Tableau 5 – Redevance R2 par abonné et par mois (€ HT)	17
Tableau 6 – Redevance R2 par abonné et par saison (€ HT)	18
Tableau 7 – Redevance R1+R2 par abonné et par mois (€ HT)	20
Tableau 8 – Redevance R1+R2 par abonné et par saison (€ HT)	20
Tableau 9 – Révision du terme R1 bois	22
Tableau 10 – Révision du terme R1 gaz	22
Tableau 11 – Révision du terme R1	22
Tableau 12 – Révision du terme R2.1	24
Tableau 13 – Révision du terme R2.2	24
Tableau 14 – Révision du terme R2.3	24
Tableau 15 – Révision du terme R2	24
Tableau 16 – Calendrier des saisons de chauffe	26
Tableau 17 – Livraison de bois	29
Tableau 18 – Livraison de gaz	30
Tableau 19 – Heures pleines été/hiver	32
Tableau 20 – Heures creuses été/hiver	35
Tableau 21 – Heures pleines et creuses été/hiver	37
Tableau 22 – Production de chaleur par mois pour la saison écoulée (en MWh)	41
Tableau 23 – Compte de résultat de la saison 2016/2017	48
Tableau 24 – Compte de résultat prévisionnel de la saison 2017/2018	50
Tableau 25 – Compte GER – Dépenses engagées	52
Tableau 26 – Solde du compte GER	52

1 COMPTE-RENDU TECHNIQUE

1.1 Patrimoine

1.1.1 Présentation générale

Sensible aux préoccupations environnementales, la Ville de Niort a souhaité engager des actions dans le domaine des énergies renouvelables. A cet effet, elle a construit en 2012 une chaufferie mixte bois/gaz naturel associée à un réseau de chaleur qui dessert différents bâtiments dans le quartier des Brizeaux.

La prise en charge de ces installations par Idex Energies au titre d'une délégation de service publique a eu lieu le 1^{er} octobre 2012.

1.1.1.1 Chaufferie centrale

Elle est composée de :

- La chaudière bois est de marque WEISS de type GP5 et de puissance 800 kW.
- Un ensemble d'équipements connexes tels que convoyeur d'alimentation en bois, compresseur d'air, dépoussiéreur, vis de décentrage, etc.
- Un silo enterré de 150 m³ avec une extraction du combustible par râtaux pousseurs.

1.1.1.2 Chaufferies d'appoint gaz

Une chaudière au gaz naturel de marque Guillot de type FBG 1160 et de puissance de 1160 kW.

1.1.1.3 Réseau de distribution

La chaleur sortie de la chaufferie est de type basse température (eau < 100°C) et distribuée par un réseau de chaleur de type acier pré-calorifugé de marque Wannitube (longueur 1900 m aller/retour).

1.1.2 Liste des travaux réalisés et évolutions des ouvrages

Aucun travaux n'a été réalisé au cours des quatre premières années d'exploitation.

1.1.3 Travaux de renouvellement et ajustement du plan prévisionnel de renouvellement

1.1.3.1 Saisons précédentes

2012/2013 : Aucune modification ou mise à jour n'a été apportée car aucun travaux n'a été réalisé au cours de la première année d'exploitation.

2013/2014 : Remplacement de la vis et de la spire de la chaudière bois : à cause de la mauvaise qualité du bois, du mâchefer s'est créé et a cassé les spirales de la vis sans fin qui permet l'évacuation des cendres.

2014/2015 : Remplacement par la société WEISS du pousseur de la chaudière bois : la mauvaise qualité du bois (fournisseurs BEMA et GIE Bois Marais Mouillé) est de nouveau la source du problème. En effet, la fine (poussière de bois) est présente en trop grande. Celle-ci s'est insinuée

entre le piston et le canal du poussoir (pièce de métal qui pousse le bois dans le corps de la chaudière) et a engendré des efforts sur les parois (cf. partie 1.2.5.1 pour d'avantages de détails).

2016/2017 : Remplacement de pièces nécessaires à la remise en service de la chaudière bois, du capteur de pression différentiel Autotran 860, de la turbine du compteur général. et du câble HT pour électrofiltre.

1.1.3.2 Saison 2016/2017

Remplacement d'une ligne de sabots du fond de foyer.

Remplacement du servomoteur de la chaudière gaz.

Intervention de Weiss pour la remise en état de la voute de la chaudière bois

Démontage et le nettoyage du poussoir de la chaudière bois.

1.1.4 Inventaire

1.1.4.1 Saisons précédentes

2012/2013 : Aucune mise à jour n'a été apportée car aucune opération n'a été réalisée au cours de cette première année d'exploitation.

2013/2014 : Remplacement de la vis et de la spire de la chaudière bois.

2014/2015 : Remplacement du poussoir de la chaudière bois.

2016/2017 : Remplacement de pièces nécessaires à la remise en service de la chaudière bois, du capteur de pression différentiel Autotran 860, de la turbine du compteur général. et du câble HT pour électrofiltre.

1.1.4.2 Saison 2016/2017

Remplacement d'une ligne de sabots du fond de foyer.

Remplacement du servomoteur de la chaudière gaz.

Intervention de Weiss pour la remise en état de la voute de la chaudière bois

Démontage et le nettoyage du poussoir de la chaudière bois.

1.1.5 Travaux neufs dont raccordement, avec financement

Aucun.

1.2 Vente d'énergie

1.2.1 Stratégie commerciale

Aucune action n'a été menée au cours de la saison 2015/2016. Nous devons la mettre en œuvre conformément au mémoire.

1.2.2 Liste des abonnés

La liste et la puissance souscrite par les abonnés est inchangée depuis le début de l'exploitation de l'installation par Idex Energies :

Abonné	Puissance souscrite en kW
RAQPA	150
EHPAD, la Caravelle	295
EHPAD, unité Alzheimer	100
Groupe scolaire et crèche Mélodie	330
SA HLM, bâtiment A	55
SA HLM, bâtiment B	35
SA HLM, bâtiment C	35
SEMIE, résidence Marco Polo 8A	43
SEMIE, résidence Marco Polo 8B	67
Village Senior, 15 logements allée Vasco de Gama et 5 logements allée Barthélémy Diaz	100
Logements individuels, 18 logements rue Magellan	90.30
TOTAL	1300.30

Cf. annexe pour avoir le détail des entrées/sorties des abonnés des logements individuels (Village Senior et Logements Magellan).

1.2.3 Polices d'abonnement

Seules les polices d'abonnement des nouveaux abonnés sont fournies en annexe.

Cf. annexe.

1.2.4 Evolutions contractuelles

2015/2016 :

- Entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2016 de l'avenant n°1 : Suite à la suppression progressive des tarifs régulés de Vente de Gaz naturel et d'Électricité, et en particulier du tarif dénommé « B2S » qui est utilisé dans la révision du terme R1gaz, il a été décidé de modifier la formule d'indexation du terme R1gaz proposée à l'article 49.1.2 de la convention de Délégation de service public. Ainsi, c'est désormais le tarif dénommé « B1 » qui est utilisé et la formule utilisée depuis cette date est la suivante : $R1_{gaz} = R1_{gaz_0} \times (0,11 \times ABT/ABT_0 + 0,89 \times B1/B1_0)$

Cf. annexe.

1.2.5 Bilan d'exploitation

1.2.5.1 Faits marquants des saisons passées

2013/2014 :

- La société BEMA nous a fournis un bois de mauvaise qualité (présence de poussière en grande quantité et essence de bois, appelée Okoumé, non conforme aux recommandations du constructeur). La combustion de ce bois a endommagé le béton réfractaire et sa haute teneur en silice a entraîné la création de mâchefer et la détérioration et le remplacement de la vis et de la spire de la chaudière bois. Arrêt de la chaudière bois du 21 au 27 mars 2014.
- Essai d'un nouveau fournisseur de bois : la société Les Bois du Poitou.
- Un portail internet, fournis par la société ASCAPE, a été mis en place afin de permettre à chacun des abonnés de suivre sa consommation d'énergie. Les abonnés ont été prévenus par l'envoi d'un courrier et d'une annexe explicative.

2014/2015 :

- En dehors d'octobre, décembre et janvier, le taux de couverture bois à osciller entre 92 et 98% (Le taux de couverture bois moyen de la saison 2013/2014 était de 77%). C'est la preuve d'une installation désormais maîtrisée par nos équipes.
- La chaudière bois a été à l'arrêt de la mi-décembre à la mi-janvier car le poussoir (pièce de métal qui pousse le bois dans le corps de la chaudière) était défectueux. Nos équipes ont constaté que le poussoir n'allait plus en bout de course et qu'il faisait un bruit anormal : le poussoir se mettait en travers de son axe et rayait l'une des parois. La société Weiss a diagnostiqué que de la fine (poussière de bois, en quantité beaucoup trop importante) s'était glissée entre le piston et le canal (rapport de notre prestataire en annexe), ce qui empêchait le poussoir d'atteindre la position en avant, et donc le remplissage de la trémie et l'ouverture du clapet.
- Nous avons réalisé une mesure de la quantité de fine sur la livraison de 23 tonnes du GIE Bois Marais Mouillé du 02/02/2015. Nous avons mesuré 257 grammes de fine pour 2 kg de bois, soit 2,95 tonnes de fine (presque 13%) pour 23 tonnes de bois. Un tiers de la livraison a une granulométrie de 50 mm ; le reste est trop petit.
- Nous avons procédé à l'essai de nouveaux fournisseurs de bois :
 - o Les Bois du Poitou : nous avons débuté la saison avec eux et leur avons commandé sept livraisons du 16 octobre au 15 décembre 2014 ;
 - o Société Migeon : quatre livraisons du 6 au 23 février 2015. Nous avons été insatisfait de la qualité du bois car nous avons relevé des taux d'humidité de 50.80, 45.08, 47.76 et 37.90 % ;
 - o Alliance Forêt Bois : nous faisons appel à eux depuis le 27 février 2015 et nous allons commencer la saison 2015/2016 avec eux, car le bois est de bien meilleure qualité.
- Nous avons enregistré le réseau sur le guichet unique.
- Nous avons fait contrôler les compteurs d'énergie (cf. annexe).
- Nous avons revu le réglage de la cascade.
- Nous avons remis un bilan à l'ADEME qui en a conclu que le taux de couverture était faible mais que la chaudière était bien dimensionnée.

2015/2016 :

Nous avons encore réussi à améliorer le rendement de la chaudière bois (78% en 2015/2016 contre 71% la saison passée et 65 % en 2013/2014).

Les pertes réseaux sont élevées (24% au cours de la saison contre 18% la saison dernière) car la température de la chaudière bois est plus importante que celle de la chaudière gaz.

Nous avons réalisé une étude pour l'installation de V2V sur chaque sous-station pour mettre en place une variation de débit.

1.2.5.2 Faits marquants de la saison 2016/2017

Les résultats techniques n'ont plus évolué. Les limites techniques de l'installation sous cette configuration sont atteintes.

Des dépenses sont à prévoir pour la remise en état de la voute de la chaudière qui été fortement dégradée :



Mise en service du réseau de chaleur le 22 septembre sous la pression de la maison de retraite alors que les températures extérieures étaient encore douces :

DIM. 17/09 Temp. réelle 16°/10° Moy. hist. 23°/12°	LUN. 18/09 Temp. réelle 20°/7° Moy. hist. 23°/12°	MAR. 19/09 Temp. réelle 20°/7° Moy. hist. 23°/12°	MER. 20/09 Temp. réelle 21°/7° Moy. hist. 23°/12°	JEU. 21/09 Temp. réelle 24°/8° Moy. hist. 22°/12°	VEN. 22/09 Temp. réelle 22°/11° Moy. hist. 22°/12°	SAM. 23/09 Temp. réelle 26°/9° Moy. hist. 22°/12°
DIM. 24/09 Temp. réelle 26°/12° Moy. hist. 22°/12°	LUN. 25/09 Temp. réelle 23°/16° Moy. hist. 22°/12°	MAR. 26/09 Temp. réelle 22°/13° Moy. hist. 22°/12°	MER. 27/09 Temp. réelle 24°/10° Moy. hist. 22°/12°	JEU. 28/09 Temp. réelle 27°/13° Moy. hist. 21°/11°	VEN. 29/09 Temp. réelle 27°/16° Moy. hist. 21°/11°	SAM. 30/09 Temp. réelle 20°/13° Moy. hist. 21°/11°

1.2.6 Quantité de chaleur vendue

Cf. annexe pour avoir le détail des index et des consommations de chaque compteur.

Période	oct.-16	nov.-16	déc.-16	janv.-17	févr.-17	mars-17	avr.-17	mai-17	juin-17	juil.-17	Total 16/17
Date début	07/10/2016	03/11/2016	30/11/2016	29/12/2016	28/01/2017	01/03/2017	05/04/2017	04/05/2017	01/06/2017	01/01/1900	
Date fin	02/11/2016	29/11/2016	28/12/2016	27/01/2017	28/02/2017	04/04/2017	03/05/2017	31/05/2017	00/01/1900	00/01/1900	
DJU mensuels	154.00	235.00	322.00	449.00	306.00	250.50	198.00	78.50	-	-	1 993.00
MWh/DJU											0.67
Vente globale	75.83	170.05	226.96	315.22	222.72	158.34	121.80	38.26	-	-	1 329.18
COLLECTIFS	69.77	155.00	204.00	283.00	199.00	142.00	112.46	35.02	-	-	1 200.25
RAQPA	9.00	20.00	25.00	36.00	23.00	15.00	12.00	4.59	-	-	144.59
EHPAD La Caravelle	25.27	36.00	48.00	65.00	47.00	34.00	32.65	10.19	-	-	298.11
EHPAD Unité Alzheimer	7.00	19.00	18.00	27.00	19.00	15.00	13.98	3.82	-	-	122.80
Groupe scolaire et crèche	18.44	53.00	73.00	100.00	70.00	50.00	35.00	12.54	-	-	411.98
SA HLM, bât A	2.78	7.00	12.00	17.00	12.00	7.00	4.36	-	-	-	62.14
SA HLM, bât B	2.00	6.00	8.00	11.00	8.00	6.00	3.66	-	-	-	44.66
SA HLM, bât C	0.83	4.00	6.00	10.00	6.00	4.00	2.81	-	-	-	33.64
SEMIE, Marco Polo 8A	1.70	5.00	6.00	7.00	6.00	5.00	3.00	1.42	-	-	35.12
SEMIE, Marco Polo 8B	2.75	5.00	8.00	10.00	8.00	6.00	5.00	2.46	-	-	47.21

TABLEAU 1 – QUANTITE DE CHALEUR VENDUE (EN MWH)

La quantité de chaleur vendue aux abonnés est sensiblement identique à la saison précédente.

VILLE DE NIORT
Délégation de Service Public pour le réseau de chaleur du quartier des Brizeaux

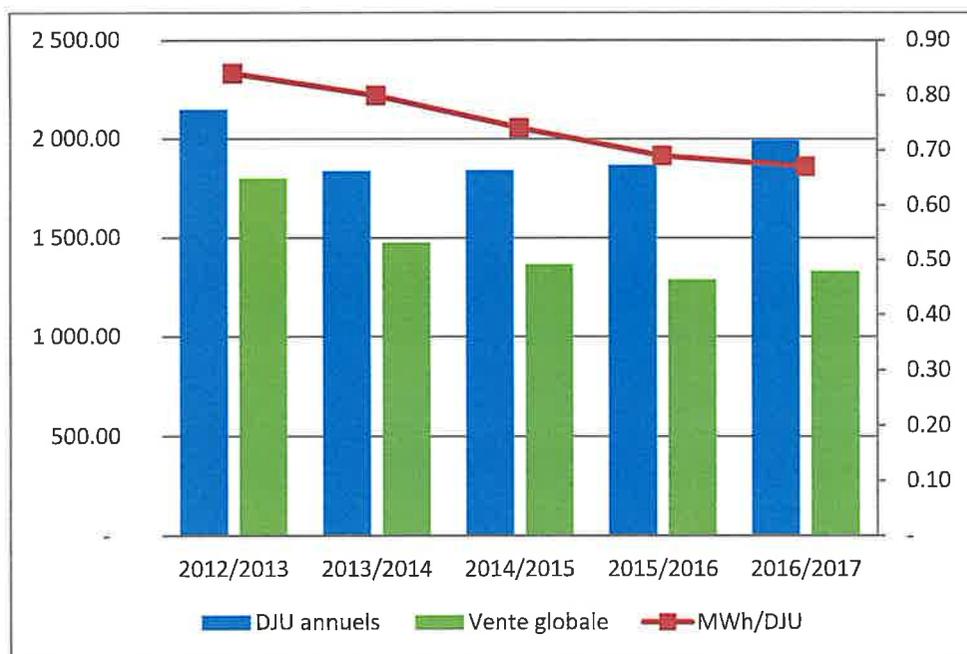


FIGURE 1 – QUANTITE DE CHALEUR VENDUE PAR RAPPORT AU DJU (EN MWh)

Saison	RAQPA	EHPAD La Caravelle	EHPAD Unité Alzheimer	Groupe scolaire et crèche	SA HLM, bât A	SA HLM, bât B	SA HLM, bât C	SEMIE, Marco Polo 8A	SEMIE, Marco Polo 8B	Village Senior	Logements individuels
2012/2013	81.60	199.67	70.34	264.14	47.41	35.91	32.27	21.00	26.53	16.86	42.65
2013/2014	81.26	198.71	70.61	224.85	45.77	41.37	26.28	21.83	27.24	22.37	42.32
2014/2015	80.71	163.29	70.75	237.62	32.64	26.08	18.78	19.07	26.10	25.57	39.67
2015/2016	86.51	159.14	63.26	205.92	33.65	23.10	18.95	19.48	26.06	24.25	36.70
2016/2017	72.55	149.58	61.62	206.71	31.18	22.41	16.88	17.62	23.69	23.48	41.21
Moyenne	80.53	174.08	67.32	227.85	38.13	29.77	22.63	19.80	25.92	22.51	40.51

TABLEAU 2 – kWh VENDUS PAR RAPPORT A LA RIGUEUR CLIMATIQUE

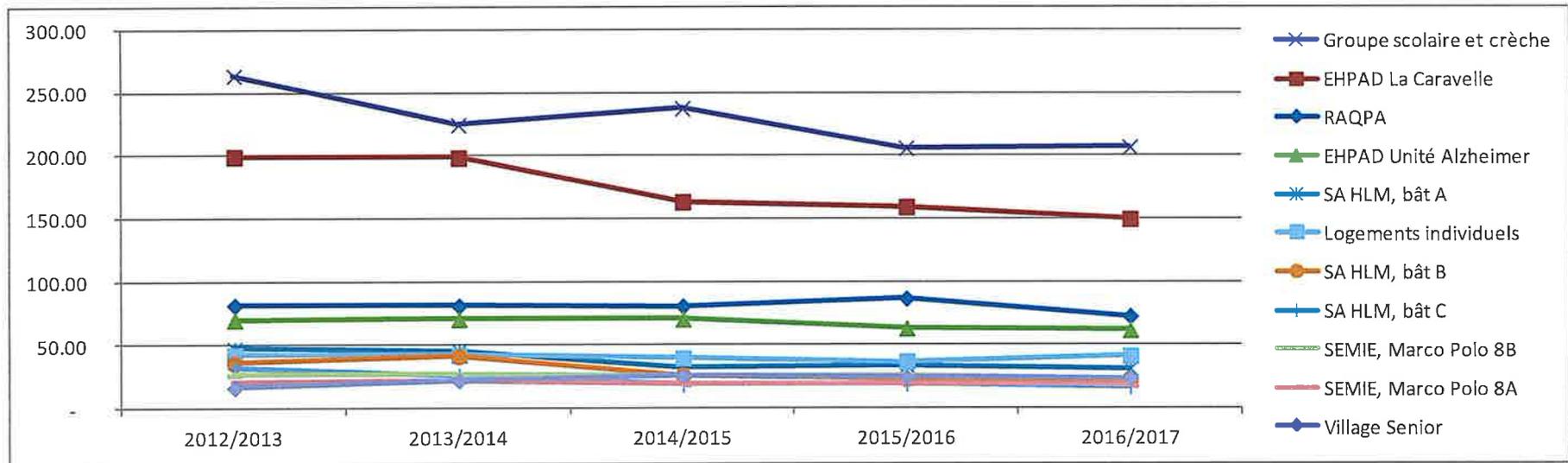


FIGURE 2 – RAPPORT DES KWH VENDUS PAR RAPPORT A LA RIGUEUR CLIMATIQUE (KWH VENDUS/DJU)

Le graphique ci-dessus permet de mesurer la quantité d'énergie vendue par rapport à la rigueur climatique. Plus cette valeur est élevée, plus le rendement des installations (chaudière, réseau de distribution) est efficient.

1.2.7 Rapport des contrôles périodiques

Cf. annexe.

1.2.8 Redevances par abonné

Les tarifs R1 et R2 sont soumis au taux de TVA de 5,5 %.

Saison	RAQPA	EHPAD La Caravelle	EHPAD Unité Alzheimer	Groupe scolaire et crèche	SA HLM, bât A	SA HLM, bât B	SA HLM, bât C	SEMIE, Marco Polo 8A	SEMIE, Marco Polo 8B	Village senior	Logements individuels	Ensemble des ss-stations
10/2016	292.23	820.52	227.29	598.75	90.27	64.94	26.95	55.20	89.29	71.42	125.32	2 462.18
11/2016	654.80	1 178.64	622.06	1 735.22	229.18	196.44	130.96	163.70	163.70	187.95	304.81	5 567.46
12/2016	826.00	1 585.92	594.72	2 411.92	396.48	264.32	198.24	198.24	264.32	272.24	486.35	7 498.75
1/2017	1 203.48	2 172.95	902.61	3 343.00	568.31	367.73	334.30	234.01	334.30	394.49	682.64	10 537.82
2/2017	778.09	1 590.01	642.77	2 368.10	405.96	270.64	202.98	202.98	270.64	284.85	517.60	7 534.62
3/2017	511.35	1 159.06	511.35	1 704.50	238.63	204.54	136.36	170.45	204.54	205.91	351.13	5 397.82
4/2017	408.72	1 112.06	476.16	1 192.10	148.50	124.66	95.71	102.18	170.30	121.94	196.18	4 148.51
5/2017	154.91	343.91	128.93	423.22	-	-	-	47.92	83.03	25.98	83.38	1 291.28
Total	4 829.58	9 963.07	4 105.89	13 776.81	2 077.33	1 493.27	1 125.50	1 174.68	1 580.12	1 564.78	2 747.41	44 438.44

TABLEAU 3 – REDEVANCE R1 PAR ABONNE ET PAR MOIS (€ HT)

Saison	RAQPA	EHPAD La Caravelle	EHPAD Unité Alzheimer	Groupe scolaire et crèche	SA HLM, bât A	SA HLM, bât B	SA HLM, bât C	SEMIE, Marco Polo 8A	SEMIE, Marco Polo 8B	Village senior	Logements individuels	Ensemble des ss-stations
2012/2013	5 922.63	14 493.38	5 105.75	19 172.94	3 441.20	2 606.79	2 342.06	1 523.87	1 925.47	1 224.10	3 095.78	60 853.96
2013/2014	5 096.39	12 461.79	4 428.05	14 101.84	2 869.27	2 591.25	1 646.82	1 369.22	1 708.27	1 403.31	2 654.18	50 330.39
2014/2015	5 031.01	10 178.42	4 409.76	14 819.47	2 030.52	1 626.31	1 171.59	1 188.15	1 627.55	1 594.35	2 473.13	46 150.26
2015/2016	5 155.66	9 479.76	3 766.66	12 256.80	2 004.11	1 376.46	1 129.09	1 160.01	1 551.19	1 444.46	2 185.45	41 509.65
2016/2017	4 829.58	9 963.07	4 105.89	13 776.81	2 077.33	1 493.27	1 125.50	1 174.68	1 580.12	1 564.78	2 747.41	44 438.44
Total	26 035.27	56 576.42	21 816.11	74 127.86	12 422.43	9 694.08	7 415.06	6 415.93	8 392.60	7 231.00	13 155.95	243 282.70

TABLEAU 4 – REDEVANCE R1 PAR ABONNE ET PAR SAISON (€ HT)

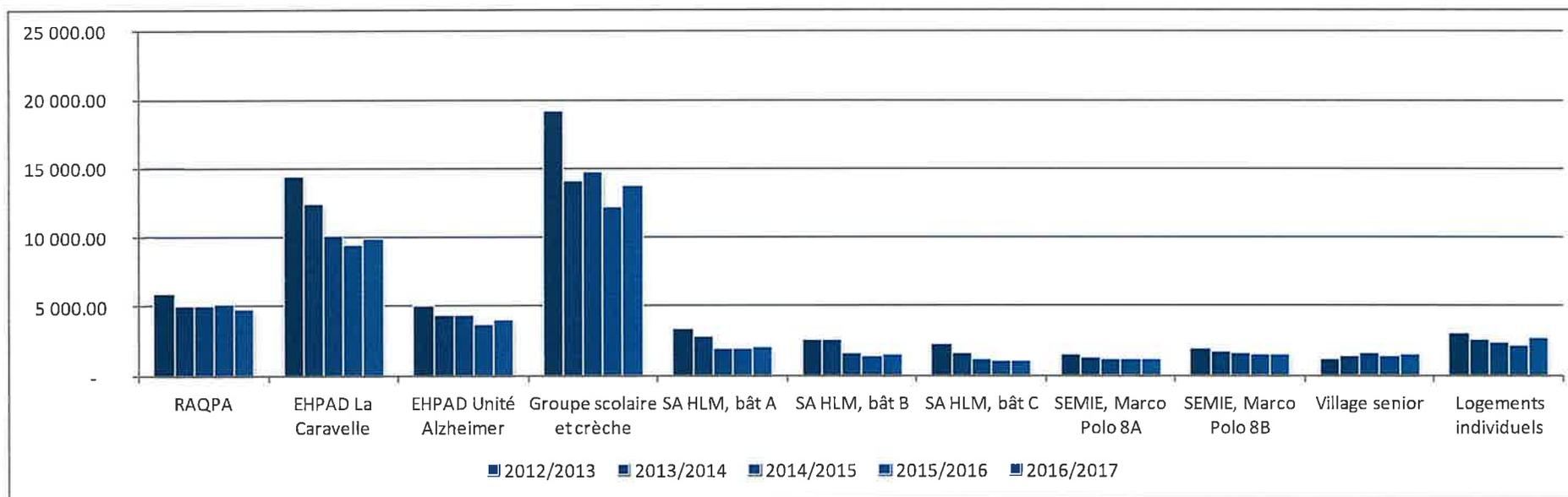


FIGURE 3 – REDEVANCE R1 PAR ABONNE ET PAR SAISON (€ HT)

Saison	RAQPA	EHPAD La Caravelle	EHPAD Unité Alzheimer	Groupe scolaire et crèche	SA HLM, bât A	SA HLM, bât B	SA HLM, bât C	SEMIE, Marco Polo 8A	SEMIE, Marco Polo 8B	Village senior	Logements individuels	Ensemble des ss-stations
7/2015	563.38	1 107.96	375.57	1 239.43	206.56	131.47	131.47	161.49	251.63	375.67	339.21	4 883.84
8/2015	563.75	1 108.69	375.82	1 240.25	206.69	131.56	131.56	161.59	251.79	375.88	339.46	4 887.04
9/2015	563.25	1 107.71	375.48	1 239.15	206.51	131.44	131.44	161.45	251.57	375.60	339.10	4 882.70
10/2015	563.38	1 107.96	375.57	1 239.43	206.56	131.47	131.47	161.49	251.63	375.67	339.21	4 883.84
11/2015	563.88	1 108.94	375.90	1 240.53	206.74	131.59	131.59	161.63	251.85	376.07	339.46	4 888.18
12/2015	564.25	1 109.68	376.15	1 241.35	206.88	131.67	131.67	161.74	252.02	376.27	339.72	4 891.40
1/2016	563.88	1 108.94	375.90	1 240.53	206.74	131.59	131.59	161.63	251.85	376.07	339.46	4 888.18
2/2016	563.63	1 108.45	375.73	1 239.98	206.65	131.53	131.53	161.56	251.74	375.87	339.39	4 886.06
3/2016	563.13	1 107.46	375.40	1 238.88	206.46	131.41	131.41	161.41	251.51	375.47	339.03	4 881.57
4/2016	562.75	1 106.73	375.15	1 238.05	206.33	131.32	131.32	161.31	251.35	375.20	338.85	4 878.36
5/2016	564.38	1 109.92	376.23	1 241.63	206.92	131.70	131.70	161.77	252.07	376.35	339.82	4 892.49
6/2016	564.63	1 110.41	376.40	1 242.18	207.01	131.76	131.76	161.84	252.18	376.52	340.00	4 894.69
7/2016	564.88	1 110.91	376.57	1 242.73	207.11	131.82	131.82	161.92	252.30	376.65	340.15	4 896.86
8/2016	567.75	1 116.56	378.48	1 249.05	208.16	132.49	132.49	162.74	253.58	378.55	341.84	4 921.69
9/2016	568.00	1 117.05	378.65	1 249.60	208.25	132.55	132.55	162.81	253.69	378.75	342.02	4 923.92
10/2016	568.13	1 117.30	378.73	1 249.88	208.30	132.58	132.58	162.85	253.75	378.83	342.05	4 924.98
11/2016	570.13	1 121.23	380.07	1 254.28	209.03	133.04	133.04	163.42	254.64	380.15	343.20	4 942.23
12/2016	571.25	1 123.44	380.82	1 256.75	209.44	133.31	133.31	163.74	255.14	380.92	343.96	4 952.08
1/2017	571.75	1 124.43	381.15	1 257.85	209.63	133.42	133.42	163.89	255.37	381.27	344.25	4 956.43
2/2017	573.50	1 127.87	382.32	1 261.70	210.27	133.83	133.83	164.39	256.15	382.47	345.29	4 971.62
3/2017	574.50	1 129.83	382.98	1 263.90	210.63	134.07	134.07	164.67	256.59	383.12	345.86	4 980.22
4/2017	574.50	1 129.83	382.98	1 263.90	210.63	134.07	134.07	164.67	256.59	383.12	345.86	4 980.22
5/2017	575.38	1 131.56	383.57	1 265.83	210.96	134.27	134.27	164.93	256.99	383.63	346.37	4 987.76
Total	13 044.06	25 652.86	8 695.62	28 696.86	4 782.46	3 043.96	3 043.96	3 738.94	5 825.98	8 698.10	7 853.56	113 076.36

TABLEAU 5 – REDEVANCE R2 PAR ABONNE ET PAR MOIS (€ HT)

Saison	RAQPA	EHPAD La Caravelle	EHPAD Unité Alzheimer	Groupe scolaire et crèche	SA HLM, bât A	SA HLM, bât B	SA HLM, bât C	SEMIE, Marco Polo 8A	SEMIE, Marco Polo 8B	Village senior	Logements individuels	Ensemble des ss-stations
2012/2013	4 927.90	9 690.18	3 283.94	10 841.35	1 805.58	1 151.15	1 151.15	1 411.35	2 199.81	3 311.77	2 964.80	42 738.98
2013/2014	6 640.41	13 058.83	4 426.36	14 608.86	2 434.23	1 550.01	1 550.01	1 903.00	2 965.46	4 436.41	3 997.17	57 570.75
2014/2015	6 721.16	13 218.05	4 480.59	14 786.51	2 464.25	1 568.43	1 568.43	1 926.56	3 001.94	4 481.79	4 046.57	58 264.28
2015/2016	6 764.29	13 302.85	4 509.30	14 881.39	2 480.05	1 578.51	1 578.51	1 938.91	3 021.19	4 510.64	4 072.71	58 638.35
2016/2017	6 279.77	12 350.01	4 186.32	13 815.47	2 302.41	1 465.45	1 465.45	1 800.03	2 804.79	4 187.46	3 780.85	54 438.01
Total	31 333.53	61 619.92	20 886.51	68 933.58	11 486.52	7 313.55	7 313.55	8 979.85	13 993.19	20 928.07	18 862.10	271 650.37

TABLEAU 6 – REDEVANCE R2 PAR ABONNE ET PAR SAISON (€ HT)

Le montant global de la redevance R2 (maintenance des installations) n'est pas impacté par la rigueur climatique. La différence constatée entre les deux dernières saisons est due uniquement à la variation des index de révision du tarif de la redevance, car le nombre d'abonnés est constant depuis le début de notre contrat d'exploitation.

Pour rappel, la saison 2012/2013 s'est faite sur 9 mois. Ce n'est que depuis la saison 2013/2014 que les saisons d'exploitation couvrent une année complète.

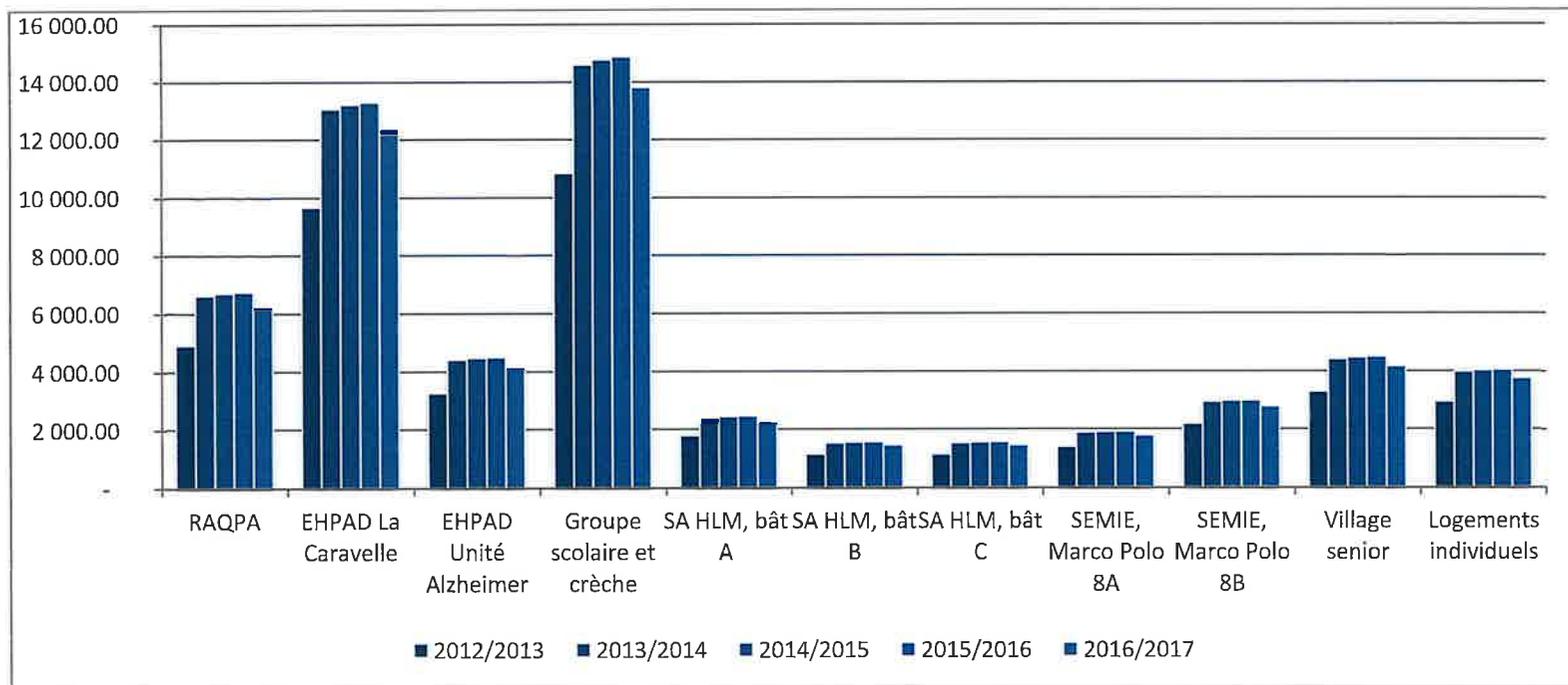


FIGURE 4 – REDEVANCE R2 PAR ABONNE ET PAR SAISON (€ HT)

Saison	RAQPA	EHPAD La Caravelle	EHPAD Unité Alzheimer	Groupe scolaire et crèche	SA HLM, bât A	SA HLM, bât B	SA HLM, bât C	SEMIE, Marco Polo 8A	SEMIE, Marco Polo 8B	Village senior	Logements individuels	Ensemble des ss-stations
7/2015	563.38	1 107.96	375.57	1 239.43	206.56	131.47	131.47	161.49	251.63	375.67	339.21	4 883.84
8/2015	563.75	1 108.69	375.82	1 240.25	206.69	131.56	131.56	161.59	251.79	375.88	339.46	4 887.04
9/2015	563.25	1 155.01	375.48	1 239.15	206.51	131.44	131.44	161.45	251.57	375.60	339.10	4 930.00
10/2015	1 059.64	2 033.50	748.99	2 081.01	335.28	234.71	228.17	227.81	362.05	471.71	470.21	8 253.08
11/2015	1 138.59	2 119.57	688.34	2 403.64	342.60	259.30	237.48	274.36	410.84	529.53	522.90	8 927.15
12/2015	1 301.67	2 310.10	851.78	2 823.77	522.78	375.97	312.14	295.88	432.49	571.33	640.37	10 438.28
1/2016	1 464.64	2 556.59	954.96	3 666.47	560.61	421.12	356.78	322.48	477.04	650.89	730.00	12 161.58
2/2016	1 570.20	2 829.36	1 090.07	3 369.69	661.23	391.29	358.82	486.26	543.97	667.68	807.29	12 775.86
3/2016	1 268.89	2 551.06	984.92	3 259.92	527.26	291.81	291.81	225.57	476.07	583.97	712.45	11 173.73
4/2016	1 073.63	2 192.35	854.10	2 611.04	429.84	259.04	227.11	320.96	442.93	538.36	584.39	9 533.75
5/2016	787.68	1 620.32	599.53	1 911.53	270.72	195.50	163.60	257.47	379.67	426.76	414.80	7 027.58
6/2016	564.63	1 198.10	376.40	1 292.29	214.08	131.76	137.22	203.60	292.33	387.72	357.98	5 156.11
7/2016	564.88	1 110.91	376.57	1 242.73	207.11	131.82	131.82	161.92	252.30	376.65	340.15	4 896.86
8/2016	567.75	1 116.56	378.48	1 249.05	208.16	132.49	132.49	162.74	253.58	378.55	341.84	4 921.69
9/2016	568.00	1 117.05	378.65	1 249.60	208.25	132.55	132.55	162.81	253.69	378.75	342.02	4 923.92
10/2016	860.36	1 937.82	606.02	1 848.63	298.57	197.52	159.53	218.05	343.04	450.25	467.37	7 387.16
11/2016	1 224.93	2 299.87	1 002.13	2 989.50	438.21	329.48	264.00	327.12	418.34	568.10	648.01	10 509.69
12/2016	1 397.25	2 709.36	975.54	3 668.67	605.92	397.63	331.55	361.98	519.46	653.16	830.31	12 450.83
1/2017	1 775.23	3 297.38	1 283.76	4 600.85	777.94	501.15	467.72	397.90	589.67	775.76	1 026.89	15 494.25
2/2017	1 351.59	2 717.88	1 025.09	3 629.80	616.23	404.47	336.81	367.37	526.79	667.32	862.89	12 506.24
3/2017	1 085.85	2 288.89	894.33	2 968.40	449.26	338.61	270.43	335.12	461.13	589.03	696.99	10 378.04
4/2017	983.22	2 241.89	859.14	2 456.00	359.13	258.73	229.78	266.85	426.89	505.06	542.04	9 128.73
5/2017	730.29	1 475.47	512.50	1 689.05	210.96	134.27	134.27	212.85	340.02	409.61	429.75	6 279.04
Total	23 029.30	45 095.69	16 568.17	54 730.47	8 863.90	5 913.69	5 298.55	6 073.63	8 957.29	11 707.34	12 786.42	199 024.45

TABLEAU 7 – REDEVANCE R1+R2 PAR ABONNE ET PAR MOIS (€ HT)

Saison	RAQPA	EHPAD La Caravelle	EHPAD Unité Alzheimer	Groupe scolaire et crèche	SA HLM, bât A	SA HLM, bât B	SA HLM, bât C	SEMIE, Marco Polo 8A	SEMIE, Marco Polo 8B	Village senior	Logements individuels	Ensemble des ss-stations
2012/2013	10 850.53	24 183.56	8 389.69	30 014.29	5 246.78	3 757.94	3 493.21	2 935.22	4 125.28	4 535.87	6 060.58	103 592.94
2013/2014	11 736.80	25 520.62	8 854.41	28 710.70	5 303.50	4 141.26	3 196.83	3 272.22	4 673.73	5 839.72	6 651.35	107 901.14
2014/2015	11 752.17	23 396.47	8 890.35	29 605.98	4 494.77	3 194.74	2 740.02	3 114.71	4 629.49	6 076.14	6 519.70	104 414.54
2015/2016	11 919.95	22 782.61	8 275.96	27 138.19	4 484.16	2 954.97	2 707.60	3 098.92	4 572.38	5 955.10	6 258.16	100 148.00
2016/2017	11 109.35	22 313.08	8 292.21	27 592.28	4 379.74	2 958.72	2 590.95	2 974.71	4 384.91	5 752.24	6 528.26	98 876.45
Total	57 368.80	118 196.34	42 702.62	143 061.44	23 908.95	17 007.63	14 728.61	15 395.78	22 385.79	28 159.07	32 018.05	514 933.07

TABLEAU 8 – REDEVANCE R1+R2 PAR ABONNE ET PAR SAISON (€ HT)

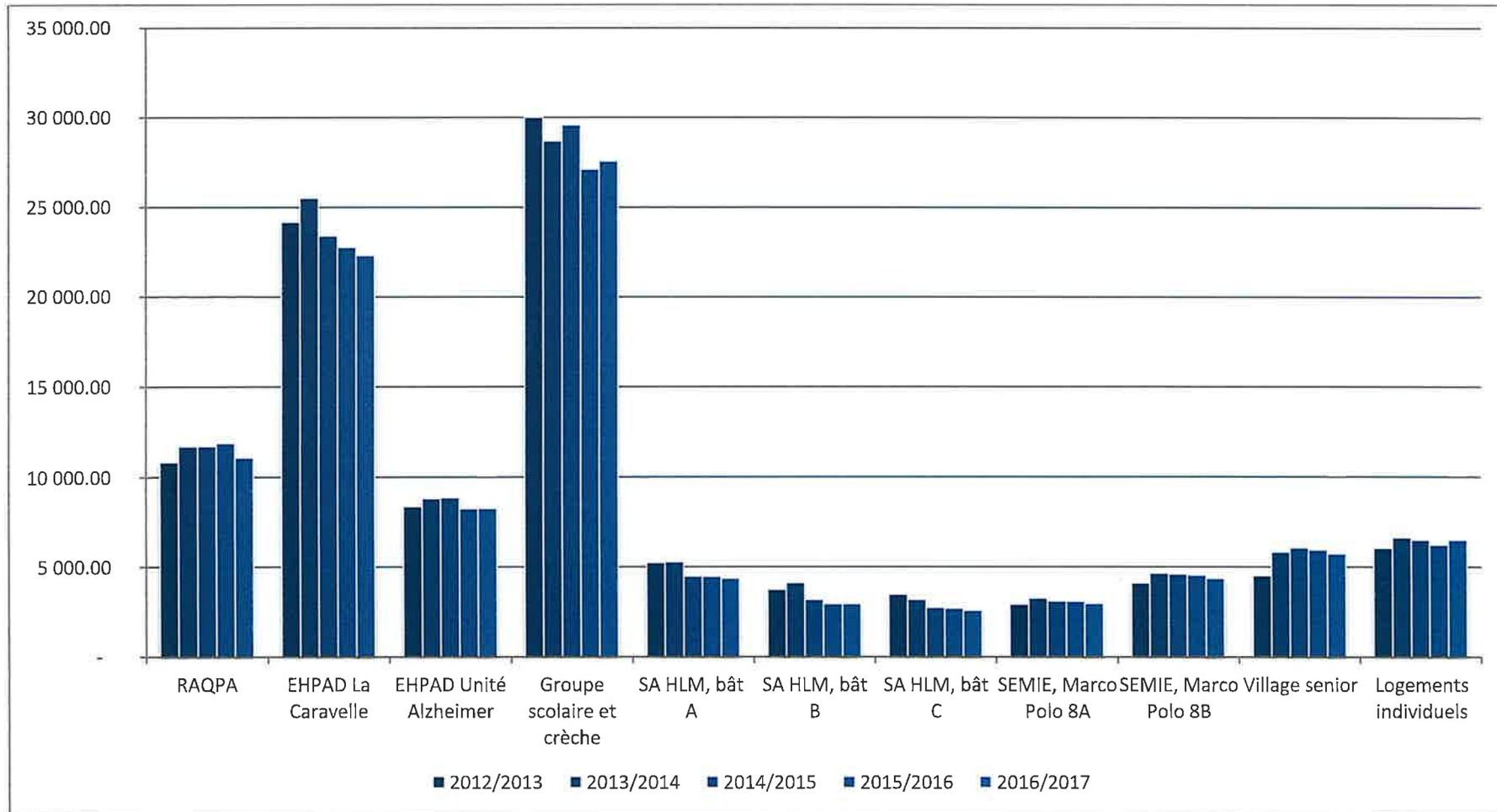


FIGURE 5 – REDEVANCE R1+R2 PAR ABONNE ET PAR SAISON (€ HT)

1.2.9 Tarification

1.2.10 Révision R1

TERME R1 BOIS	Connus le 15/05/12	juin-16	juil-16	août-16	sept-16	oct-16	nov-16	déc-16	janv-17	févr-17	mars-17	avr-17	mai-17	juin-17	juil-17	août-17
TF		1.120	1.128	1.128	1.128	1.136	1.136	1.136	1.144	1.144	1.144	1.152	1.152	1.152	1.160	1.160
CNR	136.93	127.22	127.91	128.30	128.64	128.81	129.17	129.18	129.47	130.01	130.61	131.02	131.25	131.50	131.27	131.01
IPC	177.84	164.84	168.50	166.16	163.52	164.91	167.03	168.49	170.08	177.65	177.60	176.70	176.29	173.52	171.64	169.42

Formule de révision : $R1_{bois} = R1_{bois_0} * (0,40 * TF + 0,20 * CNR/CNR_0 + 0,40 * IPC/IPC_0)$

Indice IPC : la série 000641255 est arrêtée au 31/12/15 et est remplacée par la nouvelle série 001764294 avec le coefficient de raccordement 1,694.

Coefficient de révision =

		1,0046	1,0170	1,0123	1,0069	1,0135	1,0187	1,0221	1,0293	1,0471	1,0478	1,0496	1,0490	1,0432	1,0418	1,0364
R1bois =	29.42	29.5547	29.9207	29.7825	29.6224	29.8161	29.9715	30.0689	30.2806	30.8047	30.8271	30.8792	30.8620	30.6896	30.6493	30.4915

TABLEAU 9 – REVISION DU TERME R1 BOIS

TERME R1 GAZ	Connus le 15/05/12	juin-16	juil-16	août-16	sept-16	oct-16	nov-16	déc-16	janv-17	févr-17	mars-17	avr-17	mai-17	juin-17	juil-17	août-17
ABT	1 107.74															
PH	45.68															
PE	31.07															
ABT B1		399.68	405.96	405.96	405.96	405.96	405.96	405.96	405.96	405.96	405.96	405.96	405.96	405.96	395.64	395.64
B1 niveau 1		33.80	33.70	34.70	34.90	34.50	35.30	36.60	37.80	37.50	38.90	38.50	36.70	36.70	34.90	34.50

Formule de révision : $R1_{gaz} = R1_{gaz_0} * (0,11 * ABT/ABT_0 + 0,63 * PH/PH_0 + 0,26 * PE/PE_0)$ Suite à la suppression des tarifs réglementés

=> nouvelle formule de révision à compter du 01/01/2016 : $R1_{gaz} = R1_{gaz_0} * (0,11 * ABT/ABT_0 + 0,89 * B1/B1_0)$

Coefficient de révision =

		0,8658	0,8653	0,8877	0,8922	0,8832	0,9011	0,9302	0,9570	0,9503	0,9816	0,9727	0,9324	0,9324	0,8893	0,8804
R1gaz =	56.55	48.9626	48.9339	50.1985	50.4514	49.9456	50.9572	52.6011	54.1186	53.7393	55.5096	55.0038	52.7276	52.7276	50.2908	49.7850

TABLEAU 10 – REVISION DU TERME R1 GAZ

TERME R1		juin-16	juil-16	août-16	sept-16	oct-16	nov-16	déc-16	janv-17	févr-17	mars-17	avr-17	mai-17	juin-17	juil-17	août-17
Energie bois =		86.80	86.80	86.80	86.80	86.80	86.80	86.80	86.80	86.80	86.80	86.80	86.80	86.80	86.80	86.80
Energie totale		100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
Soit a =		0.87	0.87	0.87	0.87	0.87	0.87	0.87	0.87	0.87	0.87	0.87	0.87	0.87	0.87	0.87
Et b = 1 - a =		0.13	0.13	0.13	0.13	0.13	0.13	0.13	0.13	0.13	0.13	0.13	0.13	0.13	0.13	0.13
Coefficient de révision =		0.9733	0.9827	0.9842	0.9809	0.9839	0.9921	1.0012	1.0130	1.0252	1.0330	1.0321	1.0227	1.0182	1.0073	1.0012
R1 = a * R1bois + b * R1gaz	33.00	32.12	32.43	32.48	32.37	32.47	32.74	33.04	33.43	33.83	34.09	34.06	33.75	33.60	33.24	33.04

TABLEAU 11 – REVISION DU TERME R1

Suite à la suppression des tarifs réglementés du gaz, un avenant a été rédigé afin de déterminer une nouvelle formule de révision pour le R1 gaz qui est entrée en application en date du 1^{er} janvier 2016.

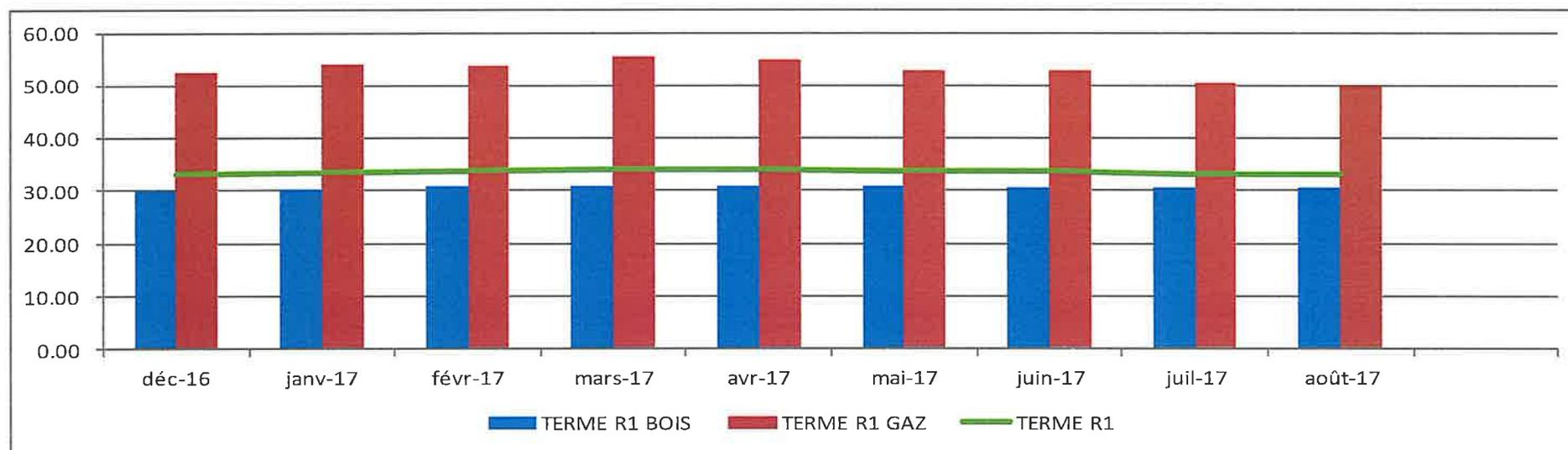


FIGURE 6 – EVOLUTION DES DIFFERENTS TERMES R2

Le graphique ci-dessous compare le prix de vente du terme R1 aux coûts d'achat du gaz, du bois et du mélange gaz et bois en fonction du taux de couverture bois. Afin qu'ils puissent être comparés, tous ces tarifs ont été ramenés au même niveau que le terme R1, c'est-à-dire le prix du MWh facturé au compteur des abonnés. A ce titre, nous avons donc tenu compte des rendements des installations et des pertes du réseau.

Malgré un rendement de la chaudière bois proche de 80% et un taux de couverture bois supérieur à 90% ces dernières années, notre prix d'achat (bois et gaz) reste supérieur au prix de vente de la chaleur aux abonnés.

Cette perte est d'environ -13.50 € HT/MWh en novembre 2015, -3.70 € en février 2016 et -7 € en novembre 2016. Cela représente une perte respective d'exploitation pour Idex, pour ces seuls mois, de -1671, -901 et -1190 € HT.

1.2.11 Révision R2

TERME R2.1	Connus le 15/05/12	juin-16	juil-16	août-16	sept-16	oct-16	nov-16	déc-16	janv-17	févr-17	mars-17	avr-17	mai-17	juin-17	juil-17	août-17
E	117.10	133.12	133.40	133.68	133.97	134.24	134.53	134.78	135.05	135.32	135.56	135.83	136.09	136.07	136.05	136.03
Formule de révision : $R21 = R21_0 * (E / E_0)$																
Coefficient de révision =		1.1368	1.1392	1.1416	1.1440	1.1464	1.1488	1.1510	1.1533	1.1556	1.1577	1.1600	1.1622	1.1620	1.1618	1.1617
R2.1 =		4.94	5.6159	5.6275	5.6395	5.6515	5.6631	5.6751	5.6860	5.6972	5.7084	5.7189	5.7302	5.7411	5.7403	5.7387

TABLEAU 12 – REVISION DU TERME R2.1

TERME R2.2	Connus le 15/05/12	juin-16	juil-16	août-16	sept-16	oct-16	nov-16	déc-16	janv-17	févr-17	mars-17	avr-17	mai-17	juin-17	juil-17	août-17
ICHT-IME	109.40	116.30	116.30	117.10	117.10	117.10	117.70	117.70	117.70	118.10	118.10	118.10	118.50	118.50	118.50	118.70
FSD2	127.90	120.70	121.00	122.00	122.00	121.80	122.30	123.70	124.30	125.00	126.30	126.20	125.30	125.20	124.20	124.10
Formule de révision : $R22 = R22_0 * (0,15 + 0,65 * ICHT-IME/ICHT-IME_0 + 0,20 * FSD2/FSD2_0)$																
Coefficient de révision =		1.0297	1.0302	1.0365	1.0365	1.0362	1.0406	1.0427	1.0437	1.0472	1.0492	1.0490	1.0500	1.0498	1.0483	1.0493
R2.2 =		32.19	33.1473	33.1624	33.3657	33.3657	33.3556	33.4955	33.5660	33.5962	33.7080	33.7734	33.7684	33.7996	33.7945	33.7774

TABLEAU 13 – REVISION DU TERME R2.2

TERME R2.3	Connus le 15/05/12	juin-16	juil-16	août-16	sept-16	oct-16	nov-16	déc-16	janv-17	févr-17	mars-17	avr-17	mai-17	juin-17	juil-17	août-17
ICHT-IME	109.40	116.30	116.30	117.10	117.10	117.10	117.70	117.70	117.70	118.10	118.10	118.10	118.50	118.50	118.50	118.70
BT40	998.90	1 019.04	1 018.06	1 020.02	1 021.01	1 022.98	1 022.98	1 024.95	1 025.93	1 028.89	1 028.89	1 027.90	1 033.81	1 032.82	1 035.78	1 034.79
Formule de révision : $R23 = R23_0 * (0,15 + 0,25 * ICHT-IME/ICHT-IME_0 + 0,60 * BT40/BT40_0)$																
Coefficient de révision =		1.0279	1.0273	1.0303	1.0309	1.0321	1.0334	1.0346	1.0352	1.0379	1.0379	1.0373	1.0418	1.0412	1.0429	1.0428
R2.3 =		6.23	6.4036	6.3999	6.4187	6.4224	6.4297	6.4383	6.4456	6.4493	6.4661	6.4661	6.4624	6.4902	6.4865	6.4976

TABLEAU 14 – REVISION DU TERME R2.3

TERME R2		juin-16	juil-16	août-16	sept-16	oct-16	nov-16	déc-16	janv-17	févr-17	mars-17	avr-17	mai-17	juin-17	juil-17	août-17
Coefficient de révision =		1.0417	1.0422	1.0475	1.0480	1.0482	1.0519	1.0540	1.0549	1.0581	1.0600	1.0600	1.0616	1.0613	1.0604	1.0611
R2 = R21 + R22 + R23 =		43.36	45.17	45.19	45.42	45.44	45.45	45.61	45.74	45.88	45.96	45.96	46.03	46.02	45.98	46.01

TABLEAU 15 – REVISION DU TERME R2

Depuis le début du contrat le tarif R2 connaît une hausse mesurée mais constante.

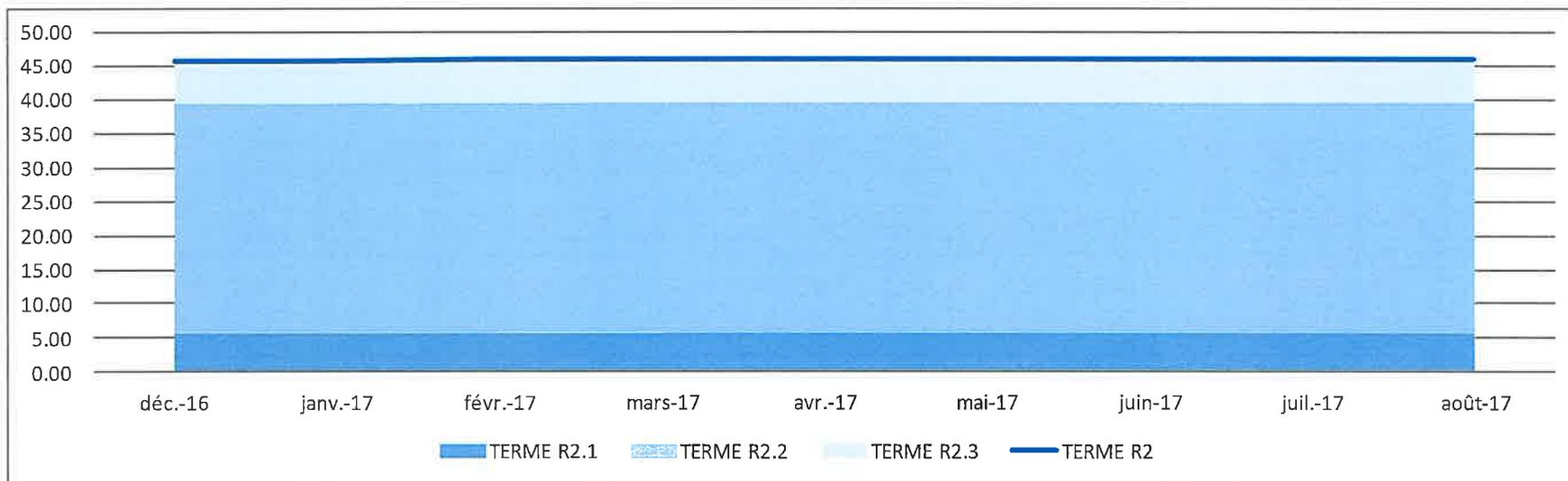


FIGURE 7 – EVOLUTION DES DIFFERENTS TERMES R2

1.3 Fonctionnement

1.3.1 Calendrier démarrages et arrêts

Saison	Date début	Date fin	Nombre de jours de chauffe	DJU moyen	DJU réels
2012/2013	15/10/12	31/05/13	229	9.38	2 147.50
2013/2014	11/10/13	06/06/14	239	7.69	1 838.50
2014/2015	15/10/14	22/05/15	220	8.38	1 843.50
2015/2016	29/09/15	27/05/16	242	7.62	1 844.73
2016/2017	07/10/16	31/05/17	237	8.41	1 993.00
Total			233	8.30	1 933.45

TABLEAU 16 – CALENDRIER DES SAISONS DE CHAUFFE

1.3.2 Nombre d'heures de fonctionnement des générateurs bois et gaz à pleine puissance

L'installation actuelle ne nous permet pas de mesurer le nombre d'heures de fonctionnement des générateurs bois et gaz à pleine puissance.

Pour la saison 2015/2016, les chaudières bois et gaz ont fonctionné en continue d'octobre 2015 à mai 2016.

Le graphique suivant présente le cumul de la production de chaleur pour les chaudières bois et gaz, ainsi que le taux de couverture bois.

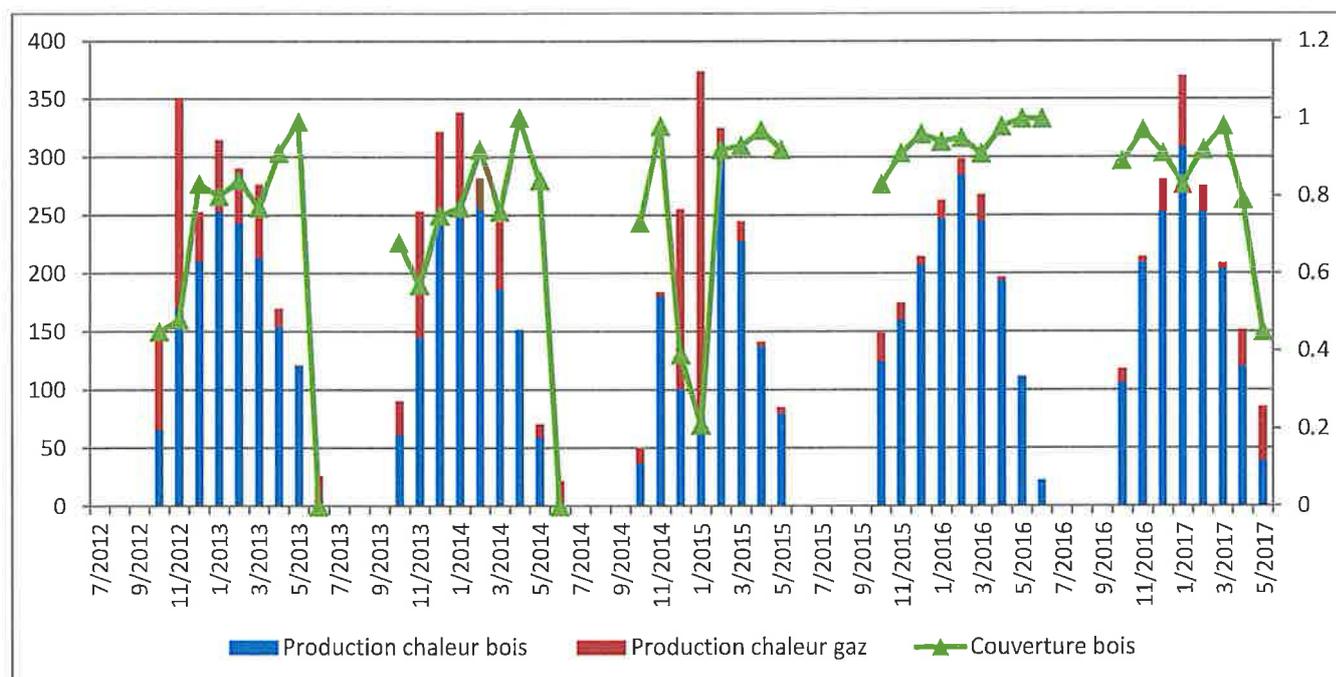


FIGURE 8 – TAUX DE COUVERTURE BOIS

Pour rappel :

- Saison 2014/2015 : La chaudière bois a été à l'arrêt de la mi-décembre à la mi-janvier car le poussoir (pièce de métal qui pousse le bois dans le corps de la chaudière) était défectueux.
- Saison 2013/2014 : les chaudières bois et gaz ont fonctionné en continue, excepté pour la bois qui a été à l'arrêt du 21/03/14 au 27/03/14 suite au remplacement et à la détérioration de la vis sans fin.
- Saison 2012/2013 : aucune donnée n'avait pue être communiquée car la plateforme internet n'était pas encore en place.

1.3.3 Journal des pannes et des interventions

1.3.3.1 Détails des pannes

Aucune panne significative n'est à mentionner au titre de l'exercice 2016/2017.

Pour rappel :

- Saison 2014/2015 : Arrêt de la chaudière bois de la mi-décembre à la mi-janvier suite au dysfonctionnement du poussoir qui est sorti de son axe à cause d'une quantité de poussière de bois (fine) beaucoup trop importante (bois de mauvaise qualité).
- Saison 2013/2014 :
 - o Arrêt de la chaudière bois la matinée du 13 mars 2014, car une planchette de bois – de 10cm * 15cm – est venue obstruer le goulot d'étranglement ;
 - o Arrêt de la chaudière bois suite à la détérioration de la vis sans fin, du 21/03/14 au 27/03/14.

1.3.4 Rapports visites réglementaires

Cf. annexe.

1.4 Performance environnementale

1.4.1 Evacuation des cendres, méthode, volumes, principe d'élimination

Au cours de la saison il a été procédé à un enlèvement des cendres le 19 février 2016 (cf. annexe).

Les cendres sont éliminées selon le principe de l'épandage.

1.4.2 Analyse combustion et/ou rejets atmosphériques

Cf. annexe

1.5 **Exploitation**

1.5.1 **Biomasse (bois)**

La mesure du stock de bois est difficile car aucun moyen technique ne nous permet de le calculer avec pertinence. Seul une mesure visuelle, et donc approximative, est possible. A l'inverse des années passées, nous évaluons, depuis l'exercice 2015/2016, le stock de bois en fin de mois. L'objectif est d'améliorer la pertinence de nos calculs techniques pour ainsi affiner la conduite de l'installation.

La quantité de bois achetée au cours du mois est désormais retraitée du stock mesuré à la fin du mois précédent et à la fin du mois écoulé. La valeur obtenue, qui correspond à la quantité de bois consommée dans le mois pour produire de la chaleur, est comparée à la production de chaleur bois pour déterminer le rendement de la chaudière.

Fournisseur	Date	Quantité (tonnes)	Quantité cumulée saison	Humidité selon Idex (en %)	Coeff conversion	Quantité (MWh PCI)	Quantité cumulée saison	Prix d'achat (€ HT/MWh PCI)	Total (€ HT)	Total cumulée saison	Stock de bois (MWh PCI)
Alliance forêt bois	30/06/2016		609.34		FAUX	-	2 102.14	-	-	50 833.09	67.00
Alliance forêt bois	31/07/2016		609.34		FAUX	-	2 102.14	-	-	50 833.09	67.00
Alliance forêt bois	31/08/2016		609.34		FAUX	-	2 102.14	-	-	50 833.09	67.00
Alliance forêt bois	30/09/2016		609.34		FAUX	-	2 102.14	-	-	50 833.09	67.00
Alliance forêt bois	14/10/2016	22.04	631.38	26.00%	3.598	79.30	2 181.44	24.25	1 922.99	52 756.08	
Alliance forêt bois	31/10/2016	22.28	653.66	26.00%	3.598	80.16	2 261.60	24.25	1 943.93	54 700.01	72.00
Alliance forêt bois	08/11/2016	21.34	675.00	25.00%	3.655	78.00	2 339.60	24.25	1 891.50	56 591.51	
Alliance forêt bois	16/11/2016	21.30	696.30	25.00%	3.655	77.85	2 417.45	24.25	1 887.86	58 479.37	
Alliance forêt bois	25/11/2016	24.50	720.80	25.00%	3.655	89.55	2 507.00	24.25	2 171.52	60 650.89	50.00
Alliance forêt bois	02/12/2016	23.24	744.04	28.00%	3.482	80.92	2 587.92	24.25	1 962.31	62 613.20	
Alliance forêt bois	12/12/2016	21.46	765.50	25.00%	3.655	78.44	2 666.36	24.25	1 902.17	64 515.37	
Alliance forêt bois	16/12/2016	24.32	789.82	25.00%	3.655	88.89	2 755.25	24.25	2 155.58	66 670.95	
Alliance forêt bois	23/12/2016	27.22	817.04	25.00%	3.655	99.49	2 854.74	24.25	2 412.55	69 083.50	90.00
Alliance forêt bois	03/01/2017	24.24	841.28	29.00%	3.424	83.00	2 937.74	24.25	2 012.75	71 096.25	
Alliance forêt bois	09/01/2017	25.02	866.30	29.00%	3.424	85.67	3 023.41	24.25	2 077.50	73 173.75	
Alliance forêt bois	16/01/2017	22.98	889.28	28.00%	3.482	80.02	3 103.43	24.25	1 940.49	75 114.24	
Alliance forêt bois	21/01/2017	23.66	912.94	28.00%	3.482	82.38	3 185.81	24.25	1 997.72	77 111.96	
Alliance forêt bois	28/01/2017	20.32	933.26	33.00%	3.193	64.88	3 250.69	24.25	1 573.29	78 685.25	2.00
Alliance forêt bois	03/02/2017	27.86	961.12	33.00%	3.193	88.96	3 339.65	24.25	2 157.28	80 842.53	
Alliance forêt bois	13/02/2017	26.34	987.46	31.00%	3.309	87.16	3 426.81	24.25	2 113.63	82 956.16	
Alliance forêt bois	22/02/2017	26.34	1 013.80	32.00%	3.251	85.63	3 512.44	24.25	2 076.47	85 032.63	2.00
Alliance forêt bois	03/03/2017	24.00	1 037.80	33.00%	3.193	76.63	3 589.07	24.25	1 858.28	86 890.91	
Alliance forêt bois	09/03/2017	25.50	1 063.30	30.00%	3.366	85.83	3 674.90	24.25	2 081.38	88 972.29	
Alliance forêt bois	20/03/2017	24.58	1 087.88	31.00%	3.309	81.34	3 756.24	24.25	1 972.50	90 944.79	
Alliance forêt bois	27/03/2017	22.30	1 110.18	38.00%	2.904	64.76	3 821.00	24.25	1 570.40	92 515.19	90.00
Alliance forêt bois	07/04/2017	24.76	1 134.94	30.00%	3.366	83.34	3 904.34	24.25	2 021.00	94 536.19	
Alliance forêt bois	28/04/2017	23.46	1 158.40	28.00%	3.482	81.69	3 986.03	24.25	1 980.98	96 517.17	50.00
Alliance forêt bois	31/05/2017		1 158.40				3 986.03				35.00
		549.06			3.431	1 883.89		24.25	45 684.08		

TABLEAU 17 – LIVRAISON DE BOIS

1.5.2 Gaz

Période	Index début	Index fin	Quantité (m3)	PTA	Quantité (nm3)	Coefficient conversion	Quantité (MWh)	Quantité cumulée saison	Prix d'achat (€ HT/MWh)	Total gaz (€ HT)	Total gaz cumulé saison	Abt	Autres frais	Total (€ HT)	Total cumulé saison
juil-16	135 105	135 105	-	1.000	-	11.457	-	132.749	-	-	4 386.45	15.30	144.42	159.72	7 215.34
août-16	135 105	135 105	-	1.000	-	11.487	-	132.749	-	-	4 386.45	15.30	81.07	96.37	7 311.71
sept-16	135 105	135 105	-	1.000	-	11.457	-	132.749	-	-	4 386.45	15.30	140.93	156.23	7 467.94
oct-16	135 105	136 187	1 082	1.236	1 337	11.581	15.484	148.233	32.81	507.96	4 894.41	15.30	145.24	668.50	8 136.44
nov-16	136 187	136 651	464	1.252	581	11.478	6.669	154.902	33.47	223.18	5 117.59	15.30	110.24	348.72	8 485.16
déc-16	136 651	138 837	2 186	1.280	2 798	11.479	32.118	187.020	34.68	1 113.70	6 231.29	15.30	219.24	1 348.24	9 833.40
janv-17	138 837	143 935	5 098	1.291	6 582	11.466	75.469	262.489	35.79	2 701.37	8 932.66	15.30	510.19	3 226.86	13 060.26
févr-17	143 935	145 758	1 823	1.272	2 319	11.451	26.555	289.044	35.64	946.45	9 879.11	15.30	176.67	1 138.42	14 198.68
mars-17	145 758	146 063	305	1.259	384	11.499	4.416	293.460	36.96	163.22	10 042.33	15.30	104.19	282.71	14 481.39
avr-17	146 063	276 937	2 733	1.248	3 411	11.528	39.322	332.782	36.57	1 438.03	11 480.36	15.30	246.67	1 700.00	16 181.39
mai-17	276 937	280 949	4 012	1.248	5 007	11.528	57.721	390.503	36.58	2 111.03	13 591.79			2 111.43	18 292.82
juin-17	280 949							390.503			13 591.79				18 292.82
juil-17	-							390.503			13 591.79				18 292.82
août-17	-							390.503			13 591.79				18 292.82
			17 703	1.266	22 419	11.497	257.754		35.71	9 205.34		153.00	1 878.86	11 237.20	

TABLEAU 18 – LIVRAISON DE GAZ

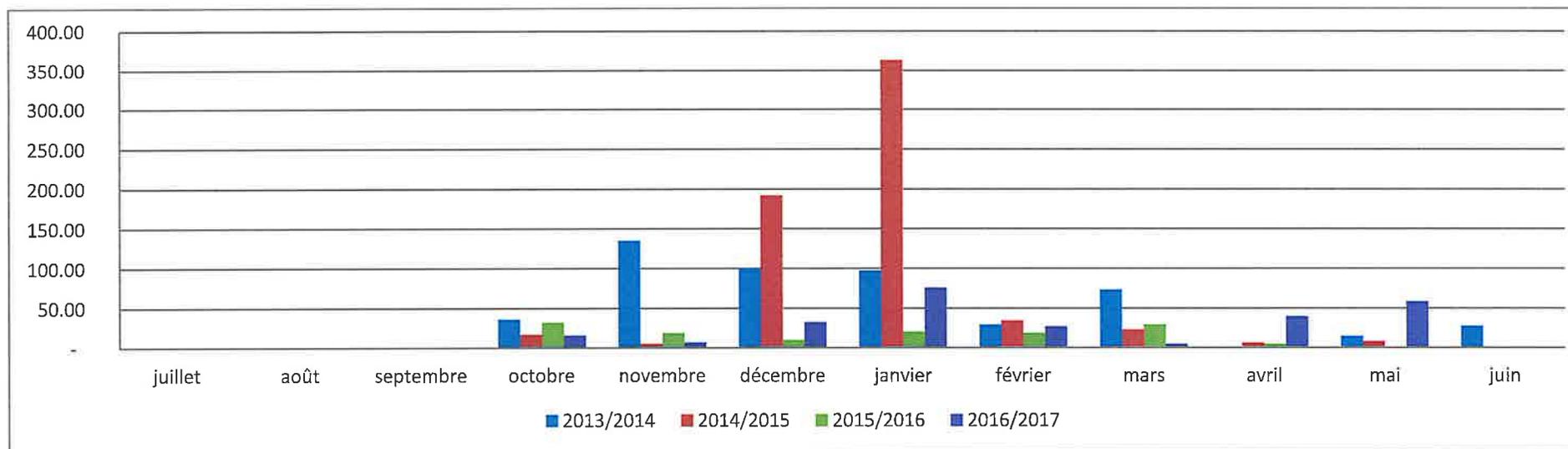


FIGURE 9 – LIVRAISON DE GAZ POUR LES TROIS DERNIERES SAISONS

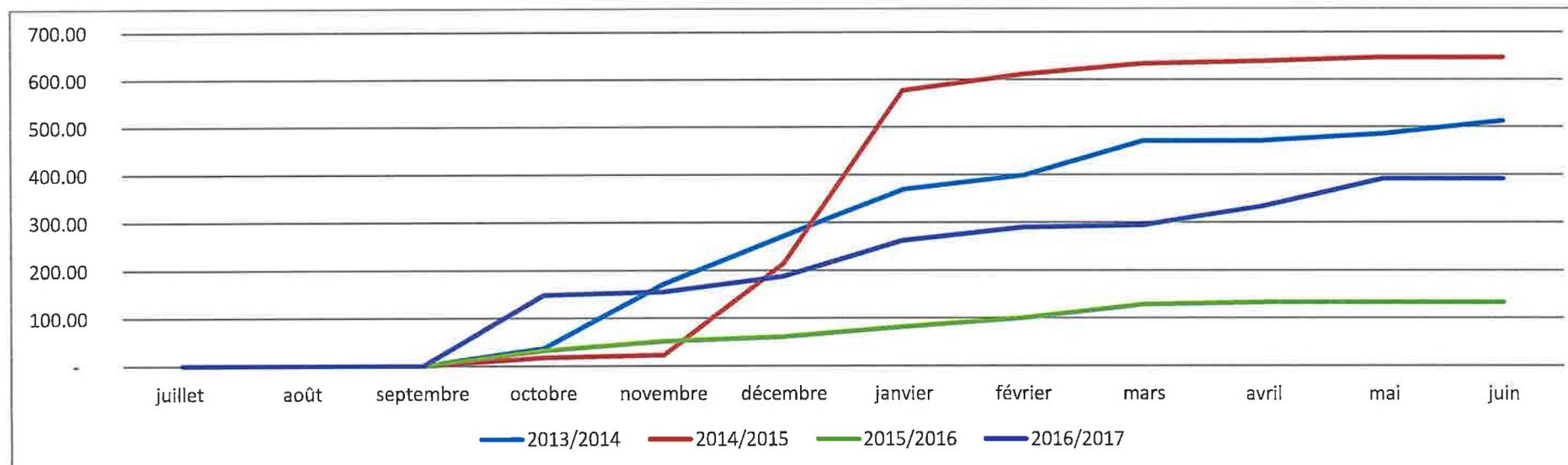


FIGURE 10 – LIVRAISON CUMULEE DE GAZ POUR LES TROIS DERNIERES SAISONS

1.5.2.1 Electricité

Heures pleines été/hiver (HPE / HPH)								
Date facture	Période de conso	Index début	Index fin	Conso (kWh)	Conso cumulée	Prix d'achat (€ HT/kWh)	Total élec (€ HT)	Total élec cumulée
juil-16	juin-16	40 569	41 138	569	569	0.02190	12.46	1 678.34
août-16	juil-16	41 138	41 229	91	660	0.02190	1.99	1 680.33
sept-16	août-16	41 229	41 270	41	701	0.02210	0.91	1 681.24
oct-16	sept-16	41 270	41 311	41	742	0.02210	0.91	1 682.15
nov-16	oct-16	41 311	43 261	1 950	2 692	0.02210	43.10	1 725.25
déc-16	nov-16	84 359	87 168	2 809	5 501	0.04280	120.23	1 845.48
janv-17	déc-16	87 168	90 441	3 273	8 774	0.04280	140.08	1 985.56
févr-17	janv-17	90 441	93 962	3 521	12 295	0.04280	150.70	2 136.26
mars-17	févr-17	93 962	96 399	2 437	14 732	0.04280	104.30	2 240.56
avr-17	mars-17	96 399	98 870	2 471	17 203	0.04280	105.76	2 346.32
mai-17	avr-17	43 261	45 467	2 206	19 409	0.02210	48.75	2 395.07
juin-17	mai-17	45 467					-	2 395.07
juil-17	juin-17	-					-	2 395.07
				19 409		0.03757	729.19	

TABLEAU 19 – HEURES PLEINES ETE/HIVER

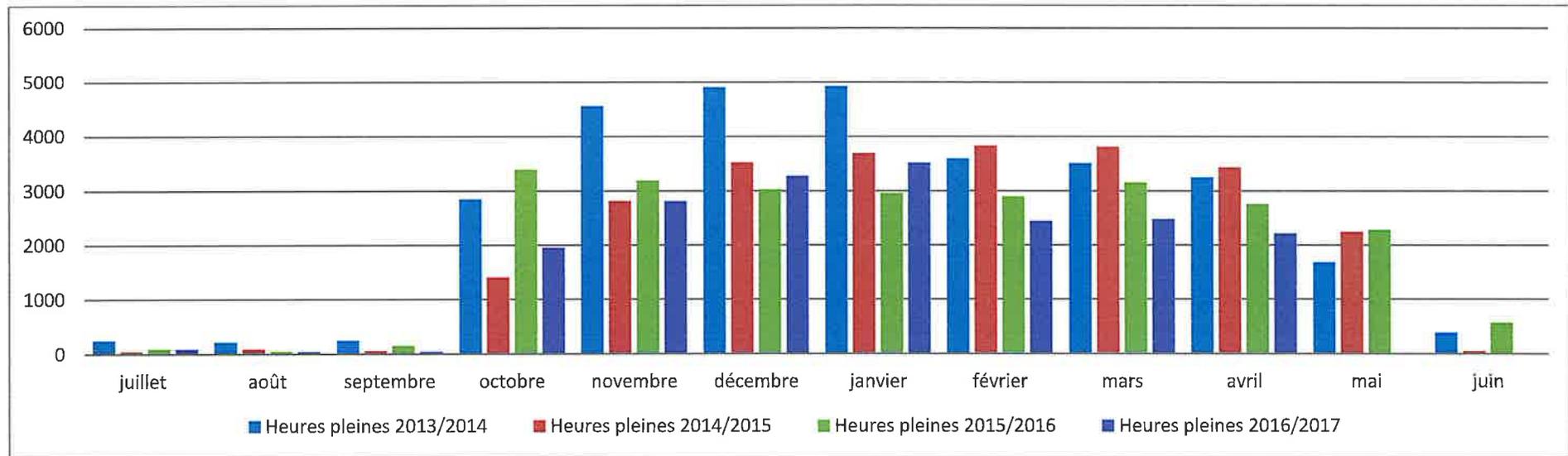


FIGURE 11 – CONSOMMATION D’ELECTRICITE EN HEURES PLEINES POUR LES TROIS DERNIERES SAISONS

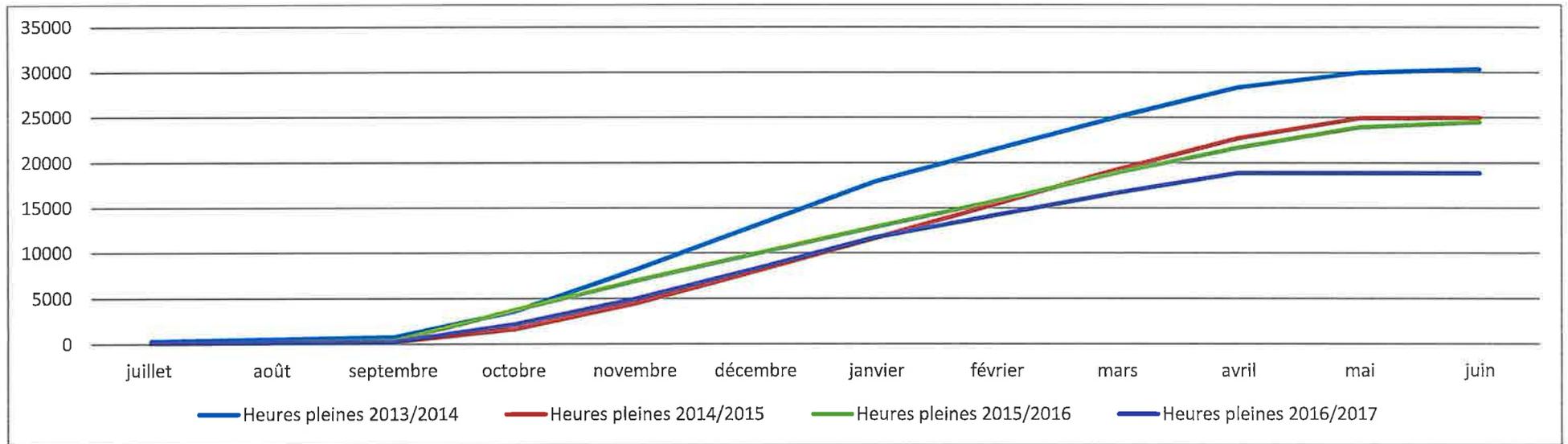


FIGURE 12 – CONSOMMATION CUMULEE D'ELECTRICITE EN HEURES PLEINES POUR LES TROIS DERNIERES SAISONS

VILLE DE NIORT
Délégation de Service Public pour le réseau de chaleur du quartier des Brizeaux

Date facture	Période de conso	Heures creuses été/hiver (HCE / HCH)						
		Index début	Index fin	Conso (kWh)	Conso cumulée	Prix d'achat (€ HT/kWh)	Total élec (€ HT)	Total élec cumulée
août-16	juil-16	20 172	20 196	24	306	0.01630	0.39	571.37
sept-16	août-16	20 196	20 217	21	327	0.01650	0.35	571.72
oct-16	sept-16	20 217	20 237	20	347	0.01650	0.33	572.05
nov-16	oct-16	20 237	21 167	930	1 277	0.01650	15.35	587.40
déc-16	nov-16	40 209	41 567	1 358	2 635	0.03110	42.23	629.63
janv-17	déc-16	41 567	43 124	1 557	4 192	0.03110	48.42	678.05
févr-17	janv-17	43 124	44 773	1 649	5 841	0.03110	51.28	729.33
mars-17	févr-17	44 773	45 911	1 138	6 979	0.03110	35.39	764.72
avr-17	mars-17	45 911	47 096	1 185	8 164	0.03110	36.85	801.57
mai-17	avr-17	21 167	22 219	1 052	9 216	0.01650	17.36	818.93
juin-17	mai-17	22 219					-	818.93
juil-17	juin-17	-					-	818.93
				8 934		0.02775	247.95	

TABLEAU 20 – HEURES CREUSES ETE/HIVER

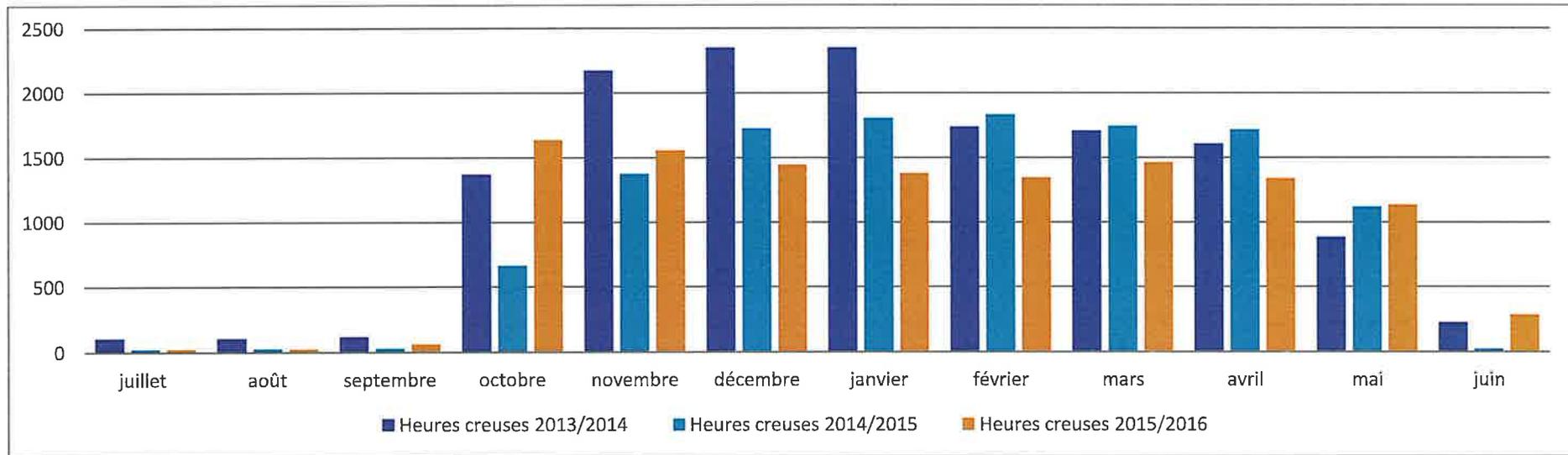


FIGURE 13 – CONSOMMATION D’ELECTRICITE EN HEURES CREUSES POUR LES TROIS DERNIERES SAISONS

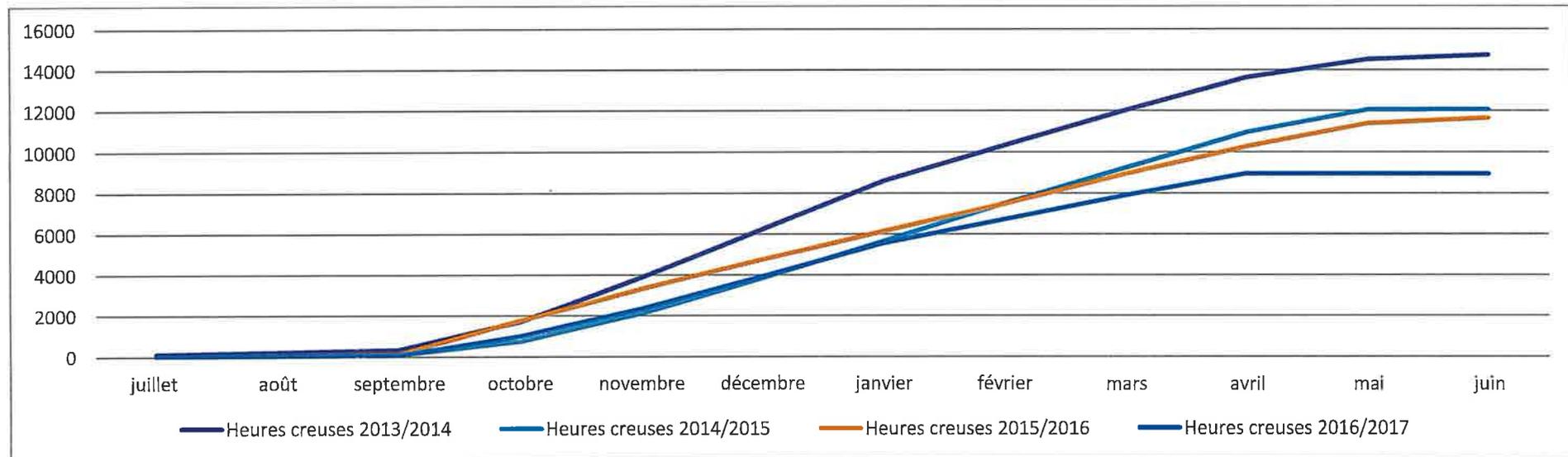


FIGURE 14 – CONSOMMATION CUMULEE D’ELECTRICITE EN HEURES CREUSES POUR LES TROIS DERNIERES SAISONS

Date facture	Période de conso	HP + HC				Autres charges			Total (€ HT)	
		Total conso	Conso cumulée	Total élec (€ HT)	Total élec cumulée	Part fixe	Prestations	Autres frais	mensuel	cumulé
août-15	juil-15	111	111	5.20	5.20	127.26	33.14	23.75	189.35	189.35
sept-15	août-15	65	176	2.94	8.14	127.26	33.27	22.72	186.19	375.54
oct-15	sept-15	208	384	9.54	17.68	127.26	33.27	25.94	196.01	571.55
nov-15	oct-15	5 030	5 414	228.33	246.01	127.26	33.27	134.74	523.60	1 095.15
déc-15	nov-15	4 746	10 160	431.31	677.32	127.26	33.27	128.01	719.85	1 815.00
janv-16	déc-15	4 464	14 624	406.20	1 083.52	127.26	33.27	121.66	688.39	2 503.39
févr-16	janv-16	4 336	18 960	415.02	1 498.54	140.00	33.27	132.01	720.30	3 223.69
mars-16	févr-16	4 232	23 192	405.19	1 903.73	-	33.27	108.06	546.52	3 770.21
avr-16	mars-16	4 610	27 802	178.23	2 081.96	79.47	258.22	139.93	655.85	4 426.06
mai-16	avr-16	4 087	31 889	82.03	2 163.99	79.47	204.74	126.49	492.73	4 918.79
juin-16	mai-16	3 406	35 295	68.27	2 232.26	79.47	170.42	108.99	427.15	5 345.94
juil-16	juin-16	851	36 146	17.06	17.06	79.47	42.58	43.35	182.46	182.46
août-16	juil-16	115	36 261	2.38	19.44	80.31	5.93	24.67	113.29	295.75
sept-16	août-16	62	36 323	1.26	20.70	80.31	3.10	23.32	107.99	403.74
oct-16	sept-16	61	36 384	1.24	21.94	80.31	3.06	23.28	107.89	511.63
nov-16	oct-16	2 880	39 264	58.45	80.39	80.31	144.40	95.70	378.86	890.49
déc-16	nov-16	4 167	43 431	162.46	242.85	80.31	232.80	128.78	604.35	1 494.84
janv-17	déc-16	4 830	48 261	188.50	431.35	80.31	270.11	145.81	684.73	2 179.57
févr-17	janv-17	5 170	53 431	201.98	633.33	80.31	299.36	154.54	736.19	2 915.76
mars-17	févr-17	3 575	57 006	139.69	773.02	80.31	207.04	113.56	540.60	3 456.36
avr-17	mars-17	3 656	60 662	142.61	915.63	80.31	210.80	115.65	549.37	4 005.73
mai-17	avr-17	3 258	63 920	66.11	981.74	80.31	170.86	105.42	422.70	4 428.43
		63 920		3 214.00		2 024.54	2 489.45	2 046.38	9 774.37	

TABLEAU 21 – HEURES PLEINES ET CREUSES ETE/HIVER

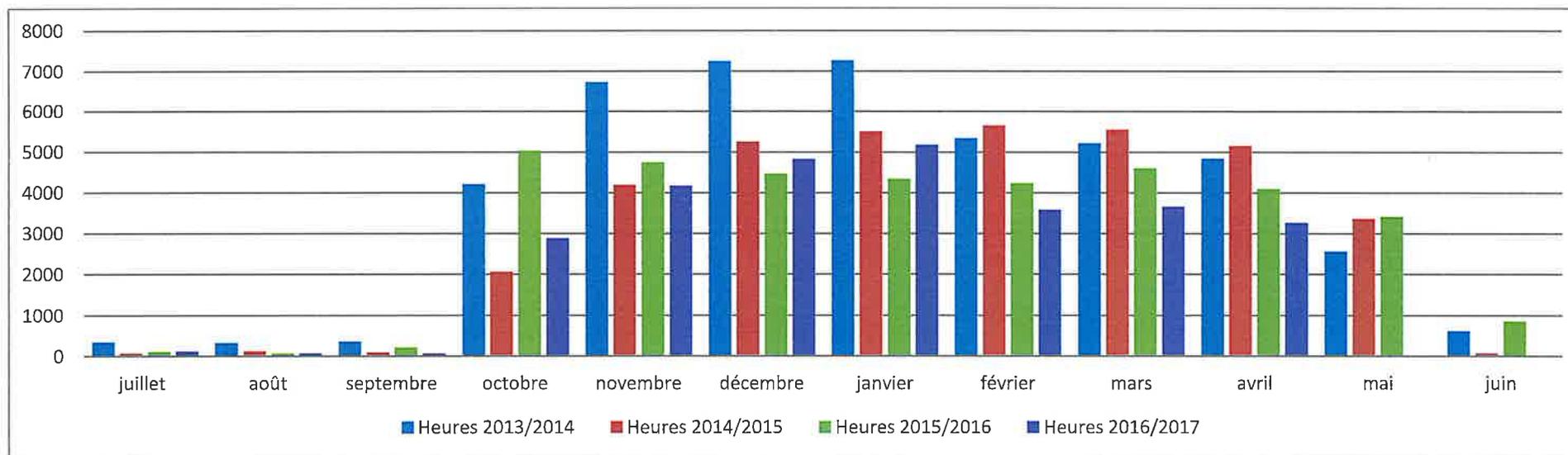


FIGURE 15 – CONSOMMATION D’ELECTRICITE EN HEURES PLEINES ET CREUSES POUR LES TROIS DERNIERES SAISONS

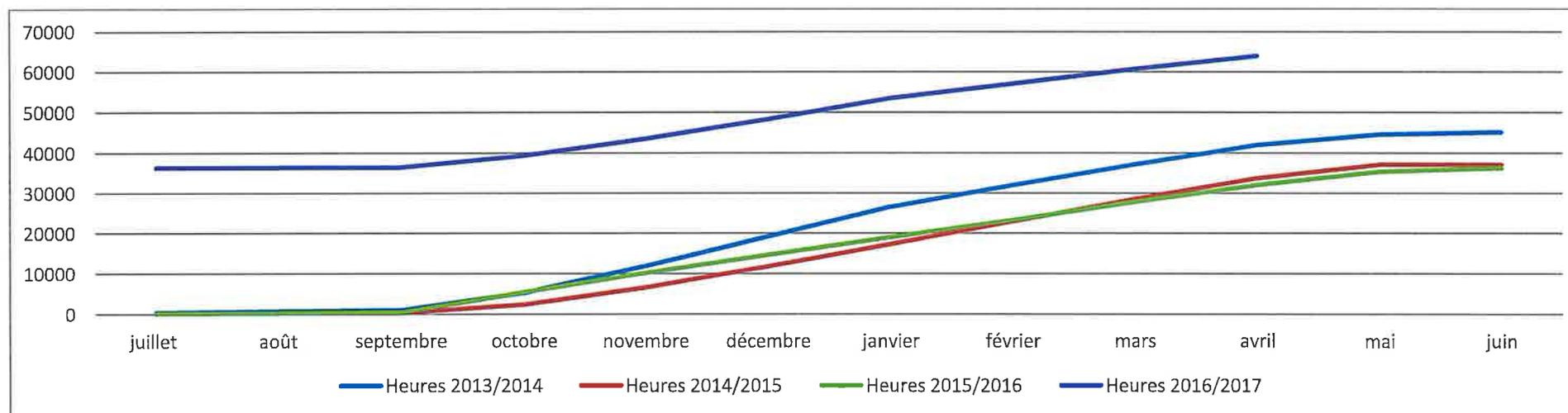


FIGURE 16 – CONSOMMATION CUMULEE D’ELECTRICITE EN HEURES PLEINES ET CREUSES POUR LES TROIS DERNIERES SAISONS

1.5.3 Calcul de rendements

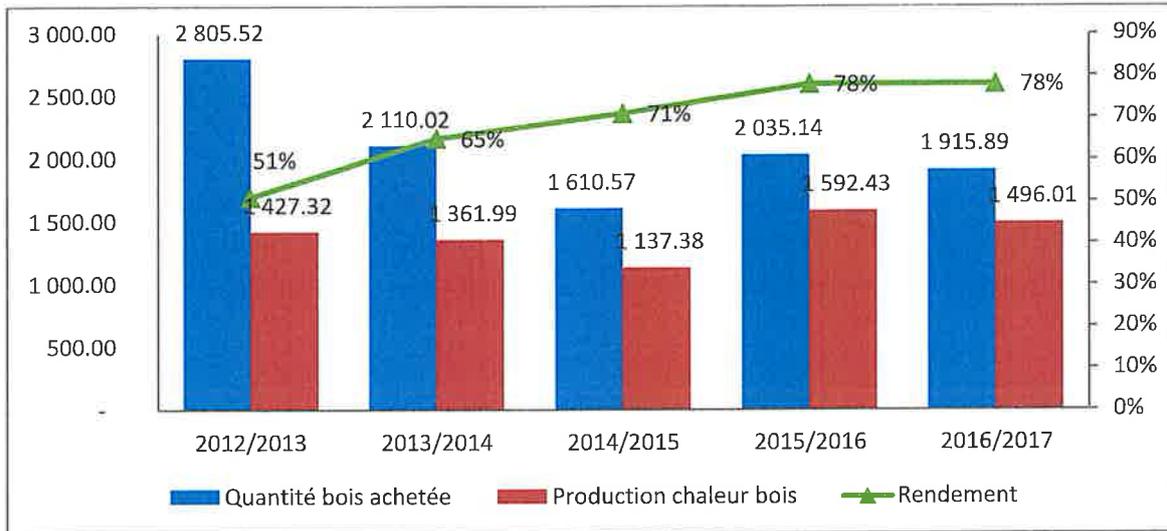


FIGURE 17 – RENDEMENT ANNUEL DE LA CHAUDIERE BOIS

Le rendement moyen de la chaudière bois pour les quatre saisons passées est de 78%.

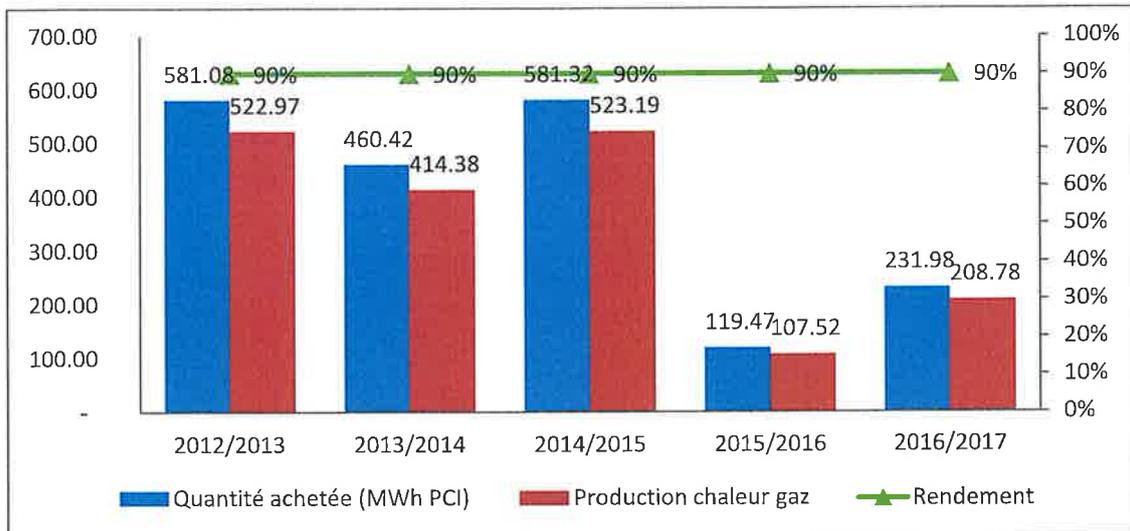


FIGURE 18 – RENDEMENT ANNUEL DE LA CHAUDIERE GAZ

Comme la mesure de la chaleur par le compteur général est défailante, il n'est pas pertinent de soustraire la production de chaleur de la chaudière bois du compteur général, pour déterminer la quantité de chaleur produite avec la chaudière gaz. En lieu et place, il est appliqué un coefficient de rendement de 90% à la chaudière gaz pour déterminer la quantité de chaleur produite par celle-ci. Ce coefficient est communément admis dans la profession comme étant le rendement moyen d'une chaudière gaz.

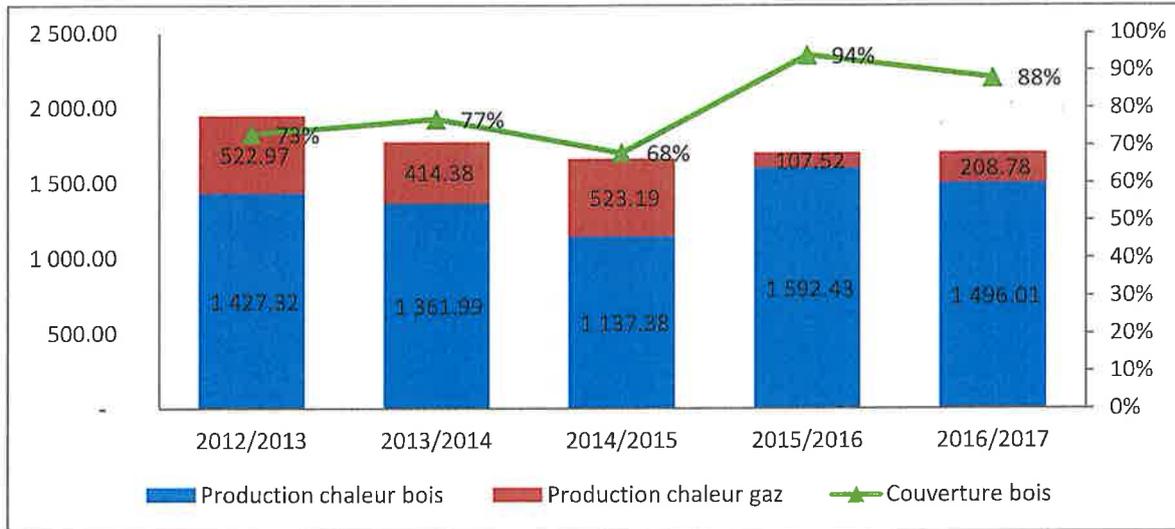


FIGURE 19 – TAUX DE COUVERTURE BOIS ANNUEL

Le taux de couverture bois moyen de l'installation depuis le début du contrat est de 80%.

Pour rappel : le taux de la couverture bois s'est dégradé au cours de la saison 2014/2015 suite à l'arrêt de la chaudière bois de la mi-décembre à la mi-janvier. Nous avons estimé que sans cet arrêt nous aurions pu avoir un taux de couverture bois de 93% sur l'ensemble de la saison dernière.

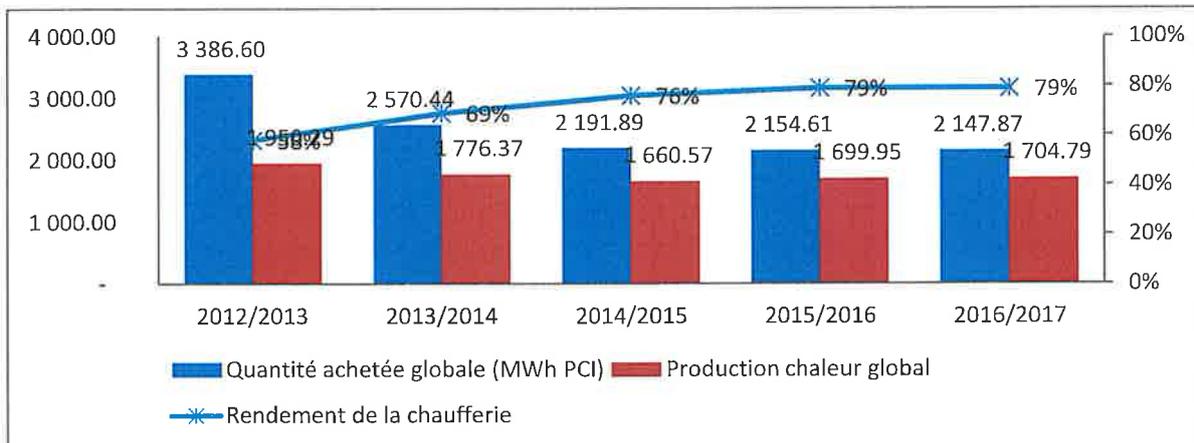


FIGURE 20 – RENDEMENT ANNUEL DE LA CHAUFFERIE

Le rendement moyen de la chaufferie depuis le début du contrat est de 71%.

Période	oct.-16	nov.-16	déc.-16	janv.-17	févr.-17	mars-17	avr.-17	mai-17	juin-17	juil.-17	Total 16/17
Date début	07/10/2016	03/11/2016	30/11/2016	29/12/2016	28/01/2017	01/03/2017	05/04/2017	04/05/2017	01/06/2017	01/01/1900	
Date fin	02/11/2016	29/11/2016	28/12/2016	27/01/2017	28/02/2017	04/04/2017	03/05/2017	31/05/2017	00/01/1900	00/01/1900	
DIJ mensuels	154.00	235.00	322.00	449.00	306.00	250.50	198.00	78.50	-	-	1 993.00
Général (MWh)	121.190	224.000	302.000	394.000	299.000	212.000	169.540	69.860	-	-	1 791.590
Bois (MWh)	105.580	209.000	255.000	309.000	254.000	205.000	119.720	38.710	-	-	1 496.010
Gaz (MWh)	15.610	15.000	47.000	85.000	45.000	7.000	49.820	31.150	-	-	295.580
Gaz (m3)	1 238.000	380.000	2 134.000	5 078.000	1 823.000	128 469.000	4 106.000	2 616.350	-	-	145 844.350

TABLEAU 22 – PRODUCTION DE CHALEUR PAR MOIS POUR LA SAISON ECOULEE (EN MWh)

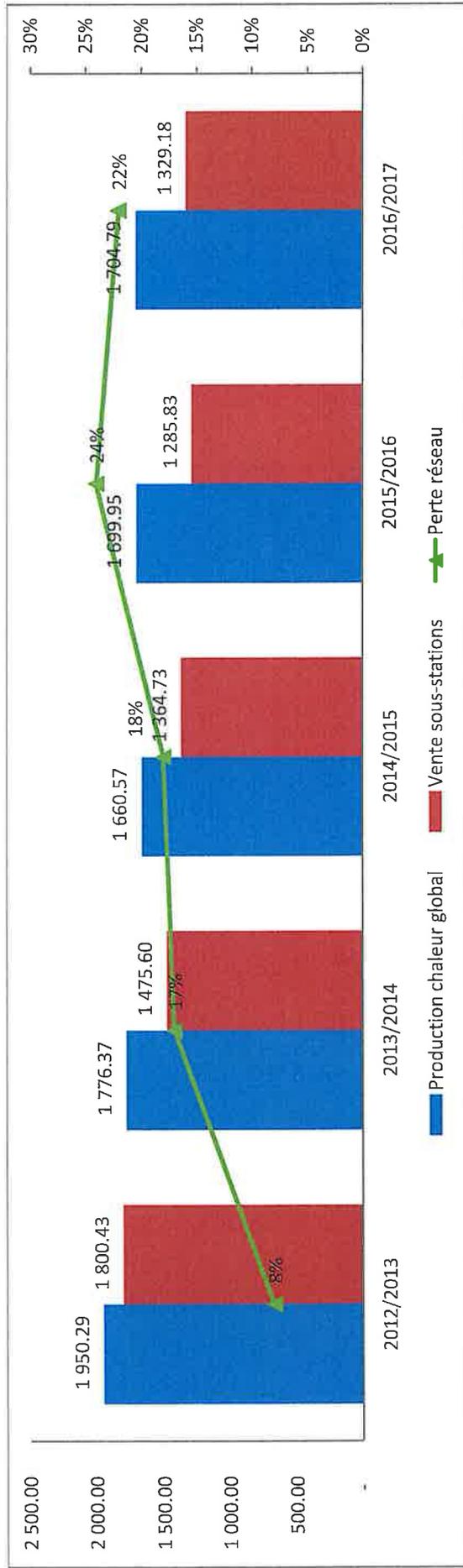


FIGURE 21 – PERTE RESEAU ANNUELLE

La perte réseau depuis le début du contrat est d'environ 17%.

1.5.4 Contrats gaz

Cf. annexe.

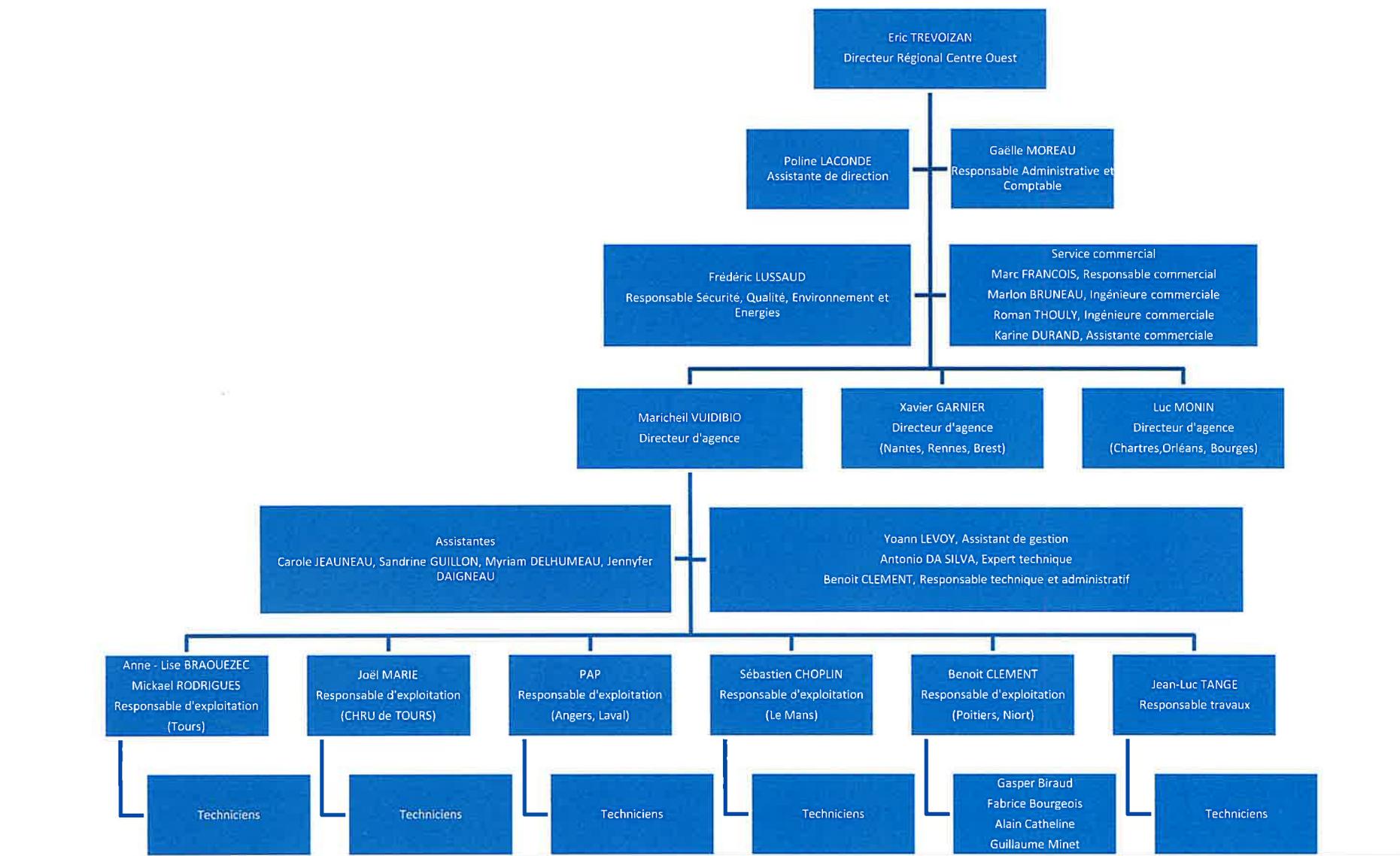
1.5.5 Polices d'abonnement

Cf. annexe (Seules les nouvelles polices d'abonnement de la saison 2015/2016 sont jointes).

1.5.6 Quittances d'assurances

Cf. annexe.

1.5.7 Organigramme



1.5.8 Convention collective en application

Convention collective nationale des ouvriers, employés, techniciens et agents de maîtrise de l'exploitation d'équipements thermiques et de génie climatique du 7 février 1979. Etendue par arrêté du 22 janvier 1987 JORF 3 février 1987.

Thermique : équipements thermiques (ETAM, cadres, ingénieurs et assimilés)

Textes attachés :

- ANNEXE 1 Classification nationale Avenant 16 du 28 janvier 1991
- ANNEXE 2 Guide d'utilisation de la classification nationale Avenant 16 du 28 janvier 1991
- ANNEXE 3 : Etablissement prioritaire
- ANNEXE 4 : Valeur du point – Valeur du SNMPG – Taux de prime et indemnités – Rémunération minimale annuelle
- Accord du 4 novembre 1985
- Formation des représentants du personnel au CHSCT des établissements de moins de 300 salariés Accord national professionnel du 19 avril 1989
- Amélioration du dialogue social et son développement Accord du 27 septembre 2001
- Avenant sur l'article 24 - Durée et organisation générale du travail (titre d'habilitation) Avenant du 18 juin 2004
- Service d'interventions programmées Accord du 18 mai 2005
- Classification des emplois Avenant n° 26 du 16 juin 2005
- Notice en vue de la mise en place de la nouvelle classification des emplois complétant l'avenant n° 26 Avenant n° 27 du 16 juin 2005
- Salaire minimum mensuel garanti Avenant du 16 juin 2005
- Lettre de dénonciation de la fédération générale Force ouvrière de l'accord relatif à l'article 43.7 concernant le service d'interventions programmées conclu le 18 mai 2005 Lettre de dénonciation du 3 novembre 2005
- Modification d'articles Avenant n° 29 du 18 mai 2006
- Mise en place de certificats de qualification professionnelle Accord du 6 juillet 2007
- Avenant du 29 juin 2009 relatif à la période d'essai
- Accord du 29 juin 2009 relatif à la période d'essai
- Accord du 8 décembre 2010 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie
- Accord du 13 décembre 2010 relatif à la répartition de la contribution versée au fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels
- Accord du 30 mars 2011 relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

1.5.9 Législation « emploi travailleurs handicapés »

Cf. annexe.

1.5.10 Contrats fournisseurs

- Fourniture de bois : Alliance Forêt Bois
- Fourniture de gaz : société ENI
- Fourniture d'électricité : société SEOLIS

- Fourniture d'eau : Syndicat des Eaux du Vivier
- Téléphonie : société Orange

1.5.11 Prestations sous-traitées

Le ramonage a été effectué par la société Voillard & Cie en juillet 2015 et 2016.

1.6 Qualité service

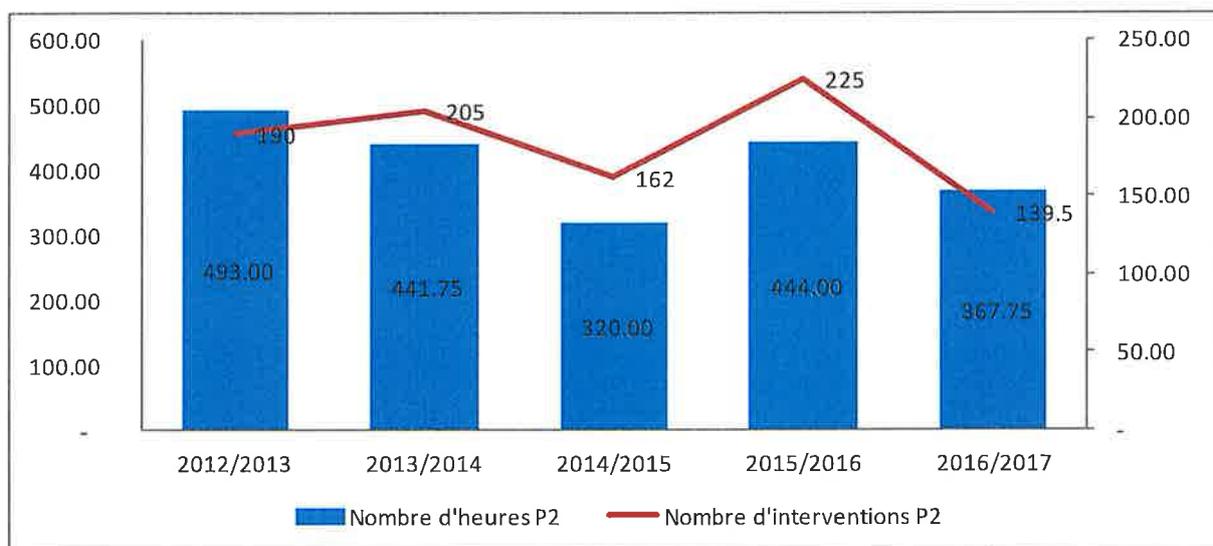


FIGURE 22 – NOMBRE ANNUEL D'HEURES ET D'INTERVENTIONS POUR LA MAINTENANCE

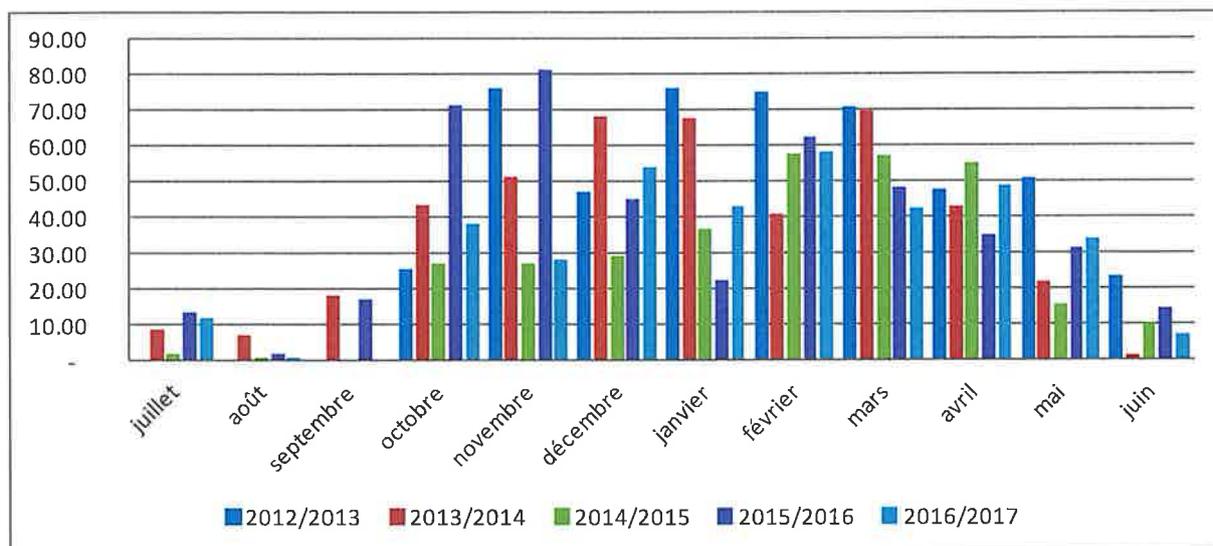


FIGURE 23 – NOMBRE MENSUEL D'HEURES POUR LA MAINTENANCE

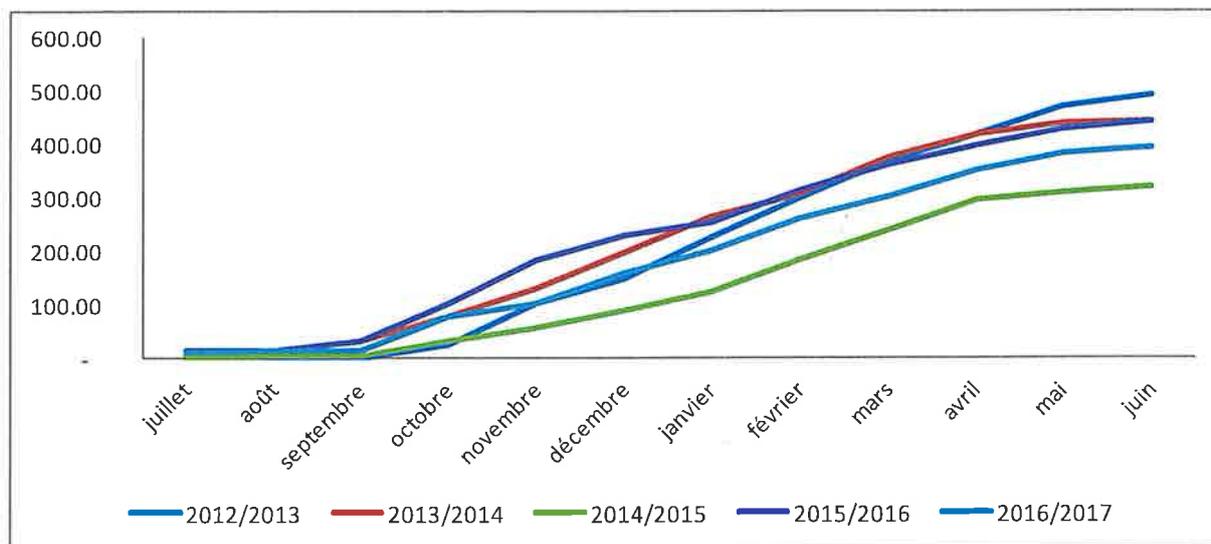


FIGURE 24 – CUMUL DES HEURES POUR LA MAINTENANCE

La hausse du nombre d'heure sur 2015/2016 est due au contrôle de l'équilibrage du réseau avec mallette de réglage en octobre et en novembre.

Arrêt des chaudières :

- Aucun arrêt des deux chaudières au cours des saisons 2015/2016 et 2016/2017.
- Arrêt de la chaudière bois du 13/12/14 au 22/01/15, soit 41 jours, suite à un dysfonctionnement du poussoir.
- Autres arrêts de la chaudière bois :
 - o Le 09/02/2015 de 0h00 à 11h00 ;
 - o Le 23/02/2015 de 10h00 à 16h00 ;
 - o Le 01/03/2015 à 22h00 jusqu'au 02/03/2015 à 9h00 ;
 - o Le 07/03/2015 à 16h00 jusqu'au 08/03/2015 à 13h00 ;
 - o Le 08/03/2015 à 18h00 jusqu'au 09/03/2015 à 8h00 ;
 - o Le 10/03/2015 à 19h00 jusqu'au 11/03/2015 à 7h00 ;
 - o Le 25/03/2015 de 6h00 à 8h00 ;
 - o Le 10/04/2015 de 4h00 à 7h00.
- Aucun arrêt de la chaudière gaz.

2 COMPTE-RENDU FINANCIER

2.1 Compte d'exploitation (en € HT)

	2016/2017 (prévisionnel)		2016/2017 (réel)	
Produits d'exploitation				
<i>MWh bois livrés</i>	1 338.86		1 166.40	
R1 bois	32.60		33.43	
Sous-total R1 bois	43 650.58		38 996.21	
<i>MWh gaz livrés</i>	148.76		162.78	
R1 gaz	32.93		33.43	
Sous-total R1 gaz	4 898.01		5 442.23	
Sous-total R1	48 548.59		44 438.44	
<i>kW</i>	1 300.30		1 300.30	
Sous-total R2.1	7 413.08		7 398.71	
R2.2 unitaire	33.76		33.56	
Sous-total R2.2	43 898.13		43 642.22	
R2.3 unitaire	6.53		6.45	
Sous-total R2.3	8 490.96		8 383.85	
Sous-total R2	59 802.17		59 424.78	
Droits de raccordements	-		-	
Autres produits	-		-	
Sous-total autres produits	-		-	
Total chiffre d'affaires	108 350.76		103 863.22	
Charges d'exploitation		% du CA		% du CA
Coût unitaire bois (€ HT/MWh PCI)	24.66		24.25	
Charges de combustible bois	57 625.09	53%	45 684.08	44%
Coût unitaire gaz (€ HT/MWh PCS)	33.37		35.71	
Quantité (MWh PCS)	209.88		257.75	
Charges de combustible gaz	11 155.14	10%	11 237.20	11%
Sous-total coût des combustibles (charges de R1)	68 780.23	63%	56 921.28	55%
Consommation en kWh (puiss souscrite 30 KVA)			30 667.00	
Electricité : abonnement	3 144.82	3%	3 775.07	4%
Electricité : consommations	2 254.58	2%	1 040.35	1%
Sous-total électricité force motrice (charges de R2.1)	5 399.40	5%	4 815.42	5%
Autres achats : eau et produits de traitement	800.00	1%	132.28	0%
Entretien et réparation courante	1 000.00	1%	2 036.00	2%
Travaux sous-traités	3 000.00	3%	2 206.59	2%
Evacuation des cendres	350.00	0%		0%
Primes d'assurance	1 000.00	1%	897.16	1%
Frais de structure - frais de véhicules		0%	2 354.22	2%
Autres charges de services extérieurs	400.00	0%	1 412.67	1%
Sous-total services extérieurs et autres services extérieurs	6 550.00	6%	9 038.92	9%
Charges de personnel	16 000.00	15%	14 861.02	14%
Sous-total autres charges de gestion courante	12 630.00	12%	12 871.87	12%
Cotisation économiques territoriale	300.00	0%	234.76	0%
Taxes foncières		0%		0%
Autres taxes	100.00	0%	46.86	0%
Sous-total impôts et taxes	400.00	0%	281.62	0%
Sous-total charges d'exploitation (charges de R2.2)	35 580.00	33%	37 053.43	36%
Sous-total charges d'exploitation (hors GER)	109 759.63	101%	98 790.13	95%

Résultat d'exploitation	- 1 408.87	-1%	5 073.09	5%
Dépenses de gros entretien	-	0%	-	0%
Dépenses de renouvellement	5 000.00	5%	1 064.15	1%
Sous-total dépenses de GER	5 000.00	5%	1 064.15	1%
Résultat avant impôts et participation	- 6 408.87	-6%	4 008.94	4%

TABLEAU 23 – COMPTE DE RESULTAT DE LA SAISON 2016/2017

	2017/2018 (prévisionnel)	
Produits d'exploitation		
<i>MWh bois livrés</i>	1 293.23	
R1 bois	33.99	
Sous-total R1 bois	43 956.88	
<i>MWh gaz livrés</i>	143.69	
R1 gaz	33.99	
Sous-total R1 gaz	4 884.10	
Sous-total R1	48 840.98	
<i>kW</i>	1 300.30	
Sous-total R2.1	7 304.68	
R2.2 unitaire	33.14	
Sous-total R2.2	43 087.56	
R2.3 unitaire	6.37	
Sous-total R2.3	8 277.30	
Sous-total R2	58 669.54	
Droits de raccordements	-	
Autres produits	-	
Sous-total autres produits	-	
Total chiffre d'affaires	107 510.51	
Charges d'exploitation		% du CA
Coût unitaire bois (€ HT/MWh PCI)	20.29	
Charges de combustible bois	45 416.57	42%
Coût unitaire gaz (€ HT/MWh PCS)	33.04	
Quantité (MWh PCS)	158.76	
Charges de combustible gaz	5 245.43	5%
Sous-total coût des combustibles (charges de R1)	50 662.00	47%
Consommation en kWh (puiss souscrite 30 KVA)		
Electricité : abonnement	4 235.52	4%
Electricité : consommations	-	0%
Sous-total électricité force motrice (charges de R2.1)	4 235.52	4%
Autres achats : eau et produits de traitement	736.63	1%
Entretien et réparation courante	4 088.56	4%
Travaux sous-traités	4 381.25	4%
Evacuation des cendres	-	0%
Primes d'assurance	73.22	0%
Frais de structure - frais de véhicules	2 167.08	2%
Autres charges de services extérieurs	1 768.56	2%
Sous-total services extérieurs et autres services extérieurs	13 215.30	12%
Charges de personnel	14 924.52	14%
Sous-total autres charges de gestion courante	8 501.52	8%
Cotisation économiques territoriale	27.00	0%
Taxes foncières		0%
Autres taxes		0%
Sous-total impôts et taxes	27.00	0%
Sous-total charges d'exploitation (charges de R2.2)	36 668.34	34%
Sous-total charges d'exploitation (hors GER)	91 565.86	85%

Résultat d'exploitation	15 944.66	15%
Dépenses de gros entretien	-	0%
Dépenses de renouvellement	-	0%
Sous-total dépenses de GER	-	0%
Résultat avant impôts et participation	15 944.66	15%

TABLEAU 24 – COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL DE LA SAISON 2017/2018

2.2 Recettes

Cf. annexe.

Détail des recettes comparée au prévisionnel : se reporter au compte d'exploitation

2.3 Dépenses d'exploitation

2.3.1 Analyse des variations importantes

Etant donné que le nombre d'abonnés n'a pas évolué et que le prix moyen du R1 n'a que très légèrement augmenté entre 2015/2016 et 2016/2017, l'écart du chiffre d'affaires d'environ -4,5 k€ entre le prévisionnel et le réel est dû à des DJU réels, c'est-à-dire la rigueur climatique, inférieurs au prévisionnel : respectivement 1993 contre 2162. Toutefois, le coût des achats de combustibles est lui aussi inférieur aux prévisions.

Les "frais de structure - frais de véhicules" sont à rattacher aux charges de personnel. Ils sont quelques peu supérieures au budget, mais bien inférieures aux 22,5 k€ de la saison 2015/2016.

Les charges de réparation courante et de sous-traitance comprennent principalement :

- l'achat de sondes ATIM pour 1000 € HT ;
- l'achat de big-bag pour 300 € HT ;
- le ramonage des installations pour 1300 € HT ;
- la maintenance de la GTB pour 900 € HT.

Grâce à des dépenses maîtrisées et à l'absence de frais de gros entretien et de renouvellement significatifs cette année, nous avons réalisé un bénéfice de 4 k€.

TABLEAU 25 – COMPTE GER – DEPENSES ENGAGEES

Pour rappel, aucune dépense n'a été engagée au cours de la première saison (2012/2013).

2.4.3.2 Solde du compte GER

DSP RESEAUX DE CHALEUR DES BRIZEAUX					
Saison	Date début	Date fin	Recettes HT	Dépenses HT	Solde HT
2012/2013	01/10/12	30/06/13	6 147.57 €	- €	6 147.57 €
2013/2014	01/07/13	30/06/14	8 256.62 €	2 464.33 €	5 792.29 €
2014/2015	01/07/14	30/06/15	8 315.15 €	2 049.87 €	6 265.28 €
2015/2016	01/07/15	30/06/16	8 324.77 €	4 497.97 €	3 826.80 €
2016/2017	01/07/16	30/06/17	8 383.85 €	1 478.62 €	6 905.23 €
Total			39 427.96 €	10 490.79 €	28 937.18 €

TABLEAU 26 – SOLDE DU COMPTE GER

3 EGALITE ENTRE USAGERS

Idex Energies assure un service en garantissant l'égalité aux usagers, d'un point de vue tarifaire, ceci en conformité à l'article 61 – Réduction tarifaires et égalité de traitement des abonnés, de la convention de délégation de service public par affermage pour la production et la distribution de chaleur à partir de la chaufferie mixte bois/gaz naturel du centre bourg, et d'un point de vue technique.

L'ensemble des abonnés ont souscrit une police d'abonnement au même tarif. Ceci pour l'ensemble des postes R1 et R2.

A ce jour, aucun tarif inférieur à celui défini à l'article 60 de la dite convention n'a été demandée.

L'égalité technique est assurée par le fait que l'ensemble des abonnés est alimenté par une installation commune, aussi bien pour la production (chaufferie) que la distribution (réseau).

4 PROPOSITION D'AMELIORATION

Nous allons :

- Rédiger un devis pour la mise en place d'une régulation et de V2V sur les échangeurs en sous-stations.

5 ANNEXES

ANNEXE 1

Inventaire et plan prévisionnel de
renouvellement

Poste de chiffrage	Quantité	Coût indicatif du poste neuf	Année de mise en place	Durée de vie prévisionnelle	Coûts annuels durant la phase d'exploitation (C HT)					
					2012/2013	2013/2014	2014/2015	2015/2016	2016/2017	2017/2018
CHAUFFERIE CENTRALE										
Bâtiment VAD										
• 1 aire de manœuvre en façade chaufferie	1	19 500	2011	40	-	-	-	-	-	-
• 1 séparateur d'hydrocarbures	1	5 850	2011	50	-	-	-	-	-	-
• 1 silo de stockage combustible, sa couverture coulissante, son portail d'accès pivotant	1	39 000	2011	40	-	-	-	-	-	-
• 1 bâtiment chaufferie, ses portes d'accès, son éclairage, ses équipements de sécurité (extincteurs) et d'accessibilité (crandolines)	1	136 500	2011	40	-	-	-	-	-	-
• 1 toiture végétalisée	1	9 100	2011	10	-	-	-	-	-	-
Installations techniques										
Biomasse										
• 1 extracteur de combustible à 3 échelles l=1,5 ml -- long = 10 ml	1	32 500	2011	20	-	-	-	-	-	-
• 1 groupe hydraulique pour commande échelles	1	7 800	2011	20	-	-	-	-	-	-
• 1 vis sans fin longueur 5 ml de transfert extracteur chaudière	1	5 200	2011	10	-	2 464	-	-	-	-
• 1 transporteur à raclettes longueur 10 ml pour remontée du combustible	1	9 100	2011	20	-	-	-	-	-	-
• 1 clapet coupe feu	1	390	2011	20	-	-	-	-	-	-
• 1 réservoir d'alimentation	1	4 550	2011	20	-	-	-	-	-	-
• 1 vis d'introduction	1	5 850	2011	10	-	-	2 050	-	-	-
• 1 chaudière 700 kW pour combustible 35% d'humidité, marque WEISS type GPS avec soupapes pressostat, thermostats, échangeur de sécurité alimenté en eau froide avec vanne thermostatique	1	182 000	2011	25	-	-	-	1 891	1 047	12 000 5 500 1 500
• 1 système de ramonage automatique à air comprimé	1	compris	2011	15	-	-	-	-	-	-
• 1 système d'évacuation des cendres sous chaudière et dépoussiéreur avec vis sans fin, support big bag et mise en big bag	1	compris	2011	20	-	-	-	-	-	-
• 1 ensemble de régulation modulante avec automate programmable	1	compris	2011	15	-	-	-	510	-	-
• 1 armoire de commande et de protection avec pupitre opérateur en façade	1	compris	2011	20	-	-	-	-	-	1 430
• 1 pompe de charge SALMSON DCX 65-60 avec contrôleur de débit à palettes	1	1 430	2011	15	-	-	-	-	-	-
• 1 vanne de réglage TA STAF 80	1	312	2011	30	-	-	-	-	-	-
• 1 compteur d'énergie DN 80 WATEAU 531	1	2 340	2011	30	-	-	-	-	-	-
• 1 V3V BELIMO avec SM 0-10V DN 80	1	702	2011	20	-	-	-	756	-	2 340
• 1 traitement des fumées par électrofiltre 50 mg/Nm3	1	compris	2011	20	-	-	-	940	-	-
• 1 écluse rotative	1	compris	2011	20	-	-	-	-	-	-
• 1 support de big bag avec arrosage et mise en big bag	1	2 600	2011	35	-	-	-	-	-	-
• 1 armoire de commande et de protection	1	compris	2011	20	-	-	-	-	-	-
• 1 ensemble de carneaux de fumées isolés jusqu'à la cheminée	1	26 000	2011	30	-	-	-	-	-	-
Appoint secours gaz										
• 1 alimentation gaz avec vanne de coupure extérieure, capacité tampon, vanne de coupure sur brûleur	1	compris	2011	20	-	-	-	-	-	-
• 1 chaudière gaz haut rendement 1100 kW GUILLOT FBG 1160 avec 2 soupapes de sécurité	1	15 600	2011	25	-	-	-	-	-	-
• 1 brûleur gaz 2 allures progressives CUENOD C120	1	5 850	2011	20	-	-	-	-	-	-
• 1 carneau de fumées isolé jusqu'à la cheminée	1	5 200	2011	30	-	-	-	-	-	-
• 1 pompe de charge SALMSON DCX 80-110 avec contrôleur de débit à palettes	1	1 430	2011	15	-	-	-	-	1 430	-
• 1 vanne de réglage TA STAF 100	1	585	2011	30	-	-	-	-	-	-
• 1 V3V BELIMO avec SM 0-10V DN 100	1	1 430	2011	20	-	-	-	431	-	-
Equipements communs hydrauliques										
• 1 conduit de fumées gizegne hauteur 12 ml DN 350	1	5 200	2011	30	-	-	-	-	-	-
• 1 panoplie de remplissage comprenant disjoncteur contrôlable, filtre à tamis, compteur SAPPÉL DN 25, filtre à cartouche, appoint d'eau automatique FLAMCO MVE2	1	780	2011	15/10	-	-	-	-	-	-
• 1 expansion par automate à compresseur FLAMCO FLEXCON MK 111-SD 400 litres	1	1 040	2011	20	-	-	-	-	-	-
• 1 système d'adoucissement d'eau avec adoucisseur bi bloc, groupe de dosage, bac de rétention, compteur émetteur à impulsion DN 25	1	1 950	2011	15	-	-	-	-	-	-
• 1 filtre désemboueur PERMO 9 m3/h y compris pompe SALMSON SCX 40-80 sécurité manque d'eau par pressostat JOHNSON CONTROL	1	4 550	2011	30	-	-	-	-	-	-
• 1 purgeur d'air cyclonique FLAMCO FLEXVENT	1	390	2011	20	-	-	-	-	-	-
• 1 bouteille casse pression avec purgeur d'air	1	195	2011	35	-	-	-	-	-	-
• 1 pompe réseau double SALMSON JRE 206-16-5/4 -- 3G	1	5 200	2011	20	-	-	-	-	-	-
• 1 vanne TA DN 100	1	442	2011	35	-	-	-	-	-	-
• 1 vanne TA DN 65	1	324	2011	35	-	-	-	-	-	-
• 1 ensemble de tuyauteries, calorifuges, robinetteries	1	13 000	2011	35	-	-	-	-	-	-
• 1 ensemble d'appareils de mesure (thermomètres, manomètres, etc.)	1	2 600	2011	15	-	-	-	-	-	-
• 1 pompe de relevage	1	650	2011	10	-	-	-	-	-	650
Electricité - régulation										
• 1 coupure extérieure chaufferie	1	390	2011	25	-	-	-	-	-	-
• 1 tableau général électrique de protection et de commande	1	6 500	2011	20	-	-	-	-	-	-
• 1 ensemble d'appareillages et d'éclairages, y compris éclairage de sécurité	1	1 300	2011	20	-	-	-	-	-	-
• 1 distribution téléphonique	1	520	2011	20	-	-	-	-	-	-
• 1 alarme incendie type 1 NUGELEC avec 2 détecteurs	1	2 600	2011	20	-	-	-	-	-	-
• 2 alimentations spécialisées relevage et séparateur hydrocarbures	1	1 560	2011	20	-	-	-	-	-	-
• 1 automate de régulation à protocole ouvert pour pilotage de la chaufferie CAPTECHNOLOGIES type SURE 710	1	5 200	2011	15	-	-	-	-	-	-
• 1 système de remontée des informations sur la GTB de La Ville de Niort type SURE 930	1	19 500	2011	15	-	-	-	-	-	-
Télérelève des compteurs										
• COMPTAGE MBUS : 1 convertisseur en tête de bus	1	650	2011	15	-	-	-	-	-	-
• COMPTAGE RADIO : récepteur et antenne radio	1	780	2011	15	-	-	-	-	-	-
• 1 concentrateur pour envoi des informations sur la GTB.	1	1 560	2011	15	-	-	-	-	-	-
RESEAU DE CHALEUR										
1 ensemble de tuyauteries enterrées : ACIER :										
• 33/42 : 510 ml	510	74 460	2011	40	-	-	-	-	-	-
• 40/49 : 68 ml	68	10 608	2011	40	-	-	-	-	-	-
• 50/60 : 312 ml	312	48 984	2011	40	-	-	-	-	-	-
• 66/76 : 234 ml	234	39 312	2011	40	-	-	-	-	-	-
• 80/90 : 400 ml	400	68 400	2011	40	-	-	-	-	-	-
• 102/114 : 344 ml	344	67 424	2011	40	-	-	-	-	-	-
• 125/139 : 46 ml	46	11 132	2011	40	-	-	-	-	-	-
1 ensemble de tuyauteries enterrées : POLYETHYLENE :										
• 25/76 : 878 ml	878	106 446	2011	40	-	-	-	-	-	-
Remontées en sous stations :										
• 26/34 : 76 ml	76	11 248	2011	40	-	-	-	-	-	-
• 33/42 : 42 ml	42	6 132	2011	40	-	-	-	-	-	-
• 40/49 : 10 ml	10	1 560	2011	40	-	-	-	-	-	-
• 66/76 : 22 ml	22	3 696	2011	40	-	-	-	-	-	-
• 80/90 : 6 ml	6	1 026	2011	40	-	-	-	-	-	-
• 125/139 : 4 ml	4	968	2011	40	-	-	-	-	-	-
Vannes d'arrêt :										
• 26/34 : 76 ml	76	11 248	2011	40	-	-	-	-	-	-
• 33/42 : 42 ml	42	6 132	2011	40	-	-	-	-	-	-
• 40/49 : 10 ml	10	1 560	2011	40	-	-	-	-	-	-
• 66/76 : 22 ml	22	3 696	2011	40	-	-	-	-	-	-
• 80/90 : 6 ml	6	1 026	2011	40	-	-	-	-	-	-
• 125/139 : 4 ml	4	968	2011	40	-	-	-	-	-	-
Bus de communication type SYT 2 2 paires sous fourreau TPC										
• 1	1	-	2011	20	-	-	-	-	-	-

Poste de chiffrage	Quantité	Coût indicatif du poste neuf	Année de mise en place	Durée de vie prévisionnelle	Coûts annuels durant la phase d'exploitation (C HT)					
					2012/2013	2013/2014	2014/2015	2015/2016	2016/2017	2017/2018
Sous-stations collectives										
N°1 - RAOBA										
• 2 vannes d'isolement secondaire échangeur	2	312	2011	30	-	-	-	-	-	-
• 1 bouteille de purge	1	286	2011	30	-	-	-	-	-	-
• 1 échangeur à plaques 300 kW CIAT	1	5 980	2011	25	-	-	-	-	-	-
• 1 manomètre différentiel	1	208	2011	15	-	-	-	-	208	-
• 1 compteur d'énergie DN 65 avec carte MBUS	1	1 560	2011	10	-	-	-	-	-	-
• 1 vanne de réglage DN 65	1	325	2011	30	-	-	-	-	-	-
• 1 soupape de sécurité	1	182	2011	30	-	-	-	-	-	-
• 1 filtre à tamis	1	195	2011	30	-	-	-	-	-	-
• 1 ensemble de tuyauteries, calorifuge et robinetteries	1	1 950	2011	35	-	-	-	-	-	-
• 1 ensemble d'appareils de mesure (thermomètres, etc.)	1	compris	2011	15	-	-	-	-	-	-
N°2 - EHPAD Existant										
• 2 vannes d'isolement secondaire échangeur	2	312	2011	30	-	-	-	-	-	-
• 1 bouteille de purge	1	286	2011	30	-	-	-	-	-	-
• 1 échangeur à plaques 500 kW CIAT	1	6 240	2011	25	-	-	-	-	-	-
• 1 manomètre différentiel	1	208	2011	15	-	-	-	-	-	-
• 1 compteur d'énergie DN 80 avec carte MOUS	1	1 820	2011	10	-	-	-	-	-	-
• 1 vanne de réglage DN 80	1	325	2011	30	-	-	-	-	-	-
• 1 soupape de sécurité	1	182	2011	30	-	-	-	-	-	-
• 1 filtre à tamis	1	195	2011	30	-	-	-	-	-	-
• 1 ensemble de tuyauteries, calorifuge et robinetteries	1	2 990	2011	35	-	-	-	-	-	-
• 1 ensemble d'appareils de mesure (thermomètres, etc.)	1	compris	2011	15	-	-	-	-	-	-
N°3 - EHPAD Extension										
• 2 vannes d'isolement secondaire échangeur	2	312	2011	30	-	-	-	-	-	-
• 1 bouteille de purge	1	286	2011	30	-	-	-	-	-	-
• 1 échangeur à plaques 110 kW CIAT	1	4 160	2011	25	-	-	-	-	-	-
• 1 manomètre différentiel	1	208	2011	15	-	-	-	-	-	-
• 1 compteur d'énergie DN 50 avec carte MBUS	1	1 170	2011	10	-	-	-	-	-	208
• 1 vanne de réglage DN 50	1	325	2011	30	-	-	-	-	-	-
• 1 soupape de sécurité	1	182	2011	30	-	-	-	-	-	-
• 1 filtre à tamis	1	195	2011	30	-	-	-	-	-	-
• 1 ensemble de tuyauteries, calorifuge et robinetteries	1	1 820	2011	35	-	-	-	-	-	-
• 1 ensemble d'appareils de mesure (thermomètres, etc.)	1	compris	2011	15	-	-	-	-	-	-
N°4 - Groupe Isolaire										
• 2 vannes d'isolement secondaire échangeur	2	312	2011	30	-	-	-	-	-	-
• 1 bouteille de purge	1	286	2011	30	-	-	-	-	-	-
• 1 échangeur à plaques 500 kW CIAT	1	6 240	2011	25	-	-	-	-	-	-
• 1 manomètre différentiel	1	208	2011	15	-	-	-	-	-	208
• 1 compteur d'énergie DN 80 avec émetteur radio	1	1 820	2011	10	-	-	-	-	-	-
• 1 vanne de réglage DN 80	1	325	2011	30	-	-	-	-	-	-
• 1 soupape de sécurité	1	182	2011	30	-	-	-	-	-	-
• 1 filtre à tamis	1	195	2011	30	-	-	-	-	-	-
• 1 ensemble de tuyauteries, calorifuge et robinetteries	1	2 990	2011	35	-	-	-	-	-	-
• 1 ensemble d'appareils de mesure (thermomètres, etc.)	1	compris	2011	15	-	-	-	-	-	-
N°5 - SA HLM bâtiment A										
• 2 vannes d'isolement secondaire échangeur	2	312	2011	30	-	-	-	-	-	-
• 1 bouteille de purge	1	286	2011	30	-	-	-	-	-	-
• 1 échangeur à plaques 55 kW CIAT	1	3 640	2011	25	-	-	-	-	-	-
• 1 manomètre différentiel	1	208	2011	15	-	-	-	-	-	208
• 1 compteur d'énergie DN 32 avec émetteur radio	1	1 300	2011	10	-	-	-	-	-	-
• 1 vanne de réglage DN 32	1	325	2011	30	-	-	-	-	-	-
• 1 soupape de sécurité	1	182	2011	30	-	-	-	-	-	-
• 1 filtre à tamis	1	195	2011	30	-	-	-	-	-	-
• 1 ensemble de tuyauteries, calorifuge et robinetteries	1	2 210	2011	35	-	-	-	-	-	-
• 1 ensemble d'appareils de mesure (thermomètres, etc.)	1	compris	2011	15	-	-	-	-	-	-
N°6 - SA HLM bâtiment B										
• 2 vannes d'isolement secondaire échangeur	2	312	2011	30	-	-	-	-	-	-
• 1 bouteille de purge	1	286	2011	30	-	-	-	-	-	-
• 1 échangeur à plaques 35 kW CIAT	1	3 510	2011	25	-	-	-	-	-	-
• 1 manomètre différentiel	1	208	2011	15	-	-	-	-	-	208
• 1 compteur d'énergie DN 32 avec émetteur radio	1	910	2011	10	-	-	-	-	-	-
• 1 vanne de réglage DN 32	1	325	2011	30	-	-	-	-	-	-
• 1 soupape de sécurité	1	182	2011	30	-	-	-	-	-	-
• 1 filtre à tamis	1	195	2011	30	-	-	-	-	-	-
• 1 ensemble de tuyauteries, calorifuge et robinetteries	1	2 080	2011	35	-	-	-	-	-	-
• 1 ensemble d'appareils de mesure (thermomètres, etc.)	1	compris	2011	15	-	-	-	-	-	-
N°7 - SA HLM bâtiment C										
• 2 vannes d'isolement secondaire échangeur	2	312	2011	30	-	-	-	-	-	-
• 1 bouteille de purge	1	286	2011	30	-	-	-	-	-	-
• 1 échangeur à plaques 35 kW CIAT	1	3 510	2011	25	-	-	-	-	-	-
• 1 manomètre différentiel	1	208	2011	15	-	-	-	-	-	208
• 1 compteur d'énergie DN 32 avec émetteur radio	1	910	2011	10	-	-	-	-	-	-
• 1 vanne de réglage DN 32	1	325	2011	30	-	-	-	-	-	-
• 1 soupape de sécurité	1	182	2011	30	-	-	-	-	-	-
• 1 filtre à tamis	1	195	2011	30	-	-	-	-	-	-
• 1 ensemble de tuyauteries, calorifuge et robinetteries	1	2 080	2011	35	-	-	-	-	-	-
• 1 ensemble d'appareils de mesure (thermomètres, etc.)	1	compris	2011	15	-	-	-	-	-	-
N°8A - Logements Marco Polo										
• 2 vannes d'isolement secondaire échangeur	2	312	2011	30	-	-	-	-	-	-
• 1 bouteille de purge	1	286	2011	30	-	-	-	-	-	-
• 1 échangeur à plaques 55 kW CIAT	1	3 640	2011	25	-	-	-	-	-	-
• 1 manomètre différentiel	1	208	2011	15	-	-	-	-	-	208
• 1 compteur d'énergie DN 32 avec carte MBUS	1	1 300	2011	10	-	-	-	-	-	-
• 1 vanne de réglage DN 32	1	325	2011	30	-	-	-	-	-	-
• 1 soupape de sécurité	1	182	2011	30	-	-	-	-	-	-
• 1 filtre à tamis	1	195	2011	30	-	-	-	-	-	-
• 1 ensemble de tuyauteries, calorifuge et robinetteries	1	2 210	2011	35	-	-	-	-	-	-
• 1 ensemble d'appareils de mesure (thermomètres, etc.)	1	compris	2011	15	-	-	-	-	-	-
N°8B - Logements Marco Polo										
• 2 vannes d'isolement secondaire échangeur	2	312	2011	30	-	-	-	-	-	-
• 1 bouteille de purge	1	286	2011	30	-	-	-	-	-	-
• 1 échangeur à plaques 55 kW CIAT	1	3 640	2011	25	-	-	-	-	-	-
• 1 manomètre différentiel	1	208	2011	15	-	-	-	-	-	208
• 1 compteur d'énergie DN 32 avec carte MBUS	1	1 300	2011	10	-	-	-	-	-	-
• 1 vanne de réglage DN 32	1	325	2011	30	-	-	-	-	-	-
• 1 soupape de sécurité	1	182	2011	30	-	-	-	-	-	-
• 1 filtre à tamis	1	195	2011	30	-	-	-	-	-	-
• 1 ensemble de tuyauteries, calorifuge et robinetteries	1	2 210	2011	35	-	-	-	-	-	-
• 1 ensemble d'appareils de mesure (thermomètres, etc.)	1	compris	2011	15	-	-	-	-	-	-
Sous-stations individuelles										
• 38 modules sous stations préfabriqués marque TEPECCAL type URBI CAPA R	38	123 500	2011	25	-	-	-	-	-	3 250
• 1 ensemble de tuyauteries, calorifuge et robinetteries en amont des modules					-	-	-	-	-	-
					-	2 464	2 050	4 097	1 479	14 054
									10 804	4 698

ANNEXE 2

Entrée/sortie des locataires
individuels

Site	Adresse	CP - Ville	Puiss souscrite (en kW)	Surface	Nom	N° tél	Date d'entrée	Date de sortie	Index entrée (MWh)	Index sortie (MWh)	Outil P1 code cpteur	N° de client	Identifiant Internet	Mot de passe Internet	Mode paiement	Observations	
Vill Senior	30 Allée Vasco de Gama	79000 NIORT	5.50	69.10	M. CHOUK Roland et Mme COINER Marie Thérèse	05 49 28 29 97	01/10/12	10/11/17	-	-	65 426	C0602523	VascoGama30	lplj8ccong			
Vill Senior	30 Allée Vasco de Gama	79000 NIORT	5.60	69.10	M et MME pied	05 49 28 47 63	10/11/17		11.48	-	65 426	C0602523	VascoGama30		privt		
Vill Senior	31 Allée Vasco de Gama	79000 NIORT	6.10	75.20	Mme MACAUD Evelyne	06 32 96 31 32	01/10/12		-	-	65 399	C0602525	VascoGama31	MzGau1LUB			
Vill Senior	32 Allée Vasco de Gama	79000 NIORT	4.50	55.65	M. GAGNER Rémy	05 49 25 35 08	01/10/12	26/07/13	-	1.7350	65 127	C0602526	VascoGama32				
Vill Senior	32 Allée Vasco de Gama	79000 NIORT	4.50	55.65	M. et Mme GROYER	06 70 29 33 93	27/07/13		1.7350	-	65 427	C0602526	VascoGama32	lWAUaylVp		Police d'abt envoyée le 02/10/13	
Vill Senior	33 Allée Vasco de Gama	79000 NIORT	4.40	54.80	Mme GAGNAIRE Josette	06 76 63 75 37	01/10/12		-	-	65 416	C0602527	VascoGama33	5BvYtPCKU			
Vill Senior	34 Allée Vasco de Gama	79000 NIORT	4.50	55.55	Mme BERGERE Yvette	05 49 73 25 24	01/10/12		-	-	65 478	C0602528	VascoGama34	T07kIC2zy			
Vill Senior	35 Allée Vasco de Gama	79000 NIORT	4.40	55.20	Mme CALLY Marie Louise	06 60 67 48 83	01/10/12		-	-	65 417	C0602529	VascoGama35	CLFIBGZ0b			
Vill Senior	36 Allée Vasco de Gama	79000 NIORT	5.60	69.00	M. et Mme PIERRE Mireille et Yvette	06 80 54 92 05	03/10/12	08/04/17	-	8.8700	65 429	C0602530	VascoGama36	64WwJmL			
Vill Senior	36 Allée Vasco de Gama	79000 NIORT	5.60	69.00	Madame CHAIGNON	05 49 35 25 56	08/04/17		8.8700	-	65 429	C0602974	VascoGama36				
Vill Senior	37 Allée Vasco de Gama	79000 NIORT	4.40	55.20	Mme COULFAT Danièle	05 49 26 45 51	01/10/12		-	-	65 418	C0602531	VascoGama37	SuzYtXm95			
Vill Senior	39 Allée Vasco de Gama	79000 NIORT	4.40	55.20	Mme PLEAULT Colette	05 49 77 07 36	01/10/12		-	-	65 419	C0602532	VascoGama39	Svelc0z3f		Vrt	
Vill Senior	41 Allée Vasco de Gama	79000 NIORT	4.40	55.20	Mme GOUIN Lucette	05 49 33 00 61	01/10/12		-	-	65 420	C0602533	VascoGama41	lWPGWkXrx			
Vill Senior	43 Allée Vasco de Gama	79000 NIORT	6.10	75.65	M. et Mme GOUDEAU Yoland (décédée) et Claudette	06 86 50 91 66	01/10/12		-	-	65 421	C0602534	VascoGama43	byprDFHvki		Privt	Echéancier de privt pour la dette passée
Vill Senior	45 Allée Vasco de Gama	79000 NIORT	6.10	75.20	Mme GUIGNARD Liliane	05 49 17 18 38 / 06 72 02 19 97 / liliane.guignard09@gmail.com	01/10/12		-	-	65 422	C0602535	VascoGama45	lTQzGWNNYx		Privt	
Vill Senior	47 Allée Vasco de Gama	79000 NIORT	4.40	55.20	M. ROULLOT Guy	07 70 64 69 91	01/10/12		-	-	65 423	C0602536	VascoGama47	sUVGeDITwb		Privt	
Vill Senior	49 Allée Vasco de Gama	79000 NIORT	4.40	55.20	Mme FAUSSIER Louise	05 49 79 32 03 fille : Christine HENARD 05 49 33 11 30	01/10/12		-	-	65 424	C0602537	VascoGama49	tnAHOlkbK		Privt	
Vill Senior	51 Allée Vasco de Gama	79000 NIORT	6.10	75.55	M. et Mme PAULHIAC Jean Marc et Marie Claire	05 49 24 46 78	01/10/12		-	-	65 425	C0602538	VascoGama51	yviviLdMah			
Vill Senior	1 Allée Barthélémy DIAZ	79000 NIORT	5.60	69.00	M. et Mme CAILLEUX Yves et Sylvette	05 16 18 11 32	01/10/12		-	-	65 434	C0602539	BarthelemyDiaz1	r65mE8WYn			
Vill Senior	3 Allée Barthélémy DIAZ	79000 NIORT	4.50	55.55	Mme GUYOT Patricia	05 49 26 61 03	01/10/12		-	-	65 433	C0602540	BarthelemyDiaz3	lOSkuMNMj		Privt	
Vill Senior	5 Allée Barthélémy DIAZ	79000 NIORT	4.50	55.55	M. GARIER Harbert	06 42 45 82 83	03/10/12	03/06/15	-	4.2000	65 432	C0602541	BarthelemyDiaz5	03HwLwsk			
Vill Senior	7 Allée Barthélémy DIAZ	79000 NIORT	4.50	55.55	Mme DELAVAUZ Ginette	06 01 32 07 96	04/06/15		4.2000	-	65 432	C0602710	BarthelemyDiaz7	3vmNI0BWj3			
Vill Senior	7 Allée Barthélémy DIAZ	79000 NIORT	4.50	55.55	Mme BOISSELER Micheline	05 49 79 17 63	01/10/12		-	-	65 431	C0602542	BarthelemyDiaz7	3vmNI0BWj3			
Vill Senior	9 Allée Barthélémy DIAZ	79000 NIORT	5.60	68.60	Mme HARGUICHE Fella	06 98 31 25 19	13/10/12	29/05/15	-	6.6660	65 430	C0602543	BarthelemyDiaz9	8kFHyuky			C'est son fils M. Toufik qui gère
Vill Senior	9 Allée Barthélémy DIAZ	79000 NIORT	5.50	68.60	M. DREVERES François	09 67 52 70 41	30/05/15	03/06/16	6.6660	9.9800	65 430	C0602711	BarthelemyDiaz9	8kFHyuky			Nouvelle adresse : 6 impasse Marcel Proust
Vill Senior	9 Allée Barthélémy DIAZ	79000 NIORT	5.50	68.60	???	???	???	???	???	???	???	???	???	???			
Lgt indi	12 Rue Magellan	79000 NIORT	4.80	78.41	Mme BEAUCAY Evelyne	05 49 05 30 51	01/10/12	15/11/17	0.0210	-	65 450	C0602544	Magellan12	momMlPXy9			
Lgt indi	12 Rue Magellan	79000 NIORT	4.80	78.41	MME GUY	06 52 03 20 55	15/11/17	???	???	-	65 449	C0602545	Magellan12	momMlPXy9			
Lgt indi	14 Rue Magellan	79000 NIORT	5.40	88.07	M. PETIT Philippe	05 49 33 36 62	01/10/12		0.0140	-	65 449	C0602545	Magellan14	TYSEFLGZx2			
Lgt indi	16 Rue Magellan	79000 NIORT	5.40	88.01	Mme HAMEL Virginie	06 62 27 30 13	01/10/12	14/04/14	-	10.0240	65 448	C0602546	Magellan16				Nouvelle adresse - 47 rue de la Tour Chabot - 79000 NIORT
Lgt indi	16 Rue Magellan	79000 NIORT	5.40	88.01	M. et Mme BALLEV	07 85 64 48 36	15/04/14		10.0240	-	65 448	C0602570	Magellan16	xMUHfSKu4			
Lgt indi	18 Rue Magellan	79000 NIORT	4.80	78.41	Mme HOUSSIER Mylène	06 35 55 06 53	01/10/12		0.0070	-	65 447	C0602547	Magellan18	XfcdGkxRf		Privt	mylène7792@hotmail.fr
Lgt indi	20 Rue Magellan	79000 NIORT	4.70	77.72	Mme JOUBERT-MASSON Sophie	06 35 96 02 03 / 06 45 00 31 46	01/10/12	31/07/13	-	3.5473	65 446	C0602548	Magellan20				Festacation jusqu'au mai 2013
Lgt indi	20 Rue Magellan	79000 NIORT	4.70	77.72	Mme FATTAH Ahlem	07 81 85 41 46	31/07/13	24/10/16	3.5473	12.8000	65 445	C0602548	Magellan20	fVp8AZeAFp			ahlemf@hotmail.fr
Lgt indi	20 Rue Magellan	79000 NIORT	4.70	77.72	Mme ROUX Julie	06 58 54 54 09	11/11/16		12.8060	-	65 446	C0602921	Magellan20	fVp8AZeAFp			
Lgt indi	22 Rue Magellan	79000 NIORT	4.70	77.72	M. LE LUHERNE Philippe	05 49 33 45 12	01/10/12		0.0050	-	65 445	C0602549	Magellan22	l7K9i6i25Q			jimmylaure@wanadoo.fr
Lgt indi	24 Rue Magellan	79000 NIORT	5.40	88.05	Mme ROUSSEAU Laurence	06 70 76 46 91 / 06 72 14 65 46	01/10/12	27/11/12	0.0670	1.0730	65 444	C0602550	Magellan24				Aucun relevé - est réalisé le jour de la sortie. Aucune facturation réalisée.
Lgt indi	24 Rue Magellan	79000 NIORT	5.40	88.05	Mme BONIS Patricia et M. FERRATY Gérard	06 52 92 06 43	27/11/12	26/01/14	1.0730	7.636	65 444	C0602550	Magellan24				buradony78@hotmail.fr
Lgt indi	24 Rue Magellan	79000 NIORT	5.40	88.05	Mme DURAND Katy	06 65 22 05 53	27/01/14	30/12/15	7.636	16.1600	65 444	C0602550	Magellan24				1013N02bCl
Lgt indi	24 Rue Magellan	79000 NIORT	5.40	88.05	Mme DJEDDI Amina		01/01/16		16.160	-	65 444	C0602869	Magellan24				d.eddi-amina@bbox.fr
Lgt indi	26 Rue Magellan	79000 NIORT	4.80	78.10	M. DA COSTA Joachim	07 60 24 09 39	01/10/12	01/07/17	0.0370	22.6100	65 443	C0602551	Magellan26				310FFRE7s
Lgt indi	26 Rue Magellan	79000 NIORT	4.80	78.10	M. FERRE	07 81 09 16 94	01/07/17		22.6100	-	65 443	C0602551	Magellan26				310FFRE7s
Lgt indi	27 Rue Magellan	79000 NIORT	5.40	88.07	M. FALL	05 49 04 81 72 / 06 63 97 67 14	01/10/12		0.0180	-	65 452	C0602552	Magellan27	VTMgyTtIS			
Lgt indi	28 Rue Magellan	79000 NIORT	4.80	78.41	Mme ROUSSELOT Sandra	05 49 33 62 86 / 06 98 60 98 82	01/10/12		-	-	65 442	C0602553	Magellan28	v6D6w3zW0T		Chq	
Lgt indi	29 Rue Magellan	79000 NIORT	4.80	78.41	M. SARDAROV Vahtang	06 05 87 24 49 05 16 81 54 75 06 43 66 24 34	01/10/12		0.0530	-	65 451	C0602554	Magellan29	Gy80emmlA1			diana.sardarova@laposte.net Assistante sociale : Mme Katia VEILLON 0549041860 katia.veillon@ce49.fr
Lgt indi	30 Rue Magellan	79000 NIORT	5.40	88.05	M. RENAUD Jean-Claude	05 49 33 01 05 / 06 07 09 32 59	01/10/12		0.0180	-	65 441	C0602555	Magellan30	w288ptuCHT			
Lgt indi	31 Rue Magellan	79000 NIORT	4.80	78.41	M. TAIEB-EZZARIMI Karim	05 16 81 59 31 / 06 80 55 03 21	01/10/12		0.0080	-	65 435	C0602556	Magellan31	oIV456ig06			
Lgt indi	32 Rue Magellan	79000 NIORT	5.40	88.05	M. EL MESMAOUI Mohamed	06 15 38 77 97	01/10/12	21/08/13	0.0130	6.5460	65 440	C0602557	Magellan32				Repartition à 50/50 avec son ex-femme du 01/10/12 au 31/08/13.
Lgt indi	32 Rue Magellan	79000 NIORT	5.40	88.05	Mme BEN SALIH Jamila	05 49 75 18 66 / 06 47 27 65 68	01/10/12	07/06/16	0.0130	13.2380	65 440	C0602557	Magellan32	yFRg4Klic		Privt	Repartition à 50/50 avec son ex-mari du 01/10/12 au 31/08/13.
Lgt indi	32 Rue Magellan	79000 NIORT	5.40	88.05	???	???	???	???	???	???	65 440	C0602557	Magellan32				
Lgt indi	33 Rue Magellan	79000 NIORT	5.40	88.00	Mme DIOLLA Mima Likedja	06 53 83 82 36	01/10/12	30/04/16	-	21.9400	65 436	C0602558	Magellan33				vsazozo@yahoo.fr
Lgt indi	33 Rue Magellan	79000 NIORT	5.40	88.00	Mme et M. VACHER	07 70 52 72 53	01/05/16		21.9400	-	65 436	C0602810	Magellan33				
Lgt indi	34 Rue Magellan	79000 NIORT	4.80	78.10	M. THOMAS Mickaël	06 98 29 03 97 / 06 33 50 84 38	01/10/12		0.0010	-	65 439	C0602559	Magellan34	REcTjRfcx		Privt	Contact de préférence sa concubine Mme RENAUD au 0558188957 ou rrevette.du79@hotmail.fr ou uunell@orange.fr
Lgt indi	35 Rue Magellan	79000 NIORT	4.70	77.72	Mme DUPUY Nelly	07 86 97 06 97	01/10/12		0.0650	-	65 437	C0602560	Magellan35	7B:8Y21hIR		Privt	
Lgt indi	36 Rue Magellan	79000 NIORT	4.80	78.41	Mlle MICHENOT Emilie (Mme et M. LUBERT Emilie et Fabrice)	05 16 81 12 71	01/10/12		-	-	65 438	C0602561	Magellan36	DW15n64bN4			Anciennement Mme LUBERT. Elle a divorcé en 12/2014. harpia@yahoo.fr

ANNEXE 3

Nouvelles polices d'abonnement

**Délégation de service public
sous la forme d'affermage, ayant pour objet
l'exploitation d'une chaufferie bois et d'un réseau
de chaleur sur le territoire de la ville de Niort
(quartier des Brizeaux)**

(Article L 1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales)

Police d'abonnement

Entre le Délégué,

- Nom ou raison sociale **IDEX Energies**
- Adresse **33 Avenue du Couvent des Minimes
37 520 LA RICHE**
- Représentant **Eric TREVOIZAN – Directeur Régional Centre Ouest**

Et l'Abonné,

- Nom ou raison sociale **M et MME PIED**
- Adresse **30 Allée Vasco de Gamma - 79000 NIORT**
- Représentant **M et MME PIED**

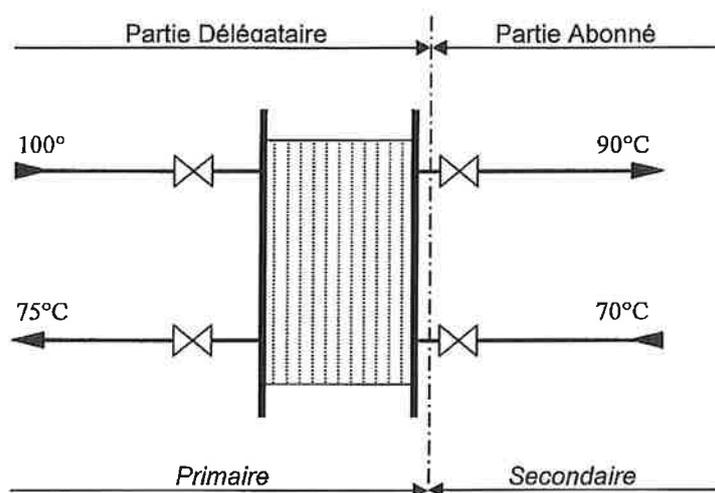
Désignation du (des) bâtiment(s) à desservir

- Désignation et fonction des bâtiments à desservir **Village Sénior Vasco Gama**
- Adresse des bâtiments à desservir **30 allée Vasco de Gamma**
- Nombre de logements **1**
- Surface chauffée **69.10 m²**
- Désignation du poste de livraison **30 Allée Vasco de Gamma**

Caractéristiques techniques

- Puissances souscrites sur le réseau (chauffage et eau chaude sanitaire) **5.60 kW**
- Références du compteur de chaleur **65 426**
- Caractéristiques du fluide primaire : **eau chaude**
 - o température maximale d'alimentation des postes de livraison : 100 °C par -7°C extérieur
 - o température minimale de retour en chaufferie : **75 °C par -7°C extérieur**
 - o température maximale en sortie d'échangeur : **90 °C**
 - o température minimale de sortie d'échangeur : **70 °C**
 - o pression de service : **4 bars**

Figure -1 Principe de l'échangeur en sous-station



Conclusion de la police d'abonnement

L'abonnement est conclu sur la durée du contrat d'affermage (8 ans).

Il peut être souscrit à toute époque de l'année et pour la durée restant à courir de la délégation.

La police d'abonnement est cessible à des tiers à toute époque de l'année, moyennant information préalable du Délégataire, avec un préavis de dix (10) jours francs.

Les conditions de résiliation sont précisées par le règlement de service.

Résiliation de la police d'abonnement

En cas de résiliation anticipée de sa police d'abonnement, pour une cause non imputable au Délégataire, l'Abonné verse au Délégataire une indemnité compensatrice correspondant à la fermeture du branchement et à l'enlèvement du compteur.

Les frais de fermeture s'établissent à deux cents (200) €HT par compteur (FFO).

Les valeurs de FFO sont données en valeur 15 mai 2012 et indexées comme le terme r22.

En cas de faute d'une particulière gravité, notamment si le service subit des interruptions prolongées ou répétées, l'Abonné peut résilier son contrat d'abonnement sans frais. Cette mesure doit être précédée d'une mise en demeure restée sans résultat dans un délai de quinze (15) jours francs.

Situation particulière en cas de fermeture d'un bâtiment

1^{er} cas de réduction de la facturation :

Dans l'hypothèse d'une fermeture ou démolition de bâtiment donnant lieu à une baisse de la puissance souscrite de moins de 50%, la réduction de facturation correspond à la réduction de la puissance souscrite. La réduction de la puissance souscrite ne donnera lieu à aucune indemnité compensatoire.

2nd cas de réduction de la facturation :

Dans l'hypothèse d'une fermeture ou démolition de bâtiment, donnant lieu à une réduction de la puissance souscrite de 50% ou plus, l'Abonné verse au Délégitaire une indemnité compensatrice des frais de fermeture deux cents (200) €HT par compteur (FF₀).

Situation particulière ne donnant pas lieu à indemnité compensatrice

En cas de déménagement, mutation professionnelle, décès, veuvage, invalidité ou tout autre événement privant durablement l'Abonné de la jouissance de son logement, le propriétaire ou ses ayants droit pourront demander, moyennant fourniture d'un justificatif officiel ou à défaut, d'une attestation sur l'honneur:

- la révision des tarifs (ajustement de la puissance souscrite pour assurer un maintien en hors gel du logement vacant) ;
- la suspension du service – et ce, sans versement d'indemnité compensatrice.

Aucune suspension du service ne pourra excéder une durée de un an, au-delà, l'abonnement sera résilié de plein droit et les stipulations écrites ci-dessus s'appliqueront.

Prise d'effet de la présente police d'abonnement

La date de prise d'effet de la présente police d'abonnement est fixée au **10 Novembre 2017**

Adresse de facturation :

30 Allée Vasco de Gamma -79 000 NIORT

L'abonné déclare accepter comme conditions générales du présent contrat les dispositions du règlement de service auquel la présente police d'abonnement est annexée.

Fait à Niort, le 27 novembre 2012

Pour le Délégitaire

Pour l'Abonné

IDEX ENERGIES
 Agence Centre Indre et Loire
 33 Avenue du Couvent des Minimes
 37520 LA RICHE
 Tél 02 47 76 11 56 / Fax 02 47 76 11 60

**Délégation de service public
sous la forme d'affermage, ayant pour objet
l'exploitation d'une chaufferie bois et d'un réseau
de chaleur sur le territoire de la ville de Niort
(quartier des Brizeaux)**

(Article L 1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales)

Police d'abonnement

Entre le Délégué,

- Nom ou raison sociale **IDEX Energies**
- Adresse **33 avenue du Couvent des Minimes
37520 LA RICHE**
- Représentant **Eric TREVOIZAN – Directeur Régional Centre Ouest**

Et l'Abonné,

- Nom ou raison sociale **Mme CHAIGNON**
- Adresse **36 allée Vasco de Gama
79000 NIORT**
- Représentant **Mme CHAIGNON**

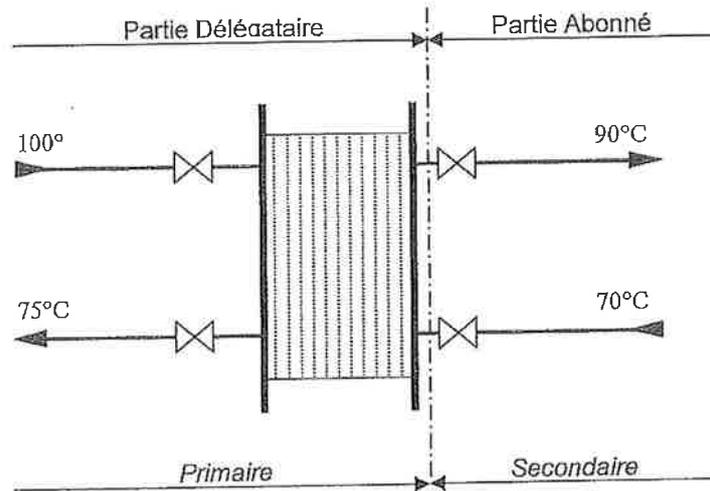
Désignation du (des) bâtiment(s) à desservir

- Désignation et fonction des bâtiments à desservir **Logement individuel**
- Adresse des bâtiments à desservir **36 allée Vasco de Gama**
- Nombre de logements **1**
- Surface chauffée **69,00 m²**
- Désignation du poste de livraison **36 allée Vasco de Gama**

Caractéristiques techniques

- Puissances souscrites sur le réseau (chauffage et eau chaude sanitaire) **5.6 kW**
- Références du compteur de chaleur **0**
- Caractéristiques du fluide primaire : **eau chaude**
 - o température maximale d'alimentation des postes de livraison : 100 °C par -7°C extérieur
 - o température minimale de retour en chaufferie : 75 °C par -7°C extérieur
 - o température maximale en sortie d'échangeur : 90 °C
 - o température minimale de sortie d'échangeur : 70 °C
 - o pression de service : 4 bars

Figure -1 Principe de l'échangeur en sous-station



Conclusion de la police d'abonnement

L'abonnement est conclu sur la durée du contrat d'affermage (8 ans).

Il peut être souscrit à toute époque de l'année et pour la durée restant à courir de la délégation.

La police d'abonnement est cessible à des tiers à toute époque de l'année, moyennant information préalable du Déléataire, avec un préavis de dix (10) jours francs.

Les conditions de résiliation sont précisées par le règlement de service.

Résiliation de la police d'abonnement

En cas de résiliation anticipée de sa police d'abonnement, pour une cause non imputable au Déléataire, l'Abonné verse au Déléataire une indemnité compensatrice correspondant à la fermeture du branchement et à l'enlèvement du compteur.

Les frais de fermeture s'établissent à deux cents (200) €HT par compteur (FF0).

Les valeurs de FF0 sont données en valeur 15 mai 2012 et indexées comme le terme r22.

En cas de faute d'une particulière gravité, notamment si le service subit des interruptions prolongées ou répétées, l'Abonné peut résilier son contrat d'abonnement sans frais. Cette mesure doit être précédée d'une mise en demeure restée sans résultat dans un délai de quinze (15) jours francs.

Situation particulière en cas de fermeture d'un bâtiment

1^{er} cas de réduction de la facturation :

Dans l'hypothèse d'une fermeture ou démolition de bâtiment donnant lieu à une baisse de la puissance souscrite de moins de 50%, la réduction de facturation correspond à la réduction de la puissance souscrite. La réduction de la puissance souscrite ne donnera lieu à aucune indemnité compensatoire.

2nd cas de réduction de la facturation :

Dans l'hypothèse d'une fermeture ou démolition de bâtiment, donnant lieu à une réduction de la puissance souscrite de 50% ou plus, l'Abonné verse au Délégué une indemnité compensatrice des frais de fermeture deux cents (200) €HT par compteur (FF₀).

Situation particulière ne donnant pas lieu à indemnité compensatrice

En cas de déménagement, mutation professionnelle, décès, veuvage, invalidité ou tout autre événement privant durablement l'Abonné de la jouissance de son logement, le propriétaire ou ses ayants droit pourront demander, moyennant fourniture d'un justificatif officiel ou à défaut, d'une attestation sur l'honneur:

- la révision des tarifs (ajustement de la puissance souscrite pour assurer un maintien en hors gel du logement vacant) ;
- la suspension du service -- et ce, sans versement d'indemnité compensatrice.

Aucune suspension du service ne pourra excéder une durée de un an, au-delà, l'abonnement sera résilié de plein droit et les stipulations écrites ci-dessus s'appliqueront.

Prise d'effet de la présente police d'abonnement

La date de prise d'effet de la présente police d'abonnement est fixée au **8 avril 2017** avec un compteur de chaleur indiquant un index de **8.870 MWh**.

Adresse de facturation :

Mme CHAIGNON
36 allée Vasco de Gama
79000 NIORT

L'abonné déclare accepter comme conditions générales du présent contrat les dispositions du règlement de service auquel la présente police d'abonnement est annexée.

Fait à Niort, le 4 avril 2017

Pour le Délégué

P.O. Y LEVOY

IDEX ENERGIES

Agence Centre Indre et Loire

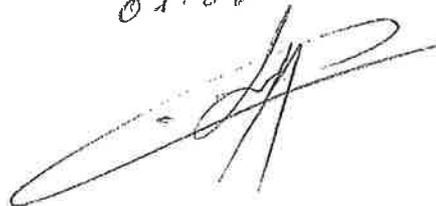
38 Avenue du Couvent des Minimes

37520 LA RICHE

Tél 02 47 76 11 56 / Fax 02 47 76 11 60

Pour l'Abonné

01.08.2017



**Délégation de service public
sous la forme d'affermage, ayant pour objet
l'exploitation d'une chaufferie bois et d'un réseau
de chaleur sur le territoire de la ville de Niort
(quartier des Brizeaux)**

(Article L 1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales)

Police d'abonnement

Entre le Délégataire,

- Nom ou raison sociale **IDEX Energies**
- Adresse **33 avenue du Couvent des Minimes
37520 LA RICHE**
- Représentant **Eric TREVOIZAN – Directeur Régional Centre Ouest**

Et l'Abonné,

- Nom ou raison sociale **MME GUY**
- Adresse **12 rue Magellan
79000 NIORT**
- Représentant **MME GUY**

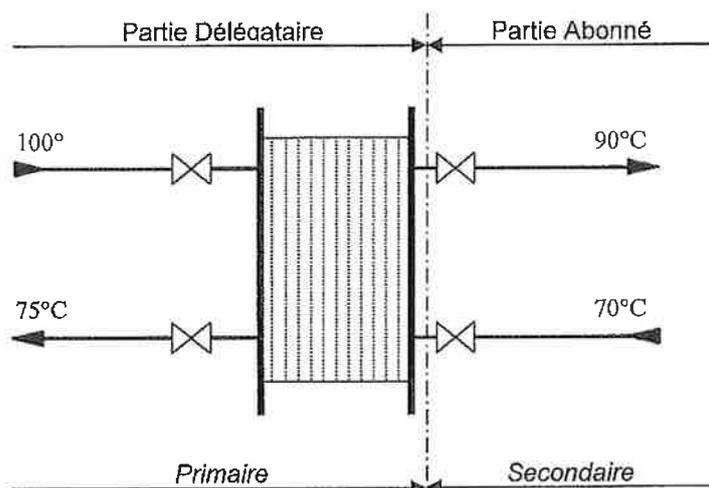
Désignation du (des) bâtiment(s) à desservir

- Désignation et fonction des bâtiments à desservir **Logement individuel**
- Adresse des bâtiments à desservir **12 Rue de Magellan**
- Nombre de logements **1**
- Surface chauffée **78.41 m²**
- Désignation du poste de livraison **12 Rue de Magellan**

Caractéristiques techniques

- Puissances souscrites sur le réseau (chauffage et eau chaude sanitaire) **4.80 kW**
- Références du compteur de chaleur **0**
- Caractéristiques du fluide primaire : **eau chaude**
 - o température maximale d'alimentation des postes de livraison : 100 °C par -7°C extérieur
 - o température minimale de retour en chaufferie : **75 °C par -7°C extérieur**
 - o température maximale en sortie d'échangeur : **90 °C**
 - o température minimale de sortie d'échangeur : **70 °C**
 - o pression de service : **4 bars**

Figure -1 Principe de l'échangeur en sous-station



Conclusion de la police d'abonnement

L'abonnement est conclu sur la durée du contrat d'affermage (8 ans).

Il peut être souscrit à toute époque de l'année et pour la durée restant à courir de la délégation.

La police d'abonnement est cessible à des tiers à toute époque de l'année, moyennant information préalable du Délégitaire, avec un préavis de dix (10) jours francs.

Les conditions de résiliation sont précisées par le règlement de service.

Résiliation de la police d'abonnement

En cas de résiliation anticipée de sa police d'abonnement, pour une cause non imputable au Délégitaire, l'Abonné verse au Délégitaire une indemnité compensatrice correspondant à la fermeture du branchement et à l'enlèvement du compteur.

Les frais de fermeture s'établissent à deux cents (200) €HT par compteur (FFO).

Les valeurs de FFO sont données en valeur 15 mai 2012 et indexées comme le terme r22.

En cas de faute d'une particulière gravité, notamment si le service subit des interruptions prolongées ou répétées, l'Abonné peut résilier son contrat d'abonnement sans frais. Cette mesure doit être précédée d'une mise en demeure restée sans résultat dans un délai de quinze (15) jours francs.

Situation particulière en cas de fermeture d'un bâtiment

1^{er} cas de réduction de la facturation :

Dans l'hypothèse d'une fermeture ou démolition de bâtiment donnant lieu à une baisse de la puissance souscrite de moins de 50%, la réduction de facturation correspond à la réduction de la puissance souscrite. La réduction de la puissance souscrite ne donnera lieu à aucune indemnité compensatoire.

2nd cas de réduction de la facturation :

Dans l'hypothèse d'une fermeture ou démolition de bâtiment, donnant lieu à une réduction de la puissance souscrite de 50% ou plus, l'Abonné verse au Déléataire une indemnité compensatrice des frais de fermeture deux cents (200) €HT par compteur (FF₀).

Situation particulière ne donnant pas lieu à indemnité compensatrice

En cas de déménagement, mutation professionnelle, décès, veuvage, invalidité ou tout autre événement privant durablement l'Abonné de la jouissance de son logement, le propriétaire ou ses ayants droit pourront demander, moyennant fourniture d'un justificatif officiel ou à défaut, d'une attestation sur l'honneur:

- la révision des tarifs (ajustement de la puissance souscrite pour assurer un maintien en hors gel du logement vacant) ;
- la suspension du service – et ce, sans versement d'indemnité compensatrice.

Aucune suspension du service ne pourra excéder une durée de un an, au-delà, l'abonnement sera résilié de plein droit et les stipulations écrites ci-dessus s'appliqueront.

Prise d'effet de la présente police d'abonnement

La date de prise d'effet de la présente police d'abonnement est fixée au **15 Novembre 2017** avec un compteur de chaleur indiquant un index de **31 466 MWh**.

Adresse de facturation :

**Mme GUY Noémie
12 Rue de MAGELLAN
79000 NIORT**

L'abonné déclare accepter comme conditions générales du présent contrat les dispositions du règlement de service auquel la présente police d'abonnement est annexée.

Fait à Niort, le 27 Novembre 2017

Pour le Déléataire

Pour l'Abonné

ANNEXE 4

Assurance responsabilité civile

**ATTESTATION D'ASSURANCE DE RESPONSABILITE CIVILE
ENTREPRISES**

La Société Allianz IARD certifie que la société :

IDEX ENERGIES
72 avenue Jean-Baptiste Clément
92100 BOULOGNE BILLANCOURT

est titulaire d'un contrat n° 086 897 945, garantissant les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant lui incomber du fait de ses activités professionnelles suivantes :

INSTALLATION, EXPLOITATION ET MAINTENANCE DANS LE DOMAINE DE :

- SERVICE A L'ENERGIE ET MULTISERVICES
- MAINTENANCE CHARGEURS BATTERIES, ONDULEURS ET DETECTION INCENDIE
- FOURNITURE ET TRAITEMENT DE L'EAU
- TRAITEMENT DES FUMÉES, DECHETS, ASSAINISSEMENT ET CURAGE
- MONTEUR D'OPERATION DANS LE SECTEUR DE L'ENERGIE ET DE L'ENVIRONNEMENT

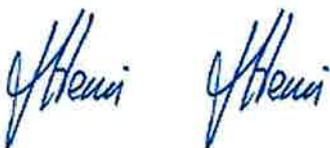
Ainsi que toutes activités annexes et connexes s'y rapportant.

La présente attestation est délivrée pour la période du 1^{er} octobre 2017 au 30 septembre 2018.

Le présent document a pour objet d'attester l'existence d'un contrat. Il ne constitue pas une présomption d'application des garanties et ne peut engager Allianz IARD au-delà des conditions et limites du contrat auquel il se réfère. Les exceptions de garanties opposables aux souscripteurs et assurés le sont également à toute personne bénéficiaires de l'indemnité (résiliation, nullité, règle proportionnelle, exclusions...)

Elle ne peut engager l'Assureur en dehors des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait à PARIS LA DEFENSE, le 15 septembre 2017
Pour la Société,



<p>RESPONSABILITE CIVILE AVANT LIVRAISON</p> <p>Tous dommages corporels, matériels et immatériels confondus :</p> <p>Dont : Dommages matériels et immatériels consécutifs</p> <p>Dont : Faute Inexcusable de l'employeur</p> <p>Dont : Dommages aux biens confiés et aux installations</p>	<p>10 000 000 € par sinistre</p> <p>10 000 000 € par sinistre</p> <p>10 000 000 € par sinistre et par année d'assurance</p> <p>10 000 000 € par sinistre</p>
<p>RESPONSABILITE CIVILE APRES LIVRAISON/RC PROFESSIONNELLE</p> <p>Tous dommages corporels, matériels et immatériels confondus</p> <p>Dont : Dommages matériels et immatériels consécutifs</p>	<p>10 000 000 € par sinistre et par année d'assurance</p> <p>10 000 000 € par sinistre et par année d'assurance</p>
<p>DEFENSE PENALE ET RECOURS</p>	<p>100 000€ par sinistre</p>

ANNEXE 5

Assurance responsabilité décennale

ATTESTATION D'ASSURANCE

L'entreprise d'assurance **Allianz IARD**, entreprise régie par le Code des assurances, Société anonyme au capital de 991.967.200 euros, immatriculée au RCS de Nanterre sous le n°542 110 291, et dont le siège social est situé, 1, cours Michelet – CS 30051 – 92076 Paris La Défense cedex, atteste que :

IDEX ENERGIES
72 avenue Jean Baptiste Clément
92 100 Boulogne Billancourt

Siren : 315871640

est bénéficiaire d'un contrat d'assurance : Allianz Réalisateurs d'Ouvrages de Construction N° 54.568.193.

La présente attestation, établie le 03/01/2018, est valable pour la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

ASSURANCE DE RESPONSABILITE DECENNALE OBLIGATOIRE

Les garanties objet de la présente attestation s'appliquent :

➤ aux activités professionnelles suivantes :

0310 Voirie et réseaux divers - V.R.D - **(à l'exclusion des terrains et pistes de sports non couverts)** réalisés à ciel ouvert : canalisations, assainissement, chaussées, trottoirs, pavage, arrosage, espaces verts.
*Réalisation de réseaux de canalisations, de tous types de réseaux enterrés ou aériens, de systèmes d'assainissement autonomes, de voiries, de parcs de stationnement de surface, de poteaux et clôtures.
Réalisation d'espaces verts y compris les travaux complémentaires de maçonnerie.
Cette activité comprend les travaux accessoires et/ou complémentaires de terrassement et fouilles.*

0315 Travaux de la filière eau et environnement.
Réalisation d'ouvrages de captage, pompage, refoulement, relèvement, bassins d'eau de compensation, accumulation, répartition. Traitement des eaux de consommation. Réseaux d'adduction et de distribution d'eau sous pression. Réseaux d'évacuation d'eaux usées ou pluviales. Epuration des eaux usées ou résiduaires. Construction de réseaux de canalisation par procédés spéciaux

0320 Travaux souterrains.
Réalisation d'ouvrages de construction par creusement effectué autrement qu'à ciel ouvert. Cette activité comprend les terrassements, voiries et réseaux divers.

0380 Terrassements, **à l'exclusion de toute réalisation d'ouvrage de construction.**
Réalisation à ciel ouvert de creusement de fouilles dans les sols. Cette activité comprend l'enlèvement des déblais ainsi que les travaux accessoires et/ou complémentaires de blindage provisoire des fouilles.

0605 Maçonnerie-béton armé **sauf précontraint sur site.**
Réalisation de maçonnerie en béton armé préfabriqué ou non, en béton précontraint préfabriqué (hors précontrainte in situ), en blocs agglomérés de mortier ou de béton cellulaire, en pierres naturelles ou briques, ceci tant en infrastructure qu'en superstructure, par toutes les techniques de maçonnerie de coulage, hourdage, hors revêtement mural extérieur agrafé, attaché ou collé, à l'exclusion de la réalisation complète de vérandas et de piscines et à l'exclusion de la réalisation de parois de soutènement autonomes d'une hauteur de plus de 4 mètres.

Cette activité comprend :

- les enduits à base de liants hydrauliques ou de synthèse, le ravalement en maçonnerie, le briquetage, le pavage, les travaux de chapes et dallages à l'exclusion des dallages industriels et des dallages de centres commerciaux d'une surface supérieure à 400m², les fondations autres que pieux, micro-pieux, barettes, parois moulées, palplanches, ainsi que les travaux accessoires et/ou complémentaires de :

- terrassement, drainage et canalisations enterrées, complément d'étanchéité des murs enterrés, pose de matériaux contribuant à l'isolation intérieure, pose de matériaux contribuant à l'isolation extérieure par procédés mécaniques à

l'exclusion de tout procédé collé, pose de renforts de bois ou de métal nécessitée par l'ouverture de baies et les reprises en sous-oeuvre, démolition et VRD, pose d' huisseries, pose d'éléments simples de charpente, pose de charpente préfabriquée et pose de tuiles canal à l'exclusion de tout autre matériau de couverture, plâtrerie, carrelage, faïence et revêtement en matériaux durs à base minérale, calfeutrement de joints,

- construction, réparation et entretien d'âtres et foyers ouverts à l'exclusion des fours et cheminées industriels, la réalisation de conduits de fumées et de ventilation à usage domestique et individuel, le ravalement et la réfection de souches hors combles, la construction de cheminées à usage domestique et individuel à l'exclusion des foyers fermés et inserts.

1110 Etanchéité de toiture, de terrasse, de balcon, de plancher intérieur et support d'étanchéité.

Réalisation d'étanchéité de toiture, terrasse, balcons, planchers intérieurs par mise en oeuvre de matériaux bitumineux ou de synthèse sur des supports horizontaux ou inclinés, y compris la pose du support d'étanchéité.

Cette activité comprend, dans la limite éventuelle fixée au procédé, la mise en oeuvre de matériaux d'isolation, et inclut tous travaux préparant l'application ou assurant la protection du revêtement étanche, ainsi que ceux complétant l'étanchéité des ouvrages. Elle comprend la réalisation des travaux d'étanchéité de parois enterrées, de zinguerie et éléments accessoires en tous matériaux, de chassis de toit (y compris exutoires en toiture), de pose de membranes d'étanchéité photovoltaïques, hors réalisation de l'installation électrique.

1120 Etanchéité et imperméabilisation de cuvelage, de réservoirs et de piscines.

Réalisation de travaux d'étanchéité et d'imperméabilisation de cuvelages d'ouvrages en sous-pression hydrostatique, de réservoirs et piscines en béton armé et béton précontraint. Cette activité comprend les travaux préparatoires, et ceux de protection et de traitement de tous les joints.

1210 Menuiseries intérieures et extérieures métalliques et/ou en matériaux de synthèse à l'exclusion des façades-rideaux et de la réalisation complète de verrières et vérandas.

Réalisation de menuiseries métalliques et en matériaux de synthèse extérieures, y compris leur revêtement de protection. Réalisation de menuiseries intérieures dans les mêmes matériaux, y compris leur revêtement de protection, pour les portes, murs, plafonds, faux plafonds, cloisons, planchers y compris surélevés, revêtements, escaliers et gardes corps, stands, expositions, fêtes, agencements et mobiliers.

Cette activité comprend les travaux de :

- mise en oeuvre des éléments de remplissage y compris les produits en résine ou en plastique et les polycarbonates,*
 - calfeutrement sur chantier des joints de menuiserie,*
 - mise en oeuvre des fermetures et protections solaires intégrées ou non,*
 - d'habillage et de liaison intérieures et extérieures,*
 - la réalisation éventuelle d'éléments décoratifs incorporés aux menuiseries,*
- ainsi que les travaux accessoires et/ou complémentaires de*
- vitrerie et miroiterie à l'exclusion des vitrages extérieurs collés, attachés ou parclosés*
 - alimentation, commandes et branchements électriques éventuels,*
 - mise en oeuvre des matériaux ou produits contribuant à l'isolation thermique, acoustique, feu et de sécurité.*

1220 Cloisons à structure métallique.

Réalisation de cloisons à structure métallique démontables, amovibles ou mobiles, quelle que soit la nature du matériau de remplissage, y compris les menuiseries incorporées à la cloison. Cette activité comprend les travaux accessoires et/ou complémentaires de : planchers surélevés, plafonds suspendus.

1310 Menuiseries intérieures et extérieures en bois à l'exclusion des façades-rideaux et de la réalisation complète de verrières et vérandas.

Réalisation de menuiseries extérieures en bois, y compris leur revêtement de protection. Réalisation de menuiseries intérieures en bois, y compris leur revêtement de protection, pour les portes, murs, plafonds, faux plafonds, cloisons, planchers y compris surélevés, parquets y compris pour les sols sportifs, revêtements, escaliers et gardes corps, stands, expositions, fêtes, agencements et mobiliers.

Cette activité comprend les travaux de :

- mise en oeuvre des éléments de remplissage y compris les produits en résine ou en plastique et les polycarbonates,*
 - calfeutrement sur chantier des joints de menuiserie,*
 - mise en oeuvre des fermetures et protections solaires intégrées ou non,*
 - d'habillage et de liaison intérieures et extérieures,*
- ainsi que les travaux accessoires et complémentaires de :*
- vitrerie et miroiterie à l'exclusion des vitrages extérieurs collés, attachés ou parclosés,*
 - alimentation, commandes et branchements électriques éventuels,*
 - mise en oeuvre des matériaux ou produits contribuant à l'isolation thermique, acoustique, feu et de sécurité,*
 - traitement préventif et curatif des bois,*

-remplacement d'éléments de charpente non assemblés.

1510 Plâtrerie, staff, stuc ; gypserie.

Réalisation de plâtrerie, cloisonnement et faux plafonds à base de plâtre en intérieur.

Cette activité comprend la mise en oeuvre des matériaux ou produits contribuant à l'isolation thermique, acoustique, feu et de sécurité, ainsi que les travaux accessoires et/ou complémentaires de :

- menuiseries intégrées aux cloisons,
- revêtement en carreaux et panneaux de faïence
- ravalement et réfection de souches hors combles
- réalisation de conduits de fumée et de ventilation à usage domestique en boisseaux ou en matériaux relevant de la technologie du plâtre.

1610 Serrurerie, métallerie à l'exclusion de la réalisation complète de verrières et vérandas.

Réalisation de serrurerie et métallerie à partir de câbles, de profilés de tôle en tous métaux ou en matériaux de synthèse.

Cette activité comprend les travaux accessoires et/ou complémentaires de :

- protection contre les risques de corrosion,
- installation et raccordement des alimentations électriques et automatismes nécessaires au fonctionnement des équipements,
- mise en oeuvre des éléments de remplissage, y compris les produits en résine ou en plastique et les polycarbonates,
- mise en oeuvre des matériaux ou produits contribuant à l'isolation thermique, acoustique, feu et de sécurité,
- scellements nécessaires à la pose.

1710 Fermetures et protections solaires.

Réalisation de fermetures et de protections solaires, **hors production d'électricité**. Cette activité comprend l'installation des mécanismes et boîtiers de commande ainsi que leurs raccordements électriques

1810 Vitrerie, Miroiterie, à l'exclusion des façades rideaux et des vitrages extérieurs collés, attachés ou parclosés (VEC, VEA, VEP).

Réalisation de travaux à partir de produits verriers, y compris les produits en résine ou en plastique, les polycarbonates à l'exclusion des façades-rideaux et des vitrages extérieurs collés, attachés ou parclosés (VEC, VEA, VEP). Cette activité comprend les travaux accessoires et/ou complémentaires d'encadrement des éléments verriers.

La réalisation complète de vérandas est exclue de cette activité.

1820 Vitrages extérieurs collés, attachés ou parclosés (VEC, VEA, VEP).

Réalisation d'éléments de remplissage et de façades selon les techniques de vitrages extérieurs collés, attachés ou parclosés (VEC, VEA, VEP).

1910 Plomberie **sauf fluides spéciaux et médicaux**, installations sanitaires, chauffage à eau chaude ou vapeur, hors techniques de géothermie, aérothermie et thermique solaire.

Réalisation d'installations (production, distribution, évacuation) sanitaires et d'eau chaude (sanitaire et de chauffage), de réseaux de fluide ou de gaz, **hors techniques de géothermie, aérothermie et thermique solaire**. Cette activité comprend les travaux accessoires et/ou complémentaires de :

- évacuation des gaz brûlés des appareils de production d'eau chaude,
- platelage, réalisation de socle et support d'appareils et équipements,
- chapes de protection des installations de chauffage,
- tranchées, trous de passage, saignées et raccords,
- calorifugeage, isolation thermique et acoustique,
- raccordement électrique du matériel,
- réalisation de gouttières, descentes eaux pluviales et solins.

Cette activité ne concerne pas les fluides médicaux ou spéciaux c'est à dire autres que l'eau, les gaz combustibles domestiques et les effluents.

1915 Plomberie **sauf fluides spéciaux et médicaux**, installations sanitaires, chauffage à eau chaude ou vapeur, hors techniques de géothermie, aérothermie.

Réalisation d'installations (production, distribution, évacuation) sanitaires et d'eau chaude (sanitaire et de chauffage), y compris par technique solaire thermique, de réseaux de fluide ou de gaz, **hors techniques de géothermie et aérothermie et pose de capteurs solaires intégrés**. Cette activité comprend les travaux accessoires et/ou complémentaires de :

- évacuation des gaz brûlés des appareils de production d'eau chaude,
- platelage, réalisation de socle et support d'appareils et équipements,
- chapes de protection des installations de chauffage,

- tranchées, trous de passage, saignées et raccords,
- calorifugeage, isolation thermique et acoustique,
- raccordement électrique du matériel,
- réalisation de gouttières, descentes eaux pluviales et solins.

Cette activité ne concerne pas les fluides médicaux ou spéciaux c'est à dire autres que l'eau, les gaz combustibles domestiques et les effluents

1930 Fluides spéciaux et médicaux.

Réalisation d'installations (production, distribution, évacuation) de fluides médicaux ou spéciaux, c'est à dire autres que l'eau, les gaz combustibles domestiques et les effluents. Cette activité comprend les travaux accessoires et/ou complémentaires de :

- platelage, réalisation de socle et support d'appareils et équipements,
- chapes de protection des installations de chauffage,
- tranchées, trous de passage, saignées et raccords,
- calorifugeage, isolation thermique et acoustique,
- raccordement électrique du matériel.

2010 Fumisterie, Chemisage, Tubage à l'exclusion des fours et cheminées industriels, des cheminées avec insert et/ou foyer fermé et des chaufferies urbaines.

Réalisation (hors fours et cheminées industriels et chaufferies urbaines) de systèmes d'évacuation des produits de combustion.

Cette activité comprend les travaux de :

- construction et installation d'âtres et foyers,
- construction de socles de chaudières,
- pose sur le sol de carreaux réfractaires et céramiques.

ainsi que les travaux accessoires et/ou complémentaires de :

- raccords d'enduits divers,
- calorifugeage des conduits,
- revêtements en carreaux et panneaux de faïence.
- réparation des souches.

2030 Fumisterie, Chemisage, Tubage des cheminées avec inserts et/ou foyers fermés, des cheminées et fours industriels et des chaufferies urbaines.

Réalisation de systèmes d'évacuation des produits de combustion. Réalisation d'ouvrage de construction de fours industriels, d'incinération et de crémation y compris leurs cheminées. Cette activité comprend les travaux de :

- construction et installation d'âtres et foyers,
 - construction de socles de chaudières,
 - pose de carreaux réfractaires et céramiques,
- ainsi que les travaux accessoires et/ou complémentaires de :
- raccords d'enduits divers,
 - calorifugeage des conduits,
 - revêtements en carreaux et panneaux de faïence,
 - réparation des souches.

2110 Installations thermiques de génie climatique, installations d'aéroulque et de conditionnement d'air, à l'exclusion des techniques de géothermie et d'aérothermie.

Réalisation d'installations (production, distribution, évacuation) de chauffage et de refroidissement, y compris de ventilation mécanique contrôlée (V.M.C), de renouvellement et traitement de l'air, de rafraîchissement, hors techniques de géothermie et aérothermie et hors pose de capteurs solaires intégrés.

Cette activité comprend les travaux accessoires et/ou complémentaires de :

- platelage, réalisation de socle et support d'appareils et équipements,
- chapes de protection des installations de chauffage,
- tranchées, trous de passage, saignées et raccords,
- calorifugeage, isolation thermique et acoustique,
- raccordement électrique du matériel,
- installations de régulation, de téléalarme, de télésurveillance, de télégestion et de gestion technique centralisée des installations concernées

2115 Installations thermiques de génie climatique, installations d'aéroulque et de conditionnement d'air, à l'exclusion des techniques de géothermie.

Réalisation d'installations (production, distribution, évacuation) de chauffage et de refroidissement, y compris de ventilation mécanique contrôlée (V.M.C), de renouvellement et traitement de l'air, de rafraîchissement, d'installations d'air thermie et de poêles à bois ou granules, **hors techniques de géothermie et hors pose de capteurs solaires intégrés.**

Cette activité comprend les travaux accessoires et/ou complémentaires de :

- platelage, réalisation de socle et support d'appareils et équipements,
- chapes de protection des installations de chauffage,
- tranchées, trous de passage, saignées et raccords,
- calorifugeage, isolation thermique et acoustique,
- raccordement électrique du matériel,
- installations de régulation, de téléalarme, de télésurveillance, de télégestion et de gestion technique centralisée des installations concernées.

2117 Géothermie, Airothermie.

Réalisation d'installations de chauffage, de rafraîchissement et de production d'eau chaude sanitaire par les techniques utilisant les énergies géothermique et airothermique, avec tous types de fluides.

Cette activité comprend les travaux accessoires et/ou complémentaires de :

- Sondage, forage et terrassement,
- platelage, réalisation de socle et support d'appareils et équipements,
- tranchées, trous de passage, saignées et raccords,
- calorifugeage, isolation thermique et acoustique,
- raccordement électrique du matériel,
- chape de protection de l'installation de chauffage ;
- installation de ventilation mécanique contrôlée (V.M.C).

2210 Peinture et décoration d'intérieur, à l'exclusion des sols sportifs et des parquets collés ou flottants.

Réalisation de travaux intérieurs de peinture, de papier peint, de plafonds tendus, de revêtements souples, avec ou sans support textile, en tous matériaux plastiques, caoutchouc et produits similaires, ou en bois (feuilles de placage sur kraft ou sur textile, placages collés ou contreplaqués minces collés) ou tout autre relevant des mêmes techniques de mise en oeuvre.

Cette activité comprend les travaux accessoires et/ou complémentaires de :

- menuiserie,
- revêtements faïence,
- nettoyage,
- isolation acoustique et thermique

2310 Revêtement de surfaces en matériaux durs, Chapes et sols coulés.

Réalisation de revêtement de surfaces en carrelage ou en tout autre produit en matériaux durs, naturels ou artificiels, **hors revêtement mural extérieur agrafé, attaché ou collé, chapes et sols coulés.**

Cette activité comprend les travaux accessoires et/ou complémentaires de :

- pose de résilient acoustique ou d'isolation sous chape ou formes flottantes,
- étanchéité sous carrelage non immergé,
- protection par imperméabilisation des supports de carrelage et faïence.

2410 Calorifugeage des circuits, tuyauteries et appareils.

Réalisation du calorifugeage des tuyauteries, circuits et appareils. L'exercice de cette activité comprend également les travaux accessoires et/ou complémentaires de :

- traçage électrique,
- peinture anticorrosion,
- bardages protecteurs d'isolants.

2420 Isolation thermique, acoustique à l'exclusion de l'isolation thermique par l'extérieur et de l'isolation frigorifique. Isolation antivibratile des sols et massifs.

Réalisation, y compris leurs revêtements et menuiseries, de :

- isolation thermique intérieure de murs, parois, sols, plafonds et toitures de tous ouvrages,
- isolation acoustique et traitement acoustique par la mise en oeuvre de matières ou matériaux adaptés,
- calorifugeage des circuits, tuyauteries et appareils.

2430 Isolation thermique par l'extérieur à l'exclusion de l'isolation frigorifique.

Réalisation, y compris revêtements et menuiseries, d'isolation thermique par l'extérieur de murs et toitures de tous ouvrages, quelle que soit la technique utilisée.

Calorifugeage des circuits, tuyauteries et appareils

2440 Isolation frigorifique d'ouvrages de construction.

Réalisation, y compris leurs revêtements et menuiseries, de :

- isolation frigorifique des locaux de toute capacité et fonctionnant à toutes températures,
- calorifugeage des circuits, tuyauteries et appareils.

2470 Chambres froides.

Réalisation de chambres froides dont l'enveloppe ne participe pas au clos et couvert de l'ouvrage de construction et dont la fonction exclusive est de permettre une activité professionnelle dans l'ouvrage de construction. Cette activité comprend les travaux accessoires et/ou complémentaires de calorifugeage des circuits, tuyauteries et appareils.

2510 Agencement de cuisines, laboratoires, salles de bains, bars et commerces à l'exclusion de la réalisation complète de verrières et vérandas.

Réalisation d'agencement et décoration intérieure de cuisines, laboratoires, salles de bains, bars et commerces.

Cette activité comprend les travaux accessoires et/ou complémentaires de : menuiserie, réalisation des supports, plomberie, sanitaires, électricité, ventilation/extraction et fumisterie, peinture intérieure, revêtement intérieur de sols et de murs, nettoyage.

2520 Revêtements et aménagements spéciaux y compris revêtements anti-corrosion.

Réalisation de revêtements antirayonnement, de calfeutrements métalliques, de protection anticorrosion et d'étanchéité de cuvelages et réservoirs métalliques

2710 Electricité (à l'exclusion de la production d'électricité).

Réalisation de réseaux de distribution de courant électrique, de chauffage électrique, ainsi que le raccordement et l'installation d'appareils fonctionnant à l'électricité.

Cette activité comprend l'installation de ventilation mécanique contrôlée (V.M.C) et la pose de dispositifs de protection contre les effets de la foudre,

ainsi que les travaux accessoires et/ou complémentaires de : tranchées, trous de passage, saignées et raccords, chapes de protection des installations de chauffage.

Cette activité ne comprend pas la réalisation d'installations de production d'électricité.

2720 Gestion technique centralisée -Téléalarme, télésurveillance, télégestion.

Réalisation de systèmes de gestion technique centralisée d'installations thermiques et de climatisation, téléalarme, télésurveillance, télégestion et de détection d'intrusion,

ainsi que les travaux accessoires et/ou complémentaires de tranchées, trous de passage, saignées et raccords

2730 Télécommunication, Transmission de l'information.

Réalisation de réseaux de télécommunication et de transmission de l'information.

Cette activité comprend la pose d'antennes ou paraboles,

ainsi que les travaux accessoires et/ou complémentaires de tranchées, trous de passage, saignées et raccords.

3710 Réalisation d'installations photovoltaïques, à l'exclusion des installations posées au sol et des systèmes d'étanchéité photovoltaïque.

Réalisation d'installations photovoltaïques, notamment par mise en oeuvre en toiture ou en façade de systèmes photovoltaïques constitués de modules rigides, à l'exclusion des installations posées au sol et des systèmes d'étanchéité photovoltaïque.

Cette activité comprend :

- la mise en oeuvre des capteurs photovoltaïques,
 - la réalisation des installations et branchements électriques associés,
 - les raccordements électriques nécessaires au bon fonctionnement des installations,
 - le raccordement et la mise au point des systèmes de régulation et de transformation correspondants,
 - le raccordement au réseau public,
 - les raccords d'étanchéité et l'étanchéité, avec les éléments assurant le clos et le couvert, correspondant au passage des fixations, des câbles, des jonctions des modules rigides entre eux,
 - la protection contre les surtensions, la foudre et le découplage du réseau en cas de coupure d'électricité.
- ainsi que les travaux accessoires ou complémentaires de :
- structures légères de support de panneaux solaires,
 - renforcement de structures existantes,
 - installations de système de sécurité et de surveillance du fonctionnement,
 - zinguerie et éléments accessoires en tous matériaux,

- réalisation d'écran sous-toiture,
- installation de paratonnerre,
- sécurisation du site.

3715 Réalisation d'installations photovoltaïques posées au sol
Réalisation s'installations photovoltaïques dont la structure support repose directement sur le sol.

Cette activité comprend :

- les raccordements électriques nécessaires au bon fonctionnement des installations,
 - le raccordement et la mise au point des systèmes de régulation et de transformation correspondants,
 - la protection contre les surtensions, la foudre et le découplage du réseau en cas de coupure d'électricité.
- ainsi que les travaux accessoires ou complémentaires de :
- terrassements et VRD,
 - structures de support de panneaux solaires, y compris fondations et gros œuvre associés.

9910 Entreprise générale T.C.E titulaire du marché de travaux et donnant en sous-traitance tout ou partie des travaux à des entreprises assurées en décennale capitalisée.

9910.1 Contractant Général, titulaire du marché de travaux et de celui de maîtrise d'œuvre, pouvant réaliser tout ou partie de l'exécution des travaux et donnant en sous-traitance toute la Maîtrise d'œuvre.

Il est précisé que :

Le terme « réalisation » comprend pour toutes les activités exercées la conception, la mise en œuvre y compris la préparation des supports, la transformation, le confortement, la réparation, la maintenance, l'entretien et le montage-levage.

Par la notion de travaux accessoires et/ou complémentaires, il faut entendre la réalisation de travaux nécessaires et indispensables à l'exécution des travaux relevant de l'activité principale définie. Ces travaux répertoriés comme accessoires ou complémentaires ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'un marché de travaux à part entière. Si tel est le cas, ces travaux seront alors réputés non garantis.

- aux travaux ayant fait l'objet d'une ouverture de chantier pendant la période de validité mentionnée ci-dessus. L'ouverture de chantier est définie à l'annexe I de l'article A. 243-1 du code des assurances.
- aux travaux réalisés en France métropolitaine ou dans les départements et régions d'Outre-mer.
- aux chantiers dont le coût total de construction HT tous corps d'état, y compris honoraires d'étude et de contrôle, déclaré par le maître de l'ouvrage n'est pas supérieur à la somme de 15.000.000 euros.

Cette somme est portée à 30.000.000 euros HT en présence d'un contrat collectif de responsabilité décennale bénéficiant à l'assuré, comportant à son égard une franchise absolue au maximum de :

- 10 millions d'euros pour les activités concernant la structure et le gros œuvre
- 6 millions d'euros pour les activités ne concernant pas la structure et le gros œuvre

➤ **aux travaux, produits et procédés de construction suivants :**

- **Travaux de technique courante**, c'est-à-dire travaux réalisés avec des procédés ou des produits de construction :
 - soit traditionnels ou normalisés et conformes aux règles en vigueur, c'est-à-dire aux normes françaises homologuées (NF DTU ou NF EN), aux règles professionnelles acceptées par la Commission Prévention Produits mis en œuvre (C2P¹) ou à des recommandations professionnelles du programme Règles de l'Art Grenelle Environnement 2012 (RAGE 2012²) non mises en observation par la C2P³, ou aux normes publiées par les organismes de normalisation des autres États membres de l'Union Européenne ou des États parties à l'Accord sur l'espace Économique Européen offrant un degré de sécurité et de pérennité équivalent à celui des normes françaises,
 - soit non traditionnels, sous condition qu'ils aient fait l'objet, au jour de la passation du marché :
 - d'un Agrément Technique Européen (ATE) en cours de validité ou d'une Évaluation Technique Européenne (ETE) bénéficiant d'un Document Technique d'Application (DTA), ou d'un Avis Technique (ATec), valides et non mis en observation par la C2P,
 - d'une Appréciation Technique d'Expérimentation (ATEX) avec avis favorable, ne valant que pour le chantier mentionné,
 - d'un Pass'innovation « vert » en cours de validité.

(Ces documents sont publiés par le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment, l'Agence Qualité Construction (AQC) ou tout autre organisme habilité par la Commission Ministérielle créée par l'Arrêté du 2 décembre 1969)

- **Travaux relatifs à des ouvrages ne présentant pas de caractère exceptionnel**, à savoir comportant une ou plusieurs des particularités suivantes :
 - Grande portée
 - Pour le bois : porte-à-faux supérieur à 15 m (20 m pour le bois lamellé collé)
Portée entre nu des appuis supérieure à 50m pour les poutres et 80m pour les arcs.
 - Pour le béton: Porte-à-faux supérieur à 20 m
Portée entre nu des appuis supérieure à 50m pour les poutres et 100m pour les arcs.
 - Pour l'acier : Porte-à-faux supérieur à 25 m
Portée entre nu des appuis supérieure à 50m pour les poutres et 100m pour les arcs.
 - Grande hauteur
 - Hall sans plancher intermédiaire : hauteur totale de l'ouvrage (au-dessus du point le plus bas du sol entourant l'ouvrage) supérieure à 35 m.
 - Bâtiment à étages, réfrigérants, réservoirs : hauteur totale de l'ouvrage (au-dessus du point le plus bas du sol entourant l'ouvrage) supérieure à 60 m.
 - Cheminées des bâtiments : hauteur totale de l'ouvrage (au-dessus du point le plus bas du sol entourant l'ouvrage) supérieure à 100 m.
 - Tours hertziennes : hauteur totale de l'ouvrage (au-dessus du point le plus bas du sol entourant l'ouvrage) supérieure à 100 m.
 - Grande capacité :
 - Cuves - réservoirs - Châteaux d'eau - piscines - dont la capacité excède 2.000 m3.
 - Batterie de silos comportant des cellules d'une capacité unitaire supérieure à 2.000 m3 et silos comportant une cellule unique d'une capacité supérieure à 5.000 m3.
 - Grande profondeur:
 - Parties enterrées lorsque la hauteur de celles-ci (au-dessous du point le plus haut du sol entourant l'ouvrage) est supérieure à 15m.
 - Pieux (ou puits de fondations) de plus de 30m. après recépage.
 - Grande longueur:

¹ Les règles professionnelles acceptées par la C2P (Commission Prévention Produits mis en œuvre de l'Agence Qualité Construction) sont listées à l'annexe 2 de la publication semestrielle de la C2P et sont consultables sur le site de l'Agence Qualité Construction (www.qualiteconstruction.com).

² Les recommandations professionnelles RAGE 2012 (« Règles de l'Art Grenelle Environnement 2012) sont consultables sur le site internet du programme RAGE (www.reglesdelart-grenelle-environnement-2012.fr)

³ Les communiqués de la C2P sont accessibles sur le site de l'AQC (www.qualiteconstruction.com)

- Tunnels et galeries forées dans le sol d'une section brute de percement jusqu'à 80 m² et d'une longueur totale supérieure à 1000 m
 - Ouvrages de franchissement routier ou ferroviaire d'une longueur totale de culée à culée supérieure à 100m, chaque travée n'excédant pas 50 m
- **Travaux relatifs à des ouvrages ne présentant pas de caractère tout à fait inusuel**, à savoir caractérisés par des exigences :
 - d'invariabilité absolue des fondations (ex. : fondations de cyclotron, de synchrotron, ...);
 - d'étanchéité absolue (ex. : cuves de "pile-piscine");
 - de résistance à des vibrations ou effets calorifiques intenses (ex. : bancs d'essais de réacteurs);
 - de planéité avec des tolérances exceptionnellement strictes des dalles destinées à servir d'aires de stockage (exemple : dalle de fond d'un silo masse).

Dans le cas où les travaux réalisés ne répondent pas aux caractéristiques énoncées ci-dessus, l'assuré en informe l'assureur.

Nature de la garantie :

Le contrat garantit la responsabilité décennale de l'assuré instaurée par les articles 1792 et suivants du code civil, dans le cadre et les limites prévus par les dispositions des articles L.241-1 et L.241-2 du code des assurances relatives à l'obligation d'assurance décennale et pour des travaux de construction d'ouvrages qui y sont soumis, au regard de l'article L. 243-1-1 du même code.

La garantie couvre les travaux de réparation, notamment en cas de remplacement des ouvrages, qui comprennent également les travaux de démolition, déblaiement, dépose ou de démontage éventuellement nécessaires.

Elle est gérée en capitalisation.

Montant de la garantie :

En habitation : le montant de la garantie couvre le coût des travaux de réparation des dommages à l'ouvrage.

Hors habitation : le montant de la garantie couvre le coût des travaux de réparation des dommages à l'ouvrage dans la limite du coût total de construction déclaré par le maître d'ouvrage et sans pouvoir être supérieur au montant prévu au I de l'article R.243-3 du code des assurances.

Lorsqu'un contrat collectif de responsabilité décennale est souscrit au bénéfice de l'assuré, le montant de la garantie est égal au montant de la franchise absolue stipulée par ledit contrat collectif.

Durée et maintien de la garantie :

La garantie s'applique pour la durée de la responsabilité décennale pesant sur l'assuré en vertu des articles 1792 et suivants du code civil. Elle est maintenue dans tous les cas pour la même durée.

La présente attestation ne peut engager l'assureur au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

AUTRES GARANTIES EN CAS DE DOMMAGES CAUSES A L'OUVRAGE

I) Périmètre et conditions d'application

- Les dispositions précédemment décrites concernant les activités, la localisation des travaux ainsi que les travaux, produits et procédés de construction, sont applicables pour l'ensemble des ouvrages couverts au titre de la présente attestation.
- Pour les ouvrages soumis à obligation d'assurance, les garanties s'appliquent :
 - aux chantiers relatifs à des ouvrages soumis à obligation d'assurance dont le coût total de construction HT tous corps d'état, y compris honoraires d'étude et de contrôle, déclaré par le maître de l'ouvrage n'est pas supérieur à la somme de 15.000.000 euros.

Cette somme est portée à 30.000.000 euros HT en présence d'un Contrat Collectif de Responsabilité Décennale (CCRD) bénéficiant à l'assuré ou prévoyant une renonciation à recours à l'encontre de l'assuré sous-traitant et de son assureur, et comportant à l'égard de l'assuré une franchise absolue au maximum de :

- 10 millions d'euros pour les activités concernant la structure et le gros œuvre
- 6 millions d'euros pour les activités ne concernant pas la structure et le gros œuvre

- Pour les ouvrages non soumis à obligation d'assurance, les garanties s'appliquent :
 - aux chantiers relatifs à des ouvrages non soumis à l'obligation d'assurance pour lesquels le montant du marché de l'assuré ou du marché du groupement en cas de solidarité n'excède pas 6.100.000 € TTC.

II) Garanties souscrites

- **Dommmages matériels à l'ouvrage et aux biens sur chantier avant réception**
- **Garantie de responsabilité du sous-traitant en cas de dommages de nature décennale** : elle s'applique aux travaux ayant fait l'objet d'une ouverture de chantier pendant la période de validité mentionnée ci-dessus. L'ouverture de chantier est définie à l'annexe I de l'article A. 243-1 du code des assurances.

Nature de la garantie :

Cette garantie couvre le paiement des travaux de réparation des dommages tels que définis aux articles 1792 et 1792-2 du code civil et apparus après réception, lorsque la responsabilité de l'assuré est engagée du fait des travaux de construction d'ouvrages soumis à obligation d'assurance, qu'il a réalisés en qualité de sous-traitant.

Elle est gérée en capitalisation.

Montant de la garantie

10.000.000 euros par sinistre.

Durée et maintien de la garantie :

Cette garantie est accordée, conformément à l'article 1792-4-2 du code civil, pour une durée de dix ans à compter de la réception.

- **Garantie responsabilité civile décennale facultative** : elle s'applique aux travaux accomplis par vous en tant que traitant direct ou en tant que sous-traitant et relatifs à des ouvrages non soumis à obligation d'assurance. Cette garantie est déclenchée par une réclamation conformément à l'article L.124-5 4^{ème} alinéas du code des assurances. Le délai subséquent est de 10 ans.
- **Garanties complémentaires à la Responsabilité Décennale**
Ces garanties sont déclenchées par une réclamation conformément à l'article L124-5 4^{ème} alinéa du code des assurances.

La présente attestation ne peut engager l'assureur au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère
La présente attestation se compose de 11 pages

Établie à Puteaux la défense le 03 janvier 2018

Pour Allianz
Signature



ALLIANZ I.A.R.D.
Entreprises régies par le Code des Assurances
Société Anonyme au capital de 991 967 200 €
Siège social : 1, Cours Michelet - CS 30251
92076 LA DEFENSE CEDEX
SAP 110 291 R.C.S. Nanterre

TABLEAU RECAPITULATIF DES GARANTIES

Les montants de garantie constituent l'engagement maximum de l'assureur quel que soit le nombre de sinistres ou de victimes, sans report d'une année d'assurance sur l'autre. Ils se réduisent et s'épuisent par tous règlements amiables ou judiciaires d'indemnités

Nature des garanties et montants maximaux
<p>Garantie A - Dommages matériels à l'ouvrage et aux biens sur chantiers</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour les ouvrages soumis à obligation d'assurance sous réserve que le coût total prévisionnel de la construction n'excède pas 30.000.000 €⁽¹⁾ : Dommages matériels à l'ouvrage (provisoire ou non) y compris frais accessoires : 1.500.000 € par année d'assurance • Pour les ouvrages non soumis à obligation d'assurance sous réserve que le coût total prévisionnel de la construction honoraires et taxes compris n'excède pas TTC 6.100.000 € : Dommages matériels à l'ouvrage (provisoire ou non) y compris frais accessoires : 1.500.000 € par année d'assurance • Quel que soit le type de travaux Dommages aux biens sur chantiers tels que définis au contrat, y compris frais accessoires : 500.000 € par année d'assurance
<p>Garantie D – Responsabilités pour les dommages de nature décennale</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour les ouvrages soumis à obligation d'assurance sous réserve que le coût total prévisionnel de la construction n'excède pas tous corps d'état HT, y compris honoraires d'étude et de contrôle, de la construction n'excède pas 30.000.000 €⁽¹⁾ : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Lorsque vous intervenez en qualité de constructeur <ul style="list-style-type: none"> - ouvrage à usage d'habitation : à hauteur du coût des travaux de réparation des dommages à l'ouvrage - ouvrage à usage autre que l'habitation : à hauteur du coût des travaux de réparation des dommages à l'ouvrage dans la limite du coût total de la construction déclaré par le maître d'ouvrage (hormis l'hypothèse où ce coût est supérieur au montant prévu au paragraphe de l'article R. 243-3 du code des assurances) <p>Pour les ouvrages soumis à obligation d'assurance sous réserve que le coût total prévisionnel de la construction soit compris entre 15.000.000 € HT et 30.000.000 € HT (1) et avec contrat collectif de Responsabilité Décennale bénéficiant à l'assuré :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 10.000.000 € par sinistre, si le marché de l'assuré concerne la structure et le gros-œuvre - 6.000.000 € par sinistre, si le marché de l'assuré ne concerne pas la structure et le gros-œuvre ▪ Lorsque vous intervenez en qualité de sous-traitant : <ul style="list-style-type: none"> - 10.000.000 € par sinistre • Pour les ouvrages non soumis à obligation d'assurance sous réserve que le coût total prévisionnel de la construction honoraires et taxes compris n'excède pas TTC 6.100.000€⁽²⁾ : <ul style="list-style-type: none"> - 2.000.000 € par sinistre
<p>Garantie E - Garanties complémentaires à la responsabilité décennale</p> <p>Pour les ouvrages soumis à obligation d'assurance sous réserve que le coût total prévisionnel tous corps d'état HT, y compris honoraires d'étude et de contrôle, de la construction n'excède pas 30.000.000 €⁽¹⁾</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dommages matériels relevant de la garantie de bon fonctionnement des éléments d'équipement : 2.000.000 € par sinistre - Dommages immatériels consécutifs à un sinistre décennal : 1.000.000 € par sinistre - Dommages intermédiaires (matériels et immatériels consécutifs) : 500.000 € par sinistre - Défauts de performance énergétique : 200.000 € par année d'assurance <p>Pour les ouvrages non soumis à l'obligation d'assurance sous réserve que le coût total prévisionnel de la construction honoraires et taxes compris n'excède pas TTC 6.100.000€⁽²⁾</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dommages matériels relevant de la garantie de bon fonctionnement des éléments d'équipement : 100.000€ par sinistre - Dommages immatériels consécutifs à un sinistre décennal : 500.000 € par sinistre

(1) Si le coût total prévisionnel de construction excède ce montant, une extension de garantie peut être accordée pour un chantier déterminé sur votre demande et moyennant cotisation spéciale. A défaut, il sera fait application de la règle proportionnelle (art. L 121-5 du Code des Assurances) dans le rapport de la somme mentionnée ci-dessus au coût total de la construction (y compris honoraires d'étude et de contrôle)

(2) Si le coût total prévisionnel de construction excède ce montant, une extension de garantie peut être accordée pour un chantier déterminé sur votre demande et moyennant cotisation spéciale. A défaut la garantie n'est pas acquise.

ANNEXE 6

Attestation contribution à l'obligation
d'emploi des travailleurs handicapés

IDEX ENERGIES

33 AV DU COUVENT DES MINIMES
37520 LA RICHE

Bagneux , le 26/06/2017

**Attestation de versement de contribution
au titre de l'année 2016**

Numéro de SIRET 315 871 640 01603 Code APE 3530Z

Madame, Monsieur,

Par le présente, nous attestons avoir reçu votre règlement le
au titre de la contribution à verser pour répondre à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés,
des mutilés des guerre et assimilés.

26/06/2017

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Directeur Général,
Didier EYSSARTIER



N°Vert 0 800 11 10 09

de 9h à 18h, appel gratuit depuis un poste fixe

www.agefiph.fr

Cette attestation est délivrée en un exemplaire pour votre établissement.

Siège social Agefiph : 192, avenue Aristide Briand 92228 Bagneux Cedex Siren : 349 958 876 APE 9499 Z

IDEX ENERGIES

33 AV DU COUVENT DES MINIMES
37520 LA RICHE

Bagneux , le 26/06/2017

**Attestation de versement de contribution
au titre de l'année 2016**

Numéro de SIRET 315 871 640 01603 Code APE 3530Z

Madame, Monsieur,

Par la présente, nous attestons avoir reçu votre versement le
au titre de la contribution à verser pour répondre à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés,
des mutilés des guerre et assimilés.
Le montant perçu est de :

26/06/2017

5 685,96 €

Principales données de calcul selon votre bordereau de transmission :

Effectif d'assujettissement (dont ECAP) :	43
Nombre de bénéficiaire(s) employé(s) :	1
Nombre d'unités à retenir résultant des contrats conclus :	0,02
Coefficient de calcul de la contribution	600

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Directeur Général,
Didier EYSSARTIER



N°Vert 0 800 11 10 09

de 9h à 18h, appel gratuit depuis un poste fixe

www.agefiph.fr

Cette attestation est délivrée en un exemplaire pour votre établissement.

Siège social Agefiph : 192, avenue Aristide Briand 92228 Bagneux Cedex Siren : 349 958 876 APE 9499 Z

ANNEXE 7

Détail des index des abonnés

	07/10/2016	02/11/2016	29/11/2016	28/12/2016	27/01/2017	28/02/2017	04/04/2017	03/05/2017	31/05/2017
General (MWh)	7 471.81	7 593.00	7 817.00	8 119.00	8 513.00	8 812.00	9 024.00	9 193.54	9 263.40
Bois (MWh)	4 562.42	4 668.00	4 877.00	5 132.00	5 441.00	5 695.00	5 900.00	6 019.72	6 058.43
Gaz (m3)	135 105.00	136 343.00	136 723.00	138 857.00	143 935.00	145 758.00	274 227.00	278 333.00	280 949.35
	5 370.35	5 446.18	5 616.23	5 843.19	6 158.41	6 381.13	6 539.47	6 661.27	6 699.53
COLLECTIFS	4 890.23	4 960.00	5 115.00	5 319.00	5 602.00	5 801.00	5 943.00	6 055.46	6 090.48
RAQPA	633.00	642.00	662.00	687.00	723.00	746.00	761.00	773.00	777.59
EHPAD La Caravelle	1 388.73	1 414.00	1 450.00	1 498.00	1 563.00	1 610.00	1 644.00	1 676.65	1 686.84
EHPAD Unité Alzheimer	-	7.00	26.00	44.00	71.00	90.00	105.00	118.98	122.80
Groupe scolaire et crèche	1 798.56	1 817.00	1 870.00	1 943.00	2 043.00	2 113.00	2 163.00	2 198.00	2 210.54
SA HLM, bât A (36 rue des Justices)	308.22	311.00	318.00	330.00	347.00	359.00	366.00	370.36	370.36
SA HLM, bât B (54 rue M. Caillard)	215.00	217.00	223.00	231.00	242.00	250.00	256.00	259.66	259.66
SA HLM, bât C (40 rue des Justices)	187.17	188.00	192.00	198.00	208.00	214.00	218.00	220.81	220.81
SEMIE, Marco Polo 8A	156.30	158.00	163.00	169.00	176.00	182.00	187.00	190.00	191.42
SEMIE, Marco Polo 8B	203.25	206.00	211.00	219.00	229.00	237.00	243.00	248.00	250.46
	169.28	171.48	177.22	185.46	197.26	205.68	211.72	215.30	216.07
VILLAGE SENIOR	8.47	8.55	8.85	9.33	10.04	10.55	10.87	11.06	11.11
n°30 V. de Gama	9.92	10.10	10.42	11.00	11.75	12.12	12.64	13.19	13.27
n°31 V. de Gama	5.23	5.28	5.28	5.28	5.28	5.28	5.28	5.28	5.23
n°32 V. de Gama	3.59	3.59	3.72	3.98	4.39	4.60	4.72	4.77	4.78
n°33 V. de Gama	7.32	7.39	7.59	7.89	8.37	8.74	9.00	9.16	9.23
n°34 V. de Gama	7.46	7.58	7.86	8.22	8.80	9.23	9.46	9.52	9.54
n°35 V. de Gama	6.91	6.99	7.24	7.61	8.22	8.63	8.87	9.26	9.36
n°36 V. de Gama	10.99	11.00	11.26	11.61	12.11	12.44	12.69	12.79	12.80
n°37 V. de Gama	8.27	8.36	8.63	9.08	9.69	10.14	10.44	10.57	10.58
n°39 V. de Gama	7.13	7.21	7.48	7.86	8.38	8.73	8.93	9.04	9.06
n°41 V. de Gama	9.57	9.68	9.96	10.42	10.89	11.17	11.52	11.63	11.65
n°43 V. de Gama	11.23	11.44	11.83	12.35	13.03	13.57	13.96	14.25	14.33
n°45 V. de Gama	10.54	10.63	10.95	11.38	12.10	12.66	12.95	13.04	13.06
n°47 V. de Gama	7.60	7.73	8.05	8.45	8.98	9.40	9.70	9.89	9.96
n°49 V. de Gama	13.58	13.78	14.24	14.86	15.74	16.41	16.90	17.15	17.22
n°51 V. de Gama	7.25	7.39	7.63	8.11	8.89	9.36	9.67	9.83	9.86
n°1 allée Barthélémy Diaz	8.42	8.49	8.82	9.29	9.89	10.30	10.57	10.62	10.63
n°3 allée Barthélémy Diaz	6.57	6.66	6.93	7.17	7.63	8.05	8.39	8.58	8.60
n°5 allée Barthélémy Diaz	9.23	9.55	9.98	10.55	11.37	12.09	12.67	13.08	13.20
n°7 allée Barthélémy Diaz	10.00	10.08	10.50	11.02	11.71	12.21	12.49	12.59	12.60
n°9 allée Barthélémy Diaz									
	310.84	314.70	324.01	338.73	359.15	374.45	384.75	390.51	392.98
LOGEMENTS INDIVIDUELS	25.12	25.36	26.10	27.08	28.49	29.70	30.48	31.05	31.27
n°12 Magellan	14.87	14.98	15.39	16.07	17.06	17.74	18.17	18.37	18.41
n°14 Magellan	18.35	18.65	19.57	20.65	22.02	22.81	23.12	23.18	23.21
n°16 Magellan	5.60	5.61	5.95	6.30	7.08	7.74	8.25	8.53	8.67
n°18 Magellan	12.80	12.80	13.05	13.54	14.20	14.45	14.55	14.59	14.59
n°20 Magellan	11.51	11.54	11.67	12.06	12.83	13.09	13.26	13.27	13.28
n°22 Magellan	22.12	23.02	24.25	25.88	27.72	29.46	30.54	31.33	31.71
n°24 Magellan	18.74	18.88	19.36	20.09	21.05	21.79	22.37	22.61	22.70
n°26 Magellan	29.04	29.04	29.77	30.92	32.39	33.52	34.24	34.44	34.49
n°27 Magellan	13.25	13.36	13.66	14.20	14.99	15.54	15.89	16.14	16.28
n°28 Magellan	25.32	25.62	26.26	27.26	28.62	29.73	30.47	31.07	31.34
n°29 Magellan	15.21	15.21	15.21	15.21	15.68	16.20	16.47	16.57	16.58
n°30 Magellan	17.31	17.50	18.00	18.82	19.98	20.74	21.22	21.42	21.52
n°31 Magellan	13.24	14.16	15.52	17.36	19.37	20.97	22.39	23.43	24.03
n°32 Magellan	21.94	21.94	22.00	23.09	24.67	25.95	27.03	27.68	27.95
n°33 Magellan	11.89	11.96	12.26	12.78	13.64	14.19	14.53	14.70	14.72
n°34 Magellan	20.70	21.10	21.70	22.66	23.82	24.82	25.52	25.87	25.96
n°35 Magellan	13.83	13.97	14.29	14.76	15.54	16.01	16.25	16.26	16.27
n°36 Magellan									

ANNEXE 8

Révision des tarifs R1 et R2

TERME R1 BOIS	Connu le 15/05/17	juil-16	août-16	sept-16	oct-16	nov-16	déc-16	janv-17	févr-17	mars-17	avr-17	mai-17	juin-17	juil-17	août-17
TF		1.128	1.128	1.128	1.136	1.136	1.136	1.144	1.144	1.144	1.152	1.152	1.152	1.160	1.160
CNR	136.93	127.91	128.30	128.64	128.81	129.17	129.18	129.47	130.01	130.61	131.02	131.25	131.50	131.27	131.01
IPC	177.84	168.50	166.16	163.52	164.91	167.03	168.49	170.08	177.65	177.60	176.70	176.29	173.52	171.64	169.42

Formule de révision : $R1_{bois} = R1_{bois} * (0,40 * TF + 0,20 * CNR/CNR_0 + 0,40 * IPC/IPC_0)$

Indice IPC : la série 000641255 est arrêtée au 31/12/15 et est remplacée par la nouvelle série 001764294 avec le coefficient de raccordement 1,694

Coef de révision =	1.0170	1.0123	1.0069	1.0135	1.0187	1.0221	1.0293	1.0471	1.0478	1.0496	1.0490	1.0432	1.0418	1.0364	
R1bois =	29.42	29.9207	29.7825	29.6224	29.8161	29.9715	30.0689	30.2806	30.8047	30.8271	30.8792	30.8620	30.6896	30.6493	30.4915

TF : 01/10/12 = 1,008 ; 01/01/2013 = 1,016 ; 01/04/2013 = 1,024 ; etc.

TERME R1 GAZ	Connu le 15/05/17	juil-16	août-16	sept-16	oct-16	nov-16	déc-16	janv-17	févr-17	mars-17	avr-17	mai-17	juin-17	juil-17	août-17
ABT	1.107.74														
PH	45.68														
PE	31.07														
ABT/PH		405.96	405.96	405.96	405.96	405.96	405.96	405.96	405.96	405.96	405.96	405.96	405.96	395.64	395.64
PH/PE		33.70	34.70	34.90	34.50	35.30	36.60	37.80	37.50	38.90	38.50	36.70	36.70	34.90	34.50

Formule de révision : $R1_{gaz} = R1_{gaz} * (0,11 * ABT/ABT_0 + 0,63 * PH/PH_0 + 0,26 * PE/PE_0)$ Suite à la suppression des tarifs réglementés

=> nouvelle formule de révision à compter du 01/01/2016 : $R1_{gaz} = R1_{gaz} * (0,11 * ABT/ABT_0 + 0,89 * PH/PH_0)$

Coef de révision =	0.8653	0.8877	0.8922	0.8832	0.9011	0.9302	0.9570	0.9503	0.9816	0.9727	0.9324	0.9324	0.8893	0.8804	
R1gaz =	56.55	48.9339	50.1985	50.4514	49.9456	50.9572	52.6011	54.1166	53.7393	55.5098	55.0038	52.7276	52.7276	50.2908	49.7850

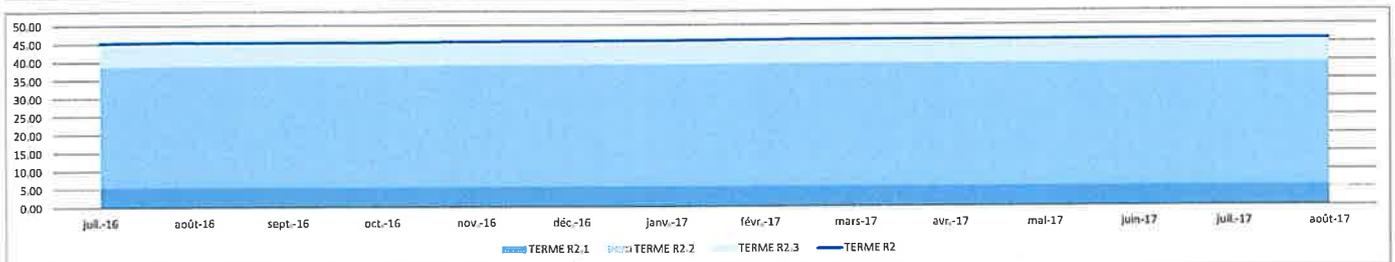
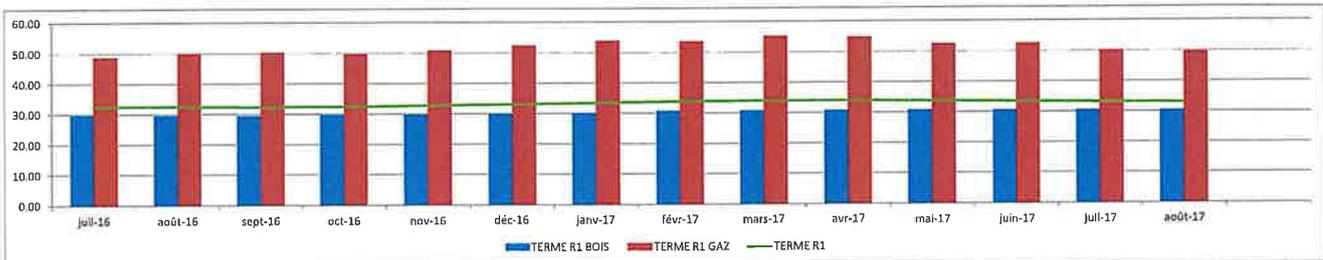
TERME R1	juil-16	août-16	sept-16	oct-16	nov-16	déc-16	janv-17	févr-17	mars-17	avr-17	mai-17	juin-17	juil-17	août-17	
Energie bois	86.80	86.80	86.80	86.80	86.80	86.80	86.80	86.80	86.80	86.80	86.80	86.80	86.80	86.80	
Energie totale	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	
Soit a =	0.87	0.87	0.87	0.87	0.87	0.87	0.87	0.87	0.87	0.87	0.87	0.87	0.87	0.87	
Et b = 1 - a =	0.13	0.13	0.13	0.13	0.13	0.13	0.13	0.13	0.13	0.13	0.13	0.13	0.13	0.13	
Coef de révision =	0.5827	0.6842	0.9809	0.9839	0.9921	1.0012	1.0130	1.0252	1.0330	1.0321	1.0227	1.0182	1.0073	1.0012	
R1 = a * R1bois + b * R1gaz	33.00	32.43	32.48	32.37	32.47	32.74	33.04	33.43	33.83	34.09	34.06	33.75	33.60	33.24	33.04

TERME R2.1	Connu le 15/05/17	juil-16	août-16	sept-16	oct-16	nov-16	déc-16	janv-17	févr-17	mars-17	avr-17	mai-17	juin-17	juil-17	août-17
	117.10	133.40	133.68	133.97	134.24	134.57	134.78	135.05	135.32	135.56	135.83	136.09	136.07	136.05	136.03
Formule de révision : $R2.1 = R2.1 * (E / E_0)$															
Coef de révision =	1.1392	1.1416	1.1440	1.1464	1.1488	1.1510	1.1533	1.1556	1.1577	1.1600	1.1622	1.1622	1.1618	1.1617	
R2.1 =	4.94	5.6275	5.6395	5.6515	5.6631	5.6751	5.6860	5.6972	5.7084	5.7189	5.7302	5.7411	5.7403	5.7395	5.7387

TERME R2.2	Connu le 15/05/17	juil-16	août-16	sept-16	oct-16	nov-16	déc-16	janv-17	févr-17	mars-17	avr-17	mai-17	juin-17	juil-17	août-17
ICHT-IME	109.40	116.30	117.10	117.10	117.10	117.70	117.70	117.70	118.10	118.10	118.10	118.50	118.50	118.50	118.70
FSD2	127.90	121.00	122.00	122.00	121.80	122.30	123.70	124.30	125.00	126.30	126.20	125.30	125.20	124.20	124.10
Formule de révision : $R2.2 = R2.2 * (0,15 + 0,65 * ICHT-IME/ICHT-IME_0 + 0,20 * FSD2/FSD2_0)$															
Coef de révision =	1.0302	1.0365	1.0365	1.0362	1.0405	1.0427	1.0437	1.0472	1.0492	1.0490	1.0500	1.0498	1.0483	1.0493	
R2.2 =	32.19	33.1624	33.3057	33.3657	33.5556	33.4955	33.5660	33.5962	33.7680	33.7734	33.7684	33.7996	33.7945	33.7442	33.7774

TERME R2.3	Connu le 15/05/17	juil-16	août-16	sept-16	oct-16	nov-16	déc-16	janv-17	févr-17	mars-17	avr-17	mai-17	juin-17	juil-17	août-17
ICHT-IME	109.40	116.30	117.10	117.10	117.10	117.70	117.70	117.70	118.10	118.10	118.10	118.50	118.50	118.50	118.70
BT40	998.90	1018.06	1020.02	1021.01	1022.98	1022.98	1024.95	1025.93	1028.89	1028.89	1027.90	1033.81	1032.82	1035.78	1034.79
Formule de révision : $R2.3 = R2.3 * (0,15 + 0,25 * ICHT-IME/ICHT-IME_0 + 0,60 * BT40/BT40_0)$															
Coef de révision =	1.0273	1.0303	1.0309	1.0321	1.0334	1.0346	1.0352	1.0379	1.0379	1.0379	1.0373	1.0418	1.0412	1.0429	1.0428
R2.3 =	6.23	6.3999	6.4187	6.4224	6.4297	6.4383	6.4456	6.4493	6.4661	6.4661	6.4624	6.4902	6.4865	6.4976	6.4967

TERME R2	juil-16	août-16	sept-16	oct-16	nov-16	déc-16	janv-17	févr-17	mars-17	avr-17	mai-17	juin-17	juil-17	août-17	
Coef de révision =	1.0422	1.0475	1.0480	1.0482	1.0519	1.0540	1.0549	1.0581	1.0600	1.0600	1.0616	1.0633	1.0604	1.0611	
R2 = R2.1 + R2.2 + R2.3	43.36	45.19	45.42	45.44	45.45	45.61	45.70	45.74	45.88	45.96	45.96	46.03	46.02	45.98	46.01



ANNEXE 9

Facturation des abonnés

Délégation de Service Public pour le réseau de chaleur du quartier des Brizeaux
Détail de la facturation client par mois

Tarifs	Compteur	Puissance souscrite (kW)	juillet 2016				août 2016				septembre 2016				octobre 2016				novembre 2016				Conso MWh
			Conso MWh	R1 (C HT/MWh)	R2 (C HT/AW)	R1+R2 (C HT)	Conso MWh	R1 (C HT/MWh)	R2 (C HT/AW)	R1+R2 (C HT)	Conso MWh	R1 (C HT/MWh)	R2 (C HT/AW)	R1+R2 (C HT)	Conso MWh	R1 (C HT/MWh)	R2 (C HT/AW)	R1+R2 (C HT)	Conso MWh	R1 (C HT/MWh)	R2 (C HT/AW)	R1+R2 (C HT)	
			32,4300	45,1900	45,1900	37,4000	45,4200	45,4200	32,3700	45,4400	45,4400	27,4000	45,4500	45,4500	27,4000	45,6100	45,6100						
KAOMA	65 366	150.00	-	564.88	564.88	-	567.75	567.75	-	568.00	568.00	9.000	292.23	568.13	860.36	20.000	554.80	570.13	1 224.93	25.000			
THPAD La Caspelle	65 367	293.00	-	1 110.81	1 110.81	-	1 116.56	1 116.56	-	1 117.05	1 117.05	25.270	820.52	1 117.30	1 937.82	36.000	1 178.64	1 121.23	2 299.87	48.000			
THPAD Uzeu Almussem	65 368	104.00	-	376.57	376.57	-	378.48	378.48	-	378.65	378.65	7.000	227.29	378.73	606.02	19.000	622.05	380.07	1 002.13	18.000			
Grande colline et croix	65 369	332.00	-	1 242.73	1 242.73	-	1 249.05	1 249.05	-	1 249.60	1 249.60	18.440	598.75	1 249.88	1 848.63	53.000	1 735.22	1 254.28	2 989.50	73.000			
SA HLM lot A	65 370	53.00	-	207.11	207.11	-	208.16	208.16	-	208.25	208.25	2.780	90.27	208.30	298.57	7.000	229.18	209.03	438.21	12.000			
SA HLM lot B	65 371	38.00	-	131.82	131.82	-	132.49	132.49	-	132.55	132.55	2.000	64.94	132.58	197.52	6.000	196.44	133.04	329.48	8.000			
SA HLM lot C	65 453	35.00	-	131.82	131.82	-	132.49	132.49	-	132.55	132.55	0.830	26.95	132.58	159.53	4.000	130.96	133.04	264.00	6.000			
SEMIE Marco Polo 2A	65 372	48.00	-	162.74	162.74	-	162.81	162.81	-	162.81	162.81	1.700	55.20	162.85	218.05	5.000	163.70	163.42	327.12	6.000			
SEMIE Marco Polo 2B	65 373	67.00	-	252.30	252.30	-	253.58	253.58	-	253.69	253.69	2.750	89.29	253.75	343.04	5.000	163.70	254.64	418.34	8.000			
Village senior				376.65	376.65		378.55	378.55		378.75	378.75		71.42	378.83	450.25		187.95	380.15	568.10				
n°10 V. de Gama	65 426	3.60	-	21.10	21.10	-	21.21	21.21	-	21.22	21.22	0.080	2.60	21.23	23.83	0.300	9.82	21.30	31.12	0.480			
n°11 V. de Gama	65 399	6.10	-	22.96	22.96	-	23.07	23.07	-	23.08	23.08	0.180	5.84	23.09	28.93	0.300	10.48	23.17	33.65	0.580			
n°12 V. de Gama	65 427	4.50	-	16.95	16.95	-	17.03	17.03	-	17.04	17.04	0.050	1.62	17.04	18.66	-	-	17.10	17.10	-			
n°13 V. de Gama	65 416	1.40	-	16.58	16.58	-	16.67	16.67	-	16.68	16.68	-	-	16.68	16.68	0.130	4.26	16.74	21.00	0.260			
n°14 V. de Gama	65 428	4.50	-	16.95	16.95	-	17.03	17.03	-	17.04	17.04	0.070	2.27	17.04	19.31	0.200	6.55	17.10	23.65	0.300			
n°15 V. de Gama	65 417	1.40	-	16.58	16.58	-	16.67	16.67	-	16.68	16.68	0.120	3.90	16.68	20.58	0.280	9.17	16.74	25.91	0.360			
n°16 V. de Gama	65 429	3.60	-	21.10	21.10	-	21.21	21.21	-	21.22	21.22	0.080	2.60	21.23	23.83	0.250	8.19	21.30	29.49	0.370			
n°17 V. de Gama	65 418	1.40	-	16.58	16.58	-	16.67	16.67	-	16.68	16.68	0.010	0.32	16.68	17.00	0.260	8.51	16.74	25.25	0.350			
n°18 V. de Gama	65 419	1.40	-	16.58	16.58	-	16.67	16.67	-	16.68	16.68	0.090	2.92	16.68	19.60	0.270	8.84	16.74	25.58	0.450			
n°19 V. de Gama	65 420	4.40	-	16.58	16.58	-	16.67	16.67	-	16.68	16.68	0.060	2.60	16.68	19.28	0.270	8.84	16.74	25.58	0.380			
n°20 V. de Gama	65 421	4.40	-	22.96	22.96	-	23.07	23.07	-	23.08	23.08	0.110	3.57	23.09	26.66	0.280	9.17	23.17	32.34	0.460			
n°21 V. de Gama	65 422	6.10	-	22.96	22.96	-	23.07	23.07	-	23.08	23.08	0.210	6.82	23.09	29.91	0.390	12.77	23.17	35.94	0.520			
n°22 V. de Gama	65 423	4.40	-	16.58	16.58	-	16.67	16.67	-	16.68	16.68	0.090	2.92	16.68	19.60	0.320	10.48	16.74	27.22	0.430			
n°23 V. de Gama	65 424	1.40	-	16.58	16.58	-	16.67	16.67	-	16.68	16.68	0.130	4.22	16.68	20.90	0.320	10.48	16.74	27.22	0.400			
n°24 V. de Gama	65 425	6.10	-	22.96	22.96	-	23.07	23.07	-	23.08	23.08	0.200	6.49	23.09	29.58	0.460	15.06	23.17	38.23	0.620			
n°1 allée Barthélemy Daz	65 434	5.60	-	21.10	21.10	-	21.21	21.21	-	21.22	21.22	0.140	4.55	21.23	25.78	0.240	7.86	21.30	29.16	0.480			
n°3 allée Barthélemy Daz	65 433	4.50	-	16.95	16.95	-	17.03	17.03	-	17.04	17.04	0.070	2.27	17.04	19.31	0.330	10.80	17.10	27.90	0.470			
n°5 allée Barthélemy Daz	65 432	4.50	-	16.95	16.95	-	17.03	17.03	-	17.04	17.04	0.090	2.92	17.04	19.96	0.270	8.84	17.10	25.94	0.240			
n°7 allée Barthélemy Daz	65 431	4.50	-	16.95	16.95	-	17.03	17.03	-	17.04	17.04	0.320	10.39	17.04	27.43	0.430	14.08	17.10	31.18	0.570			
n°9 allée Barthélemy Daz	65 430	5.50	-	20.70	20.70	-	20.81	20.81	-	20.81	20.81	0.080	2.60	20.82	23.42	0.420	13.75	20.89	34.64	0.520			
Logements individuels				340.15	340.15		341.84	341.84		342.02	342.02		125.32	342.05	467.37		304.81	343.20	648.01				
n°12 Majeulan	65 450	4.70	-	18.08	18.08	-	18.17	18.17	-	18.18	18.18	0.240	7.79	18.18	25.97	0.740	24.23	18.24	42.47	0.980			
n°14 Majeulan	65 449	5.40	-	20.34	20.34	-	20.44	20.44	-	20.45	20.45	0.110	3.57	20.45	24.02	0.410	13.42	20.52	33.94	0.680			
n°16 Majeulan	65 448	1.40	-	20.34	20.34	-	20.44	20.44	-	20.45	20.45	0.300	9.74	20.45	30.19	0.920	30.12	20.52	50.64	1.080			
n°18 Majeulan	65 447	4.80	-	18.08	18.08	-	18.17	18.17	-	18.18	18.18	0.010	0.32	18.18	18.50	0.340	11.13	18.24	29.37	0.350			
n°20 Majeulan	65 446	1.70	-	17.71	17.71	-	17.80	17.80	-	17.81	17.81	-	-	17.82	17.82	0.250	8.19	17.88	26.07	0.490			
n°22 Majeulan	65 445	4.70	-	17.71	17.71	-	17.80	17.80	-	17.81	17.81	0.030	0.97	17.82	18.79	0.130	4.26	17.88	22.14	0.390			
n°24 Majeulan	65 443	3.40	-	20.34	20.34	-	20.44	20.44	-	20.45	20.45	0.900	29.22	20.45	49.67	1.230	40.27	20.52	60.79	1.630			
n°26 Majeulan	65 444	4.20	-	18.08	18.08	-	18.17	18.17	-	18.18	18.18	0.140	4.55	18.18	22.73	0.480	15.72	18.24	33.96	0.730			
n°27 Majeulan	65 452	3.40	-	20.34	20.34	-	20.44	20.44	-	20.45	20.45	-	-	20.45	20.45	0.730	23.90	20.52	44.42	1.150			
n°28 Majeulan	65 442	4.60	-	18.08	18.08	-	18.17	18.17	-	18.18	18.18	0.110	3.57	18.18	21.75	0.300	9.82	18.24	28.06	0.540			
n°29 Majeulan	65 451	4.80	-	18.08	18.08	-	18.17	18.17	-	18.18	18.18	0.300	9.74	18.18	27.92	0.640	20.95	18.24	36.19	1.000			
n°30 Majeulan	65 441	3.40	-	20.34	20.34	-	20.44	20.44	-	20.45	20.45	-	-	20.45	20.45	-	-	20.52	20.52	-			
n°31 Majeulan	65 435	4.30	-	18.08	18.08	-	18.17	18.17	-	18.18	18.18	0.190	6.17	18.18	24.35	0.500	16.37	18.24	34.61	0.820			
n°32 Majeulan	65 436	5.40	-	20.34	20.34	-	20.44	20.44	-	20.45	20.45	0.920	29.87	20.45	50.32	1.360	44.53	20.52	65.05	1.840			
n°33 Majeulan	65 440	5.40	-	20.34	20.34	-	20.44	20.44	-	20.45	20.45	-	-	20.45	20.45	0.060	1.96	20.52	22.48	1.090			
n°34 Majeulan	65 439	4.80	-	18.08	18.08	-	18.17	18.17	-	18.18	18.18	0.070	2.27	18.18	20.45	0.300	9.82	18.24	28.06	0.520			
n°35 Majeulan	65 437	4.70	-	17.71	17.71	-	17.80	17.80	-	17.81	17.81	0.400	12.99	17.82	30.81	0.600	19.64	17.88	37.52	0.960			
n°36 Majeulan	65 438	4.80	-	18.08	18.08	-	18.17	18.17	-	18.18	18.18	0.140	4.55	18.18	22.73	0.320	10.48	18.24	28.72	0.470			
Total mensuel				4 896.85	4 896.85		4 921.69	4 921.69		4 923.92	4 923.92		2 462.18	4 924.98	7 387.16		5 567.46	4 942.23	10 509.69				
Total cumulé				41 509.65	63 535.21	105 044.86	41 509.65	68 456.90	109 966.55	41 509.65	73 380.82	114 890.47	41 509.65	73 380.82 </									

Délégation de Service Public pour le réseau de chaleur du quartier des Brizeaux
Détail de la facturation client par mois

Tarifs	Compteur	Puissance souscrite (kW)	décembre 2016			janvier 2017			février 2017			mars 2017			avril 2017			mai					
			R1 (C HT/MWh)	R2 (C HT/AW)	R1+R2 (C HT)	Conso MWh	R1 (C HT/MWh)	R2 (C HT/AW)	R1+R2 (C HT)	Conso MWh	R1 (C HT/MWh)	R2 (C HT/AW)	R1+R2 (C HT)	Conso MWh	R1 (C HT/MWh)	R2 (C HT/AW)	R1+R2 (C HT)	Conso MWh	R1 (C HT/MWh)				
			33.0000	15.0000	-	31.4000	45.7000	-	33.8000	45.9000	-	34.0000	45.9000	-	34.0000	45.9000	-	34.0000	45.9000	-			
BRIZA	65 366	150.00	826.00	571.25	1 397.25	36.000	1 209.48	571.75	1 775.23	23.000	778.09	573.50	1 351.59	15.000	511.35	574.50	1 085.85	12.000	408.72	574.50	983.22	4.590	154.91
BRIZA Capricelle	65 367	291.00	1 585.92	1 123.44	2 709.36	65.000	2 172.95	1 124.43	3 297.38	47.000	1 590.01	1 127.87	2 717.88	34.000	1 159.06	1 129.83	2 288.89	32.650	1 112.06	1 129.83	2 241.89	10.190	343.91
BRIZA Villa Albatros	65 368	100.00	594.72	380.82	975.54	27.000	902.61	381.15	1 283.76	19.000	642.77	382.32	1 025.09	15.000	511.35	382.98	894.33	13.980	476.16	382.98	859.14	3.820	128.93
BRIZA Villa Albatros	65 369	330.00	2 411.92	1 256.75	3 668.67	100.000	3 343.00	1 257.85	4 600.85	70.000	2 368.10	1 261.70	3 629.80	50.000	1 704.50	1 263.90	2 968.40	35.000	1 192.10	1 263.90	2 456.00	12.540	423.22
BRIZA Villa A	65 370	50.00	396.48	209.44	605.92	17.000	568.31	209.63	777.94	12.000	405.96	210.27	616.23	7.000	238.63	210.63	449.26	4.360	148.50	210.63	359.13	-	-
BRIZA Villa B	65 371	50.00	264.32	133.31	397.63	11.000	367.73	133.42	501.15	8.000	270.64	133.83	404.47	6.000	204.54	134.07	338.61	3.660	124.66	134.07	258.73	-	-
BRIZA Villa C	65 453	35.00	198.24	133.31	331.55	10.000	334.30	133.42	467.72	6.000	202.98	133.83	336.81	4.000	136.36	134.07	270.43	2.810	95.71	134.07	229.78	-	-
BRIZA Marco Polo A	65 372	1.00	198.24	163.74	361.98	7.000	234.01	163.89	397.90	6.000	202.98	164.39	367.37	5.000	170.45	164.67	335.12	3.000	102.18	164.67	266.85	1.420	47.92
BRIZA Marco Polo B	65 373	0.00	264.32	255.14	519.46	10.000	334.90	255.37	590.27	8.000	270.64	256.15	526.79	6.000	204.54	256.59	461.13	5.000	170.30	256.59	426.89	2.460	83.03
Village Senior			272.24	388.92	661.16		394.49	381.27	775.76		284.85	382.47	667.32		205.91	383.12	589.03		121.94	383.12	505.06		25.98
n°10 V. de Gama	65 426	5.00	15.86	21.34	37.20	0.710	23.74	21.36	45.10	0.510	17.25	21.43	38.68	0.320	10.91	21.46	32.37	0.190	6.47	21.46	27.93	0.050	1.69
n°11 V. de Gama	65 399	8.00	19.16	23.22	42.38	0.750	25.07	23.24	48.31	0.370	12.52	23.31	35.83	0.520	17.73	23.35	41.08	0.550	18.73	23.35	42.08	0.060	2.70
n°12 V. de Gama	65 427	4.50	-	-	17.14	-	-	-	17.15	-	-	-	17.21	-	-	-	17.24	-	-	-	-	0.050	1.69
n°13 V. de Gama	65 416	4.00	8.59	16.77	25.36	0.410	13.71	16.79	30.50	0.210	7.10	16.84	23.94	0.120	4.09	16.87	20.96	0.050	1.70	16.87	18.57	0.010	0.34
n°14 V. de Gama	65 428	4.50	9.91	17.14	27.05	0.480	16.05	17.15	33.20	0.370	12.52	17.21	29.73	0.260	8.86	17.24	26.10	0.160	5.45	17.24	22.69	0.070	2.36
n°15 V. de Gama	65 417	1.00	11.89	16.77	28.66	0.580	19.39	16.79	36.18	0.490	14.55	16.84	31.39	0.230	7.84	16.87	24.71	0.060	2.04	16.87	18.91	0.020	0.67
n°16 V. de Gama	65 429	5.00	12.22	21.34	33.56	0.610	20.39	21.36	41.75	0.410	13.87	21.43	35.30	0.240	8.11	21.46	29.64	0.390	13.28	21.46	34.74	0.100	3.37
n°17 V. de Gama	65 438	1.00	11.56	16.77	28.33	0.500	16.72	16.79	33.51	0.330	11.16	16.84	28.00	0.250	8.52	16.87	25.39	0.100	3.41	16.87	20.28	0.010	0.34
n°18 V. de Gama	65 419	6.00	14.87	16.77	31.64	0.610	20.39	16.79	37.18	0.450	15.22	16.84	32.05	0.300	10.23	16.87	27.10	0.130	4.43	16.87	21.30	0.010	0.34
n°19 V. de Gama	65 420	1.00	12.56	16.77	29.33	0.520	17.38	16.79	34.17	0.350	11.84	16.84	28.68	0.200	6.82	16.87	23.69	0.110	3.75	16.87	20.62	0.020	0.68
n°20 V. de Gama	65 421	5.00	15.20	23.22	38.42	0.470	15.71	23.24	38.95	0.280	9.47	23.31	32.78	0.350	11.93	23.35	35.28	0.110	3.75	23.35	27.10	0.020	0.67
n°21 V. de Gama	65 422	6.00	17.18	23.22	40.40	0.680	22.73	23.24	45.97	0.540	18.27	23.31	41.58	0.390	13.30	23.35	36.65	0.290	9.88	23.35	33.23	0.080	2.70
n°22 V. de Gama	65 423	4.00	14.21	16.77	30.98	0.720	24.07	16.79	40.86	0.560	18.94	16.84	35.78	0.290	9.89	16.87	26.76	0.090	3.07	16.87	19.94	0.020	0.68
n°23 V. de Gama	65 424	4.00	13.22	16.77	29.99	0.530	17.72	16.79	34.51	0.420	14.21	16.84	31.05	0.300	10.23	16.87	27.10	0.190	6.47	16.87	23.34	0.070	2.36
n°24 V. de Gama	65 425	1.00	20.48	23.22	43.70	0.880	29.42	23.24	52.66	0.670	22.67	23.31	45.98	0.490	16.70	23.35	40.05	0.250	8.52	23.35	31.87	0.070	2.36
n°25 Villa Barthélemy Diaz	65 434	1.00	15.86	21.34	37.20	0.780	26.08	21.36	47.44	0.470	15.90	21.43	37.33	0.310	10.57	21.46	32.03	0.160	5.45	21.46	26.91	0.030	1.01
n°26 Villa Barthélemy Diaz	65 432	4.50	15.53	17.14	32.67	0.600	20.06	17.15	37.21	0.410	13.87	17.21	31.08	0.270	9.20	17.24	26.44	0.050	1.70	17.24	18.94	0.010	0.34
n°27 Villa Barthélemy Diaz	65 433	4.50	15.53	17.14	32.67	0.600	20.06	17.15	37.21	0.410	13.87	17.21	31.08	0.270	9.20	17.24	26.44	0.050	1.70	17.24	18.94	0.010	0.34
n°28 Villa Barthélemy Diaz	65 431	4.50	18.83	17.14	35.97	0.820	27.41	17.15	44.56	0.720	24.36	17.21	41.57	0.580	19.77	17.24	37.01	0.410	13.96	17.24	31.20	0.120	4.05
n°29 Villa Barthélemy Diaz	65 430	5.00	17.18	20.93	38.11	0.690	23.07	20.95	44.02	0.500	16.92	21.01	37.93	0.280	9.55	21.05	30.60	0.100	3.41	21.05	24.46	0.010	0.34
Logements Individuels			486.35	343.96	830.31		682.64	344.25	1 026.89		517.60	345.29	862.89		351.13	345.86	696.99		196.18	345.86	542.04		83.38
n°12 Magnan	65 450	4.80	32.38	18.28	50.66	1.410	47.14	18.30	65.44	1.210	40.93	18.35	59.28	0.780	26.59	18.38	44.97	0.570	19.41	18.38	37.79	0.220	7.42
n°14 Magnan	65 449	5.00	22.47	20.57	43.04	0.990	33.10	20.58	53.68	0.560	23.00	20.65	43.65	0.430	14.66	20.68	35.34	0.200	6.81	20.68	27.49	0.040	1.35
n°16 Magnan	65 448	5.00	35.68	20.57	56.25	1.370	45.90	20.58	66.38	0.790	26.73	20.65	47.38	0.310	10.57	20.68	31.25	0.060	2.04	20.68	22.72	0.030	1.01
n°18 Magnan	65 447	4.80	31.68	18.28	49.96	0.780	26.08	18.30	44.38	0.650	22.33	18.35	40.68	0.510	17.39	18.38	35.77	0.280	9.54	18.38	27.92	0.140	4.73
n°20 Magnan	65 446	4.00	21.56	17.91	39.47	0.660	22.06	17.93	39.99	0.250	8.46	17.98	26.44	0.100	3.41	18.02	21.43	0.040	1.36	18.02	19.38	-	-
n°22 Magnan	65 445	4.00	12.89	17.91	30.80	0.770	25.74	17.93	43.67	0.260	8.80	17.98	26.78	0.170	5.80	18.02	23.82	0.010	0.34	18.02	18.36	0.010	0.34
n°24 Magnan	65 443	3.80	53.86	20.57	74.43	1.840	61.51	20.58	82.09	1.740	58.86	20.65	79.51	1.080	36.82	20.68	57.50	0.750	26.91	20.68	47.59	0.090	12.83
n°26 Magnan	65 444	4.00	24.12	18.28	42.40	0.960	32.09	18.30	50.39	0.740	25.03	18.35	43.38	0.580	19.77	18.38	38.15	0.240	8.17	18.38	26.55	0.090	3.04
n°28 Magnan	65 452	5.00	38.00	20.57	58.57	1.470	49.14	20.58	69.72	1.130	38.23	20.65	58.88	0.720	24.54	20.68	45.22	0.200	6.81	20.68	27.49	0.050	1.69
n°30 Magnan	65 451	4.80	17.84	18.28	36.12	0.790	26.41	18.30	44.71	0.550	18.61	18.35	36.96	0.350	11.93	18.38	30.31	0.250	8.52	18.38	26.90	0.140	4.73
n°32 Magnan	65 441	4.80	33.04	20.57	53.61	1.360	45.46	18.30	63.76	1.110	37.55	18.35	55.90	0.740	25.23	18.38	43.61	0.600	20.44	18.38	38.82	0.270	9.11
n°34 Magnan	65 440	5.00	60.79	20.57	81.36	2.010	67.19	20.58															

Tarifs	Compteur	2017			2012/2013		2013/2014		2014/2015		2015/2016		2016/2017	
		Puissance souscrite (kW)	R2 (€ HT/AW)	R1+R2 (€ HT)	R1 (€ HT/AW)	R2 (€ HT/AW)								
MAGPA														
MAGPA	65 366	150.00	575.98	730.29	5 922.63	4 927.90	5 096.39	6 640.41	5 031.01	6 721.16	5 155.56	6 764.29	4 629.58	6 279.77
EPHAD La Caravelle	65 367	295.00	1 131.56	1 475.47	14 493.38	9 690.18	12 461.79	13 058.83	10 178.42	13 218.05	9 479.76	13 302.85	9 963.07	12 350.01
EPHAD Océan Alzheimer	65 368	100.00	383.57	612.50	5 105.75	3 283.94	4 428.05	4 426.36	4 409.76	4 480.59	3 766.65	4 505.30	4 105.89	4 186.32
Groupe scolaire et crèche	65 369	330.00	1 265.83	1 698.05	19 172.94	10 841.35	14 101.84	14 608.86	14 819.47	14 786.51	12 256.80	14 881.39	13 776.81	13 815.47
SA HLM - Ibt A	65 370	51.00	210.96	210.96	3 441.20	1 805.58	2 869.27	2 434.23	2 030.52	2 464.25	2 004.11	2 480.05	2 077.33	2 302.41
SA HLM - Ibt B	65 371	35.00	134.27	134.27	2 606.79	1 151.15	2 591.25	1 550.01	1 626.31	1 568.43	1 376.46	1 578.51	1 493.27	1 465.45
SA HLM - Ibt C	65 453	35.00	134.27	134.27	2 342.06	1 151.15	1 646.82	1 550.01	1 171.59	1 568.43	1 129.09	1 578.51	1 125.50	1 465.45
SEMIE - Marco Polo SA	65 372	83.00	164.93	212.85	1 523.87	1 411.35	1 369.22	1 903.00	1 188.15	1 926.56	1 160.01	1 938.91	1 174.68	1 800.03
SEMIE - Marco Polo BI	65 373	67.00	256.99	340.02	1 925.47	2 199.81	1 708.27	2 965.46	1 627.55	3 001.94	1 551.19	3 021.19	1 580.12	2 804.79
Village senior														
n°30 V. de Gama	65 426	3.00	383.65	409.61	1 224.10	3 311.77	1 403.31	4 436.41	1 594.35	4 481.79	1 444.46	4 510.64	1 564.78	4 187.46
n°31 V. de Gama	65 399	6.10	23.38	26.08	56.82	185.28	85.60	248.49	71.39	251.11	70.04	252.72	88.34	234.61
n°32 V. de Gama	65 427	4.20	17.26	15.57	67.36	201.06	85.85	270.13	100.17	273.13	78.96	274.93	112.23	255.22
n°33 V. de Gama	65 416	4.40	16.89	17.23	23.52	145.89	27.42	195.35	38.26	197.35	30.98	198.61	39.79	184.38
n°34 V. de Gama	65 428	4.50	17.26	19.62	64.93	149.82	62.74	199.88	53.79	201.65	63.59	202.93	63.97	188.40
n°35 V. de Gama	65 417	4.40	16.89	17.56	62.97	145.89	59.93	197.35	65.60	197.35	61.39	198.61	69.45	184.38
n°36 V. de Gama	65 429	5.00	21.50	24.87	39.75	185.28	68.00	248.49	65.26	251.11	58.48	252.72	82.10	234.61
n°37 V. de Gama	65 418	4.20	16.89	17.23	111.91	145.89	81.53	195.35	98.16	197.35	77.09	198.61	60.54	184.38
n°38 V. de Gama	65 419	4.40	16.89	17.23	69.66	145.89	66.15	195.35	80.49	197.35	61.04	198.61	77.24	184.38
n°39 V. de Gama	65 420	4.40	16.89	17.57	42.49	145.89	47.85	195.35	83.51	197.35	64.55	198.61	64.47	184.38
n°40 V. de Gama	65 421	4.50	23.38	24.05	70.64	201.06	84.99	270.13	97.36	273.13	68.09	274.93	69.47	255.22
n°41 V. de Gama	65 422	4.10	23.38	26.08	93.73	201.06	89.94	270.13	98.49	273.13	93.67	274.93	103.65	255.22
n°42 V. de Gama	65 423	4.40	16.89	17.57	76.69	145.89	95.57	195.35	95.40	197.35	85.59	198.61	84.26	184.38
n°43 V. de Gama	65 424	4.40	16.89	19.25	52.96	145.89	58.09	195.35	74.72	197.35	68.10	198.61	78.91	184.38
n°44 V. de Gama	65 425	4.10	23.38	25.74	94.13	201.06	103.54	270.13	115.40	273.13	140.53	274.93	121.70	255.22
n°45 allée Barthélemy Diaz	65 434	5.00	21.50	22.51	59.08	185.28	52.25	248.49	73.72	251.11	57.80	252.72	87.28	234.61
n°46 allée Barthélemy Diaz	65 433	4.50	17.26	17.60	62.19	149.82	54.58	199.88	86.88	201.65	77.84	202.93	73.77	188.40
n°47 allée Barthélemy Diaz	65 432	4.00	17.26	17.93	56.14	149.82	41.97	199.88	41.83	201.65	78.59	202.93	68.01	188.40
n°48 allée Barthélemy Diaz	65 431	4.50	17.26	21.31	0.41	149.82	115.25	199.88	97.68	201.65	95.29	202.93	132.85	188.40
n°49 allée Barthélemy Diaz	65 430	4.50	21.08	21.42	58.07	181.36	75.09	243.57	92.00	246.24	107.69	247.84	86.82	230.09
Logements individuels														
n°12 Magellan	65 450	4.80	346.37	428.75	3 095.78	2 964.80	2 654.18	3 997.17	2 479.13	4 046.57	2 185.45	4 072.71	2 747.41	3 780.85
n°14 Magellan	65 449	5.40	20.71	22.06	156.98	177.41	126.98	239.06	104.13	241.96	109.86	243.52	118.38	226.07
n°16 Magellan	65 448	5.40	20.71	21.72	179.17	177.41	170.23	239.06	148.37	241.96	117.73	243.52	161.69	226.07
n°18 Magellan	65 447	4.60	18.41	23.14	110.01	157.71	32.69	212.48	28.10	215.06	17.64	216.46	109.08	200.95
n°20 Magellan	65 446	4.70	18.04	18.04	119.90	153.75	103.78	207.57	111.58	210.79	93.87	212.13	59.67	195.92
n°22 Magellan	65 445	4.70	18.04	18.38	100.53	153.75	100.03	207.57	105.46	210.79	79.47	212.13	59.14	195.92
n°24 Magellan	65 443	5.00	20.71	33.54	204.00	177.41	134.37	239.06	162.47	241.96	234.51	243.52	320.28	226.07
n°26 Magellan	65 444	4.80	18.41	21.45	159.58	157.71	154.50	212.48	177.36	215.06	134.67	216.46	132.49	200.95
n°28 Magellan	65 452	5.20	20.71	22.40	328.81	177.41	244.01	239.06	221.94	241.96	180.23	243.52	182.31	226.07
n°28 Magellan	65 442	4.80	18.41	23.14	109.65	157.71	124.40	212.48	117.33	215.06	92.70	216.46	101.43	200.95
n°29 Magellan	65 451	4.80	18.41	27.52	274.69	157.71	228.28	212.48	201.19	215.06	143.39	216.46	201.52	200.95
n°30 Magellan	65 441	5.40	20.71	21.05	147.00	177.41	130.09	239.06	135.30	241.96	97.86	243.52	46.25	226.07
n°31 Magellan	65 435	4.80	18.41	21.78	155.31	157.71	130.57	212.48	143.69	215.06	149.06	216.46	140.66	200.95
n°32 Magellan	65 440	5.00	20.71	40.96	220.80	177.41	106.76	239.06	61.62	241.96	55.69	243.52	360.59	226.07
n°33 Magellan	65 436	5.40	20.71	29.82	190.69	177.41	216.64	239.06	165.36	241.96	153.24	243.52	202.16	226.07
n°34 Magellan	65 439	4.60	18.41	19.09	113.87	157.71	125.53	212.48	74.36	215.06	84.17	216.46	94.69	200.95
n°35 Magellan	65 437	4.20	18.04	21.08	176.64	153.75	155.61	207.57	166.29	210.79	191.45	212.13	175.78	196.92
n°36 Magellan	65 438	4.80	18.41	18.75	118.63	157.71	145.37	212.48	109.72	215.06	90.73	216.46	81.40	200.95
Total mensuel			4 987.76	6 279.04	60 853.96	42 738.98	50 330.39	57 570.75	46 150.26	58 264.28	41 509.65	58 638.35	44 438.44	54 438.01
Total cumulé			113 076.36	199 024.45										514 933.07
Total mensuel														243 282.70
Total cumulé														271 650.37
Ventilation du R2 entre R2.1 /R2.2 et R2.3														
Tarif R2.1			5.74		5.00		5.26		5.52		5.59		5.21	
R2.1			622.09		4 877.58		6 842.06		7 173.40		7 267.73		6 776.69	32 937.46
Tarif R2.2			33.80		32.52		32.66		32.90		33.10		30.75	
R2.2			3 662.48		31 713.83		42 472.07		42 775.73		43 045.85		39 980.21	199 987.69
R2.1+R2.2			4 284.57		36 591.41		49 314.13		49 949.13		50 313.58		46 756.90	232 925.15
Tarif R2.3			6.4902		6.30		6.35		6.39		6.40		5.91	
R2.3			703.19		6 147.57		8 256.62		8 315.15		8 324.77		7 691.11	38 725.22

ANNEXE 10

Factures de gaz

Facture
n° 20002114898

du 04 Décembre 2017 (document à conserver au minimum 5 ans)



Votre Service Client

Pour tous conseils, informations, réclamations :

Par téléphone : du lundi au vendredi de 9h à 18h

01 47 48 29 60

Prix d'un appel local

Par mail : relationpro@fr.eni.com

Par courrier :

ENI SERVICE CLIENT GRANDS COMPTES

TSA 60215

35507 VITRE CEDEX



IDEX ENERGIES
COMPTABILITE FOURNISSEUR
33 AVENUE DU COUVENT DES MINIMES
37520 LA RICHE

Votre N° de dépannage 24H/24, 7J/7

0 800 47 33 33

Appel gratuit depuis un poste fixe

Vos informations commerciales

Numéro de client : 245G2703

SIRET : 31587164000084

Code NAF : 3530Z

Offre spécifique contrat à prix de marché

Référence Unique de Mandat : MIGPRO78539001

Echéance de votre contrat : 30.09.2020

Préavis de résiliation : 60 jours

Votre adresse du site de consommation

BRIZEAUX
25 ALLEE VASCO DE GAMA
79000 NIORT

N° de PCE : G1127563

Profil : P019

CAR communiquée par le GRD : 142869 kWh

Votre tarif d'acheminement : T3

Vos identifiants :

Période du 29/10/2017 au 28/11/2017

Montant total HT	3 420,34 €
TVA 5.5%	1,77 €
TVA 20.0%	677,63 €
Montant TTC	4 099,74 €

Le montant de la facture sera prélevé le 19 Décembre 2017
Prochaine facture vers le 31/12/2017

Votre consommation de gaz réelle cumulée depuis l'anniversaire de fourniture (07/10/2017) : 142.895 kWh
Consommation de gaz annuelle estimée au début du contrat : 500.000 kWh



Depuis le début,
vous avez économisé
3.038 € TTC *

* par rapport aux tarifs réglementés en vigueur depuis le début de votre contrat

 Retrouvez vos factures sur votre espace client en ligne gratuit et sécurisé

Activez votre espace personnel en quelques secondes sur espace-client-pro.fr.eni.com

Vous avez choisi le paiement par prélèvement 200002114898

Nous vous remercions de votre confiance.
En cas de rejet de prélèvement, merci de joindre ce talon à votre règlement à :

ENI SERVICE ENCAISSEMENT
TSA 40114
37915 TOURS CEDEX

Contact Service Encaissement : 0 977 402 575
(Uniquement pour le paiement de votre facture - Prix d'un appel local depuis un poste fixe)

Le prélèvement sera effectué à la date du 19 Décembre 2017 sur le compte suivant : NATXFRPP / FR7630007999990400364500085

IDEX ENERGIES	245G2703
19 Décembre 2017	4 099,74 €

Facture

n° 200002065918

du 07 Novembre 2017 (document à conserver au minimum 5 ans)



Direction CENTRE OUEST

14 NOV. 2017

REÇU LE



Votre Service Client

Pour tous conseils, informations, réclamations :

Par téléphone : du lundi au vendredi de 9h à 18h

01 47 48 29 60

Prix d'un appel local

Par mail : relationpro@fr.eni.com

Par courrier :

ENI SERVICE CLIENT GRANDS COMPTES

TSA 60215

35507 VITRE CEDEX

IDEX ENERGIES

COMPTABILITE FOURNISSEUR

33 AVENUE DU COUVENT DES MINIMES

37520 LA RICHE

Votre N° de dépannage 24H/24, 7J/7

0 800 47 33 33

Appel gratuit depuis un poste fixe

Vos informations commerciales

Numéro de client : 245G2703

SIRET : 31587164000084

Code NAF : 3530Z

Offre spécifique contrat à prix de marché

Référence Unique de Mandat : MIGPRO78539001

Echéance de votre contrat : 30.09.2020

Préavis de résiliation : 60 jours

Votre adresse du site de consommation

BRIZEAUX

25 ALLEE VASCO DE GAMA

79000 NIORT

N° de PCE : G1127563

Profil : P019

CAR communiquée par le GRD : 142869 kWh

Votre tarif d'acheminement : T3

Vos identifiants :

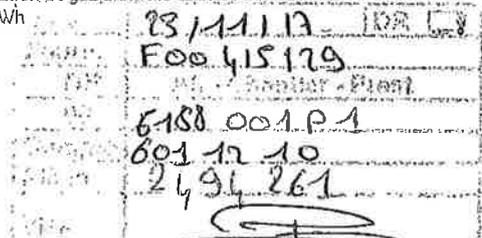
Période du 29/09/2017 au 28/10/2017

Montant total HT	3 658,23 €
TVA 5.5%	1,77 €
TVA 20.0%	725,20 €
Montant TTC	4 385,20 €

Le montant de la facture sera prélevé le 22 Novembre 2017

Prochaine facture vers le 30/11/2017

Votre consommation de gaz réelle cumulée depuis l'anniversaire de fourniture (07/10/2017) : 61.970 kWh
Consommation de gaz annuelle estimée au début du contrat : 500.000 kWh





Retrouvez vos factures sur votre espace client en ligne gratuit et sécurisé

Activez votre espace personnel en quelques secondes sur espace-client-pro.fr.eni.com

Depuis le début,
vous avez économisé
2.891 € TTC *

* par rapport aux tarifs réglementés en vigueur depuis le début de votre contrat

Vous avez choisi le paiement par prélèvement

200002065918

Nous vous remercions de votre confiance.

En cas de rejet de prélèvement, merci de joindre ce talon à votre règlement à :

ENI SERVICE ENCAISSEMENT
TSA 40114
37915 TOURS CEDEX

Contact Service Encaissement : 0 977 402 575

(Uniquement pour le paiement de votre facture - Prix d'un appel local depuis un poste fixe)

Le prélèvement sera effectué à la date du 22 Novembre 2017 sur le compte suivant : NATXFRPP / FR7630007999990400364500085

IDEX ENERGIES
22 Novembre 2017

245G2703
4 385,20 €

Page:4319-1/4; Pli:1250 Anxaucun Spa:7923246 (Pli:489117738)

Le détail de votre facture eni

Fourniture de gaz naturel du 29/09/2017 au 28/10/2017

Numéro de compteur	Index de départ	Index de fin	PTA	Volume converti en m ³	Coefficient de conversion	Consommation en kWh	Prix unitaire €/MWh	Montant Hors Taxes
3680405	281 806	287 681	1,233	7 244	11,665	84 504		
Consommation réelle du 29/09/2017 au 30/09/2017						5 633	32,78	184,65 € ✓
Consommation réelle du 01/10/2017 au 28/10/2017						78 871	33,35	2 630,35 € ✓
Abonnement du mois d'octobre							14,79 €/mois	14,79 € ✓
Contribution au Service Public du Gaz du 29/09/2017 au 28/10/2017						84 504	0	0,00 € ✓
TICGN du 29/09/2017 au 28/10/2017						85 000	5,88	500,00 € ✓
Contribution au Tarif Acheminement (CTA) du mois d'octobre								17,40 € ✓
Frais de location de poste simple (443) du 29/03/2017 au 03/04/2017								12,30 €
Frais de location de poste simple (443) du 04/04/2017 au 28/04/2017								52,10 €
Frais de location de poste simple (443) du 29/04/2017 au 28/05/2017								62,52 €
Frais de location de poste simple (443) du 29/05/2017 au 28/06/2017								62,52 €
Frais de location de poste simple (443) du 29/06/2017 au 28/07/2017								59,90 €
Frais de location de poste simple (443) du 29/07/2017 au 28/08/2017								61,70 €

Montant HT 3 658,23 €

Assiette TVA 5.5% (appliquée à l'abonnement et à la CTA)* 32,19 €

Montant TVA 5,5% 1,77 €

Assiette TVA 20.0% (appliquée aux consommations, aux prestations et services)* 3 626,04 €

Montant TVA 20.0% 725,20 €

Montant TTC 4 385,20 €

* TVA payée sur les débits

Le montant de la facture sera prélevé le 22 Novembre 2017

Date de règlement : 22 Novembre 2017

En cas d'absence de paiement au 22 Novembre 2017, pénalités de retard exigibles à compter de cette date.

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement en cas de retard de paiement : 4%
Nos conditions de vente ne prévoient pas d'escompte pour paiement anticipé.



Votre historique de consommation

Périodes	Energie consommée en kWh
du 29/09/2017 au 28/10/2017 (Consommation réelle)	84 504
du 29/08/2017 au 28/09/2017 (Consommation réelle)	12 033
du 29/07/2017 au 28/08/2017 (Consommation réelle)	0
du 29/06/2017 au 28/07/2017 (Consommation réelle)	0
du 29/05/2017 au 28/06/2017 (Consommation réelle)	3 922
du 29/04/2017 au 28/05/2017 (Consommation réelle)	53 139
du 05/04/2017 au 28/04/2017 (Consommation réelle)	38 978
du 29/03/2017 au 04/04/2017 (Consommation réelle)	332
du 01/03/2017 au 28/03/2017 (Consommation réelle)	4 416
du 29/01/2017 au 28/02/2017 (Consommation réelle)	26 543
du 29/12/2016 au 28/01/2017 (Consommation réelle)	75 458
du 29/11/2016 au 28/12/2016 (Consommation réelle)	32 106
du 29/10/2016 au 28/11/2016 (Consommation réelle)	6 669
du 29/09/2016 au 28/10/2016 (Consommation réelle)	15 484

Facture
n° 200002016868

du 09 Octobre 2017 (document à conserver au minimum 5 ans)



Votre Service Client

Pour tous conseils, informations, réclamations :

Par téléphone : du lundi au vendredi de 9h à 18h

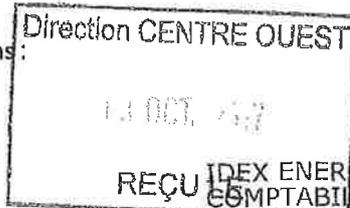
01 47 48 29 60

Prix d'un appel local

Par mail : relationpro@fr.eni.com

Par courrier :

ENI SERVICE CLIENT GRANDS COMPTES
TSA 60215
35507 VITRE CEDEX



REÇU IDEX ENERGIES
COMPTABILITE FOURNISSEUR
33 AVENUE DU COUVENT DES MINIMES
37520 LA RICHE

Votre N° de dépannage 24H/24, 7J/7

0 800 47 33 33

Appel gratuit depuis un poste fixe

Vos informations commerciales

Numéro de client : 245G2703

SIRET : 31587164000084

Code NAF : 3530Z

Offre spécifique contrat à prix de marché

Référence Unique de Mandat : MIGPRO78539001

Echéance de votre contrat : 30.09.2020

Préavis de résiliation : 60 jours

Votre adresse du site de consommation

BRIZEAUX
25 ALLEE VASCO DE GAMA
79000 NIORT

N° de PCE : GI127563

Profil : P019

CAR communiquée par le GRD : 142869 kWh

Votre tarif d'acheminement : T3

Vos identifiants :

Période du 29/08/2017 au 28/09/2017

Montant total HT	497,63 €
TVA 5.5%	1,77 €
TVA 20.0%	93,09 €
Montant TTC	592,49 €

Le montant de la facture sera prélevé le 24 Octobre 2017

Prochaine facture vers le 31/10/2017

Votre consommation de gaz réelle cumulée depuis l'anniversaire de fourniture (07/10/2016) : 254.951 kWh
Consommation de gaz annuelle estimée au début du contrat : 500.000 kWh

Date	18/10/17	ORA	17
Forme	F00415129		
DR	01 - Client - Prod		
GR	6188001P1		
Compte	601210		
Photo	2472416		

Retrouvez vos factures sur votre espace client en ligne gratuit et sécurisé

Activez votre espace personnel en quelques secondes sur espace-client-pro.fr.eni.com

Depuis le début,
vous avez économisé
2.742 € TTC *

* par rapport aux tarifs réglementés en vigueur depuis le début de votre contrat

Vous avez choisi le paiement par prélèvement

200002016868

Nous vous remercions de votre confiance.

En cas de rejet de prélèvement, merci de joindre ce talon à votre règlement à :

ENI SERVICE ENCAISSEMENT
TSA 40114
37915 TOURS CEDEX

Contact Service Encaissement : 0 977 402 575

(Uniquement pour le paiement de votre facture - Prix d'un appel local depuis un poste fixe)

Le prélèvement sera effectué à la date du 24 Octobre 2017 sur le compte suivant : NATXFRPP / FR763000799990400364500085

IDEX ENERGIES
24 Octobre 2017

245G2703
592,49 €

Le détail de votre facture eni

Fourniture de gaz naturel du 29/08/2017 au 28/09/2017

Numéro de compteur	Index de départ	Index de fin	PTA	Volume converti en m ³	Coefficient de conversion	Consommation en kWh	Prix unitaire €/MWh	Montant Hors Taxes
3680405	280 949	281 806	1,221	1 046	11,504	12 033		
Consommation réelle du 29/08/2017 au 28/09/2017						12 033	32,78	394,44 €
Abonnement du mois de septembre							14,79 €/mois	14,79 €
Contribution au Service Public du Gaz du 29/08/2017 au 28/09/2017						12 033	0	0,00 €
TICGN du 29/08/2017 au 28/09/2017						12 000	5,88	71,00 €
Contribution au Tarif Acheminement (CTA) du mois de septembre								17,40 €

Montant HT	497,63 €
Assiette TVA 5.5% (appliquée à l'abonnement et à la CTA)*	32,19 €
Montant TVA 5.5%	1,77 €
Assiette TVA 20.0% (appliquée aux consommations, aux prestations et services)*	465,44 €
Montant TVA 20.0%	93,09 €
Montant TTC	592,49 €

* TVA payée sur les débits

Le montant de la facture sera prélevé le 24 Octobre 2017

Date de règlement : 24 Octobre 2017
 En cas d'absence de paiement au 24 Octobre 2017, pénalités de retard exigibles à compter de cette date.
 Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement en cas de retard de paiement : 40 €
 Nos conditions de vente ne prévoient pas d'escompte pour paiement anticipé.



Votre historique de consommation

Périodes	Energie consommée en kWh
du 29/08/2017 au 28/09/2017 (Consommation réelle)	12 033
du 29/07/2017 au 28/08/2017 (Consommation réelle)	0
du 29/06/2017 au 28/07/2017 (Consommation réelle)	0
du 29/05/2017 au 28/06/2017 (Consommation réelle)	3 922
du 29/04/2017 au 28/05/2017 (Consommation réelle)	53 139
du 05/04/2017 au 28/04/2017 (Consommation réelle)	38 978
du 29/03/2017 au 04/04/2017 (Consommation réelle)	332
du 01/03/2017 au 28/03/2017 (Consommation réelle)	4 416
du 29/01/2017 au 28/02/2017 (Consommation réelle)	26 543
du 29/12/2016 au 28/01/2017 (Consommation réelle)	75 458
du 29/11/2016 au 28/12/2016 (Consommation réelle)	32 106
du 29/10/2016 au 28/11/2016 (Consommation réelle)	6 669
du 29/09/2016 au 28/10/2016 (Consommation réelle)	15 484
du 29/08/2016 au 28/09/2016 (Consommation réelle)	0

Dépannage Gérédis 24h/24 - 7j/7
0 969 321 411 (appel non surtaxé)

Votre contact : accueil entreprise
du lundi au vendredi de 8h à 18h
au 0 969 397 903 (appel non surtaxé)

Votre référence à rappeler : 4 572

Direction CENTRE OUEST

REÇU LE

SAS IDEX ENERGIES
2 AVENUE JEAN BAPTISTE CLEMENT
92513 BOULOGNE BILLANCOURT CEDEX

vosre contrat

vosre facture

(détails au verso)

client titulaire	SAS IDEX ENERGIES
espace de livraison	CHAUFFERIE BOIS ALLEE VASCO DE GAMA NIORT
offre	Integrall Expert BT (Séolis)
service fourniture	4 postes
service accès au réseau	avec différenciation 4 postes CU
version	courtes utilisations
puissances souscrites	P : 42 kVA HPH : 42 kVA HCH : 42 kVA HPE : 42 kVA HCE : 42 kVA
puissance réduite	42 kVA

électricité du 01/09/2017 au 01/10/2017 : 734 kWh calculés sur la base d'index relevés puissance maximale atteinte : 11 kVA	
sous-total accès au réseau	92,97 €
sous-total fourniture	38,66 €
total HT	131,63 €
TVA	34,31 €
autres taxes	39,91 €
total TTC	205,85 €
Ce montant sera prélevé à partir du 23/10/2017	
Date approximative du prochain relevé 07/11/2017 Date approximative de la prochaine facture ... 08/11/2017	

Conformément à votre demande, l'opération sera réalsée sur le compte dont vous nous avez communiqué les coordonnées.	
Nom du titulaire : IDEX ENERGIES	Référence Mandat : ++9451
IBAN (RIB International) : FR76 3000 7999 9904 0036 4500 085	BIC : NATXFRPPXXX

18/10/17
00489959
6188001 P2
6011400
2472471
[Signature]

gestion du 1 octobre 2017 au 31 octobre 2017	99,96	8,33
comptage du 1 octobre 2017 au 31 octobre 2017	414,80	34,55
composante de soulirage fixe du 1 octobre 2017 au 31 octobre 2017 (puissance réduite de 42 kVA - 1 mois)	9,99	34,97

postes tarifaires	anciens index en Italiqvo si estimés	nouveaux index en Italiqvo si estimés	coefficients de lecture	consommations (kWh)		
du 01/09/2017 au 01/10/2017					compteur n° 031236041755	
HPE	47 578	48 086	1	508	0,0218	11,07
HCE	23 252	23 478	1	226	0,0179	4,05

du 01/09/2017 au 01/10/2017		
dépassements horaire	0 h	0,00
		9,65

HPE	508 kWh	0,05509	27,99
HCE	226 kWh	0,03971	8,97
charges pour soulirage physique	734 kWh	0,00	0,00
capacité énergie - TH	734 kWh	0,00232	1,70

taxe départementale	734	0,00106 € / kWh	0,78
taxe communale	734	0,00213 € / kWh	1,56
cspe	734	0,0225 € / kWh	16,52
cta	77,85	27,04 %	21,05
tva normale	171,54	20,00 %	34,31

communication

A noter : Les tarifs d'utilisation des réseaux publics de distribution (TURPE) évoluent à compter du 1er août 2017 conformément à la délibération de la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) du 17 novembre 2016.

- taxes locales (taxe communale, départementale) : s'appliquent à la quantité d'énergie consommée. Le produit de ces taxes est reversé aux collectivités locales qui les ont instituées.
- tcfce : s'applique à la quantité d'énergie consommée. Le produit de cette taxe est reversé aux services des douanes.
- cta (contribution tarifaire d'acheminement) : s'applique aux éléments fixes de la part acheminement. Le produit de cette contribution est reversé à la Caisse Nationale des Industries Électriques et Gazières.
- tva : payée sur les débits, s'applique sur l'ensemble du total HT, sur les taxes locales, la tcfce, la cspe et la cta.

Pas d'escompte pour règlement anticipé.

Retard de paiement : conformément au contrat, tout retard de paiement donne lieu de plein droit à facturation d'une pénalité forfaitaire de retard de 10,20 € et de l'indemnité forfaitaire de 40 € prévue par l'art. L441-6 C.Com. et son texte d'application.



A:
IDEX ENERGIES
72 AVENUE JEAN BAPTISTE CLEMENT
92513 BOULOGNE BILLANCOURT

IDEX ENERGIES
 33 AVENUE DU COUVENT DES MINIMES
 37520 LA RICHE

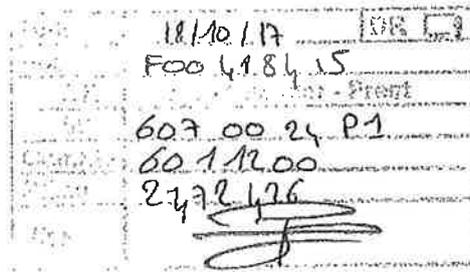
Facture de livraison n° 90390130 du 16 octobre 2017

Vos références client Contrat de livraison L080000908 - PCE n°GI092794
 GROUPE SCOLAIRE RASPAIL -
 RUE GEORGES CLEMENCEAU 37000 TOURS

Si vous sentez une odeur de gaz suspecte, appelez sans tarder le n° d'Urgence Sécurité Gaz accessible 24h/24 au 0 800 47 33 33 (gratuit depuis un téléphone fixe).

	Récapitulatif	Montant en euros
- TVA payée sur les débits.		
- Aucun escompte ne sera accordé en cas de paiement anticipé.	Total facturé (Hors Toutes Taxes)	182,73
- En cas de retard dans le règlement de tout ou partie d'une facture, les sommes dues portent intérêt, par application d'un taux de pénalité de retard de 15 % conformément à l'article L441-6 du code de commerce, décompté sur le nombre exact de jours écoulés entre la date d'exigibilité du paiement et la date de paiement effectif. Ces pénalités de retard sont exigibles de plein droit le jour suivant la date limite de règlement figurant sur la facture. A ces pénalités s'ajoute une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros.	TVA taux 20,00 %	36,55
- Pour les virements bancaires, merci de préciser le(s) n° de facture(s) dans le libellé du virement.	Total T.T.C de la facture (voir détail au verso)	219,28

Votre Agence Régionale Centre
 2 Allée Groupe Nicolas Bourbaki
 CS70243
 63178 Aubière Cedex
 Téléphone : +33 9 69 36 38 38
 Télécopie : +33 4 73 44 78 96
 reseaudistributiongaz-centre@grdf.fr



Avis de prélèvement automatique

La somme à payer sera prélevée sur le compte désigné, conformément à votre demande.

En règlement de la facture n° 90390130 du 16 octobre 2017

Montant du prélèvement : **219,28 €**

Date du prélèvement : 15 novembre 2017

Références du compte prélevé : FR7630007999990400364500085

ICS:FR750MG534973

RUM:GI092794-200000033104-01

A l'occasion d'un premier prélèvement ou de toute modification ultérieure, il est recommandé de vérifier ces indications et de signaler toute anomalie à votre correspondant de l'Agence Acheminement Distribution.

NE PAS RENVOYER

Facture de livraison n° 90390130 du 16 octobre 2017

Détail des prestations :

PCE	Prestation	Date(s)	Mon' en €	
GI092794	Forfait Location DLM	16/10/2017 au 15/10/2018	182,73	
Montant total Hors Toutes Taxes			182,73	20,00 %

*Fact D'Aplic
N° 90390130
Ser Drive*



www.grdf.fr

Vos interlocuteurs « gaz naturel »

Accueil Clients GrDF
www.grdf-centre@grdf.fr

N° Cristal 09 69 36 36 34

APPEL NOU SURTAXE

Vos contacts pour toute information sur le **raccordement** au réseau de distribution et des **conseils** sur le gaz naturel.

ARDG Centre
Agence Régionale de Distribution Gaz
Clients T3 - T4 - TP
09 69 36 38 38
reseaudistribulongaz-centre@grdf.fr

Vos contacts pour toute information sur :

- . Votre poste de livraison
- . Votre contrat de livraison
- . Votre facture de livraison
- . Un changement de statut, SIRET, adresse de facturation, coordonnées bancaires, mandat, procédure juridique...

Urgence Sécurité Gaz

N° Vert 0 800 47 33 33

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

Une odeur de gaz ?
Une porte de coffret endommagée ?

PROTYS.fr

Travaux déclarés, réseaux protégés

www.protys.fr

Le site pour l'étude préliminaire **obligatoire** pour tous travaux près des réseaux de distribution gaz naturel.

Commission de Régulation de l'Énergie



www.cre.fr

Autorité administrative indépendante, chargée de veiller au bon fonctionnement des marchés de l'électricité et du gaz en France.

Les Fournisseurs d'Énergie

www.energie-info.fr

Vous pouvez choisir votre **fournisseur** d'électricité et de gaz naturel. C'est avec le **fournisseur** que vous concluez un contrat de fourniture d'électricité et/ou de gaz naturel. C'est lui qui vous facture l'énergie que vous consommez. Pour toute question liée à la fourniture d'énergie, votre **fournisseur** est l'interlocuteur privilégié (consommations, contrat de fourniture, relèves, demande d'intervention technique).

GrDF - 6, rue Condorcet - 75009 Paris - Société Anonyme au capital de 1 800 745 000 € - RCS PARIS 444 786 511
GrDF Méditerranée - Délégation Communication - Juin 2014

Facture

n° 200001963005

du 15 Septembre 2017 (document à conserver au minimum 5 ans)



Votre Service Client

Pour tous conseils, informations, réclamations :

Par téléphone : du lundi au vendredi de 9h à 18h

01 47 48 29 60

Prix d'un appel local

Par mail : relationpro@fr.eni.com

Par courrier :

ENI SERVICE CLIENT GRANDS COMPTES

TSA 60215

35507 VITRE CEDEX

IDEX ENERGIES
COMPTABILITE FOURNISSEUR
33 AVENUE DU COUVENT DES MINIMES
37520 LA RICHE

Votre N° de dépannage 24H/24, 7J/7

0 800 47 33 33

Appel gratuit depuis un poste fixe

Vos informations commerciales

Numéro de client : 245G2703

SIRET : 31587164000084

Code NAF : 3530Z

Offre spécifique contrat à prix de marché

Référence Unique de Mandat : MIGPRO78539001

Echéance de votre contrat : 30.09.2020

Préavis de résiliation : 60 jours

Votre adresse du site de consommation

BRIZEAUX

25 ALLEE VASCO DE GAMA

79000 NIORT

N° de PCE : GI127563

Profil : P019

CAR communiquée par le GRD : 142869 kWh

Votre tarif d'acheminement : T3

Vos identifiants :

Période du 29/07/2017 au 28/08/2017

Montant total HT	32,19 €
TVA 5.5%	1,77 €
TVA 20.0%	0,00 €
Montant TTC	33,96 €

Le montant de la facture sera prélevé le 30 Septembre 2017

Votre consommation de gaz réelle cumulée depuis l'anniversaire de fourniture (07/10/2016) : 252.918 kWh
Consommation de gaz annuelle estimée au début du contrat : 500.000 kWh

Date	20/09/17
Facture	P0045129
DA	M - Client - enl
CC	6188001 P1
Compt	6011200
Client	2458634

Depuis le début,
vous avez économisé
2.721 € TTC *

* par rapport aux tarifs réglementés en vigueur depuis le début de votre contrat.

Retrouvez vos factures
sur votre espace client en ligne
gratuit et sécurisé

Activez votre espace personnel
en quelques secondes
sur espace-client-pro.fr.eni.com

Vous avez choisi le paiement par prélèvement

200001963005

Nous vous remercions de votre confiance.

En cas de rejet de prélèvement, merci de joindre ce talon à votre règlement à :

ENI SERVICE ENCAISSEMENT
TSA 40114
37915 TOURS CEDEX

Contact Service Encaissement : 0 977 402 575

(Uniquement pour le paiement de votre facture - Prix d'un appel local depuis un poste fixe)

Le prélèvement sera effectué à la date du 30 Septembre 2017 sur le compte suivant : NATXFRPP / FR7630007999990400364500085

IDEX ENERGIES
30 Septembre 2017

245G2703
33,96 €

Le détail de votre facture eni

Fourniture de gaz naturel du 29/07/2017 au 28/08/2017

Numéro de compteur	Index de départ	Index de fin	PTA	Volume converti en m ³	Coefficient de conversion	Consommation en kWh	Prix unitaire €/MWh	Montant Hors Taxes
3680405	280 949	280 949	1,000	0	11,562	0		
Consommation réelle du 29/07/2017 au 31/07/2017						0	33,16	0,00 €
Consommation réelle du 01/08/2017 au 28/08/2017						0	32,78	0,00 €
Abonnement du mois d'août							14,79 €/mois	14,79 €
Contribution au Service Public du Gaz du 29/07/2017 au 28/08/2017						0	0	0,00 €
TICGN du 29/07/2017 au 28/08/2017						0	5,88	0,00 €
Contribution au Tarif Acheminement (CTA) du mois d'août								17,40 €
Montant HT								32,19 €
Assiette TVA 5.5% (appliquée à l'abonnement et à la CTA)*								32,19 €
Montant TVA 5.5%								1,77 €
Assiette TVA 20.0% (appliquée aux consommations, aux prestations et services)*								0,00 €
Montant TVA 20.0%								0,00 €
Montant TTC								33,96 €

* TVA payée sur les débits

Le montant de la facture sera prélevé le 30 Septembre 2017

Date de règlement : 30 Septembre 2017
 En cas d'absence de paiement au 30 Septembre 2017, pénalités de retard exigibles à compter de cette date.
 Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement en cas de retard de paiement : 40 €
 Nos conditions de vente ne prévoient pas d'escompte pour paiement anticipé.

Le détail de votre facture eni

Fourniture de gaz naturel du 29/06/2017 au 28/07/2017

Número de compteur	Index de départ	Index de fin	PTA	Volume converti en m3	Coefficient de conversion	Consommation en kWh	Prix unitaire €/MWh	Montant Hors Taxes
3680405	280 949	280 949	1,000	0	11,546	0		
Consommation réelle du 29/06/2017 au 30/06/2017						0	34,87	0,00 €
Consommation réelle du 01/07/2017 au 28/07/2017						0	33,16	0,00 €
Abonnement du mois de juillet							14,79 €/mois	14,79 €
Contribution au Service Public du Gaz du 29/06/2017 au 28/07/2017						0	0	0,00 €
TICGN du 29/06/2017 au 28/07/2017						0	5,88	0,00 €
Contribution au Tarif Acheminement (CTA) du mois de juillet								17,40 €
Montant HT								32,19 €
Assiette TVA 5.5% (appliquée à l'abonnement et à la CTA)*								32,19 €
Montant TVA 5.5%								1,77 €
Assiette TVA 20.0% (appliquée aux consommations, aux prestations et services)*								0,00 €
Montant TVA 20.0%								0,00 €
Montant TTC								33,96 €

* TVA payée sur les débits

Le montant de la facture sera prélevé le 06 Septembre 2017

Date de règlement : 06 Septembre 2017

En cas d'absence de paiement au 06 Septembre 2017, pénalités de retard exigibles à compter de cette date.

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement en cas de retard de paiement : 40 €
Nos conditions de vente ne prévoient pas d'escompte pour paiement anticipé.

Votre historique de consommation

Périodes	Energie consommée en kWh
du 29/06/2017 au 28/07/2017 (Consommation réelle)	0
du 29/05/2017 au 28/06/2017 (Consommation réelle)	3 922
du 29/04/2017 au 28/05/2017 (Consommation réelle)	53 139
du 05/04/2017 au 28/04/2017 (Consommation réelle)	38 978
du 29/03/2017 au 04/04/2017 (Consommation réelle)	332
du 01/03/2017 au 28/03/2017 (Consommation réelle)	4 416
du 29/01/2017 au 28/02/2017 (Consommation réelle)	26 543
du 29/12/2016 au 28/01/2017 (Consommation réelle)	75 458
du 29/11/2016 au 28/12/2016 (Consommation réelle)	32 106
du 29/10/2016 au 28/11/2016 (Consommation réelle)	6 669
du 29/09/2016 au 28/10/2016 (Consommation réelle)	15 484
du 29/08/2016 au 28/09/2016 (Consommation réelle)	0
du 29/07/2016 au 28/08/2016 (Consommation réelle)	0
du 29/06/2016 au 28/07/2016 (Consommation réelle)	0

Facture
n° 200001838120

du 10 Juillet 2017 (document à conserver au minimum 5 ans)



Votre Service Client

Pour tous conseils, informations, réclamations :

Par téléphone : du lundi au vendredi de 9h à 18h

01 47 48 29 60

Prix d'un appel local

Par mail : relationpro@fr.eni.com

Par courrier :

ENI SERVICE CLIENT GRANDS COMPTES
TSA 60215
35507 VITRE CEDEX

IDEX ENERGIES
COMPTABILITE FOURNISSEUR
33 AVENUE DU COUVENT DES MINIMES
37520 LA RICHE

Votre N° de dépannage 24H/24, 7J/7

0 800 47 33 33

Appel gratuit depuis un poste fixe

Vos informations commerciales

Numéro de client : 245G2703

SIRET : 31587164000084

Code NAF : 3530Z

Offre spécifique contrat à prix de marché

Référence Unique de Mandat : MIGPRO78539001

Echéance de votre contrat : 30.09.2020

Préavis de résiliation : 60 jours

Votre adresse du site de consommation

BRIZEAUX
25 ALLEE VASCO DE GAMA
79000 NIORT

N° de PCE : G1127563

Profil : P019

CAR communiquée par le GRD : 142869 kWh

Votre tarif d'acheminement : T3

Vos identifiants : .

Période du 29/05/2017 au 28/06/2017

Montant total HT	193,73 €
TVA 5.5%	1,81 €
TVA 20.0%	32,15 €
Montant TTC	227,69 €

Le montant de la facture sera prélevé le 25 Juillet 2017
Prochaine facture vers le 31/07/2017

Votre consommation de gaz réelle cumulée depuis l'anniversaire de fourniture (07/10/2016) : 252.918 kWh
Consommation de gaz annuelle estimée au début du contrat : 500.000 kWh

Date	04/08/17
Form	F00415/29
DN	All - Chauffage - Niort
IP	6-188001 P-1
Compt	60111000
Pélec	2436 635

Depuis le début,
vous avez économisé
2.719 € TTC *

* par rapport aux tarifs réglementés en vigueur depuis le début de votre contrat

 Retrouvez vos factures sur votre espace client en ligne gratuit et sécurisé

Activez votre espace personnel en quelques secondes sur espace-client-pro.fr.eni.com

Vous avez choisi le paiement par prélèvement

200001838120

Nous vous remercions de votre confiance.

En cas de rejet de prélèvement, merci de joindre ce talon à votre règlement à :

ENI SERVICE ENCAISSEMENT
TSA 40114
37915 TOURS CEDEX

Contact Service Encaissement : 0 977 402 575

(Uniquement pour le paiement de votre facture - Prix d'un appel local depuis un poste fixe)

Le prélèvement sera effectué à la date du 25 Juillet 2017 sur le compte suivant : NATXFRPP / FR7630007999990400364500085

IDEX ENERGIES
25 Juillet 2017

245G2703
227,69 €

Le détail de votre facture eni

Fourniture de gaz naturel du 29/05/2017 au 28/06/2017

Numéro de compteur	Index de départ	Index de fin	PTA	Volume converti en m ³	Coefficient de conversion	Consommation en kWh	Prix unitaire €/MWh	Montant Hors Taxes
3680405	280 670	280 949	1,211	338	11,603	3 922		
Consommation réelle du 29/05/2017 au 28/06/2017						3 922	34,87	136,76 €
Abonnement du mois de juin							15,30 €/mois	15,30 €
Contribution au Service Public du Gaz du 29/05/2017 au 28/06/2017						3 922	0	0,00 €
TICGN du 29/05/2017 au 28/06/2017						4 000	5,88	24,00 €
Contribution au Tarif Acheminement (CTA) du mois de juin								17,67 €
Montant HT								193,73 €
Assiette TVA 5,5% (appliquée à l'abonnement et à la CTA)*								32,97 €
Montant TVA 5,5%								1,81 €
Assiette TVA 20,0% (appliquée aux consommations, aux prestations et services)*								160,76 €
Montant TVA 20,0%								32,15 €
Montant TTC								227,69 €

* TVA payée sur les débits

Le montant de la facture sera prélevé le 25 Juillet 2017

Date de règlement : 25 Juillet 2017
 En cas d'absence de paiement au 25 Juillet 2017, pénalités de retard exigibles à compter de cette date.
 Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement en cas de retard de paiement : 40 €
 Nos conditions de vente ne prévoient pas d'escompte pour paiement anticipé.



Votre historique de consommation

Périodes	Energie consommée en kWh
du 29/05/2017 au 28/06/2017 (Consommation réelle)	3 922
du 29/04/2017 au 28/05/2017 (Consommation réelle)	53 139
du 05/04/2017 au 28/04/2017 (Consommation réelle)	38 978
du 29/03/2017 au 04/04/2017 (Consommation réelle)	332
du 01/03/2017 au 28/03/2017 (Consommation réelle)	4 416
du 29/01/2017 au 28/02/2017 (Consommation réelle)	26 543
du 29/12/2016 au 28/01/2017 (Consommation réelle)	75 458
du 29/11/2016 au 28/12/2016 (Consommation réelle)	32 106
du 29/10/2016 au 28/11/2016 (Consommation réelle)	6 669
du 29/09/2016 au 28/10/2016 (Consommation réelle)	15 484
du 29/08/2016 au 28/09/2016 (Consommation réelle)	0
du 29/07/2016 au 28/08/2016 (Consommation réelle)	0
du 29/06/2016 au 28/07/2016 (Consommation réelle)	0
du 29/05/2016 au 28/06/2016 (Consommation réelle)	0

Facture

n° 200001803980

du 15 Juin 2017 (document à conserver au minimum 5 ans)



eni



Votre Service Client

Pour tous conseils, informations, réclamations :

Par téléphone : du lundi au vendredi de 9h à 18h

01 47 48 29 60

Prix d'un appel local

Par mail : relationpro@fr.eni.com

Par courrier :

ENI SERVICE CLIENT GRANDS COMPTES

TSA 60215

35507 VITRE CEDEX

Votre N° de dépannage 24H/24, 7J/7

0 800 47 33 33

Appel gratuit depuis un poste fixe

Vos informations commerciales

Numéro de client : 245G2703

SIRET : 31587164000084

Code NAF : 3530Z

Offre spécifique contrat à prix de marché

Référence Unique de Mandat : MIGPRO78539001

Echéance de votre contrat : 30.09.2020

Préavis de résiliation : 60 jours

Votre adresse du site de consommation

BRIZEAUX

25 ALLEE VASCO DE GAMA

79000 NIORT

N° de PCE : GI127563

Profil : P019

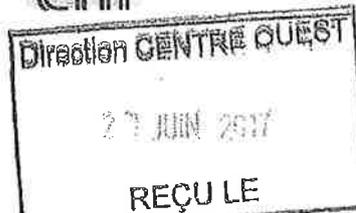
CAR communiquée par le GRD : 142869 kWh

Votre tarif d'acheminement : T3

Vos identifiants :

Depuis le début,
vous avez économisé
2.711 € TTC *

* par rapport aux tarifs réglementés en vigueur depuis le début de votre contrat



IDEX ENERGIES
COMPTABILITE FOURNISSEUR
33 AVENUE DU COUVENT DES MINIMES
37520 LA RICHE

Période du 29/04/2017 au 28/05/2017

Montant total HT	2 203,99 €
TVA 5.5%	1,81 €
TVA 20.0%	434,20 €
Montant TTC	2 640,00 €

Le montant de la facture sera prélevé le 30 Juin 2017

Votre consommation de gaz réelle cumulée depuis l'anniversaire de fourniture (07/10/2016) : 248.996 kWh

Consommation de gaz annuelle estimée au début du contrat : 500.000 kWh

21/06/17	IDR
6011200	
241232	

Retrouvez vos factures sur votre espace client en ligne gratuit et sécurisé

Activez votre espace personnel en quelques secondes sur espace-client-pro.fr.eni.com

Vous avez choisi le paiement par prélèvement

200001803980

Nous vous remercions de votre confiance.

En cas de rejet de prélèvement, merci de joindre ce talon à votre règlement à :

ENI SERVICE ENCAISSEMENT
TSA 40114
37915 TOURS CEDEX

Contact Service Encaissement : 0 977 402 575

(Uniquement pour le paiement de votre facture - Prix d'un appel local depuis un poste fixe)

Le prélèvement sera effectué à la date du 30 Juin 2017 sur le compte suivant : NATXFRPP / FR7630007999990400364500085

IDEX ENERGIES
30 Juin 2017

245G2703
2 640,00 €

Le détail de votre facture eni

Fourniture de gaz naturel du 29/04/2017 au 28/05/2017

Numéro de compteur	Index de départ	Index de fin	PTA	Volume converti en m3	Coefficient de conversion	Consommation en kWh	Prix unitaire €/MWh	Montant Hors Taxes
3680405	276 937	280 670	1,230	4 593	11,569	53 139		
Consommation réelle du 29/04/2017 au 30/04/2017						3 542	36,58	129,57 €
Consommation réelle du 01/05/2017 au 28/05/2017						49 597	34,87	1 729,45 €
Abonnement du mois de mai							15,30 €/mois	15,30 €
Contribution au Service Public du Gaz du 29/04/2017 au 28/05/2017						53 139	0	0,00 €
TICGN du 29/04/2017 au 28/05/2017						53 000	5,88	312,00 €
Contribution au Tarif Acheminement (CTA) du mois de mai								17,67 €
Montant HT								2 203,99 €
Assiette TVA 5.5% (appliquée à l'abonnement et à la CTA)*								32,97 €
Montant TVA 5.5%								1,81 €
Assiette TVA 20.0% (appliquée aux consommations, aux prestations et services)*								2 171,02 €
Montant TVA 20.0%								434,20 €
Montant TTC								2 640,00 €

* TVA payée sur les débits

Le montant de la facture sera prélevé le 30 Juin 2017

Date de règlement : 30 Juin 2017

En cas d'absence de paiement au 30 Juin 2017, pénalités de retard exigibles à compter de cette date.

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement en cas de retard de paiement : 40 €
Nos conditions de vente ne prévoient pas d'escompte pour paiement anticipé.



Votre historique de consommation

Périodes	Energie consommée en kWh
du 29/04/2017 au 28/05/2017 (Consommation réelle)	53 139
du 05/04/2017 au 28/04/2017 (Consommation réelle)	38 978
du 29/03/2017 au 04/04/2017 (Consommation réelle)	332
du 01/03/2017 au 28/03/2017 (Consommation réelle)	4 416
du 29/01/2017 au 28/02/2017 (Consommation réelle)	26 543
du 29/12/2016 au 28/01/2017 (Consommation réelle)	75 458
du 29/11/2016 au 28/12/2016 (Consommation réelle)	32 106
du 29/10/2016 au 28/11/2016 (Consommation réelle)	6 669
du 29/09/2016 au 28/10/2016 (Consommation réelle)	15 484
du 29/08/2016 au 28/09/2016 (Consommation réelle)	0
du 29/07/2016 au 28/08/2016 (Consommation réelle)	0
du 29/06/2016 au 28/07/2016 (Consommation réelle)	0
du 29/05/2016 au 28/06/2016 (Consommation réelle)	0
du 29/04/2016 au 28/05/2016 (Consommation réelle)	630

Facture
n° 200001726707

du 04 Mai 2017 (document à conserver au minimum 5 ans)



Direction CENTRE OUEST

12 MAI 2017

REÇU LE

Votre Service Client

Pour tous conseils, informations, réclamations :

Par téléphone : du lundi au vendredi de 9h à 18h

01 47 48 29 60

Prix d'un appel local

Par mail : relationpro@fr.eni.com

Par courrier :

ENI SERVICE CLIENT GRANDS COMPTES
TSA 60215
35507 VITRE CEDEX

IDEX ENERGIES
COMPTABILITE FOURNISSEUR
33 AVENUE DU COUVENT DES MINIMES
37520 LA RICHE

Votre N° de dépannage 24H/24, 7J/7

0 800 47 33 33

Appel gratuit depuis un poste fixe

Vos informations commerciales

Numéro de client : 245G2703

SIRET : 31587164000084

Code NAF : 3530Z

Offre spécifique contrat à prix de marché

Référence Unique de Mandat : MIGPRO78539001

Echéance de votre contrat : 30.09.2020

Préavis de résiliation : 60 jours

Votre adresse du site de consommation

BRIZEAUX
25 ALLEE VASCO DE GAMA
79000 NIORT

N° de PCE : GI127563

Profil : P019

CAR communiquée par le GRD : 142869 kWh

Votre tarif d'acheminement : T3

Vos identifiants :

Période du 29/03/2017 au 28/04/2017

Montant total HT	1 700,00 €
TVA 5.5%	1,81 €
TVA 20.0%	333,41 €
Montant TTC	2 035,22 €

Le montant de la facture sera prélevé le 19 Mai 2017

Prochaine facture vers le 31/05/2017

Votre consommation de gaz réelle cumulée depuis l'anniversaire de fourniture (07/10/2016) : 195857 kWh
Consommation de gaz annuelle estimée au début du contrat : 500000 kWh

DATE	07/10/2016
DE	6188
DE	6111
DE	2405586

Depuis le début,
vous avez économisé
2.613 € TTC *

* par rapport aux tarifs réglementés en vigueur depuis le début de votre contrat

 Retrouvez vos factures sur votre espace client en ligne gratuit et sécurisé

Activez votre espace personnel en quelques secondes sur espace-client-pro.fr.eni.com

Vous avez choisi le paiement par prélèvement

200001726707

Nous vous remercions de votre confiance.

En cas de rejet de prélèvement, merci de joindre ce talon à votre règlement à :

ENI SERVICE ENCAISSEMENT
TSA 40114
37915 TOURS CEDEX

Contact Service Encaissement : 0 977 402 575

(Uniquement pour le paiement de votre facture - Prix d'un appel local depuis un poste fixe)

Le prélèvement sera effectué à la date du 19 Mai 2017 sur le compte suivant : NATXFRPP / FR7630007999990400364500085

IDEX ENERGIES
19 Mai 2017

245G2703
2 035,22 €

Le détail de votre facture eni

Fourniture de gaz naturel du 29/03/2017 au 28/04/2017

Numéro de compteur	Index de départ	Index de fin	PTA	Volume converti en m ³	Coefficient de conversion	Consommation en kWh	Prix unitaire €/MWh	Montant Hors Taxes
0211231060016	146 063	146 086	1,261	29	11,431	332		
3680405	274 227	276 937	1,248	3 381	11,528	38 978		
Consommation réelle du 29/03/2017 au 31/03/2017						166	36,96	6,14 €
Consommation réelle du 01/04/2017 au 03/04/2017						166	36,58	6,07 €
Consommation réelle du 04/04/2017 au 28/04/2017						38 978	36,58	1 425,82 €
Abonnement du mois d'avril							15,30 €/mois	15,30 €
Contribution au Service Public du Gaz du 29/03/2017 au 28/04/2017						39 310	0	0,00 €
TICGN du 29/03/2017 au 28/04/2017						39 000	5,88	229,00 €
Contribution au Tarif Acheminement (CTA) du mois d'avril								17,67 €
Montant HT								1 700,00 €
Assiette TVA 5.5% (appliquée à l'abonnement et à la CTA)*								32,97 €
Montant TVA 5,5%								1,81 €
Assiette TVA 20.0% (appliquée aux consommations, aux prestations et services)*								1 667,03 €
Montant TVA 20,0%								333,41 €
Montant TTC								2 035,22 €

* TVA payée sur les débits

Le montant de la facture sera prélevé le 19 Mai 2017

Date de règlement : 19 Mai 2017

En cas d'absence de paiement au 19 Mai 2017, pénalités de retard exigibles à compter de cette date.

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement en cas de retard de paiement : 40 €
Nos conditions de vente ne prévoient pas d'escompte pour paiement anticipé.



Votre historique de consommation

Périodes	Energie consommée en kWh
du 04/04/2017 au 28/04/2017 (Consommation réelle)	38 978
du 01/04/2017 au 03/04/2017 (Consommation réelle)	166
du 29/03/2017 au 31/03/2017 (Consommation réelle)	166
du 01/03/2017 au 28/03/2017 (Consommation réelle)	4 416
du 29/01/2017 au 28/02/2017 (Consommation réelle)	26 543
du 29/12/2016 au 28/01/2017 (Consommation réelle)	75 458
du 29/11/2016 au 28/12/2016 (Consommation réelle)	32 106
du 29/10/2016 au 28/11/2016 (Consommation réelle)	6 669
du 29/09/2016 au 28/10/2016 (Consommation réelle)	15 484
du 29/08/2016 au 28/09/2016 (Consommation réelle)	0
du 29/07/2016 au 28/08/2016 (Consommation réelle)	0
du 29/06/2016 au 28/07/2016 (Consommation réelle)	0
du 29/05/2016 au 28/06/2016 (Consommation réelle)	0
du 29/04/2016 au 28/05/2016 (Consommation réelle)	630
du 29/03/2016 au 28/04/2016 (Consommation réelle)	4 498

Facture
n° 200001703717

du 19 Avril 2017 (document à conserver au minimum 5 ans)



Votre Service Client

Pour tous conseils, informations, réclamations :

Par téléphone : du lundi au vendredi de 9h à 18h

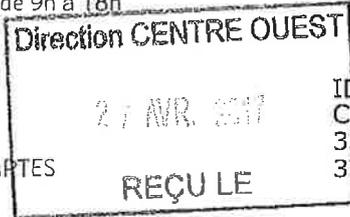
01 47 48 29 60

Prix d'un appel local

Par mail : relationpro@fr.eni.com

Par courrier :

ENI SERVICE CLIENT GRANDS COMPTES
TSA 60215
35507 VITRE CEDEX



IDEX ENERGIES
COMPTABILITE FOURNISSEUR
33 AVENUE DU COUVENT DES MINIMES
37520 LA RICHE

Votre N° de dépannage 24H/24, 7J/7

0 800 47 33 33

Appel gratuit depuis un poste fixe

Vos informations commerciales

Numéro de client : 245G2703

SIRET : 31587164000084

Code NAF : 3530Z

Offre spécifique contrat à prix de marché

Référence Unique de Mandat : MIGPRO78539001

Echéance de votre contrat : 30.09.2020

Préavis de résiliation : 60 jours

Votre adresse du site de consommation

BRIZEAUX
25 ALLEE VASCO DE GAMA
79000 NIORT

N° de PCE : GI127563

Profil : P019

CAR communiquée par le GRD : 735354 kWh

Votre tarif d'acheminement : T3

Vos identifiants :

Période du 01/03/2017 au 28/03/2017

Montant total HT	282,71 €
TVA 5.5%	1,81 €
TVA 20.0%	49,94 €
Montant TTC	334,46 €

Le montant de la facture sera prélevé le 04 Mai 2017

Votre consommation de gaz réelle cumulée depuis l'anniversaire de fourniture (07/10/2016) : 156,547 kWh
Consommation de gaz annuelle estimée au début du contrat : 500,000 kWh

Date	05/05/17	DR	E3
Form.	F00515129		
DR	Aff - Grandier - Prost		
CG	618	001	P1
Compte	601 120		
Place	2-392 358		
Ville			

Retrouvez vos factures
sur votre espace client en ligne
gratuit et sécurisé

Activez votre espace personnel
en quelques secondes
sur espace-client-pro.fr.eni.com

Depuis le début,
vous avez économisé
2.537 € TTC *

* par rapport aux tarifs réglementés en vigueur depuis le début de votre contrat

Vous avez choisi le paiement par prélèvement

200001703717

Nous vous remercions de votre confiance.

En cas de rejet de prélèvement, merci de joindre ce talon à votre règlement à :

ENI SERVICE ENCAISSEMENT
TSA 40114
37915 TOURS CEDEX

Contact Service Encaissement : 0 977 402 575

(Uniquement pour le paiement de votre facture - Prix d'un appel local depuis un poste fixe)

Le prélèvement sera effectué à la date du 04 Mai 2017 sur le compte suivant : NATXFRPP / FR7630007999990400364500085

IDEX ENERGIES
04 Mai 2017

245G2703
334,46 €

Le détail de votre facture eni

Fourniture de gaz naturel du 01/03/2017 au 28/03/2017

Numéro de compteur	Index de départ	Index de fin	PTA	Volume converti en m ³	Coefficient de conversion	Consommation en kWh	Prix unitaire €/MWh	Montant Hors Taxes
0211231060016	145 758	146 063	1,259	384	11,499	4 416		
Consommation réelle du 01/03/2017 au 28/03/2017						4 416	36,96	163,22 €
Abonnement du mois de mars							15,30 €/mois	15,30 €
Contribution au Service Public du Gaz du 01/03/2017 au 28/03/2017						4 416	0	0,00 €
TICGN du 01/03/2017 au 28/03/2017						4 000	5,88	24,00 €
Contribution au Tarif Acheminement (CTA) du mois de mars								17,67 €
Frais de location de poste simple (443) du 29/12/2016 au 28/01/2017								62,52 €

Montant HT 282,71 €

Assiette TVA 5.5% (appliquée à l'abonnement et à la CTA)* 32,97 €

Montant TVA 5.5% 1,81 €

Assiette TVA 20.0% (appliquée aux consommations, aux prestations et services)* 249,74 €

Montant TVA 20.0% 49,94 €

Montant TTC 334,46 €

* TVA payée sur les débits

Le montant de la facture sera prélevé le 04 Mai 2017

Date de règlement : 04 Mai 2017

En cas d'absence de paiement au 04 Mai 2017, pénalités de retard exigibles à compter de cette date.

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement en cas de retard de paiement : 40 €

Nos conditions de vente ne prévoient pas d'escompte pour paiement anticipé.



Votre historique de consommation

Périodes	Energie consommée en kWh
du 01/03/2017 au 28/03/2017 (Consommation réelle)	4 416
du 29/01/2017 au 28/02/2017 (Consommation réelle)	26 543
du 29/12/2016 au 28/01/2017 (Consommation réelle)	75 458
du 29/11/2016 au 28/12/2016 (Consommation réelle)	32 106
du 29/10/2016 au 28/11/2016 (Consommation réelle)	6 669
du 29/09/2016 au 28/10/2016 (Consommation réelle)	15 484
du 29/08/2016 au 28/09/2016 (Consommation réelle)	0
du 29/07/2016 au 28/08/2016 (Consommation réelle)	0
du 29/06/2016 au 28/07/2016 (Consommation réelle)	0
du 29/05/2016 au 28/06/2016 (Consommation réelle)	0
du 29/04/2016 au 28/05/2016 (Consommation réelle)	630
du 29/03/2016 au 28/04/2016 (Consommation réelle)	4 498
du 29/02/2016 au 28/03/2016 (Consommation réelle)	28 706

Facture

n° 200001613032

du 02 Mars 2017 (document à conserver au minimum 5 ans)



Votre Service Client

Pour tous conseils, informations, réclamations

Par téléphone : du lundi au vendredi de 9h à 18h

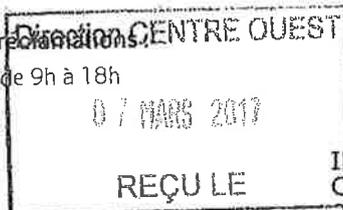
01 47 48 29 60

Prix d'un appel local

Par mail : relationpro@fr.eni.com

Par courrier :

ENI SERVICE CLIENT GRANDS COMPTES
TSA 60215
35507 VITRE CEDEX



IDEX ENERGIES
COMPTABILITE FOURNISSEUR
33 AVENUE DU COUVENT DES MINIMES
37520 LA RICHE

Votre N° de dépannage 24H/24, 7J/7

0 800 47 33 33

Appel gratuit depuis un poste fixe

Vos informations commerciales

Numéro de client : 245G2703

SIRET : 31587164000084

Code NAF : 3530Z

Offre spécifique contrat à prix de marché

Référence Unique de Mandat : MIGPRO78539001

Echéance de votre contrat : 30.09.2020

Préavis de résiliation : 60 jours

Votre adresse du site de consommation

BRIZEAUX
25 ALLEE VASCO DE GAMA
79000 NIORT

N° de PCE : G1127563

Profil : P019

CAR communiquée par le GRD : 735354 kWh

Votre tarif d'acheminement : T3

Vos identifiants :

Période du 29/01/2017 au 28/02/2017

Montant total HT	1 138,42 €
TVA 5.5%	1,81 €
TVA 20.0%	221,09 €
Montant TTC	1 361,32 €

Le montant de la facture sera prélevé le 17 Mars 2017
Prochaine facture vers le 31/03/2017

Votre consommation de gaz réelle cumulée depuis l'anniversaire de fourniture (07/10/2016) : 152.131 kWh
Consommation de gaz annuelle estimée au début du contrat : 500.000 kWh

Date	15/03/17	DA	13
Form.	Fee 445123		
NR	AB - Chénier - Prest		
US	6189 001 P1		
Compte	6011200		
Pièce	2357003		

Retrouvez vos factures sur votre espace client en ligne gratuit et sécurisé

Activez votre espace personnel en quelques secondes sur espace-client-pro.fr.eni.com

Depuis le début,
vous avez économisé
2.527 € TTC *

* par rapport aux tarifs réglementés en vigueur depuis le début de votre contrat

Vous avez choisi le paiement par prélèvement

200001613032

Nous vous remercions de votre confiance.

En cas de rejet de prélèvement, merci de joindre ce talon à votre règlement à :

ENI SERVICE ENCAISSEMENT
TSA 40114
37915 TOURS CEDEX

Contact Service Encaissement : 0 977 402 575

(Uniquement pour le paiement de votre facture - Prix d'un appel local depuis un poste fixe)

Le prélèvement sera effectué à la date du 17 Mars 2017 sur le compte suivant : NATXFRPP / FR7630007999990400364500085

IDEX ENERGIES
17 Mars 2017

245G2703
1 361,32 €

Le détail de votre facture eni

Fourniture de gaz naturel du 29/01/2017 au 28/02/2017

Numéro de compteur	Index de départ	Index de fin	PTA	Volume converti en m ³	Coefficient de conversion	Consommation en kWh	Prix unitaire €/MWh	Montant Hors Taxes
0211231060016	143 935	145 758	1,272	2 318	11,451	26 543		
Consommation réelle du 29/01/2017 au 31/01/2017						2 568	35,91	92,22 €
Consommation réelle du 01/02/2017 au 28/02/2017						23 975	35,63	854,23 €
Abonnement du mois de février							15,30 €/mois	15,30 €
Contribution au Service Public du Gaz du 29/01/2017 au 28/02/2017						26 543	0	0,00 €
TICGN du 29/01/2017 au 28/02/2017						27 000	5,88	159,00 €
Contribution au Tarif Acheminement (CTA) du mois de février								17,67 €
Montant HT								1 138,42 €
Assiette TVA 5.5% (appliquée à l'abonnement et à la CTA)*								32,97 €
Montant TVA 5.5%								1,81 €
Assiette TVA 20.0% (appliquée aux consommations, aux prestations et services)*								1 105,45 €
Montant TVA 20.0%								221,09 €
Montant TTC								1 361,32 €

* TVA payée sur les débits

Le montant de la facture sera prélevé le 17 Mars 2017

Date de règlement : 17 Mars 2017
 En cas d'absence de paiement au 17 Mars 2017, pénalités de retard exigibles à compter de cette date.
 Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement en cas de retard de paiement : 40 €
 Nos conditions de vente ne prévoient pas d'escompte pour paiement anticipé.



Votre historique de consommation

Périodes	Energie consommée en kWh
du 29/01/2017 au 28/02/2017 (Consommation réelle)	26 543
du 29/12/2016 au 28/01/2017 (Consommation réelle)	75 458
du 29/11/2016 au 28/12/2016 (Consommation réelle)	32 106
du 29/10/2016 au 28/11/2016 (Consommation réelle)	6 669
du 29/09/2016 au 28/10/2016 (Consommation réelle)	15 484
du 29/08/2016 au 28/09/2016 (Consommation réelle)	0
du 29/07/2016 au 28/08/2016 (Consommation réelle)	0
du 29/06/2016 au 28/07/2016 (Consommation réelle)	0
du 29/05/2016 au 28/06/2016 (Consommation réelle)	0
du 29/04/2016 au 28/05/2016 (Consommation réelle)	630
du 29/03/2016 au 28/04/2016 (Consommation réelle)	4 498
du 29/02/2016 au 28/03/2016 (Consommation réelle)	28 706
du 29/01/2016 au 28/02/2016 (Consommation réelle)	18 526

Facture
n° 200001573029

du 06 Février 2017 (document à conserver au minimum 5 ans)



eni



Votre Service Client

Pour tous conseils, informations, réclamations :

Par téléphone : du lundi au vendredi de 9h à 18h

01 47 48 29 60

Prix d'un appel local

Par mail : relationpro@fr.eni.com

Par courrier :

ENI SERVICE CLIENT GRANDS COMPTES

TSA 60215

35507 VITRE CEDEX

Direction CENTRE OUEST

13 FEV. 2017

REÇU LE

IDEX ENERGIES
COMPTABILITE FOURNISSEUR
33 AVENUE DU COUVENT DES MINIMES
37520 LA RICHE



Votre N° de dépannage 24H/24, 7J/7

0 800 47 33 33

Appel gratuit depuis un poste fixe

Vos informations commerciales

Numéro de client : 245G2703

SIRET : 31587164000084

Code NAF : 3530Z

Offre spécifique contrat à prix de marché

Référence Unique de Mandat : MIGPRO78539001

Echéance de votre contrat : 30.09.2020

Préavis de résiliation : 60 jours

Votre adresse du site de consommation

BRIZEAUX
25 ALLEE VASCO DE GAMA
79000 NIORT

N° de PCE : G1127563

Profil : P019

CAR communiquée par le GRD : 735354 kWh

Votre tarif d'acheminement : T3

Vos identifiants :

Période du 29/12/2016 au 28/01/2017

Montant total HT	3 226,86 €
TVA 5.5%	1,81 €
TVA 20.0%	638,77 €
Montant TTC	3 867,44 €

Le montant de la facture sera prélevé le 21 Février 2017

Prochaine facture vers le 28/02/2017

Votre consommation de gaz réelle cumulée depuis l'anniversaire de fourniture (07/10/2016) : 125.588 kWh
Consommation de gaz annuelle estimée au début du contrat : 500.000 kWh

FOURTE	2202127
DR	62515125
DR	618
Compte	601200
PR02	2354002
Visa	

Depuis le début,
vous avez économisé
2.477 € TTC *

* par rapport aux tarifs réglementés en vigueur depuis le début de votre contrat

 Retrouvez vos factures sur votre espace client en ligne gratuit et sécurisé

Activez votre espace personnel en quelques secondes sur espace-client-pro.fr.eni.com

Vous avez choisi le paiement par prélèvement

200001573029

Nous vous remercions de votre confiance.

En cas de rejet de prélèvement, merci de joindre ce talon à votre règlement à :

ENI SERVICE ENCAISSEMENT
TSA 40114
37915 TOURS CEDEX

Contact Service Encaissement : 0 977 402 575

(Uniquement pour le paiement de votre facture - Prix d'un appel local depuis un poste fixe)

Le prélèvement sera effectué à la date du 21 Février 2017 sur le compte suivant : NATXFRPP / FR7630007999990400364500085

IDEX ENERGIES
21 Février 2017

245G2703
3 867,44 €

Le détail de votre facture eni

Fourniture de gaz naturel du 29/12/2016 au 28/01/2017

Numéro de compteur	Index de départ	Index de fin	PTA	Volume converti en m ³	Coefficient de conversion	Consommation en kWh	Prix unitaire €/MWh	Montant Hors Taxes
0211231060016	138 837	143 935	1,291	6 581	11,466	75 458		
Consommation réelle du 29/12/2016 au 31/12/2016						7 302	34,77	253,89 €
Consommation réelle du 01/01/2017 au 28/01/2017						68 156	35,91	2 447,48 €
Abonnement du mois de janvier							15,30 €/mois	15,30 €
Contribution au Service Public du Gaz du 29/12/2016 au 28/01/2017						75 458	0	0,00 €
TICGN du 29/12/2016 au 31/12/2016						7 000	4,34	30,00 €
TICGN du 01/01/2017 au 28/01/2017						68 000	5,88	400,00 €
Contribution au Tarif Acheminement (CTA) du mois de janvier								17,67 €
Frais de location de poste simple (443) du 29/11/2016 au 28/12/2016								62,52 €

Montant HT	3 226,86 €
Assiette TVA 5.5% (appliquée à l'abonnement et à la CTA)*	32,97 €
Montant TVA 5.5%	1,81 €
Assiette TVA 20.0% (appliquée aux consommations, aux prestations et services)*	3 193,89 €
Montant TVA 20.0%	638,77 €
Montant TTC	3 867,44 €

* TVA payée sur les débits

Le montant de la facture sera prélevé le 21 Février 2017

Date de règlement : 21 Février 2017
 En cas d'absence de paiement au 21 Février 2017, pénalités de retard exigibles à compter de cette date.
 Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement en cas de retard de paiement : 40 €
 Nos conditions de vente ne prévoient pas d'escompte pour paiement anticipé.



Votre historique de consommation

Périodes	Energie consommée en kWh
du 29/12/2016 au 28/01/2017 (Consommation réelle)	75 458
du 29/11/2016 au 28/12/2016 (Consommation réelle)	32 106
du 29/10/2016 au 28/11/2016 (Consommation réelle)	6 669
du 29/09/2016 au 28/10/2016 (Consommation réelle)	15 484
du 29/08/2016 au 28/09/2016 (Consommation réelle)	0
du 29/07/2016 au 28/08/2016 (Consommation réelle)	0
du 29/06/2016 au 28/07/2016 (Consommation réelle)	0
du 29/05/2016 au 28/06/2016 (Consommation réelle)	0
du 29/04/2016 au 28/05/2016 (Consommation réelle)	630
du 29/03/2016 au 28/04/2016 (Consommation réelle)	4 498
du 29/02/2016 au 28/03/2016 (Consommation réelle)	28 706
du 29/01/2016 au 28/02/2016 (Consommation réelle)	18 526
du 29/12/2015 au 28/01/2016 (Consommation réelle)	20 083

Facture

n° 200001523377

du 05 Janvier 2017 (document à conserver au minimum 5 ans)



Votre Service Client

Pour tous conseils, informations et réclamations

Par téléphone : du lundi au vendredi de 9h à 18h

01 47 48 29 60

Prix d'un appel local

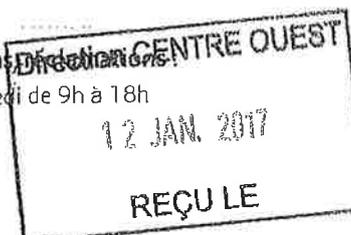
Par mail : relationpro@fr.eni.com

Par courrier :

ENI SERVICE CLIENT GRANDS COMPTES

TSA 60215

35507 VITRE CEDEX



INDEX ENERGIES
COMPTABILITE FOURNISSEUR
33 AVENUE DU COUVENT DES MINIMES
37520 LA RICHE

Votre N° de dépannage 24H/24, 7J/7

0 800 47 33 33

Appel gratuit depuis un poste fixe

Vos informations commerciales

Numéro de client : 245G2703

SIRET : 31587164000084

Code NAF : 3530Z

Offre spécifique contrat à prix de marché

Référence Unique de Mandat : MIGPRO78539001

Echéance de votre contrat : 30.09.2020

Préavis de résiliation : 60 jours

Votre adresse du site de consommation

BRIZEAUX
25 ALLEE VASCO DE GAMA
79000 NIORT

N° de PCE : G1127563

Profil : P019

CAR communiquée par le GRD : 735354 kWh

Votre tarif d'acheminement : T3

Vos identifiants : .

Période du 29/11/2016 au 28/12/2016

Montant total HT	1 348,24 €
TVA 5.5%	1,81 €
TVA 20.0%	263,04 €
Montant TTC	1 613,09 €

Le montant de la facture sera prélevé le 20 Janvier 2017

Prochaine facture vers le 31/01/2017

Votre consommation de gaz réelle cumulée depuis l'anniversaire de
fourniture (07/10/2016) : 50.130 kWh
Consommation de gaz annuelle estimée au début du contrat :
500.000 kWh



Depuis le début,
vous avez économisé
2.334 € TTC *

* par rapport aux tarifs réglementés en vigueur depuis le début de votre contrat

Retrouvez vos factures
sur votre espace client en ligne
gratuit et sécurisé

Activez votre espace personnel
en quelques secondes
sur espace-client-pro.fr.eni.com

Vous avez choisi le paiement par prélèvement

200001523377

Nous vous remercions de votre confiance.

En cas de rejet de prélèvement, merci de joindre ce talon à votre règlement à :

ENI SERVICE ENCAISSEMENT
TSA 40114
37915 TOURS CEDEX

Contact Service Encaissement : 0 977 402 575

(Uniquement pour le paiement de votre facture - Prix d'un appel local depuis un poste fixe)

Le prélèvement sera effectué à la date du 20 Janvier 2017 sur le compte suivant : NATXFRPP / FR7630007999990400364500085

INDEX ENERGIES
20 Janvier 2017

245G2703
1 613,09 €

Le détail de votre facture eni

Fourniture de gaz naturel du 29/11/2016 au 28/12/2016

Numéro de compteur	Index de départ	Index de fin	PTA	Volume converti en m ³	Coefficient de conversion	Consommation en kWh	Prix unitaire €/MWh	Montant Hors Taxes
0211231060016	136 651	138 837	1,280	2 797	11,479	32 106		
Consommation réelle du 29/11/2016 au 30/11/2016						2 140	33,54	71,78 €
Consommation réelle du 01/12/2016 au 28/12/2016						29 966	34,77	1 041,92 €
Abonnement du mois de décembre							15,30 €/mois	15,30 €
Contribution au Service Public du Gaz du 29/11/2016 au 28/12/2016						32 106	0	0,00 €
TICGN du 29/11/2016 au 28/12/2016						32 000	4,34	139,00 €
Contribution au Tarif Acheminement (CTA) du mois de décembre								17,72 €
Frais de location de poste simple (443) du 29/10/2016 au 28/11/2016								62,52 €
Montant HT								1 348,24 €
Assiette TVA 5.5% (appliquée à l'abonnement et à la CTA)*								33,02 €
Montant TVA 5.5%								1,81 €
Assiette TVA 20.0% (appliquée aux consommations, aux prestations et services)*								1 315,22 €
Montant TVA 20.0%								263,04 €
Montant TTC								1 613,09 €

* TVA payée sur les débits

Le montant de la facture sera prélevé le 20 Janvier 2017

Date de règlement : 20 Janvier 2017
 En cas d'absence de paiement au 20 Janvier 2017, pénalités de retard exigibles à compter de cette date.
 Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement en cas de retard de paiement : 40 €
 Nos conditions de vente ne prévoient pas d'escompte pour paiement anticipé.



Votre historique de consommation

Périodes	Energie consommée en kWh
du 29/11/2016 au 28/12/2016 (Consommation réelle)	32 106
du 29/10/2016 au 28/11/2016 (Consommation réelle)	6 669
du 29/09/2016 au 28/10/2016 (Consommation réelle)	15 484
du 29/08/2016 au 28/09/2016 (Consommation réelle)	0
du 29/07/2016 au 28/08/2016 (Consommation réelle)	0
du 29/06/2016 au 28/07/2016 (Consommation réelle)	0
du 29/05/2016 au 28/06/2016 (Consommation réelle)	0
du 29/04/2016 au 28/05/2016 (Consommation réelle)	630
du 29/03/2016 au 28/04/2016 (Consommation réelle)	4 498
du 29/02/2016 au 28/03/2016 (Consommation réelle)	28 706
du 29/01/2016 au 28/02/2016 (Consommation réelle)	18 526
du 29/12/2015 au 28/01/2016 (Consommation réelle)	20 083
du 29/11/2015 au 28/12/2015 (Consommation réelle)	9 563

Facture

n° 200001465698

du 02 Décembre 2016 (document à conserver au minimum 5 ans)



Votre Service Client

Pour tous conseils, informations, réclamations :

Par téléphone : du lundi au vendredi de 9h à 18h

01 47 48 29 60

Prix d'un appel local

Par mail : relationpro@fr.eni.com

Par courrier :

ENI SERVICE CLIENT GRANDS COMPTES
TSA 60215
35507 VITRE CEDEX



IDEX ENERGIES
COMPTABILITE FOURNISSEUR
33 AVENUE DU COUVENT DES MINIMES
37520 LA RICHE

Votre N° de dépannage 24H/24, 7J/7

0 800 47 33 33

Appel gratuit depuis un poste fixe

Vos informations commerciales

Numéro de client : 245G2703

SIRET : 31587164000084

Code NAF : 3530Z

Offre spécifique contrat à prix de marché

Référence Unique de Mandat : MIGPRO78539001

Echéance de votre contrat : 30.09.2020

Préavis de résiliation : 60 jours

Votre adresse du site de consommation

BRIZEAUX
25 ALLEE VASCO DE GAMA
79000 NIORT

N° de PCE : GI127563

Profil : P019

CAR communiquée par le GRD : 735354 kWh

Votre tarif d'acheminement : T3

Vos identifiants : . . .

Période du 29/10/2016 au 28/11/2016

Montant total HT	348,72 €
TVA 5.5%	1,81 €
TVA 20.0%	63,14 €
Montant TTC	413,67 €

Le montant de la facture sera prélevé le 17 Décembre 2016
Prochaine facture vers le 31/12/2016

Votre consommation de gaz réelle cumulée depuis l'anniversaire de
fourniture (07/10/2016) : 18.024 kWh
Consommation de gaz annuelle estimée au début du contrat :
500.000 kWh

Date	29/10/2016	10R
Point	602 45 123	
SR	AV - Contrat - Prest	
OP	618 001 81	
Consom	60.1 1200	
Place	2 322 715	

Depuis le début,
vous avez économisé
2.274 € TTC *

* par rapport aux tarifs réglementés en vigueur depuis le début de votre contrat

Retrouvez vos factures
sur votre espace client en ligne
gratuit et sécurisé

Activez votre espace personnel
en quelques secondes
sur espace-client-pro.fr.eni.com

Vous avez choisi le paiement par prélèvement

200001465698

Nous vous remercions de votre confiance.

En cas de rejet de prélèvement, merci de joindre ce talon à votre règlement à :

ENI SERVICE ENCAISSEMENT
TSA 40114
37915 TOURS CEDEX

Contact Service Encaissement : 0 977 402 575

(Uniquement pour le paiement de votre facture - Prix d'un appel local depuis un poste fixe)

Le prélèvement sera effectué à la date du 17 Décembre 2016 sur le compte suivant : NATXFRPP / FR7630007999990400364500085

IDEX ENERGIES
17 Décembre 2016

245G2703
413,67 €

Le détail de votre facture eni

Fourniture de gaz naturel du 29/10/2016 au 28/11/2016

Numéro de compteur	Index de départ	Index de fin	PTA	Volume converti en m3	Coefficient de conversion	Consommation en kWh	Prix unitaire €/MWh	Montant Hors Taxes
0211231060016	136 187	136 651	1,252	581	11,478	6 669		
Consommation réelle du 29/10/2016 au 31/10/2016						645	32,78	21,14 €
Consommation réelle du 01/11/2016 au 28/11/2016						6 024	33,54	202,04 €
Abonnement du mois de novembre							15,30 €/mois	15,30 €
Contribution au Service Public du Gaz du 29/10/2016 au 28/11/2016						6 669	0	0,00 €
TICGN du 29/10/2016 au 28/11/2016						7 000	4,34	30,00 €
Contribution au Tarif Acheminement (CTA) du mois de novembre								17,72 €
Frais de location de poste simple (443) du 29/09/2016 au 28/10/2016								62,52 €
Montant HT								348,72 €
Assiette TVA 5.5% (appliquée à l'abonnement et à la CTA)*								33,02 €
Montant TVA 5.5%								1,81 €
Assiette TVA 20.0% (appliquée aux consommations, aux prestations et services)*								315,70 €
Montant TVA 20.0%								63,14 €
Montant TTC								413,67 €

* TVA payée sur les débits

Le montant de la facture sera prélevé le 17 Décembre 2016

Date de règlement : 17 Décembre 2016
 En cas d'absence de paiement au 17 Décembre 2016, pénalités de retard exigibles à compter de cette date.
 Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement en cas de retard de paiement : 40 €
 Nos conditions de vente ne prévoient pas d'escompte pour paiement anticipé.



Votre historique de consommation

Périodes	Energie consommée en kWh
du 29/10/2016 au 28/11/2016 (Consommation réelle)	6 669
du 29/09/2016 au 28/10/2016 (Consommation réelle)	15 484
du 29/08/2016 au 28/09/2016 (Consommation réelle)	0
du 29/07/2016 au 28/08/2016 (Consommation réelle)	0
du 29/06/2016 au 28/07/2016 (Consommation réelle)	0
du 29/05/2016 au 28/06/2016 (Consommation réelle)	0
du 29/04/2016 au 28/05/2016 (Consommation réelle)	630
du 29/03/2016 au 28/04/2016 (Consommation réelle)	4 498
du 29/02/2016 au 28/03/2016 (Consommation réelle)	28 706
du 29/01/2016 au 28/02/2016 (Consommation réelle)	18 526
du 29/12/2015 au 28/01/2016 (Consommation réelle)	20 083
du 29/11/2015 au 28/12/2015 (Consommation réelle)	9 563
du 29/10/2015 au 28/11/2015 (Consommation réelle)	18 901

Facture
n° 200001425835
du 07 Novembre 2016 (document à conserver au minimum 5 ans)



Direction CENTRE OUEST
14 NOV. 2016
REÇU LE



Votre Service Client

Pour tous conseils, informations, réclamations :

Par téléphone : du lundi au vendredi de 9h à 18h

01 47 48 29 60

Prix d'un appel local

Par mail : relationpro@fr.eni.com

Par courrier :

ENI SERVICE CLIENT GRANDS COMPTES

TSA 60215

35507 VITRE CEDEX

Votre N° de dépannage 24H/24, 7J/7

0 800 47 33 33

Appel gratuit depuis un poste fixe

Vos informations commerciales

Numéro de client : 245G2703

SIRET : 31587164000084

Code NAF : 3530Z

Offre spécifique contrat à prix de marché

Référence Unique de Mandat : MIGPRO7B539001

Echéance de votre contrat : 30.09.2020

Préavis de résiliation : 60 jours

Votre adresse du site de consommation

BRIZEAUX
25 ALLEE VASCO DE GAMA
79000 NIORT

N° de PCE : GI127563

Profil : P019

CAR communiquée par le GRD : 735354 kWh

Votre tarif d'acheminement : T3

Vos identifiants : .

IDEX ENERGIES
COMPTABILITE FOURNISSEUR
33 AVENUE DU COUVENT DES MINIMES
37520 LA RICHE

Période du 29/09/2016 au 28/10/2016

Montant total HT	668,50 €
TVA 5.5%	1,81 €
TVA 20.0%	127,09 €
Montant TTC	797,40 €

Le montant de la facture sera prélevé le 22 Novembre 2016
Prochaine facture vers le 30/11/2016

Votre consommation de gaz réelle cumulée depuis l'anniversaire de fourniture (07/10/2016) : 11.355 kWh

Consommation de gaz annuelle estimée au début du contrat :

50000 kWh	211116	DR	3
Fourn.	Eni		
DR	Aff - Clientel - Prest		
OS	6188	001	P1
Compte	601120		
Pièce	228		
Visa			

 Retrouvez vos factures sur votre espace client en ligne gratuit et sécurisé

Activez votre espace personnel en quelques secondes sur espace-client-pro.fr.eni.com

Panc-10ARR PII-5760 Anyvaucm Sna718592R IAPII-40E524510

Vous avez choisi le paiement par prélèvement

200001425835

Nous vous remercions de votre confiance.

En cas de rejet de prélèvement, merci de joindre ce talon à votre règlement à :

ENI SERVICE ENCAISSEMENT
TSA 40114
37915 TOURS CEDEX

Contact Service Encaissement : 0 977 402 575

(Uniquement pour le paiement de votre facture - Prix d'un appel local depuis un poste fixe)

Le prélèvement sera effectué à la date du 22 Novembre 2016 sur le compte suivant : NATXFRPP / FR7630007999990400364500085

IDEX ENERGIES
22 Novembre 2016

245G2703
797,40 €

Le détail de votre facture eni

Fourniture de gaz naturel du 29/09/2016 au 28/10/2016

Numéro de compteur	Index de départ	Index de fin	PTA	Volume converti en m ³	Coefficient de conversion	Consommation en kWh	Prix unitaire €/MWh	Montant Hors Taxes
0211231060016	135 105	136 187	1,236	1 337	11,581	15 484		
Consommation réelle du 29/09/2016 au 30/09/2016						1 032	33,16	34,22 €
Consommation réelle du 01/10/2016 au 28/10/2016						14 452	32,78	473,74 €
Abonnement du mois d'octobre							15,30 €/mois	15,30 €
Contribution au Service Public du Gaz du 29/09/2016 au 28/10/2016						15 484	0	0,00 €
TICGN du 29/09/2016 au 28/10/2016						15 000	4,34	65,00 €
Contribution au Tarif Acheminement (CTA) du mois d'octobre								17,72 €
Frais de location de poste simple (443) du 29/08/2016 au 28/09/2016								62,52 €

Montant HT

668,50 €

Assiette TVA 5.5% (appliquée à l'abonnement et à la CTA)*

33,02 €

Montant TVA 5.5%

1,81 €

Assiette TVA 20.0% (appliquée aux consommations, aux prestations et services)*

635,48 €

Montant TVA 20.0%

127,09 €

Montant TTC

797,40 €

* TVA payée sur les débits

Le montant de la facture sera prélevé le 22 Novembre 2016

Date de règlement : 22 Novembre 2016

En cas d'absence de paiement au 22 Novembre 2016, pénalités de retard exigibles à compter de cette date.

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement en cas de retard de paiement : 40 €

Nos conditions de vente ne prévoient pas d'escompte pour paiement anticipé.



Votre historique de consommation

Périodes	Energie consommée en kWh
du 29/09/2016 au 28/10/2016 (Consommation réelle)	15 484
du 29/08/2016 au 28/09/2016 (Consommation réelle)	0
du 29/07/2016 au 28/08/2016 (Consommation réelle)	0
du 29/06/2016 au 28/07/2016 (Consommation réelle)	0
du 29/05/2016 au 28/06/2016 (Consommation réelle)	0
du 29/04/2016 au 28/05/2016 (Consommation réelle)	630
du 29/03/2016 au 28/04/2016 (Consommation réelle)	4 498
du 29/02/2016 au 28/03/2016 (Consommation réelle)	28 706
du 29/01/2016 au 28/02/2016 (Consommation réelle)	18 526
du 29/12/2015 au 28/01/2016 (Consommation réelle)	20 083
du 29/11/2015 au 28/12/2015 (Consommation réelle)	9 563
du 29/10/2015 au 28/11/2015 (Consommation réelle)	18 901
du 29/09/2015 au 28/10/2015 (Consommation réelle)	31 841

Facture
n° 200001373391

du 04 Octobre 2016 (document à conserver au minimum 5 ans)



eni



Votre Service Client

Pour tous conseils, informations, réclamations : **10 OCT. 2016**

Par téléphone : du lundi au vendredi de 9h à 18h

01 47 48 29 60

Prix d'un appel local

Par mail : relationpro@fr.eni.com

Par courrier :

ENI SERVICE CLIENT GRANDS COMPTES
TSA 60215
35507 VITRE CEDEX

Direction CENTRE OUEST

REÇU LE

IDEX ENERGIES
COMPTABILITE FOURNISSEUR
33 AVENUE DU COUVENT DES MINIMES
37520 LA RICHE

Votre N° de dépannage 24H/24, 7J/7

0 800 47 33 33

Appel gratuit depuis un poste fixe

Vos informations commerciales

Numéro de client : 245G2703

SIRET : 31587164000084

Code NAF : 3530Z

Offre spécifique contrat à prix de marché

Référence Unique de Mandat : MIGPRO78539001

Echéance de votre contrat : 30.09.2020

Préavis de résiliation : 60 jours

Votre adresse du site de consommation

BRIZEAUX
25 ALLEE VASCO DE GAMA
79000 NIORT

N° de PCE : GI127563

Profil : P019

CAR communiquée par le GRD : 735354 kWh

Votre tarif d'acheminement : T3

Vos identifiants : .

Période du 29/08/2016 au 28/09/2016

Montant total HT	156,23 €
TVA 5.5%	1,81 €
TVA 20.0%	24,64 €
Montant TTC	182,68 €

Le montant de la facture sera prélevé le 19 Octobre 2016

Prochaine facture vers le 31/10/2016

Votre consommation de gaz réelle cumulée depuis l'anniversaire de fourniture (07/10/2015) : 124.257 kWh

Consommation de gaz annuelle estimée au début du contrat :

50000 kWh	à 8126 kWh	124.257 kWh
Fourn.	Eni	515.128
DR	515.128	515.128
DS	6.188	6.188
Compte	601.120	601.120
Pièce	2703	524
Visa		

**Depuis le début,
vous avez économisé
2.234 € TTC ***

* par rapport aux tarifs réglementés en vigueur depuis le début de votre contrat

 Retrouvez vos factures sur votre espace client en ligne gratuit et sécurisé

Activez votre espace personnel en quelques secondes sur espace-client-pro.fr.eni.com

Vous avez choisi le paiement par prélèvement 200001373391

Nous vous remercions de votre confiance.
En cas de rejet de prélèvement, merci de joindre ce talon à votre règlement à :

ENI SERVICE ENCAISSEMENT
TSA 40114
37915 TOURS CEDEX

Contact Service Encaissement : 0 977 402 575
(Uniquement pour le paiement de votre facture - Prix d'un appel local depuis un poste fixe)

Le prélèvement sera effectué à la date du 19 Octobre 2016 sur le compte suivant : NATXFRPP / FR7630007999990400364500085

Le détail de votre facture eni

Fourniture de gaz naturel du 29/08/2016 au 28/09/2016

Numéro de compteur	Index de départ	Index de fin	PTA	Volume converti en m3	Coefficient de conversion	Consommation en kWh	Prix unitaire €/MWh	Montant Hors Taxes
0211231060016	135 105	135 105	1,000	0	11,577	0		
Consommation réelle du 29/08/2016 au 31/08/2016						0	32,97	0,00 €
Consommation réelle du 01/09/2016 au 28/09/2016						0	33,16	0,00 €
Abonnement du mois de septembre							15,30 €/mois	15,30 €
Contribution au Service Public du Gaz du 29/08/2016 au 28/09/2016						0	0	0,00 €
TICGN du 29/08/2016 au 28/09/2016						0	4,34	0,00 €
Contribution au Tarif Acheminement (CTA) du mois de septembre								17,72 €
Frais de location de poste simple (443) du 29/06/2016 au 28/07/2016								60,69 €
Frais de location de poste simple (443) du 29/07/2016 au 28/08/2016								62,52 €
Montant HT								156,23 €
Assiette TVA 5.5% (appliquée à l'abonnement et à la CTA)*								33,02 €
Montant TVA 5.5%								1,81 €
Assiette TVA 20.0% (appliquée aux consommations, aux prestations et services)*								123,21 €
Montant TVA 20.0%								24,64 €
Montant TTC								182,68 €

* TVA payée sur les débits

Le montant de la facture sera prélevé le 19 Octobre 2016

Date de règlement : 19 Octobre 2016
 En cas d'absence de paiement au 19 Octobre 2016, pénalités de retard exigibles à compter de cette date.
 Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement en cas de retard de paiement : 40 €
 Nos conditions de vente ne prévoient pas d'escompte pour paiement anticipé.



Votre historique de consommation

Périodes	Energie consommée en kWh
du 29/08/2016 au 28/09/2016 (Consommation réelle)	0
du 29/07/2016 au 28/08/2016 (Consommation réelle)	0
du 29/06/2016 au 28/07/2016 (Consommation réelle)	0
du 29/05/2016 au 28/06/2016 (Consommation réelle)	0
du 29/04/2016 au 28/05/2016 (Consommation réelle)	630
du 29/03/2016 au 28/04/2016 (Consommation réelle)	4 498
du 29/02/2016 au 28/03/2016 (Consommation réelle)	28 706
du 29/01/2016 au 28/02/2016 (Consommation réelle)	18 526
du 29/12/2015 au 28/01/2016 (Consommation réelle)	20 083
du 29/11/2015 au 28/12/2015 (Consommation réelle)	9 563
du 29/10/2015 au 28/11/2015 (Consommation réelle)	18 901
du 29/09/2015 au 28/10/2015 (Consommation réelle)	31 841
du 29/08/2015 au 28/09/2015 (Consommation réelle)	0

Facture
n° 200001317284

du 06 Septembre 2016 (document à conserver au minimum 5 ans)



Votre Service Client

Pour tous conseils, informations, réclamations :

Par téléphone : du lundi au vendredi de 9h à 18h

01 47 48 29 60

Prix d'un appel local

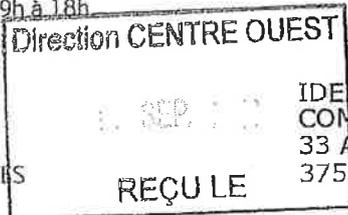
Par mail : relationpro@fr.eni.com

Par courrier :

ENI SERVICE CLIENT GRANDS COMPTES

TSA 60215

35507 VITRE CEDEX



INDEX ENERGIES
COMPTABILITE FOURNISSEUR
33 AVENUE DU COUVENT DES MINIMES
37520 LA RICHE

Votre N° de dépannage 24H/24, 7J/7

0 800 47 33 33

Appel gratuit depuis un poste fixe

Vos informations commerciales

Numéro de client : 245G2703

SIRET : 31587164000084

Code NAF : 3530Z

Offre spécifique contrat à prix de marché

Référence Unique de Mandat : MIGPRO78539001

Echéance de votre contrat : 30.09.2020

Préavis de résiliation : 60 jours

Votre adresse du site de consommation

BRIZEAUX
25 ALLEE VASCO DE GAMA
79000 NIORT

N° de PCE : G1127563

Profil : P019

CAR communiquée par le GRD : 735354 kWh

Votre tarif d'acheminement : T3

Vos identifiants :

Période du 29/07/2016 au 28/08/2016

Montant total HT	96,37 €
TVA 5.5%	1,81 €
TVA 20.0%	12,67 €
Montant TTC	110,85 €

Le montant de la facture sera prélevé le 21 Septembre 2016

Prochaine facture vers le 30/09/2016

Votre consommation de gaz réelle cumulée depuis l'anniversaire de fourniture (07/10/2015) : 124 257 kWh
Consommation de gaz annuelle estimée au début du contrat : 500 000 kWh

Fourn.	Eni
DR	All - Charrier - Prost
OS	6118 cc1 P1
Compte	611100
Titre	
Visa	

Retrouvez vos factures sur votre espace client en ligne gratuit et sécurisé

Activez votre espace personnel en quelques secondes sur espace-client-pro.fr.eni.com

Depuis le début,
vous avez économisé
2.234 € TTC *

* par rapport aux tarifs réglementés en vigueur depuis le début de votre contrat

Vous avez choisi le paiement par prélèvement

200001317284

Nous vous remercions de votre confiance.

En cas de rejet de prélèvement, merci de joindre ce talon à votre règlement à :

ENI SERVICE ENCAISSEMENT
TSA 40114
37915 TOURS CEDEX

Contact Service Encaissement : 0 977 402 575

(Uniquement pour le paiement de votre facture - Prix d'un appel local depuis un poste fixe)

Le prélèvement sera effectué à la date du 21 Septembre 2016 sur le compte suivant : NATXFRPP / FR7630007999990400364500085

INDEX ENERGIES
21 Septembre 2016

245G2703
110,85 €

Page 25236 P117918 Anyc2 Spa7069070 HP11039332741B

Le détail de votre facture eni

Fourniture de gaz naturel du 29/07/2016 au 28/08/2016

Numéro de compteur	Index de départ	Index de fin	PTA	Volume converti en m ³	Coefficient de conversion	Consommation en kWh	Prix unitaire €/MWh	Montant Hors Taxes
0211231060016	135 105	135 105	1,000	0	11,487	0		
Consommation réelle du 29/07/2016 au 31/07/2016						0	32,02	0,00 €
Consommation réelle du 01/08/2016 au 28/08/2016						0	32,97	0,00 €
Abonnement du mois d'août							15,30 €/mois	15,30 €
Contribution au Service Public du Gaz du 29/07/2016 au 28/08/2016						0	0	0,00 €
TICGN du 29/07/2016 au 28/08/2016						0	4,34	0,00 €
Contribution au Tarif Acheminement (CTA) du mois d'août								17,72 €
Frais de location de poste simple (443) du 29/05/2016 au 28/06/2016								63,35 €
Montant HT								96,37 €
Assiette TVA 5.5% (appliquée à l'abonnement et à la CTA)*								33,02 €
Montant TVA 5.5%								1,81 €
Assiette TVA 20.0% (appliquée aux consommations, aux prestations et services)*								63,35 €
Montant TVA 20.0%								12,67 €
Montant TTC								110,85 €

* TVA payée sur les débits

Le montant de la facture sera prélevé le 21 Septembre 2016

Date de règlement : 21 Septembre 2016
 En cas d'absence de paiement au 21 Septembre 2016, pénalités de retard exigibles à compter de cette date.
 Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement en cas de retard de paiement : 40 €
 Nos conditions de vente ne prévoient pas d'escompte pour paiement anticipé.



Votre historique de consommation

Périodes	Energie consommée en kWh
du 29/07/2016 au 28/08/2016 (Consommation réelle)	0
du 29/06/2016 au 28/07/2016 (Consommation réelle)	0
du 29/05/2016 au 28/06/2016 (Consommation réelle)	0
du 29/04/2016 au 28/05/2016 (Consommation réelle)	630
du 29/03/2016 au 28/04/2016 (Consommation réelle)	4 498
du 29/02/2016 au 28/03/2016 (Consommation réelle)	28 706
du 29/01/2016 au 28/02/2016 (Consommation réelle)	18 526
du 29/12/2015 au 28/01/2016 (Consommation réelle)	20 083
du 29/11/2015 au 28/12/2015 (Consommation réelle)	9 563
du 29/10/2015 au 28/11/2015 (Consommation réelle)	18 901
du 29/09/2015 au 28/10/2015 (Consommation réelle)	31 841
du 29/08/2015 au 28/09/2015 (Consommation réelle)	0
du 29/07/2015 au 28/08/2015 (Consommation réelle)	0

Facture
n° 200001257559

du 01 Août 2016 (document à conserver au minimum 5 ans)



Votre Service Client

Pour tous conseils, informations, réclamations :

Par téléphone : du lundi au vendredi de 9h à 18h

01 47 48 29 60

Prix d'un appel local

Par mail : relationpro@fr.eni.com

Par courrier :

ENI SERVICE CLIENT GRANDS COMPTES

TSA 60215

35507 VITRE CEDEX



INDEX ENERGIES
COMPTABILITE FOURNISSEUR
33 AVENUE DU COUVENT DES MINIMES
37520 LA RICHE

Votre N° de dépannage 24H/24, 7J/7

0 800 47 33 33

Appel gratuit depuis un poste fixe

Vos informations commerciales

Numéro de client : 245G2703

SIRET : 31587164000084

Code NAF : 3530Z

Offre spécifique contrat à prix de marché

Référence Unique de Mandat : MIGPRO78539001

Echéance de votre contrat : 30.09.2020

Préavis de résiliation : 60 jours

Votre adresse du site de consommation

BRIZEAUX

25 ALLEE VASCO DE GAMA

79000 NIORT

N° de PCE : GI127563

Profil : P019

CAR communiquée par le GRD : 735354 kWh

Votre tarif d'acheminement : T3

Vos identifiants : .

Période du 29/06/2016 au 28/07/2016

Montant total HT	159,72 €
TVA 5.5%	1,81 €
TVA 20.0%	25,34 €
Montant TTC	186,87 €

Le montant de la facture sera prélevé le 16 Août 2016

Prochaine facture vers le 31/08/2016

Votre consommation de gaz réelle cumulée depuis l'anniversaire de fourniture (07/10/2015) : 124.257 kWh
Consommation de gaz annuelle estimée au début du contrat : 500.000 kWh

Date	16/08/16	DR	<input type="checkbox"/>
Fourn.	60415129		
DR	AN - Client - 10 - 2016		
CC	60415129	P1	
Compte	60415129		
Pièce	2233€		

Retrouvez vos factures sur votre espace client en ligne gratuit et sécurisé

Activez votre espace personnel en quelques secondes sur espace-client-pro.fr.eni.com

Depuis le début,
vous avez économisé
2.233 € TTC *

* par rapport aux tarifs réglementés en vigueur depuis le début de votre contrat

Vous avez choisi le paiement par prélèvement

200001257559

Nous vous remercions de votre confiance.

En cas de rejet de prélèvement, merci de joindre ce talon à votre règlement à :

ENI SERVICE ENCAISSEMENT
TSA 40114
37915 TOURS CEDEX

Contact Service Encaissement : 0 977 402 575

(Uniquement pour le paiement de votre facture - Prix d'un appel local depuis un poste fixe)

Le prélèvement sera effectué à la date du 16 Août 2016 sur le compte suivant : NATXFRPP / FR7630007999990400364500085

IDEX ENERGIES
16 Août 2016

245G2703
186,87 €

Le détail de votre facture eni

Fourniture de gaz naturel du 29/06/2016 au 28/07/2016

Numéro de compteur	Index de départ	Index de fin	PTA	Volume converti en m3	Coefficient de conversion	Consommation en kWh	Prix unitaire €/MWh	Montant Hors Taxes
0211231060016	135 105	135 105	1,000	0	11,457	0		
Consommation réelle du 29/06/2016 au 30/06/2016						0	16,43	0,00 €
Consommation réelle du 01/07/2016 au 28/07/2016						0	32,02	0,00 €
Abonnement du mois de juillet							15,30 €/mois	15,30 €
Contribution au Service Public du Gaz du 29/06/2016 au 28/07/2016						0	0	0,00 €
TICGN du 29/06/2016 au 28/07/2016						0	4,34	0,00 €
Contribution au Tarif Acheminement (CTA) du mois de juillet								17,72 €
Frais de location de poste simple (443) du 29/03/2016 au 28/04/2016								63,35 €
Frais de location de poste simple (443) du 29/04/2016 au 28/05/2016								63,35 €

Montant HT

159,72 €

Assiette TVA 5.5% (appliquée à l'abonnement et à la CTA)*

33,02 €

Montant TVA 5.5%

1,81 €

Assiette TVA 20.0% (appliquée aux consommations, aux prestations et services)*

126,70 €

Montant TVA 20.0%

25,34 €

Montant TTC

186,87 €

* TVA payée sur les débits

Le montant de la facture sera prélevé le 16 Août 2016

Date de règlement : 16 Août 2016

En cas d'absence de paiement au 16 Août 2016, pénalités de retard exigibles à compter de cette date.

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement en cas de retard de paiement : 40 €

Nos conditions de vente ne prévoient pas d'escompte pour paiement anticipé.



Votre historique de consommation

Périodes	Energie consommée en kWh
du 29/06/2016 au 28/07/2016 (Consommation réelle)	0
du 29/05/2016 au 28/06/2016 (Consommation réelle)	0
du 29/04/2016 au 28/05/2016 (Consommation réelle)	630
du 29/03/2016 au 28/04/2016 (Consommation réelle)	4 498
du 29/02/2016 au 28/03/2016 (Consommation réelle)	28 706
du 29/01/2016 au 28/02/2016 (Consommation réelle)	18 526
du 29/12/2015 au 28/01/2016 (Consommation réelle)	20 083
du 29/11/2015 au 28/12/2015 (Consommation réelle)	9 563
du 29/10/2015 au 28/11/2015 (Consommation réelle)	18 901
du 29/09/2015 au 28/10/2015 (Consommation réelle)	31 841
du 29/08/2015 au 28/09/2015 (Consommation réelle)	0
du 29/07/2015 au 28/08/2015 (Consommation réelle)	0
du 29/06/2015 au 28/07/2015 (Consommation réelle)	0

Facture

n° 200001225986

du 06 Juillet 2016 (document à conserver au minimum 5 ans)



eni

Direction CENTRE OUEST

REÇU LE



Votre Service Client

Pour tous conseils, informations, réclamations :

Par téléphone : du lundi au vendredi de 9h à 18h

01 47 48 29 60

Prix d'un appel local

Par mail : relationpro@fr.eni.com

Par courrier :

ENI SERVICE CLIENT GRANDS COMPTES

TSA 60215

35507 VITRE CEDEX

Votre N° de dépannage 24H/24, 7/7

0 800 47 33 33

Appel gratuit depuis un poste fixe

Vos informations commerciales

Numéro de client : 245G2703

SIRET : 31587164000084

Code NAF : 3530Z

Offre spécifique contrat à prix de marché

Référence Unique de Mandat : MIGPRO78539001

Echéance de votre contrat : 30.09.2020

Préavis de résiliation : 60 jours

Votre adresse du site de consommation

BRIZEAUX

25 ALLEE VASCO DE GAMA

79000 NIORT

N° de PCE : GI127563

Profil : P019

CAR communiquée par le GRD : 735354 kWh

Votre tarif d'acheminement : T3

Vos identifiants :

Depuis le début,
vous avez économisé
2.232 € TTC *

* par rapport aux tarifs réglementés en vigueur depuis le début de votre contrat

IDEX ENERGIES
COMPTABILITE FOURNISSEUR
33 AVENUE DU COUVENT DES MINIMES
37520 LA RICHE

Période du 29/05/2016 au 28/06/2016

Montant total HT	125,03 €
TVA 5.5%	6,88 €
TVA 20.0%	0,00 €
Montant TTC	131,91 €

Le montant de la facture sera prélevé le 21 Juillet 2016

Prochaine facture vers le 31/07/2016

Votre consommation de gaz réelle cumulée depuis l'anniversaire de
fourniture (07/10/2015) : 124.257 kWh

Consommation de gaz annuelle estimée au début du contrat :

500,00 kWh

Date	21/07/16	DR	<input type="checkbox"/>
Fourn.	FCO SAS		
DR	Aff - Chantier - Prest		
OG	608		
Compte	601110		
Pièce	222185		
Visa			

Retrouvez vos factures
sur votre espace client en ligne
gratuit et sécurisé

Activez votre espace personnel
en quelques secondes
sur espace-client-pro.fr.eni.com



Vous avez choisi le paiement par prélèvement

200001225986

Nous vous remercions de votre confiance.

En cas de rejet de prélèvement, merci de joindre ce talon à votre règlement à :

ENI SERVICE ENCAISSEMENT
TSA 40114
37915 TOURS CEDEX

Contact Service Encaissement : 0 977 402 575

(Uniquement pour le paiement de votre facture - Prix d'un appel local depuis un poste fixe)

Le prélèvement sera effectué à la date du 21 Juillet 2016 sur le compte suivant : NATXFRPP / FR763000799990400364500085

IDEX ENERGIES

245G2703

21 Juillet 2016

131,91 €

Le détail de votre facture eni

Fourniture de gaz naturel du 29/05/2016 au 28/06/2016

Numéro de compteur	Index de départ	Index de fin	PTA	Volume converti en m3	Coefficient de conversion	Consommation en kWh	Prix unitaire €/MWh	Montant Hors Taxes
0211231060016	135 105	135 105	1,000	0	11,454	0		
Consommation réelle du 29/05/2016 au 31/05/2016						0	16,42	0,00 €
Consommation réelle du 01/06/2016 au 28/06/2016						0	16,43	0,00 €
Abonnement du mois de juin							107,44 €/mois	107,44 €
Contribution au Service Public du Gaz du 29/05/2016 au 28/06/2016						0	0	0,00 €
TICGN du 29/05/2016 au 28/06/2016						0	4,34	0,00 €
Contribution au Tarif Acheminement (CTA) du mois de juin								17,59 €
Montant HT								125,03 €
Assiette TVA 5.5% (appliquée à l'abonnement et à la CTA)*								125,03 €
Montant TVA 5.5%								6,88 €
Assiette TVA 20.0% (appliquée aux consommations, aux prestations et services)*								0,00 €
Montant TVA 20.0%								0,00 €
Montant TTC								131,91 €

* TVA payée sur les débits

Le montant de la facture sera prélevé le 21 Juillet 2016

Date de règlement : 21 Juillet 2016
 En cas d'absence de paiement au 21 Juillet 2016, pénalités de retard exigibles à compter de cette date.
 Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement en cas de retard de paiement : 40 €
 Nos conditions de vente ne prévoient pas d'escompte pour paiement anticipé.



Votre historique de consommation

Périodes	Energie consommée en kWh
du 29/05/2016 au 28/06/2016 (Consommation réelle)	0
du 29/04/2016 au 28/05/2016 (Consommation réelle)	630
du 29/03/2016 au 28/04/2016 (Consommation réelle)	4 498
du 29/02/2016 au 28/03/2016 (Consommation réelle)	28 706
du 29/01/2016 au 28/02/2016 (Consommation réelle)	18 526
du 29/12/2015 au 28/01/2016 (Consommation réelle)	20 083
du 29/11/2015 au 28/12/2015 (Consommation réelle)	9 563
du 29/10/2015 au 28/11/2015 (Consommation réelle)	18 901
du 29/09/2015 au 28/10/2015 (Consommation réelle)	31 841
du 29/08/2015 au 28/09/2015 (Consommation réelle)	0
du 29/07/2015 au 28/08/2015 (Consommation réelle)	0
du 29/06/2015 au 28/07/2015 (Consommation réelle)	0
du 29/05/2015 au 28/06/2015 (Consommation réelle)	0

ANNEXE 11

Facture d'enlèvement des cendres

ANNEXE 12

Attestation et facture de ramonage

ANNEXE 13

Contrôles de combustion chaudière
bois

RAMONAGE MONT-V
 17 RUE DE LA VILLE
 BELLEVILLE 69007 LYON



A. N. + 45
 Le 24 / 01 / 2017

FACTURE TENANT LIEU DE CERTIFICAT DE RAMONAGE N° B 279833

M. IDEX ENERGIES MONT-Partic
 Adresse DSP DRIZEAUX

Travaux effectués	Prix Unit.	Qte	Prix H.T.	TVA		Prix T.T.C.
				Tx Réduit	Tx Normal	
Ramonage du conduit de fumée		1				
Ramonage de cheminée						
Foyer ouvert ou fermé						
Débrutage de conduit de fumée						
Nettoyage de chaudière individuelle		1				
Nettoyage de brûleur						
Contrôle de combustion et rendement						
Gicleurs						
Flexibles						
Divers						
Main d'œuvre						
Déplacement						
TOTAL						

Le représentant de l'entreprise

CONSTAT DES NON-CONFORMITÉS APPARENTES :

Mauvais Etat de la
 Voute du foyer de
 la chaudière.

Essence importante
 de Bruchepier

Signature du représentant
 de l'entreprise :

Le client

Je soussigné, M

Déclare

Avoir pris connaissance des non-conformités apparentes signalées et de la nécessité de faire appel à un professionnel pour y remédier d'urgence.

Que les locaux concernés sont à usage d'habitation depuis plus de deux ans (ou exceptionnellement depuis moins de deux ans pour les travaux d'urgence).

Signature du client après avoir coché la ou les case(s) utile(s) :

Le certificat de ramonage atteste de la vacuité des conduits sur tout leur parcours.

ANNEXE 14

Contrôles de combustion chaudière
gaz

RESULTATS DES CONTROLES DE FONCTIONNEMENT

Les résultats des contrôles de fonctionnement doivent être consignés dans le Livret de chaufferie

Date du contrôle	Réf. du TEC	T°C ambiante	N° générateur	Combustible	Allure (%)	η* PCI %	Gaz de combustion (en %)				Indice de noircissement (0 à 9)	Poussières mg/Nm³	SO _x mg/Nm³	NO _x mg/Nm	Pression dans conduite de fumée	T°C à la cheminée
							O ₂	CO ₂	CO	Excès d'air						
20/1/17		24	2	GN	100%	96	4,8	9,1	1	1,28			71	59		101°
20/2/17		38	1	bois copeaux	86%	85,6	10,1	11,2	2	1,79			141	86		212°
11/04/17		37	1	"	58%	86,1	9,1	11,4	1	1,83			114	70		190°
11/04/17		26	2	GN	100%	95,7	4,7	8,8	0	1,30			68	60		96°
30/11/17		32	1	Bois copeaux	90%	85,3	9,5	11	1	1,75			130	75		200°
30/11/17		28	2	GN	100%	96,2	4,9	9,2	1	1,27			65	57		82°